



PLAN DE PAYSAGE

SCOT SUD LOIRE

LE PLAN D'ACTION

Plan de Paysage du SCoT Sud Loire*Date de diffusion : 2 Août 2024*

Ce document a été conçu par l'agence FABRIQUES Architectures Paysages et CAUDEX, dans la cadre d'une commande du Syndicat Mixte du SCoT Sud Loire.

Ont participé à son élaboration :

- . Pierre JANIN, Architecte DPLG, Gérant, FABRIQUES
- . Lubin AIME, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES.
- . Marie HURON, Paysagiste Conceptrice DE, FABRIQUES
- . Alice LEPELTIER - Urbaniste, FABRIQUES
- . Anne FAURE, Paysagiste Conceptrice DE - Urbaniste, CAUDEX
- . Arnaud DELVIT, Architecte DE, CAUDEX

Toutes les illustrations cartographiques, schématiques et photographiques sont réalisées par Fabriques ou CAUDEX, ou le cas échéant, sont réalisées par la source mentionnée à proximité du document.

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION ET MÉTHODE

Un Plan d'Action : *qu'est-ce que c'est ?*

Méthode de définition

II- LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Cadre de vie et paysages habités : les trajectoires pour le Sud Loire 2050

Les Objectifs de Qualité Paysagère : *qu'est-ce que c'est ?*

Les Objectifs de Qualité Paysagère

1. OQP#1 - Recomposer les paysages du Sud Loire autour de l'eau

2. OQP#2 - Accompagner la mutation des espaces habités dans leur diversité

3. OQP#3 - Pérenniser les paysages agricoles au regard des changements climatiques et sociétaux

4. OQP#4 - Développer un territoire sobre et productif en énergie en tenant compte des structures paysagères

III- LE PLAN D'ACTION

La liste des actions

Les fiches action

1. ACTION 1 : Garantir la qualité paysagère de la densification et Accompagner la mutation «désirable» des tissus urbains

2. ACTION 2 : Garantir la qualité paysagère des espaces publics, des lisières et des interfaces

3. ACTION 3 : Garantir la qualité paysagère des projets urbains ex-nihilo

4. ACTION 4 : Garantir la qualité paysagère de la transition énergétique au sein de chaque unité paysagère

5. ACTION 5 : Garantir l'intégration paysagère des installations d'énergies renouvelables

6. ACTION 6 : Faire vivre le plan de paysage et animer le Sud Loire

IV- SCÉNARIIS PAYSAGERS 2050 : CONSTRUIRE UN RÉCIT POUR LE SUD LOIRE

Les scénariis



I - INTRODUCTION ET MÉTHODE

Contexte d'élaboration du plan d'actions

À QUI S'ADRESSE CE PLAN D'ACTION ?

Le Plan d'Action du Plan de paysage accompagne les transitions climatiques et énergétiques du SCoT Sud Loire en cours de révision. Il s'adresse :

- aux porteurs de projets en matière d'aménagement;
- aux techniciens des collectivités territoriales et aux élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme;
- à toutes personnes intéressées par le paysage et l'aménagement du territoire.

LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Dans un contexte législatif évolutif (notamment en lien avec l'application de la loi Climat Résilience), ce guide interroge la méthodologie d'élaboration des documents d'urbanisme et les outils réglementaires potentiellement mobilisables dans les SCOT(s) et les PLU(i).

Au regard des nombreux défis auxquels sont confrontés les acteurs du territoire pour axmorcer la transition climatique et considérant que l'approche opérationnelle et réglementaire ne fonctionnent pas l'une sans l'autre, ce guide se veut également pédagogique. À la manière d'une charte, il a pour vocation d'aider les porteurs de projets et les décisionnaires à mettre en place des actions ou des stratégies d'aménagement durables sur le territoire du Sud Loire.

PORTÉE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN D'ACTIONS

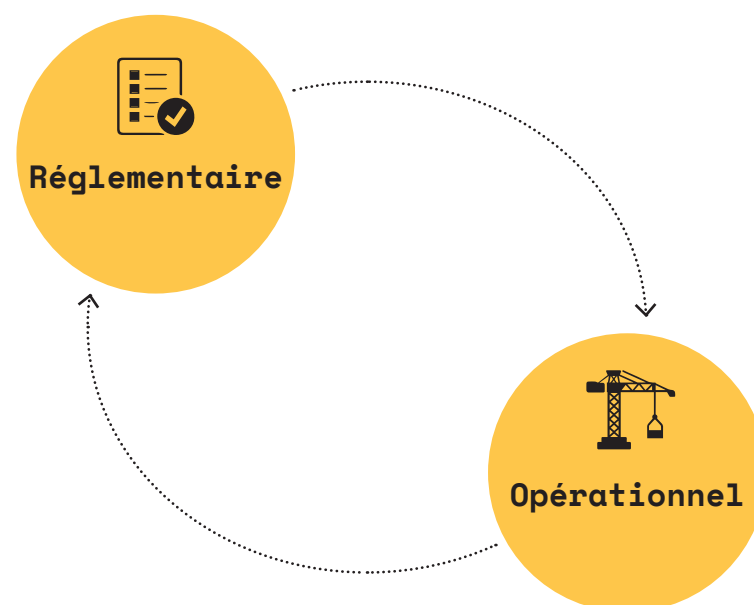
Si le Plan de paysage n'a pas de portée réglementaire, le contenu de ses orientations, de son programme et de ses préconisations réglementaires ont vocation à être intégrées dans les différents documents qui composent le SCoT, en cours de révision.

Les 198 communes qui composent le territoire, les 4 EPCI et les deux Parcs Naturels Régionaux sont en lien direct avec cette révision, puisque les territoires devront ensuite transposer les prescriptions du SCoT dans leurs documents de planification (carte communale, PLU(i)). A travers son règlement écrit et graphique, les PLU(i) précisent à l'échelle du projet (permis de construire ou d'aménager), les modalités de constructions; en sachant que les communes non pourvues de document d'urbanisme ou réglementées par une carte communale sont soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

DES POROSITÉS UTILES ENTRE LA DÉMARCHÉ RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNELLE

En dépit du rôle à jouer des documents d'urbanisme réglementaire dans l'encadrement des pratiques de construction, ces derniers n'ont pas vocation à se substituer à un plan de gestion ou d'aménagement opérationnel. Ainsi, s'ils doivent être en capacité d'intégrer des normes supérieures ou des démarches de projets concomitantes (un Plan de Déplacement Urbain (PDU), un schéma de végétalisation, ou un plan guide d'aménagement, par exemple), ils n'ont pas vocation à traiter en profondeur l'ensemble des thématiques.

Ainsi, dans une démarche d'amélioration continue et d'enrichissement mutuel, un jeu d'aller-retour permanent peut s'avérer utile entre les démarches opérationnelles et réglementaires.



Un contexte réglementaire évolutif requestionnant les modalités d'élaboration des SCOT et des PLUi et les outils réglementaires, dont ils disposent

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, adoptée le 22 août 2021, pose un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, l'article 191 prévoit la « diminution par deux du rythme de l'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers » sur la décennie 2022-2031 par rapport à 2011-2020.

Dans le cadre de la déclinaison de l'objectif ZAN, cette loi prévoit que des mesures de compensation soient « mises en œuvre en priorité au sein des zones de renaturation préférentielle identifiées par les schémas de cohérence territoriale en application du 3° de l'article L. 141-10 du code de l'urbanisme et par les orientations d'aménagement et de programmation portant sur des secteurs à renaturer en application du 4° de l'article L. 151-7 du même code, lorsque les orientations de renaturation de ces zones ou secteurs et la nature de la compensation prévue pour le projet le permettent ». Cette disposition a été inscrite dans le code de l'environnement au L.163-1.

Dès lors, les enjeux de renaturation des sols sont invités à figurer au cœur des futures stratégies territoriales définies à l'échelle des SCoT, puis déclinés opérationnellement dans les plan locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Or, si les dispositions du ZAN constituent des solutions pour relever les défis climatiques et environnementaux, elles interrogent fortement la manière de concevoir les documents d'urbanisme à venir.

En effet, au regard des objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'espace d'ici 2031, la prochaine vague de PLU(i) risque d'augmenter fortement leurs objectifs en matière de densification et de renouvellement urbain.

Or, dans un contexte d'exposition grandissante de la population à de fortes chaleurs, aux risques naturels, et d'une demande sociale croissante d'accès à la nature, le

maintien de conditions d'habiter acceptables et qualitatives se posent à long terme. Une tension s'observe également sur le foncier avec la nécessité d'augmenter la densité urbaine des espaces habités et de limiter la constructibilité de certains espaces de renaturation. Si un certain nombre d'outils réglementaires sont mobilisables pour limiter ou encadrer la constructibilité de certaines parcelles, où cibler les espaces de renaturation stratégique et comment étayer la non-constructibilité de ces espaces ?

Enfin, plus largement et sans lien direct avec le ZAN, la renaturation pose la question de la végétalisation et de la désimpermabilisation des espaces urbains ainsi que de la manière d'inciter les porteurs de projets à changer leurs pratiques.

DÉFINITION

L'article L101-2-1 du code de l'urbanisme caractérise la **RENATURATION D'UN SOL** comme une action « de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé ». Elle constitue l'une des deux variables de l'équation du « zéro artificialisation nette ».

Dans la stratégie de compensation à mettre en place à chaque échelle de projet, la possibilité de compenser par la renaturation ne doit pas en faire l'outil d'aménagement prioritaire. Des sols de qualité offrent de nombreux services (infiltration et stockage des eaux pluviales, réservoir de carbone, fertilité pour la production végétale, habitat pour la biodiversité, valeur paysagère, récréative) qui sont difficiles à recréer. En effet, **« 1m² de nature n'équivaut pas à 1m² d'espace renaturé »**. La priorité est donc d'adopter une démarche JERC (justifier-éviter-réduire-compenser) dans les choix d'urbanisation et d'éviter de consommer/artificialiser les sols, avant de compenser par la naturation.

2021 - 2030

Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50%.
Une entrée en vigueur progressive avec la notion de consommation foncière

2021 - 2030 & 2040 - 2050

Obligation de définir un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans

2050

Atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'échelle de la France

Sources : Guide paysage et adaptation climatique, Plan de Paysage PNR du Pilat, 2023.

Le Plan Paysage : Qu'est-ce que c'est ?

L'ENJEU :

Une démarche opérationnelle partagée pour préserver la qualité des paysages.

LA RÉVISION DU SCOT COMME OBJECTIF :

- Élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées.
- Réaliser un document de programmation planifiant, anticipant et accompagnant les mutations paysagères en cours et à venir.
- Mettre en oeuvre un plan d'actions dans les différentes politiques publiques.

UNE ARTICULATION DE DÉMARCHES ET D'ÉCHELLES :

Ce **Plan de Paysage** associé à la **révision du SCoT* Sud Loire**, s'articule avec le **Plan de Paysage de Saint-Etienne Métropole**, associé à l'élaboration de son **PLUi****, et le **Plan de Paysage du Pilat** associé à la révision de la charte du Parc, orienté sur la mise en place de **stratégies d'adaptation face au changement climatique**.

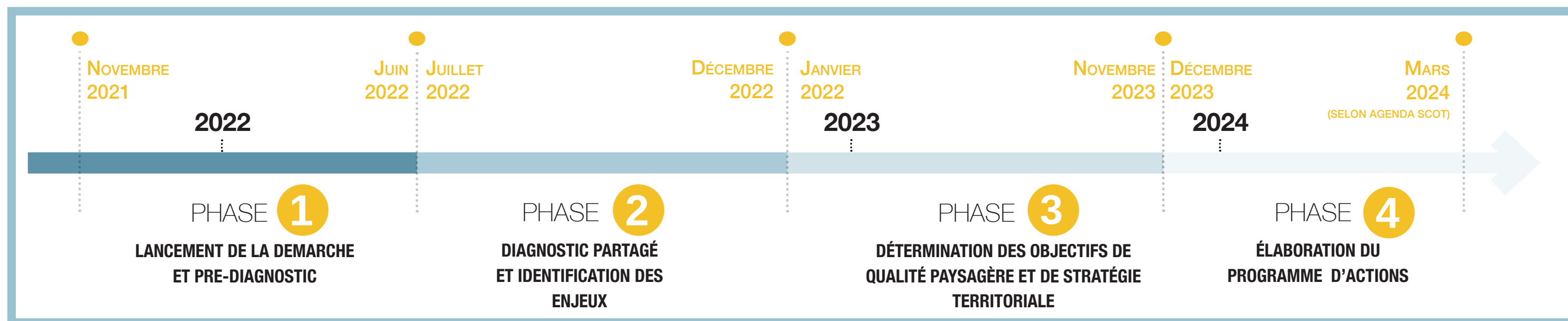
*Schéma de Cohérence Territoriale **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS :

- Maîtriser l'**artificialisation des sols**
- Gérer les **transitions entre espaces bâtis, naturels et agricoles**
- Accompagner l'**évolution des pratiques agricoles**
- Valoriser les **terroirs et savoir-faire**
- S'adapter aux **enjeux climatiques et environnementaux**
- Gérer la **ressource en eau**
- Planifier durablement la **production et la distribution des énergies renouvelables**
- Diversifier et développer les **réseaux de mobilité et les modes de déplacement**

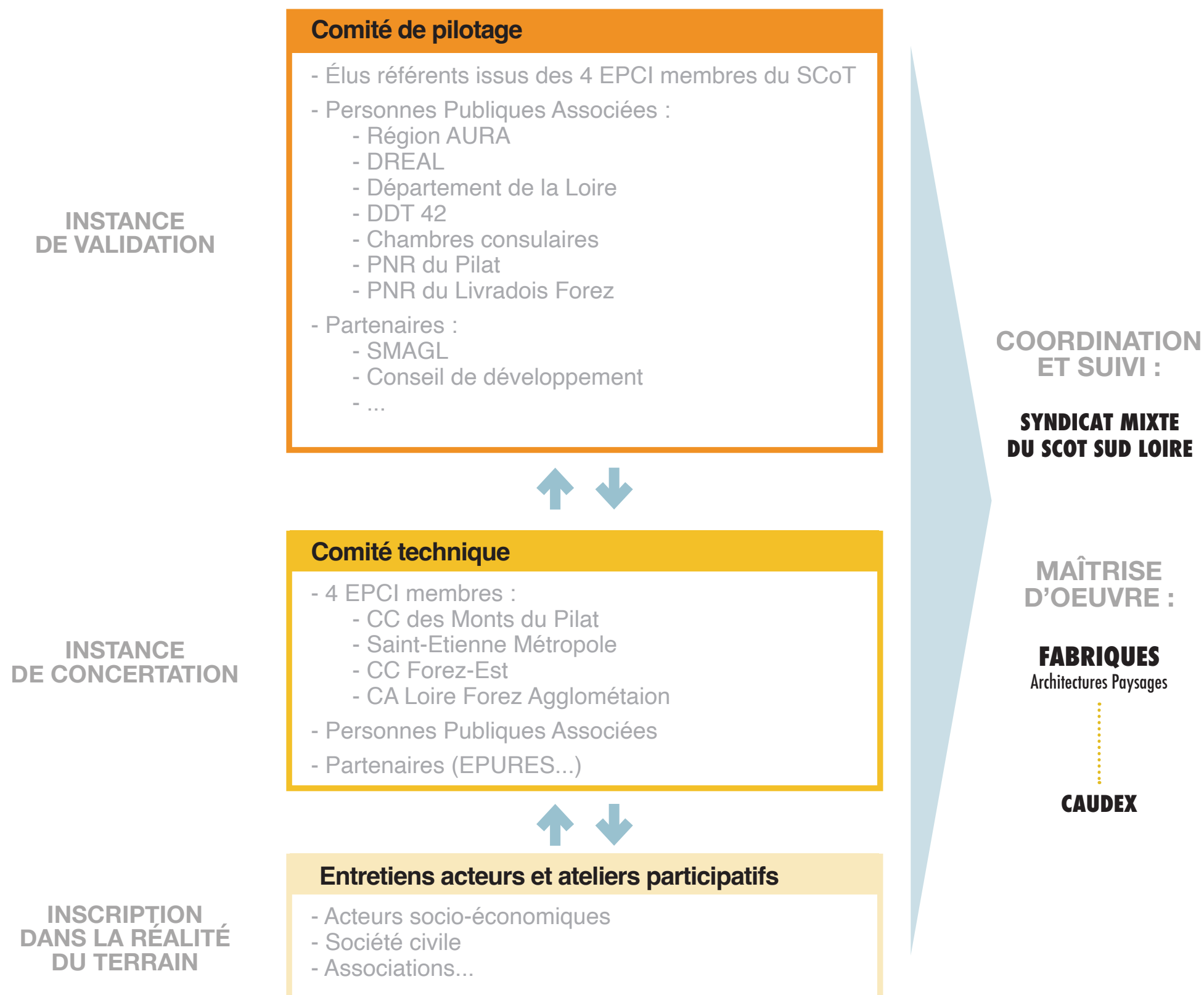
RAPPEL DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

RÉDIGER LE PLAN D'ACTION, C'EST RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE PAR DES ACTIONS PAYSAGÈRES CONCRÈTES

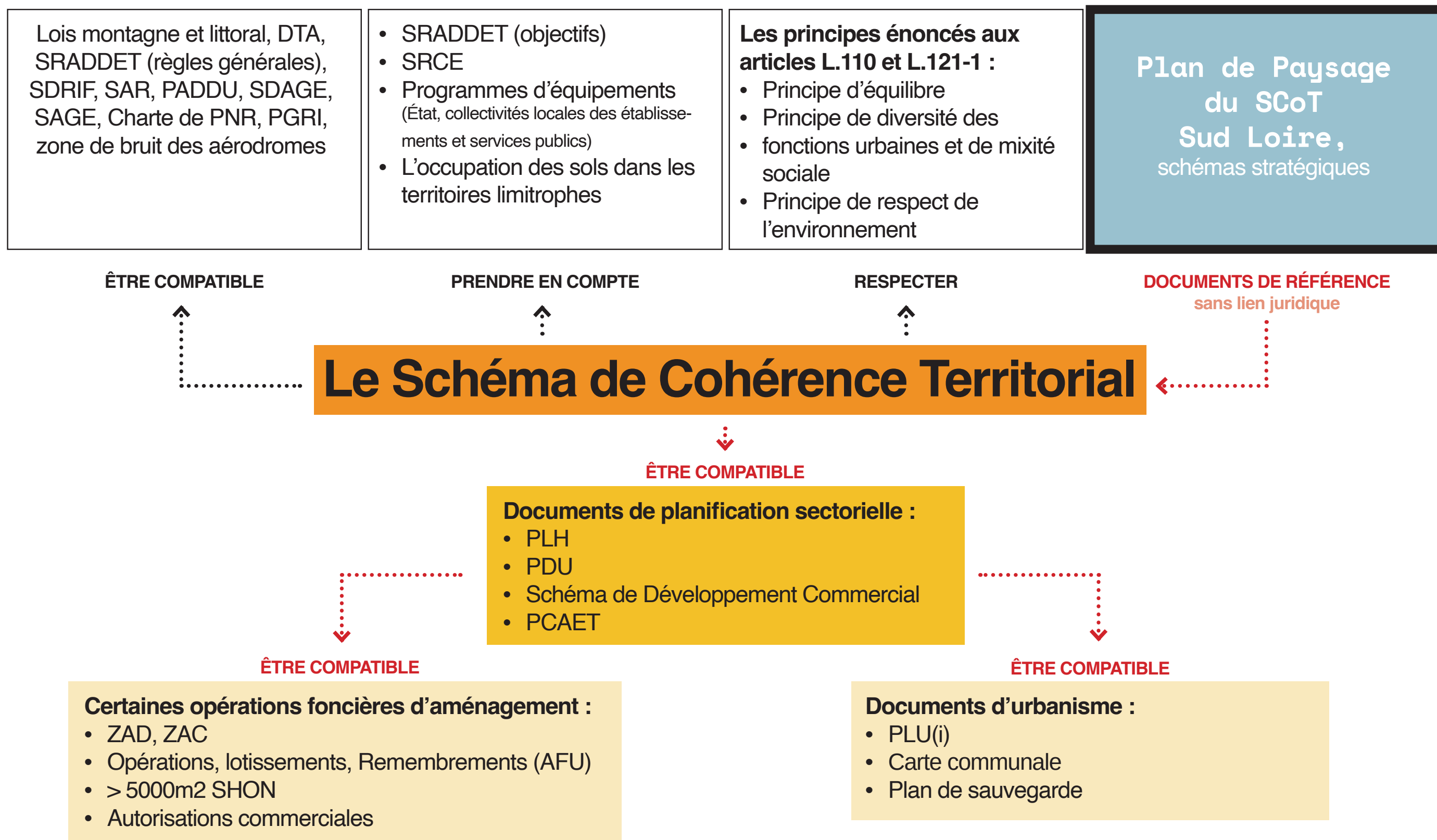




Le Plan Paysage : Les acteurs concernés et parties prenantes

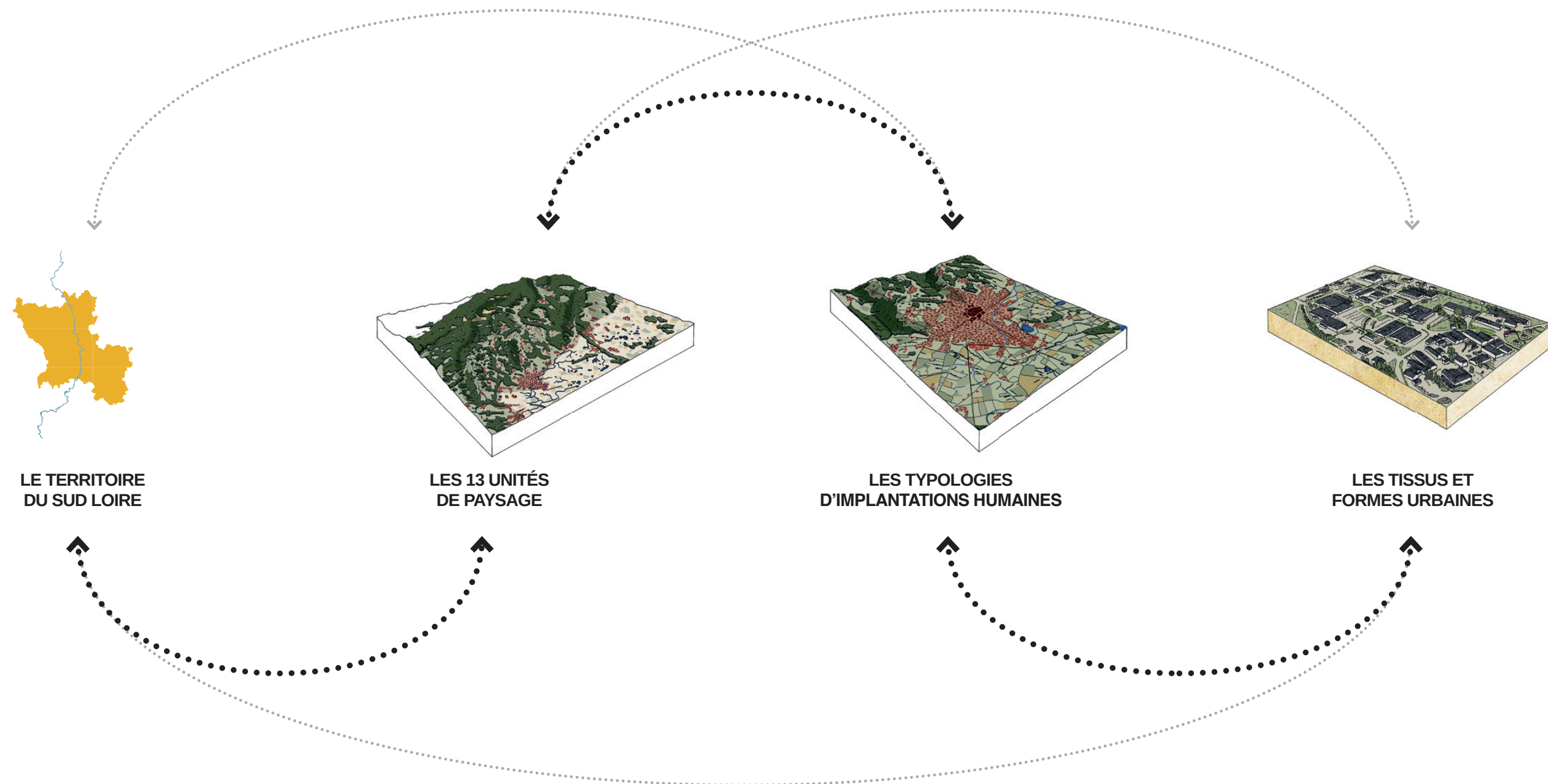


Le Plan Paysage : L'articulation avec le cadre réglementaire



Le Plan Paysage : *Une méthode basée sur une approche à plusieurs échelles pour aborder les transitions*

- > ABORDER LES MUTATIONS PAR LE PAYSAGE
- > ACCOMPAGNER LE PROJET DE TERRITOIRE (SCOT)
- > PORTER UN REGARD SYSTÉMIQUE : TERRITOIRE / ESPACES / MILIEUX



Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



ARPENTAGES

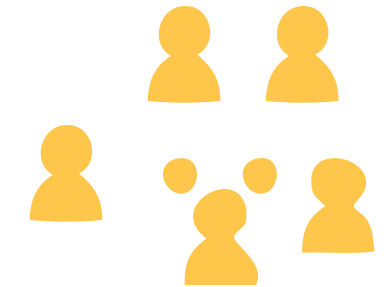


- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- MOBILITÉS
- FORÊTS ET FILIÈRE
- MILIEUX NATURELS ET TOURISME
- AGRICULTURE

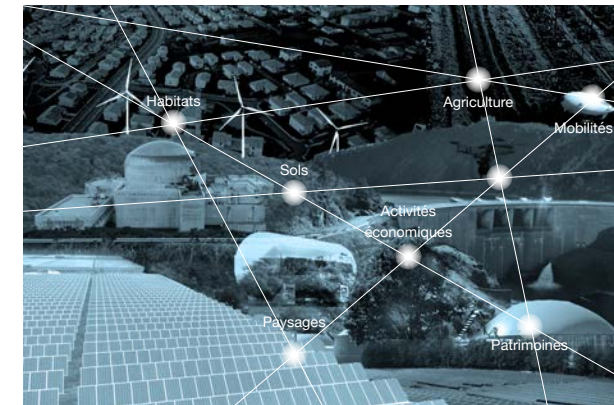
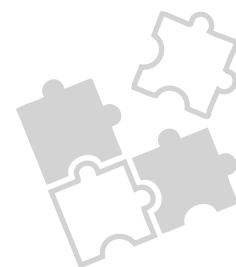


TEMPS FORT #1

Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



2 ATELIERS INSITU LFA ET CC FOREZ-EST



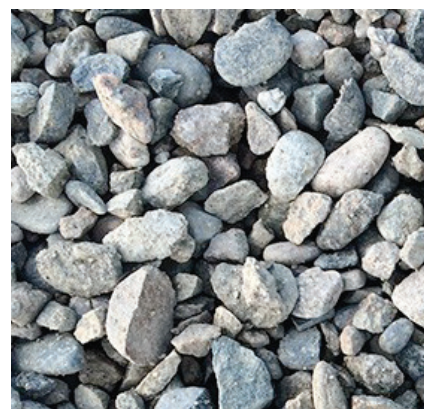
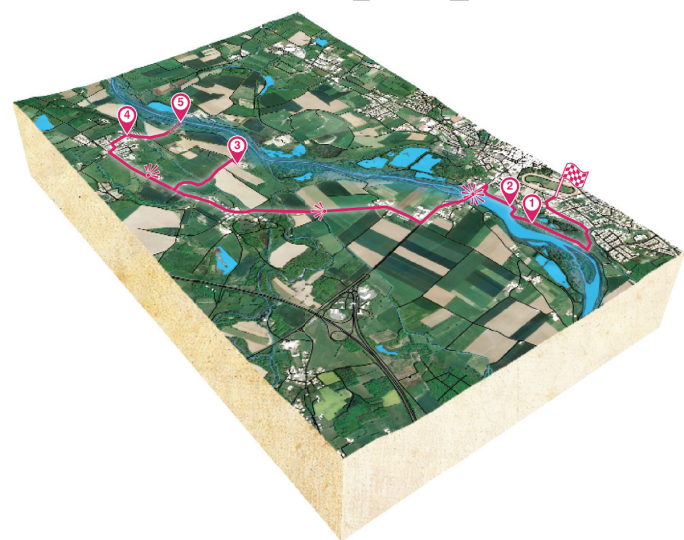
- P.A.S ET SCOT SUD LOIRE
- L'ÉNERGIE SUR LE SUD LOIRE - SIEL 42
- MISE EN RÉCIT : IMPACT PAYSAGER DU MIX ÉNERGÉTIQUE - FABRIQUES ET CADEX
- CENTRALES VILLAGEOISES CEVIDOREE
- CENTRALES VILLAGEOISES DE LA RÉGION DE CONDRIEU



28 FÉVRIER 2023 TEMPS FORT #2

« PAYSAGES, SOBRIÉTÉ ET
ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



ARPENTAGE AXE LOIRE

« LA LOIRE : LIENS À TISSER
ET RESSOURCES POUR LE
TERRITOIRE »

ORIENTATION 1 : RÉPARER – DIVERSIFIER

PRIORITÉ 1

photo choisie plus de 2 fois



PRIORITÉ 2

photo choisie 1 ou 2 fois



ÉCARTÉ

photo non choisie



TRAVAIL POUR CHAQUE ORIENTATION :

- RÉPARER / DIVERSIFIER
- DENSIFIER / DÉDENSIFIER
- COMPOSER / RELIER
- ASSOCIER / MIXER / MUTUALISER
- Désimperabiliser / Végétaliser



ATELIER OQP



DÉPASSER LE ZAN : PROMOUVOIR DES ESPACES URBAINS INVENTIFS ET UN CADRE

DE VIE DE QUALITÉ

IMAGINER LA MUTABILITÉ DES FORMES

URBAINES

REQUALIFIER VS. CONSTRUIRE



OCTOBRE 2023

TEMPS FORT #3

« PAYSAGES HABITÉS EN MUTATION »



II - LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Cadre de vie et paysages habités : les trajectoires pour le Sud Loire 2050

LES ENJEUX

- Maîtriser l'artificialisation des sols.
- Gérer les transitions entre espaces bâtis, naturels et agricoles.
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles au regard du changement climatique.
- Valoriser les terroirs et savoir-faire (carrières, filières locales, AOP, industrie...).
- S'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux.
- Gérer la ressource en eau.
- Planifier durablement la production et la distribution des énergies renouvelables.
- Diversifier et développer les réseaux de mobilité et les modes de déplacement.

LES ORIENTATIONS

- RÉPARER / DIVERSIFIER

Renouveler et réparer l'existant : le cadre bâti, les infrastructures, les espaces agricoles, les milieux naturels !

- DENSIFIER / DÉDENSIFIER

Contenir l'étalement urbain, dédensifier pour apporter des espaces publics verts, de la fraîcheur et de la mixité dans les usages, redensifier dans les secteurs lâches.

- COMPOSER / RELIER

Réfléchir la composition urbaine et contrôler l'urbanisation à l'échelle du territoire : relations piémonts / plaine, mutabilité des tissus urbains existants, urbanisme rural, articulations entre tous les éléments du territoire.

- ASSOCIER / MIXER / MUTUALISER

Penser des paysages multifonctionnels. Imaginer les formes urbaines systématiquement en association avec des espaces naturels et agricoles.

- DÉSIMPERMABILISER / VÉGÉTALISER

Intégrer l'eau, les trames vertes et la biodiversité dans tous les espaces et paysages, notamment en milieu urbain.

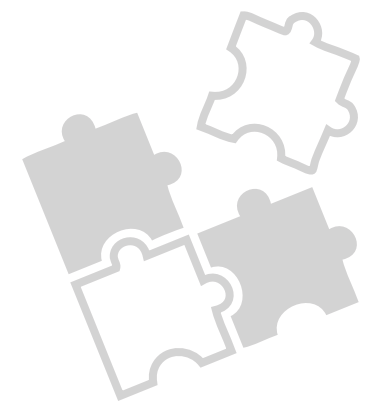
Un Objectif de Qualité Paysagère : *Qu'est-ce que c'est ?*

QU'EST-CE QU'UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ?

- Des **caps à poursuivre** en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages.
- Ils orientent la définition et la mise en œuvre ultérieure du **projet de territoire**.
- Ils renforcent une **politique intégrée du paysage**.
- Un **fil rouge** formulant et spatialisant les orientations, recommandations et actions du plan de paysage.
- C'est un **pacte commun** à mettre en œuvre sur les prochaines années.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

- Les **enjeux identifiés** préalablement, sur la base des **dynamiques en cours dans les paysages du Sud Loire** prennent en compte **toutes les dimensions d'un projet de territoire**.
- Les **objectifs de qualité paysagère** constituent autant de **réponses à ces différents enjeux**, permettant d'**orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein des espaces considérés**.



Les objectifs de Qualité Paysagère : Sommaire

OQP # 1 RECOMPOSER LES PAYSAGES DU SUD LOIRE AUTOUR DE L'EAU

- 1.1 Révéler le fleuve Loire comme organisme vivant
- 1.2 Régénérer les trois rivières (Ondaine, Gier, Furan), les cours d'eaux (Lignon...) et leurs bassins versants
- 1.3 Reconnaître et mettre en valeur les paysages de l'eau emblématiques du territoire et leur fragilité : étangs, tourbières, canal, barrages, gorges...
- 1.4 Protéger les milieux humides et ménager la trame turquoise liant eau et biodiversité au sein de tous les paysages des vallées jusqu'aux massifs
- 1.5 Ouvrir les paysages urbains sur leurs cours d'eau et intégrer le risque inondation dans les aménagements
- 1.6 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains pour créer des îlots de fraîcheur confortables et conviviaux

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

- 2.1 Adapter le parc de logements existants au changement climatique et sociétal en préservant la qualité des héritages des paysages bâti
- 2.2 Penser des logements confortables et accessibles, associés à des espaces extérieurs intimes ou communs
- 2.3 Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère des constructions, réinterpréter les formes et matériaux vernaculaires
- 2.4 Organiser une densité désirable en articulant espaces bâtis et espaces communs confortables végétalisés et nourriciers
- 2.5 Favoriser une mixité d'usage et des espaces plurifonctionnels au sein de toutes les formes et tissus urbains
- 2.6 Gérer les transitions agri-urbaines, franges et interfaces comme espaces de grande sensibilité paysagère et ménager les vues proches et lointaines
- 2.7 Mutualiser, ré-organiser et ré-équilibrer les modes de déplacement au sein des paysages : du «tout voiture» aux alternatives décarbonées

OQP # 3 PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE AU REGARD DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX

- 3.1 Soutenir la reprise et la diversification des activités agricoles en mettant en valeur les paysages et les terroirs associés
- 3.2 Articuler espaces agricoles, naturels et forestiers pour s'adapter aux effets du changement climatique
- 3.3 Prévoir l'implantation de «hameaux agricoles», outils agricoles mutualisés permettant de limiter le mitage au sein des paysages
- 3.4 Intégrer des fonctions nourricières, de vente et de transformation au sein des zones d'activités existantes
- 3.5 Développer des paysages et espaces nourriciers de médiation agricole au cœur et en périphérie des espaces urbanisés
- 3.6 Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère du bâti agricole

OQP # 4 DÉVELOPPER UN TERRITOIRE SOBRE ET PRODUCTIF EN ÉNERGIE EN TENANT COMPTE DES STRUCTURES PAYSAGÈRES

- 4.1 Encadrer le développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les caractéristiques de chaque unité paysagère
- 4.2 Favoriser le déploiement de projets communs, concertés et acceptables dans les paysages
- 4.3 Encourager la sobriété des modes de vie et l'autoconsommation collective pour préserver les paysages et le cadre de vie
- 4.4 Intégrer les dispositifs de production et de distribution d'énergie au sein de tous les espaces déjà artificialisés pour concourir à la qualité des paysages urbains, agricoles, naturels et forestiers

Les objectifs de Qualité Paysagère

OQP # 1 RECOMPOSER LES PAYSAGES DU SUD LOIRE AUTOUR DE L'EAU



1.1 RÉVÉLER LE FLEUVE LOIRE COMME ORGANISME VIVANT

Bords de Loire, Cleppé. Caudex.



1.2 RÉGÉNÉRER LES TROIS RIVIÈRES (ONDAINE, GIER, FURAN), LES COURS D'EAUX (LIGNON...) ET LEURS BASSINS VERSANTS

Bords de Loire, Cleppé. Caudex.



1.3 RECONNAÎTRE ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES DE L'EAU EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE ET LEUR FRAGILITÉ : ÉTANGS, TOURBIÈRES, CANAL, BARRAGES, GORGES...

Ecopôle Forez, C. Jurine.

OQP # 1 RECOMPOSER LES PAYSAGES DU SUD LOIRE AUTOUR DE L'EAU*Etangs du Forez, Caudex.*

1.4 PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES ET MÉNAGER LA TRAME TURQUOISE LIANT EAU ET BIODIVERSITÉ AU SEIN DE TOUS LES PAYSAGES DES VALLÉES JUSQU'AUX MASSIFS

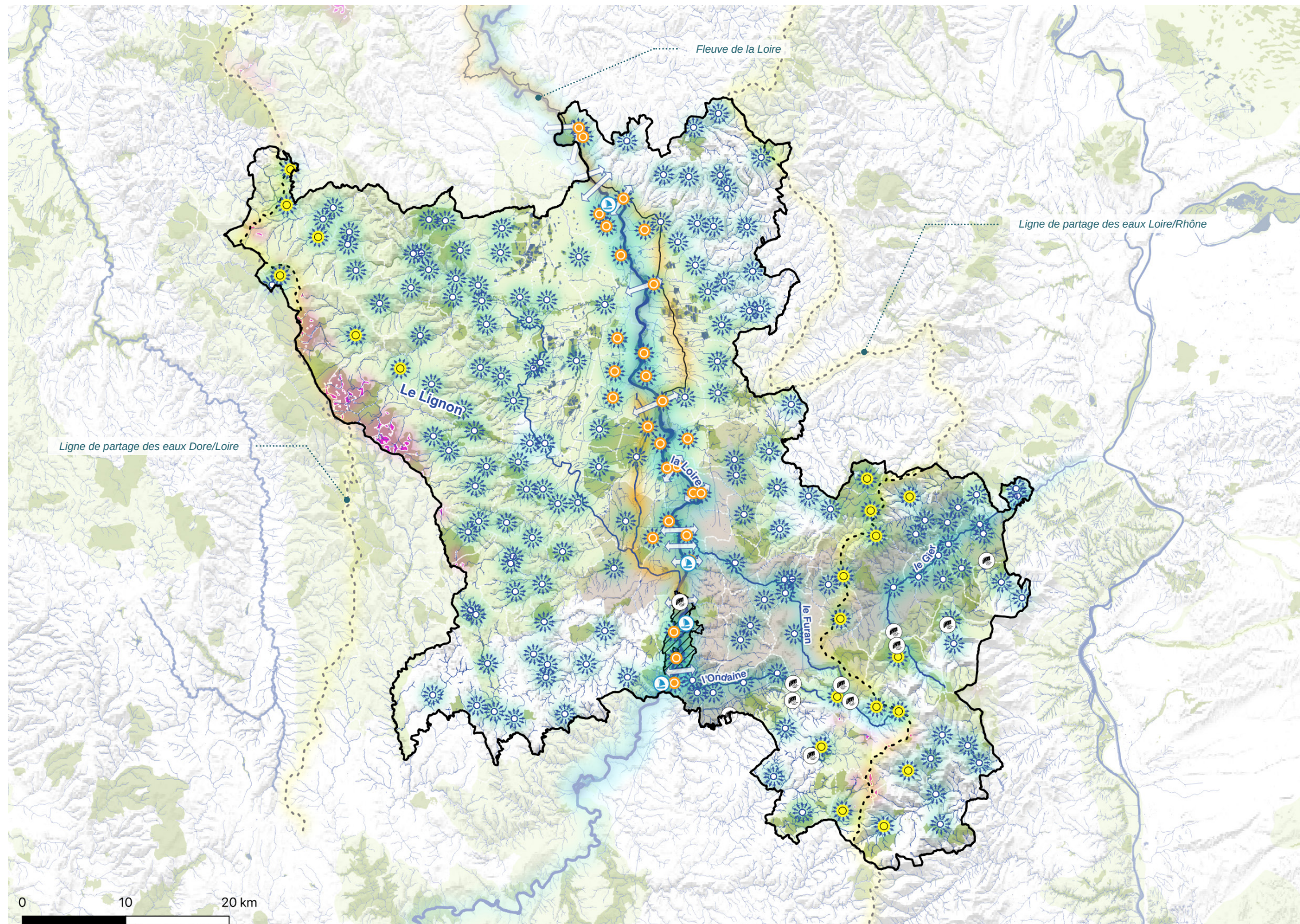
*Bords de Loire, Cleppé. Caudex.*

1.5 OUVRIR LES PAYSAGES URBAINS SUR LEURS COURS D'EAU ET INTÉGRER LE RISQUE INONDATION DANS LES AMÉNAGEMENTS

*Rive de Gier, Zeppelin architectes.*

1.6 DÉSIMPERMÉABILISER ET VÉGÉTALISER LES ESPACES URBAINS POUR CRÉER DES ÎLOTS DE FRAICHEUR CONFORTABLES ET CONVIVIAUX

SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1



OQP 1 // Recomposer les paysages Sud Loire autour de l'eau

Généralités

- Périmètre du SCOT Sud Loire
- Limites communales
- Vallées urbanisées du Gier et de l'Ondaine
- Saint-Etienne Métropole

1.1 Révéler le fleuve Loire comme organisme vivant

- La Loire

1.2 Régénérer les trois rivières (Ondaine, Gier, Furan), les cours d'eaux (Lignon...) et leurs bassins versants

Rivières des vallées du Gier et de l'Ondaine

1.3 Reconnaître et mettre en valeur les paysages de l'eau emblématiques du territoire et leur fragilité : étangs, tourbières, canal, barrages, gorges...

- Etangs de la plaine du Forez
- ▨ Gorges de la Loire
- Tourbières
- Lignes de démarcation des bassins versants
- Villes et villages en relation avec les lignes de partage des eaux
- Villes et villages en relation avec la Loire

1.4 Protéger les milieux humides et ménager la trame turquoise liant eau et biodiversité au sein de tous les paysages des vallées jusqu'aux massifs

- Réseau hydrographique
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

1.5 Ouvrir les paysages urbains sur leurs cours d'eau et intégrer le risque inondation dans les aménagements

- Barrages hydrauliques
- Bases nautiques sur la Loire
- ↔ Ponts sur la Loire
- Véloire
- Canal du Forez

1.6 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains pour créer des îlots de fraîcheur confortables et conviviaux

- Désimperméabilisation et végétalisation de toutes les villes et villages

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ



La Comète.

2.1 ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SOCIÉTAL EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DES HÉRITAGES DES PAYSAGES BÂTI



Noirétable, Rivat Architectes.

2.2 PENSER DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET ACCESSIBLES, ASSOCIÉS À DES ESPACES EXTÉRIEURS INTIMES OU COMMUNS



Grange en pisé du Forez.

2.3 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS, RÉINTERPRÉTER LES FORMES ET MATÉRIAUX VERNACULAIRES



Ecoquartier Desjoyaux, Saint-Etienne.

2.4 ORGANISER UNE DENSITÉ DÉSIRABLE EN ARTICULANT ESPACES BÂTIS ET ESPACES COMMUNS CONFORTABLES VÉGÉTALISÉS ET NOURRICIERS

OQP # 2**ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ***Ideom, Wood dream.*

2.5 FAVORISER UNE MIXITÉ D'USAGE ET DES ESPACES PLURIFONCTIONNELS AU SEIN DE TOUTES LES FORMES ET TISSUS URBAINS

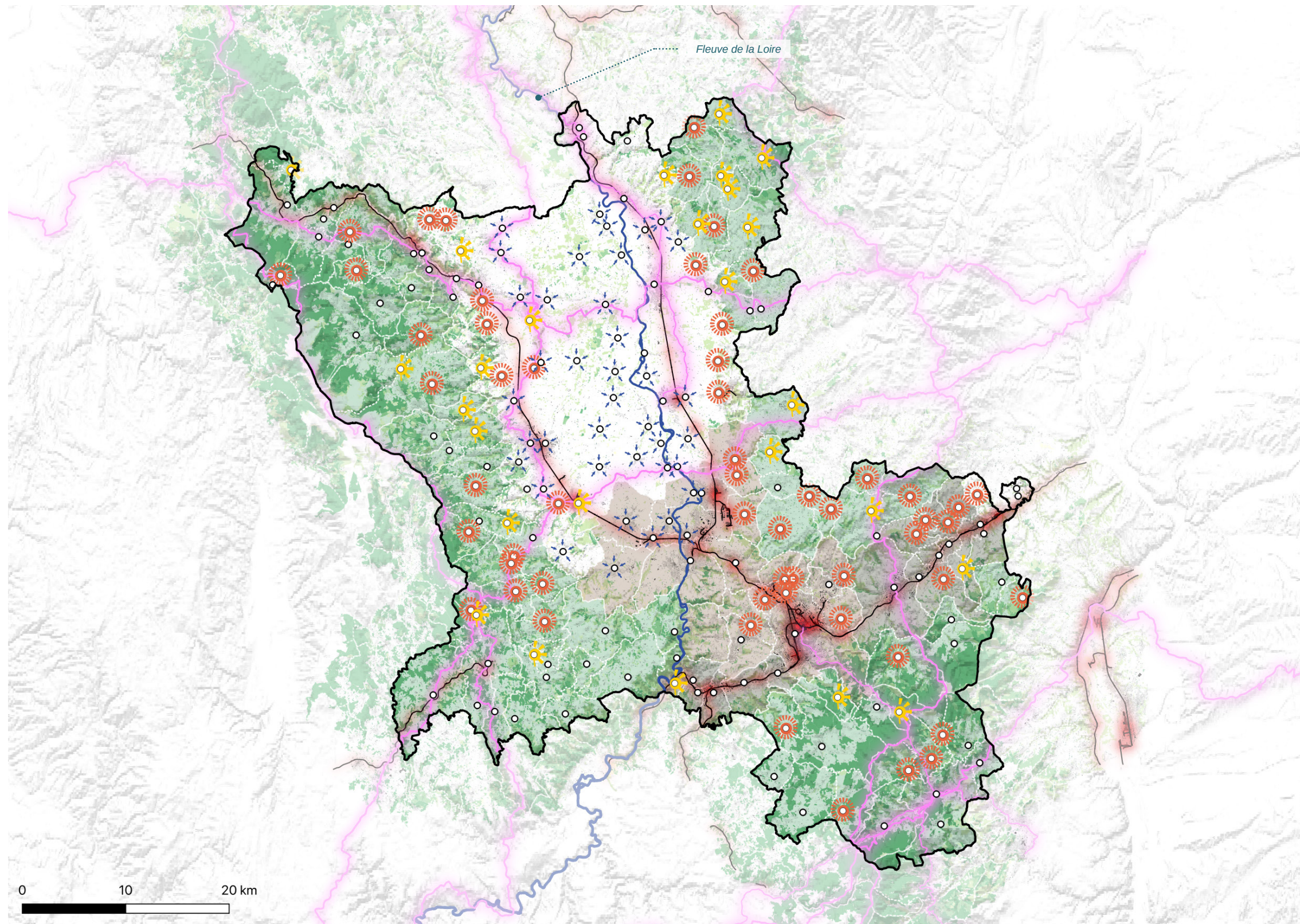
*Franges, jardins ouvrier, La Ricamarie.*

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

*Piste cyclable, canal du Forez.*

2.7 MUTUALISER, RÉ-ORGANISER ET RÉ-ÉQUILIBRER LES MODES DE DÉPLACEMENT AU SEIN DES PAYSAGES : DU «TOUT VOITURE» AUX ALTERNATIVES DÉCARBONÉES

SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 2



OQP 2 // Accompagner la mutation des espaces habités dans leur diversité

Généralités

- Périmètre du SCOT Sud Loire
- Limites communales
- Bâti
- Secteurs urbanisés
- Secteurs montagneux
- La Loire

Végétation :

- Forêt ouverte
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée de conifères
- Bois

2.1 Adapter le parc de logements existants au changement climatique et sociétal en préservant la qualité des héritages des paysages bâtis

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.2 Penser des logements confortables et accessibles, associés à des espaces extérieurs intimes ou communs

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.3 Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère des constructions, réinterpréter les formes et matériaux vernaculaires

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.4 Organiser une densité désirable en articulant espaces bâtis et espaces communs confortables, végétalisés et nourriciers

Stratégie prioritaire pour :

- Villes et villages dispersés de la plaine du Forez

2.5 Favoriser une mixité d'usages et des espaces plurifonctionnels au sein de toutes les formes et tissus urbains

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.6 Gérer les transitions agri-urbaines, franges et interfaces comme espaces de grande sensibilité paysagère et ménager les vues proches et lointaines

Stratégie prioritaire pour :

- Villes et villages de coteaux
- Villes et villages promontoires

2.7 Mutualiser, ré-organiser et ré-équilibrer les modes de déplacement au sein des paysages : du «tout voiture» aux alternatives décarbonées

- Chemins de fer
- Itinéraires cyclables
- Chemins de Grandes Randonnées (GR)

OQP # 3**PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE AU REGARD DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX**

3.1 SOUTENIR LA REPRISE ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN METTANT EN VALEUR LES PAYSAGES ET LES TERROIRS ASSOCIÉS

Oasis, Saint-Just-Saint-Rambert.



3.2 ARTICULER ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Hautes-Chaumes.



3.3 PRÉVOIR L'IMPLANTATION DE «HAMEAUX AGRICOLES», OUTILS AGRICOLES MUTUALISÉS PERMETTANT DE LIMITER LE MITAGE AU SEIN DES PAYSAGES

Hameau agricole, Bonneval-sur-Arc (73)



3.4 INTÉGRER DES FONCTIONS NOURRICIÈRES, DE VENTE ET DE TRANSFORMATION AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES

Zone artisanale, Valbonne, Sophia Antipolis.

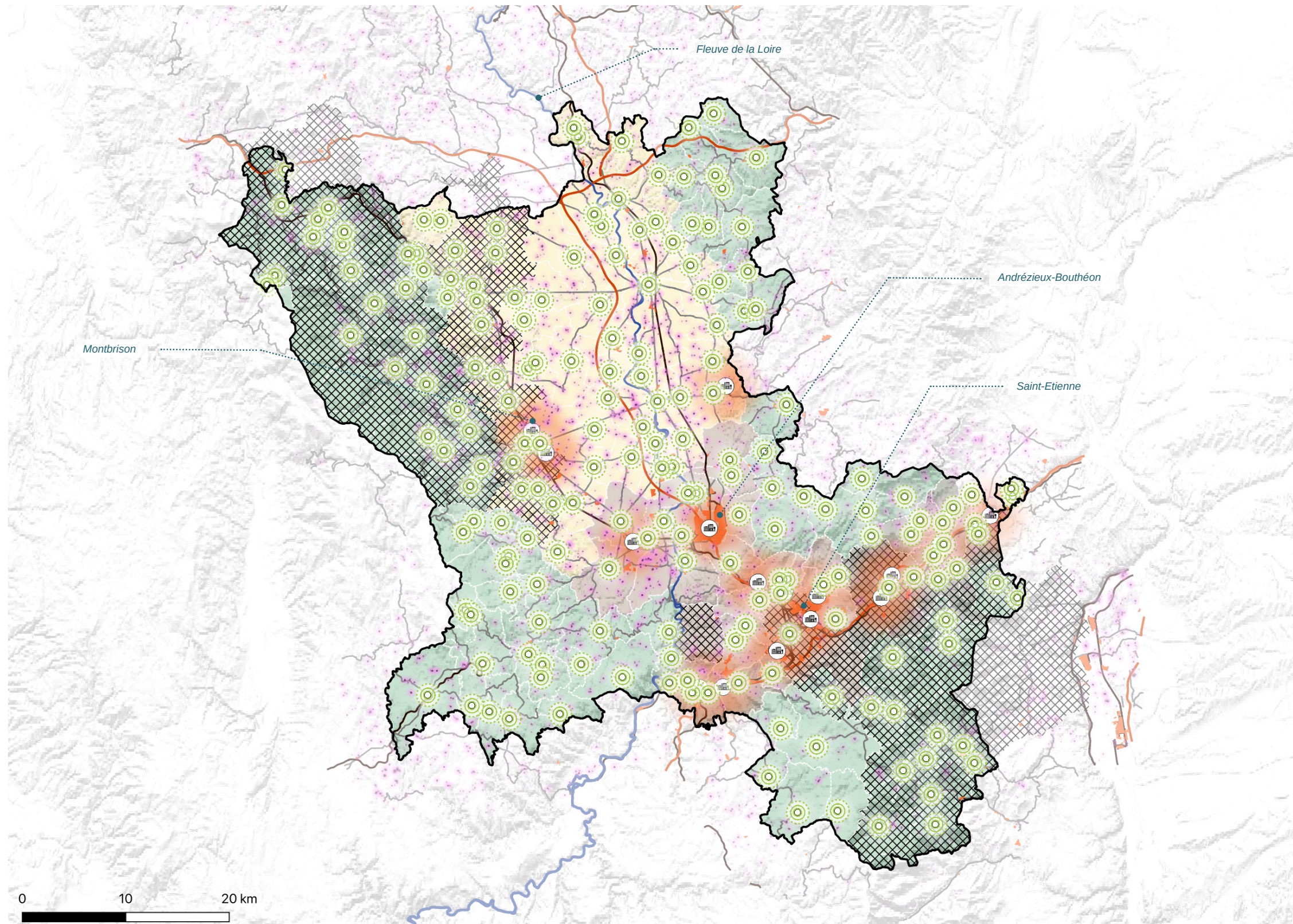
OQP # 3**PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE AU REGARD DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX***Quartier fertile, Saint-Etienne.*

3.5 DÉVELOPPER DES PAYSAGES ET ESPACES NOURRICIERS DE MÉDIATION AGRICOLE AU CŒUR ET EN PÉRIPHÉRIE DES ESPACES URBANISÉS

*Hangar à Foin, Saint-Marcel-de-Félines,
Fabriques.*

3.6 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI AGRICOLE

SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 3

**OQP 3 // Péreréniser l'activité agricole au regard des changements climatiques et sociétaux****Généralités**

□ Périmètre du SCOT Sud Loire

— Limites communales

— La Loire

3.1 Soutenir la reprise et la diversification des activités agricoles en mettant en valeur les paysages et les terroirs associés

⊗ Productions agricoles labellisées AOP ou AOC

3.2 Articuler espaces agricoles, naturels et forestiers pour s'adapter aux effets du changement climatique

■ Espaces forestiers et montagneux

■ Espaces agricoles de plaine

3.3 Prévoir l'implantation de « hameaux agricoles », outils agricoles mutualisés permettant de limiter le mitage au sein des paysages

— Autoroutes

— Chemin de fer

— Routes départementales

3.4 Intégrer des fonctions nourricières, de vente et de transformation au sein des zones d'activités existantes

● Pôles économiques existants

Zones d'activités existantes :

■ Espaces industriels et commerciaux

3.5 Développer des paysages et espaces nourriciers de médiation agricole au cœur et en périphérie des espaces urbanisés

● Développement d'espaces nourriciers dans toutes les villes et tous les villages

3.6 Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère du bâti agricole

■ Bâti agricole existant

OQP # 4**DÉVELOPPER UN TERRITOIRE SOBRE ET PRODUCTIF EN ÉNERGIE
EN TENANT COMPTE DES STRUCTURES PAYSAGÈRES***Ailes de Taillard, Pilat.*

4.1 ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN S'APPUYANT SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

*Temps fort#2, St-Cyr-les-Vignes*

4.2 FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS COMMUNS, CONCERTÉS ET ACCEPTABLES DANS LES PAYSAGES

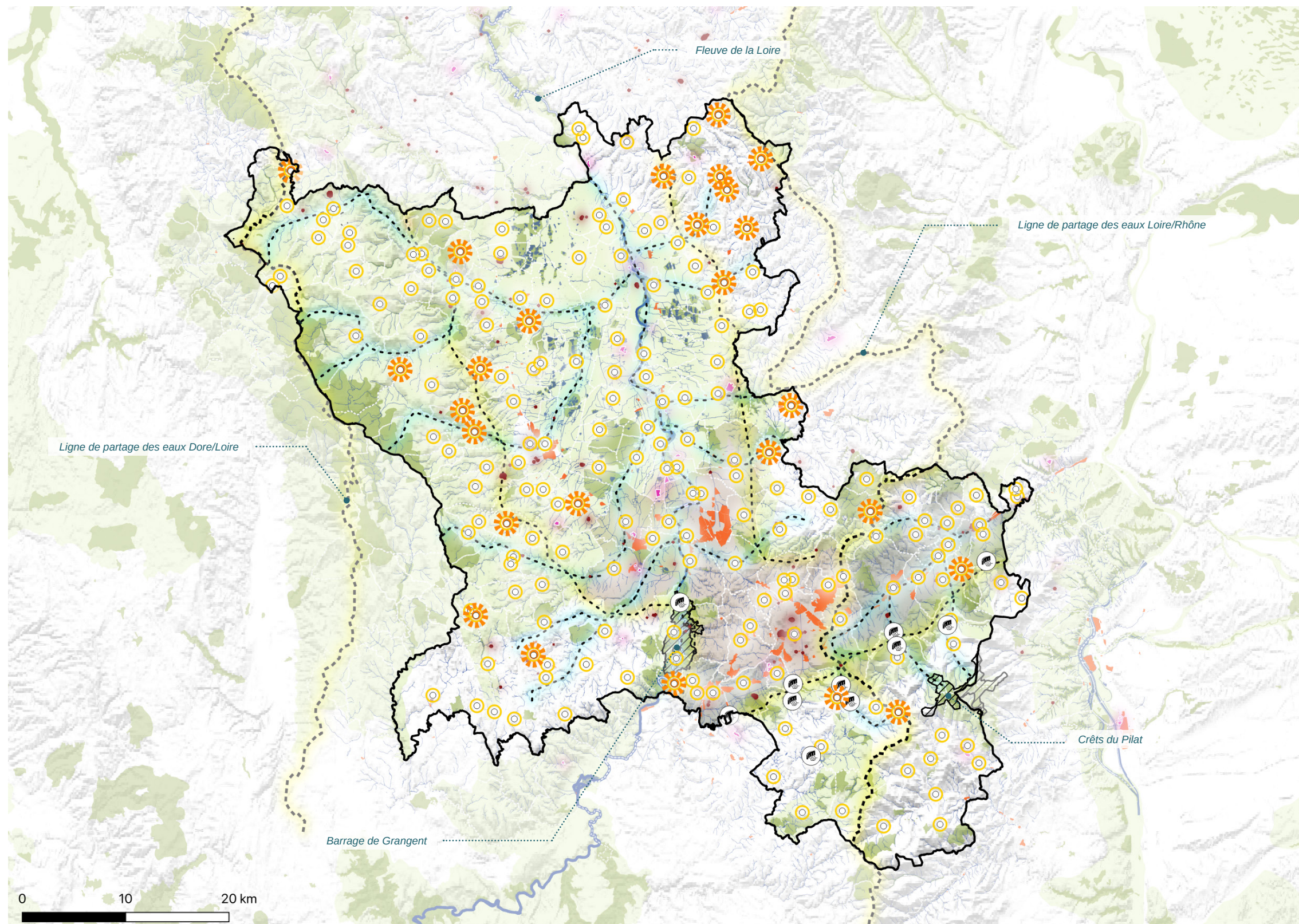
*La Valla-en-Gier.*

4.3 ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ DES MODES DE VIE ET L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LE CADRE DE VIE

*Projet d'ombrières, Stade G. Guichard.*

4.4 INTÉGRER LES DISPOSITIFS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU SEIN DE TOUS LES ESPACES DÉJÀ ARTIFICIALISÉS POUR CONCOURIR À LA QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS, AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 4

**OQP 4 // Développer un territoire sobre et productif en énergie, en tenant compte des structures paysagères****Généralités**

- Périmètre du SCOT Sud Loire
- Limites communales
- La Loire
- Espaces densément urbanisés

4.1 Encadrer le développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les caractéristiques de chaque unité paysagère

- Vallées
- Ruptures de pente
- Lignes de crêtes

Typo implantations villes

- ☀ Villes promontoires

- Monuments Historiques
- ▨ Sites classés
- znieff1
- znieff2

4.2 Favoriser le déploiement de projets communs, concertés et acceptables dans les paysages

- Des projets concertés dans chaque commune

4.3 Encourager la sobriété des modes de vie et l'autoconsommation collective pour préserver les paysages et le cadre de vie

- ⚡ Barrages hydrauliques

4.4 Intégrer les dispositifs de production et de distribution d'énergie au sein de tous les espaces déjà artificialisés pour concourir à la qualité des paysages urbains, agricoles, naturels et forestiers

- Carrière

Supports industriels sur lesquels s'appuyer :

- Industriel et commercial
- Bâti existant

Rappel des Objectifs de Qualités Paysagères du territoire

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Classification de 16 objectifs selon cinq grands champs : paysages remarquables, paysages ruraux, paysages d'eau, paysages urbains et paysages de transition.

Construction des objectifs basée sur 9 ateliers avec participation de 70 élus. La synthèse de leurs remarques et observations a dégagé une première version des OQP, reformulés et affinés puis regroupés en champs thématiques dans l'optique d'une articulation avec le PLUi.

1// Paysages remarquables

- Soyons fiers de nos paysages !
- Des sites et paysages emblématiques
- Contemplons depuis les balcons
- Découvrons les paysages depuis les grands axes

2// Paysage ruraux

- Des terroirs à cultiver
- La ruralité au bout des rues
- Une agriculture péri-urbaine

3// Paysages d'eau

- L'eau est une ressource et un bien commun
- L'eau et son patrimoine accessibles

4// Paysages urbains

- Recyclons le paysage anthropisé
- L'intensité urbaine des paysages métropolitains
- Rendons au paysage sa vitalité
- Des entrées dans le paysage

5// Paysages de transition

- Un modèle forestier de la ville de Saint-Etienne exemplaire et méconnu !
- Le retour en force du bocage !!!
- Les plaines et les vallées, un socle écologique révélé

Rappel des Objectifs de Qualités Paysagères du territoire

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU PNR DU PILAT



Communauté
de Communes
**des Monts
du Pilat**

Cinq orientations transversales sont listées pour « mener les transitions du Pilat par ses paysages » : l'anticipation des aménagements à venir, le confortement de l'existant, la reconfiguration des mobilités, l'intégration de projets d'énergie renouvelable, le renforcement des coopérations locales.

Ces orientations ont été formulées suite à plusieurs **ateliers** et sur la base de **sites pilotes** et de la démarche **TACCT** (outil pour l'adaptation territoriale aux transitions climatiques).

1// Des paysages adaptés au manque d'eau, aux fortes chaleurs, accueillants et qualitatifs pour un mieux vivre ensemble

- Une adaptation sans attendre par l'aménagement et la transformation des paysages

2// des paysages mosaïques existants du Pilat à conforter et développer au bénéfice d'une résilience au dérèglement climatique

- La résilience par la préservation de tous les paysages déjà existants, qu'ils soient micro ou macro

3// Des mobilités douces à renforcer pour faire émerger des paysages de transition attractifs

- Le virage à prendre d'un Pilat offrant des alternatives à la voiture

4// Des projets d'énergies renouvelables exemplairement adaptés aux spécificités géographiques du Pilat

- Demain des projets d'énergies renouvelables, adaptés aux échelles paysagères du Pilat

5// Renforcer la participation et les coopérations locales pour nourrir et encadrer les projets de transitions sur le territoire du Pilat

- La participation citoyenne et des acteurs comme conditions des transitions du Pilat



III - LE PLAN D'ACTION

CE PLAN D'ACTION EST UN GUIDE À DESTINATION DES ACTEURS DU SUD LOIRE, QUI NE DOIT PAS BRIDER L'IMAGINATION ET LA CRÉATION, MAIS FAVORISER UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ. LES RECOMMANDATIONS NE SONT PAS RÉGLEMENTAIRES ET DEVRONT S'ARTICULER AVEC LES POLITIQUES LOCALES EN MATIÈRE D'URBANISME.

Le plan d'action : Sommaire

1. ACTION 1 : Garantir la qualité paysagère de la densification et Accompagner la mutation «désirable» des tissus urbains

- Les lotissements pavillonnaires
- Les cœurs historiques
- Les zones d'activités économiques
- Les grands ensembles
- Les faubourgs
- Les industries et ateliers

2. ACTION 2 : Garantir la qualité paysagère des espaces publics, des lisières et des interfaces

- Adaptation des paysages urbains au changement climatique
- Convivialité, sobriété et confort des espaces publics
- Traitements paysagers des transitions et franges agri-urbaines
- Mise en valeur paysagère des abords d'un bâtiment ou d'un site patrimonial
- Insertion paysagère des espaces de découverte et mise en valeur des paysages

3. ACTION 3 : Garantir la qualité paysagère des projets urbains ex-nihilo

- Inscription paysagère d'un parc d'activités
- Création d'un « hameau agricole »

4. ACTION 4 : Garantir la qualité paysagère de la transition énergétique au sein de chaque unité paysagère

5. ACTION 5 : Garantir l'intégration paysagère des installations d'énergies renouvelables

- Principes d'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques en toiture
- Principes d'intégration paysagère de champs photovoltaïques au sol et d'agrivoltaïsme
- Principes d'intégration paysagère d'une chaufferie biomasse collective ou agricole
- Principes d'intégration paysagère d'une unité de méthanisation
- Principes d'intégration paysagère de dispositifs de géothermie
- Principes d'intégration paysagère de développements éoliens
- Principes d'intégration paysagère de dispositifs hydroélectriques

6. ACTION 6 : Faire vivre le plan de paysage et animer le sud Loire



ACTION 1

GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET
ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

QUOI ?

Description de l'action

CRAINTES ET PERCEPTIONS DE LA DENSITÉ

La notion de Zéro Artificialisation Nette soulève la question de la densité des villes et des projets. Les notions de densité et de formes urbaines se rapportent à des contextes urbains et d'espaces vécus très divers. Cette densité est souvent redoutée, et l'approche par le paysage permet de travailler le cadre de vie et la densité perçue, par le triptyque «nature / services / transports», en réfléchissant différemment selon les typologies urbaines.

COMMENT RENDRE LA DENSITÉ ACCEPTABLE ?

L'acceptabilité de la densité n'est pas corrélée à la densité mesurée : les opérations les plus denses ne sont pas les moins acceptées par les habitants. Leur appropriation dépend de nombreuses dimensions propres à chaque individu mais aussi du contexte territorial et notamment de la proportion d'espaces publics et de leur qualité.

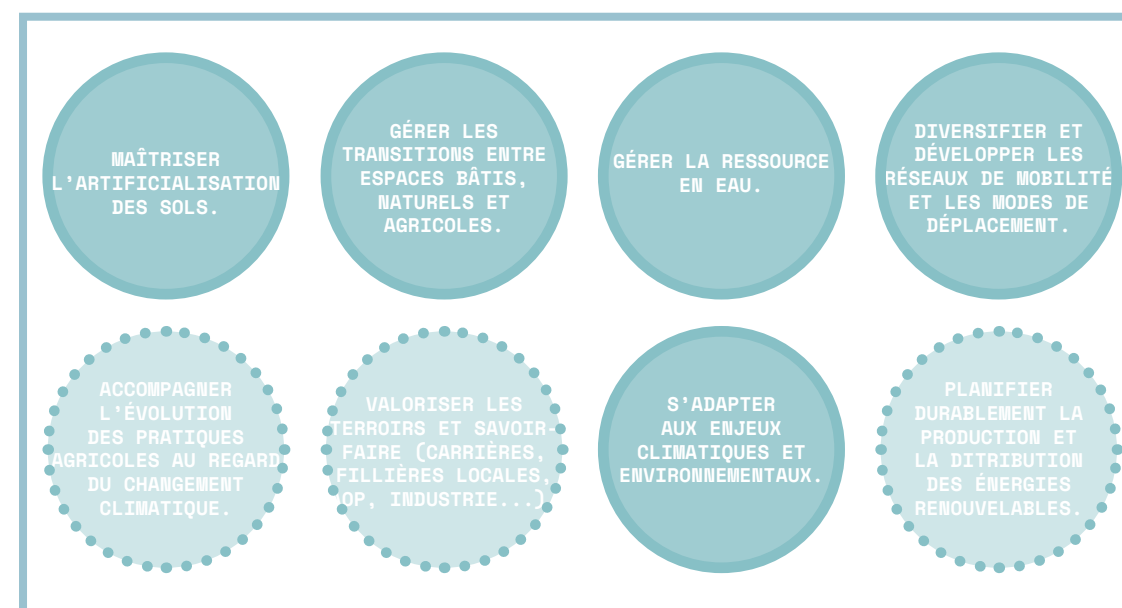
POUR UNE DENSITÉ DÉSIRABLE ?

Avec le changement climatique et l'usage toujours trop massif des ressources et notamment du foncier, il est urgent d'accélérer les transformations des tissus existants vers les modèles plus soutenables, plus particulièrement en matière d'aménagement urbain afin d'éviter l'étalement. Des leviers existent pour que la densité ne soit pas une contrainte mais devienne une solution possible voire souhaitable pour les territoires ruraux comme les métropoles. **Cette densité est à adapter aux contextes locaux et aux formes urbaines de chaque territoire afin de s'adapter au mieux à l'environnement naturel et bâti.**

Cette action porte un regard prospectif sur la transformation des tissus existants, afin que les fruits des transformations soit désirables : Habitats confortables, adaptation au changement climatique, respect des héritages et intégration des formes anciennes dans le renouvellement urbain, inscription des opérations nouvelles au paysage et à l'environnement, qualité de la densité intégrant le végétal, accessibilité et mixité.

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



Objectifs de Qualité Paysagère associés

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

2.1 ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SOCIÉTAL EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DES HÉRITAGES DES PAYSAGES BÂTI

2.2 PENSER DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET ACCESSIBLES, ASSOCIÉS À DES ESPACES EXTÉRIEUR INTIMES OU COMMUNS

2.3 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS, RÉINTERPRÉTER LES FORMES ET MATÉRIAUX VERNACULAIRES

2.4 ORGANISER UNE DENSITÉ DÉSIRABLE EN ARTICULANT ESPACES BÂTIS ET ESPACES COMMUNS CONFORTABLES VÉGÉTALISÉS ET NOURRICIERS

2.5 FAVORISER UNE MIXITÉ D'USAGE ET DES ESPACES PLURIFONCTIONNELS AU SEIN DE TOUTES LES FORMES ET TISSUS URBAINS

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

2.7 MUTUALISER, RÉ-ORGANISER ET RÉ-ÉQUILIBRER LES MODES DE DÉPLACEMENT AU SEIN DES PAYSAGES : DU «TOUT VOITURE» AUX ALTERNATIVES DÉCARBONNÉES

QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- EPAGE Loire-Lignon.

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources



ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Lotissements pavillonnaires : Description et enjeux (1/3)



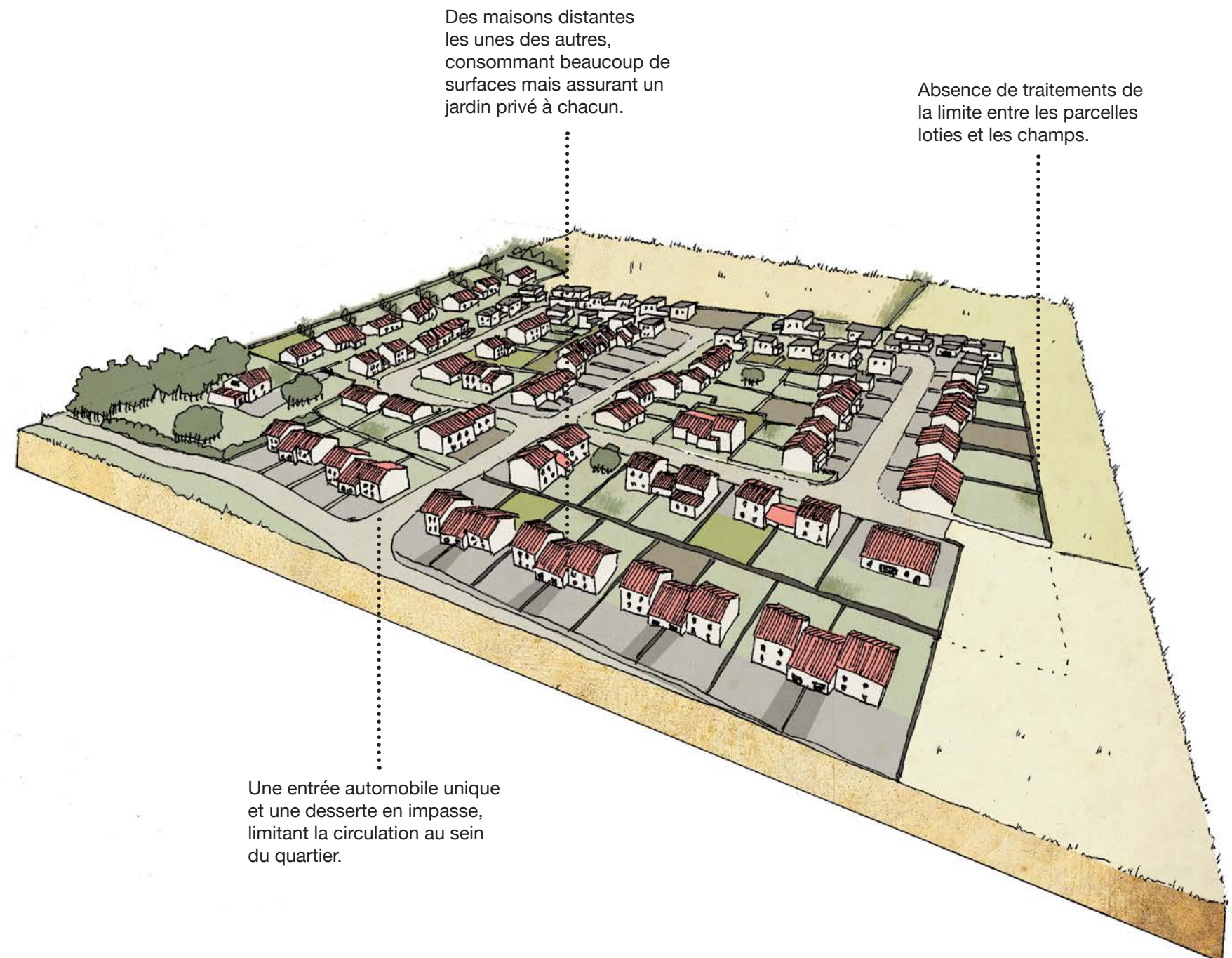
Description

Un lotissement pavillonnaire est un secteur résidentiel habituellement situé en périphérie des zones urbanisées où une unité foncière est divisée en plusieurs lots destinés à être bâtis. Ces maisons individuelles implantées au centre de la parcelle ou mitoyennes ont une uniformisation de leur volume et de leur architecture. La mutualisation des infrastructures et l'éloignement du centre-ville rend ces habitations plus spacieuses, moins onéreuses, à mi-chemin entre l'agitation de la ville et le calme verdoyant de la campagne. Véritable dortoir desservi par la voiture, la rentabilisation de l'espace se fait souvent au détriment de la qualité des espaces publics. L'individuel l'emporte sur le collectif, chaque pavillon dispose d'un extérieur privé conséquent, mais n'est pas en lien ni avec les voisins, ni avec les cultures ou autres tissus alentour.



Enjeux de mutabilité

- Densifier et optimiser le foncier avec des opérations de logement diversifiées
- Gérer et valoriser les eaux pluviales à l'échelle du quartier
- Favoriser l'insertion paysagère du tissu en travaillant la trame arborée et la lisière avec les alentours, notamment espace urbanisés/espaces naturels ou agricoles
- Développer les liaisons douces avec les centres-bourgs et le territoire
- Repenser la perméabilité et la covisibilité entre le domaine privé et le domaine public
- Qualifier et diversifier les usages des espaces publics et communs



Des maisons distantes les unes des autres, consommant beaucoup de surfaces mais assurant un jardin privé à chacun.

Absence de traitements de la limite entre les parcelles loties et les champs.

Une entrée automobile unique et une desserte en impasse, limitant la circulation au sein du quartier.

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*



Lotissements pavillonnaires : Recommandations et mutations (2/3)



Préconisations

- Dédensifier les espaces bâtis dégradés pour aménager des espaces publics paysagers et îlots de fraîcheurs conviviaux, vecteurs d'aménités.

- Reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

- Requalifier et réhabiliter thermiquement les pavillons existants.

- Installer du photovoltaïque en toiture des pavillons en veillant au traitement architectural.

- Mutualiser la production d'énergie (réseau de chaleur, chaufferies, projets collectifs...)

- Densifier et optimiser le foncier avec des usages multiples, changer l'usage de certains pavillons pour ré-planter des vocations multiples (activités économiques, tertiaire, loisirs, logements, services...).

- Densifier et optimiser le foncier en implantant de nouveaux logements individuels : densification des dents creuses, fond de parcelles....

- Gestion agricole et alternative des espaces franges agri-urbaines pour valoriser les transitions.

- Développement d'espace de médiation agricole (potagers collectifs, vergers...).

- Reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

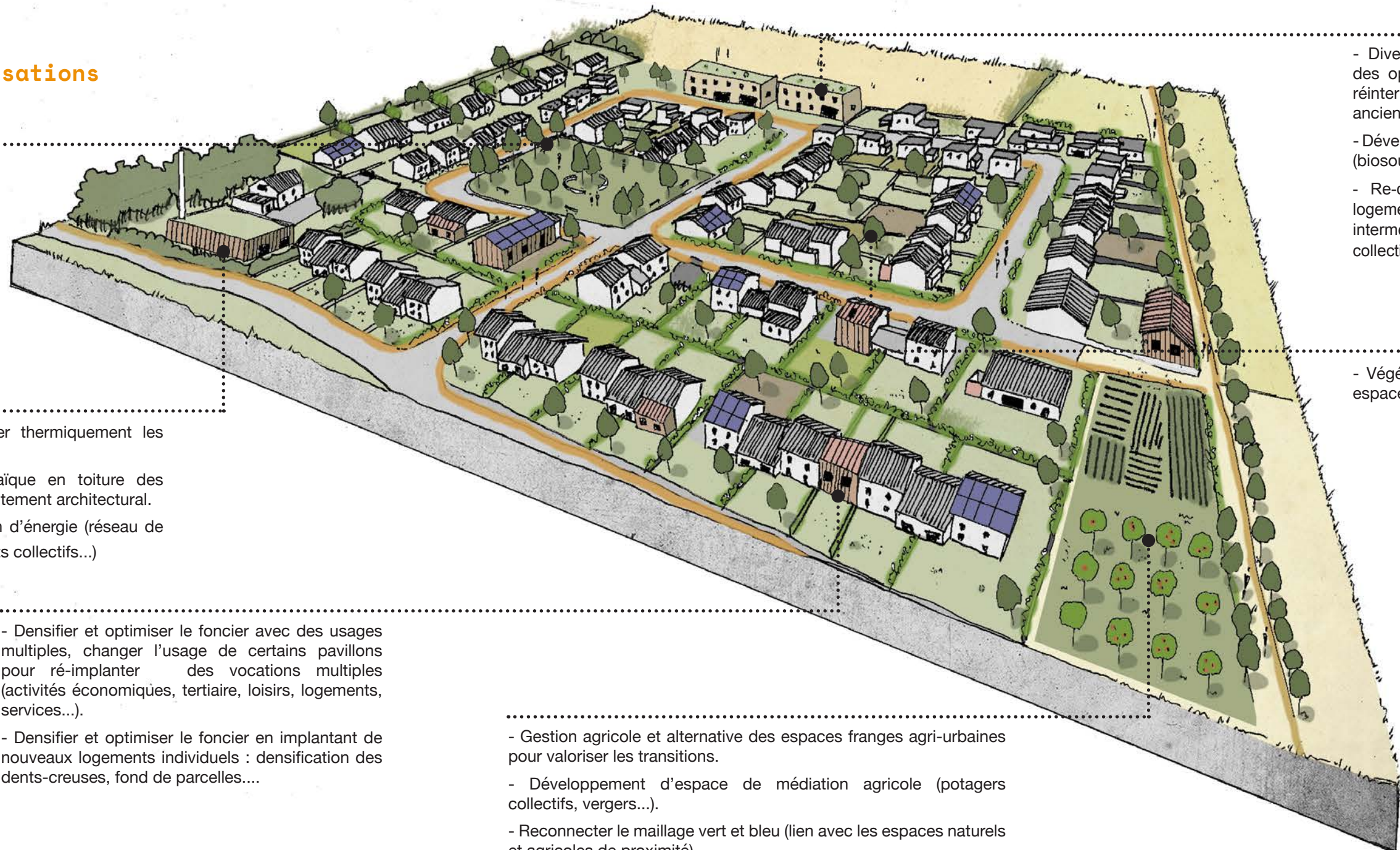
- Développer les modes actifs au sein des lotissements pavillonnaires et en frange.

- Diversifier l'offre en logements avec des opérations d'habitat intermédiaire, réinterprétant les formes urbaines anciennes.

- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.

- Re-densifier et diversifier l'offre en logements avec des opérations d'habitat intermédiaires, habitat groupé et petits collectifs.

- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et jardins privés.



état préconisé

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Lotissements pavillonnaires : Références de projets désirables (3/3)

Références d'ailleurs



TRANSFORMATION D'UN PAVILLON PHÉNIX

JURY (57) - GENS ARCHITECTES

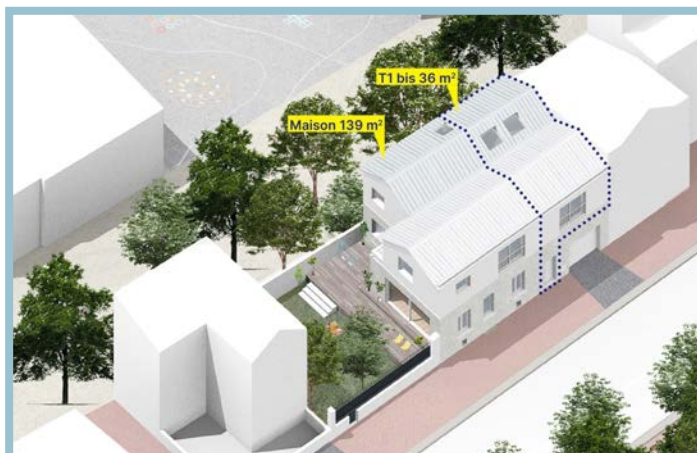
L'agence GENS Architectes a transformé pour des clients privé une maison Phénix dans un lotissement, transformant le rapport avec le jardin, l'extérieur, et travaillant sur les performances environnementales de l'habitation.



TRANSFORMATION PAVILLONNAIRE

MALAKOFF (92) - IUDO

Portés par des propriétaires âgés dont la maison était devenue trop grande mais souhaitant continuer à vivre chez eux, le projet a consisté à créer deux nouveaux et beaux logements par rénovation et division de la maison et du garage existants. Le projet permet ainsi aux propriétaires de continuer à vivre dans le quartier auquel ils sont attachés, en bénéficiant d'un complément de revenu pour la retraite tout en baissant leur charge et en créant une nouvelle offre de logements locatifs aujourd'hui occupés par de jeunes ménages. Passant de l'état d'une «simple maison» à celui d'un «micro collectif», sans démolition et sans aucune artificialisation des sols, le projet fait la démonstration de nouvelles manières de produire du logement qui s'inscrivent dans les grands enjeux de la ville durable et du ZAN, en misant sur la transformation et la rénovation du «déjà-là» et des modèles alternatifs à la promotion immobilière.



Références d'ailleurs



BIMBY - BUILD IN MY BACKYARD

MULTISITES

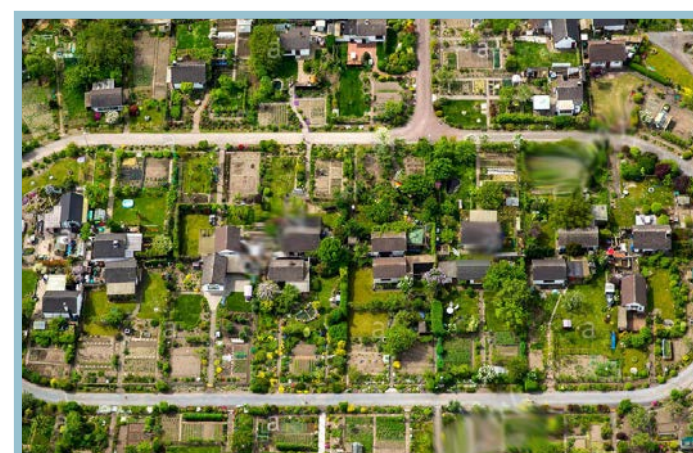
Le projet de recherche développé par Villes Vivantes propose d'organiser une densification douce et diffuse des espaces bâtis, à l'initiative des habitants, dans le cadre d'opérations animées par la collectivité, en filière courte, en faisant monter en compétence les professionnels locaux de la construction.



DENSIFICATION DOUCE ET PARTAGÉE

ROMAINVILLE (93)

La parcelle est une parcelle en drapeau. Le contexte est celui d'une rue pavillonnaire calme. Le bâtiment sur rue, avec au rez-de-chaussée des espaces collectifs et un garage à vélo. Dans les étages, deux appartements sont superposés. Une buanderie et une salle commune donnent sur une terrasse et un jardin collectif est positionné à l'articulation entre les deux bâtiments. De là, un grand escalier métallique permet d'accéder à un autre jardin d'une superficie de 200m² situé sur le toit des maisons.



REPENSER LE TISSU PAVILLONNAIRE

SAARNER ROAD, MULHEIM AN DER RUHR, ALLEMAGNE

L'association nommée Kleingartenverein s'est développée dans l'ensemble de la ville et propose un nouvel investissement collectif des espaces verts au sein des quartiers pavillonnaires. Dans plusieurs quartiers, on retrouve aujourd'hui leur système, un tissu pavillonnaire avec des jardins généreux.

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Cœurs historiques : Description et enjeux (1/3)



Description

Implantées depuis des siècles, les villes et villages actuels sont constitués d'un noyau historique, où les maisons, en matériaux et méthodes de fabrication traditionnelles, forment un réseau dense de rue et de ruelles. Autrefois nœud commercial, lieu vivant qui concentrait matériaux, denrées, services et loisirs, ces bourgades formaient la vie citadine, un lieu de défense, d'échanges et d'approvisionnement. Aujourd'hui englobé dans un tissu urbain beaucoup plus vaste, les cœurs historiques sont toujours aussi attractifs mais pour d'autres raisons. L'étroitesse des rues, l'architecture parfois alambiquée et vieillissante ainsi que la chaleur, le bruit et les odeurs liées à la concentration d'habitats découragent parfois l'installation de nouveaux habitants ou commerçants. Néanmoins, ces centres historiques ont un charme, une ambiance pittoresque dû à leur architecture ornementée, leurs espaces publics à échelle humaine et leur profusion d'éléments anecdotiques ou irréguliers que n'a pas souvent l'urbanisation du XX^{ème} siècle. L'attractivité des cœurs historiques est donc essentiellement due à la valeur patrimoniale et à l'attrait touristique de ces lieux animés et explorables à pied. Les commerces et activités contribuent aussi à rendre ce lieu attractif aux riverains.



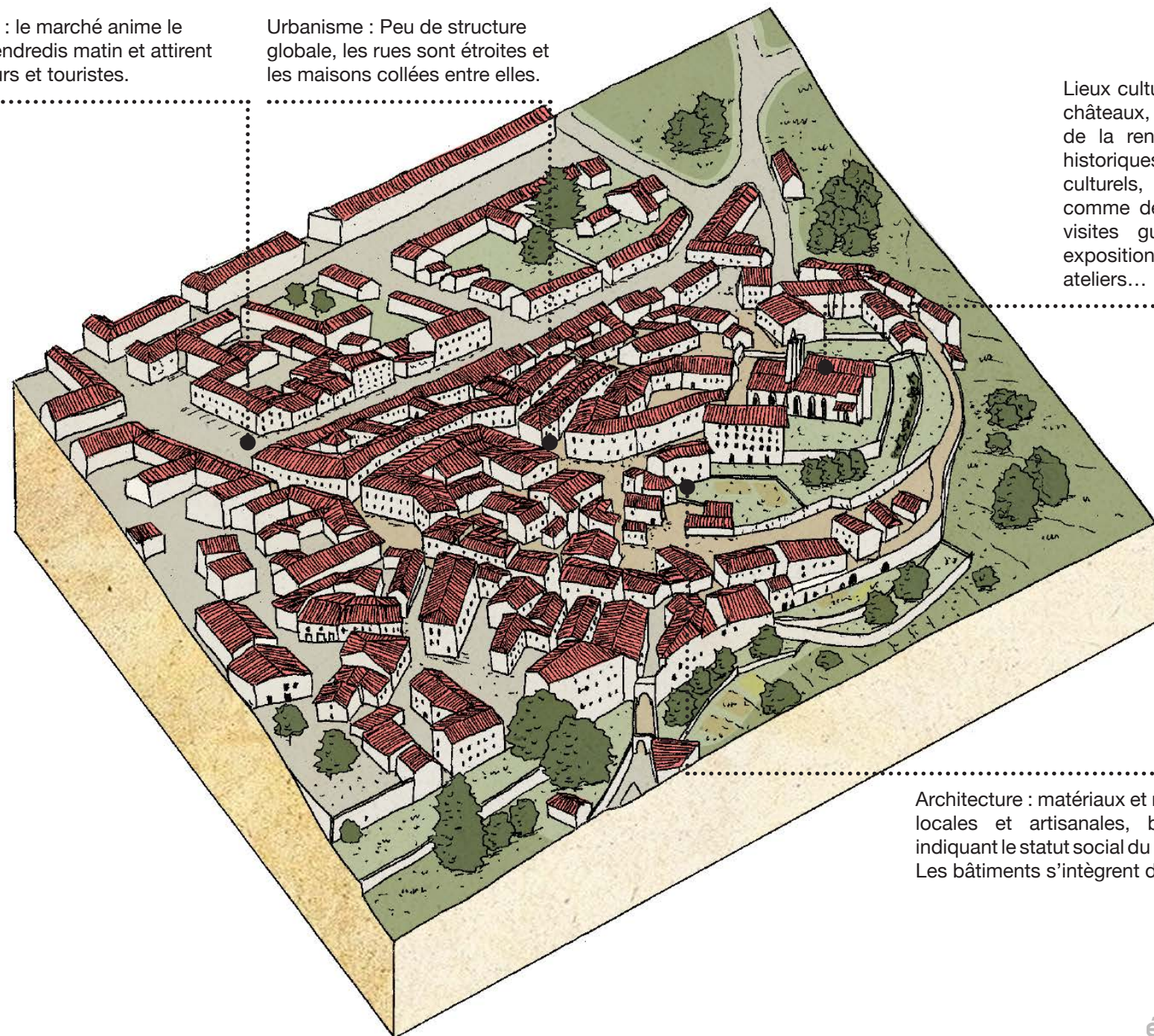
Enjeux de mutabilité

- Des logements attractifs diversifiés avec espace extérieur et stationnement
- Préservation et mise en valeur du patrimoine architectural et paysager (place, ruelles...)
- Développer le commerce de proximité
- Aménager des espaces publics de qualité
- Construire un maillage végétal au centre ou en périphérie du tissu
- Diversifier les parcours de mobilité douce

Lieu commercial : le marché anime le bourg tout les vendredis matin et attirent habitants, visiteurs et touristes.

Urbanisme : Peu de structure globale, les rues sont étroites et les maisons collées entre elles.

Lieux culturels : édifices religieux, châteaux, remparts, maisons de la renaissance... Les cœurs historiques sont devenus des lieux culturels, animés d'événements comme des représentations, des visites guidées, des concerts, expositions, conférences, jeux et ateliers...



Architecture : matériaux et méthodes de fabrication locales et artisanales, beaucoup d'ornements indiquant le statut social du propriétaire de l'époque. Les bâtiments s'intègrent dans la topographie.

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*



Cœurs historiques : Recommandations et mutations (2/3)



Préconisations

- Requalifier et réhabiliter thermiquement les bâtiments d'habitation et les équipements publics

- Adapter le bâti ancien à la production d'énergie en respectant le caractère traditionnel et patrimonial des centres anciens (photovoltaïque anti-reflet, teintes des panneaux, traitement du pans entier de toiture...)

- Mutualiser la production d'énergie (micro-réseau de chaleur, projets collectifs...)

- Revitaliser les centres anciens en facilitant l'installation de commerces, services et activités artisanales en rez-de-chaussé, en relation avec un espace public confortable et apaisé (modes actifs, accessibilité, mobilier, végétalisation...).

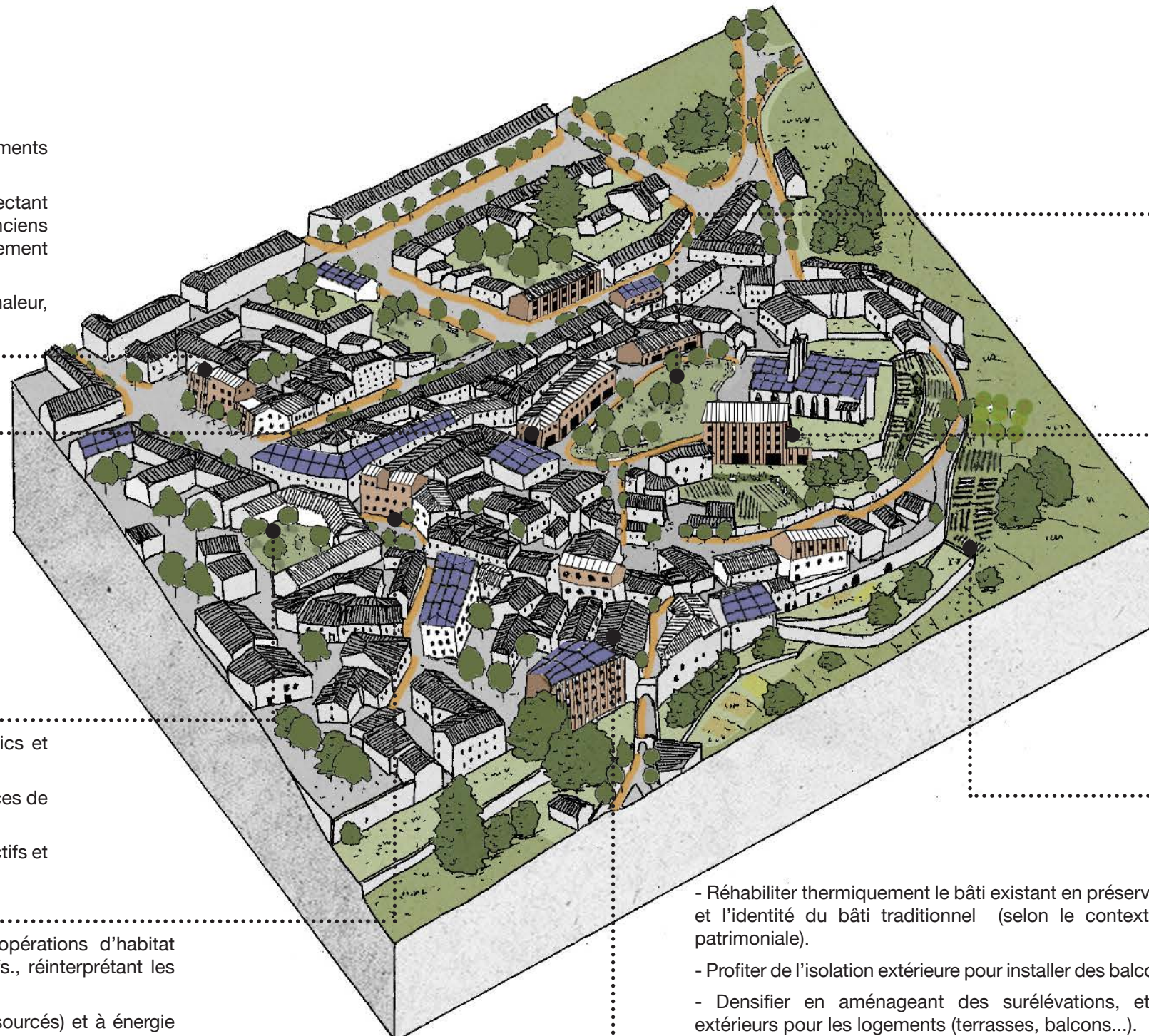
- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et jardins privés.

- Dédensifier et ouvrir les cœurs d'îlots au profit d'espaces de respiration et jardins privés.

- Aménager des espaces de stationnements semi-collectifs et améliorer les stationnements existants.

- Diversifier l'offre en logements avec des opérations d'habitat intermédiaire, habitat groupé et petits collectifs., réinterprétant les formes urbaines anciennes.

- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.



- Dédensifier pour aménager des espaces publics paysagers et îlots de fraîcheurs conviviaux.

- Désimperméabiliser et végétaliser les sols quand c'est possible, en prenant garde à la préservation des caractéristiques techniques du bâti ancien.

- Reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

- Diversifier la destination du bâti en réhabilitant d'anciens bâtiments.

- Diversifier l'offre en logements avec des petits collectifs.

- Installer des services et espaces de rencontres (tiers-lieux...)

- Gestion agricole et alternative des espaces franges agri-urbaines pour valoriser les silhouettes villageoises (écopâturage...).

- Développement d'espace de médiation agricole (potagers collectifs, vergers...).

- Réhabiliter thermiquement le bâti existant en préservant le caractère et l'identité du bâti traditionnel (selon le contexte et la qualité patrimoniale).

- Profiter de l'isolation extérieure pour installer des balcons et terrasses.

- Densifier en aménageant des surélévations, et des espaces extérieurs pour les logements (terrasses, balcons...).

état préconisé

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Cœurs historiques : Références de projets désirables (3/3)

Références d'ici



TRANSFORMATION D'UN HANGAR NOIRÉTABLE (42)

Un projet de densification d'une parcelle de jardin en cœur de bourg avec la création de 5 logements locatifs de type «intermédiaire» (individuel superposé).

Très haute performance énergétique (Passivahaus) : caissons en bois préfabriqués remplis de paille (scierie locale) – VMC double flux (intégrée à la façade nord) – Collecteurs d'eau de pluie pour l'arrosage - Local à vélo (intégré sous l'escalier) – Double orientation nord/sud avec brise-soleil orientable intégré aux balcons.

Qualité d'intégration urbaine : passage existant valorisé (venelle piétonne permettant de relier le centre à la place du Haut Forez).

Volume compact avec enchevêtrement de toiture rappelant la silhouette du bourg.

Accès individualisés à chaque logement

Extérieurs pour chaque logement : balcon ou jardin privatif en plus d'un espace collectif paysager.



Références d'ailleurs



LOGEMENTS COMMUNAUX PASSIFS CRISTINACCE (2B)

Perchée sur un mamelon granitique à 830 m, porte des constructions vernaculaires en pierres sèches qui se fondent dans les sombres contrastes de la roche. Malgré ces spécificités, la fabrication de ces trois logements communaux a une portée universelle. Elle réunit un maire engagé dans la revitalisation de son village, qui acquiert une parcelle pour attirer des familles ; une opération conditionnée à l'obtention de subventions liées aux enjeux écologiques.



TRANSFORMATION D'UNE RUINE EN HALLE COUVERTE

LARRABETZU, ESPAGNE

Un aterpe en langue basque est un refuge, un lieu couvert ou un abri en raison du climat pluvieux du pays. Compte tenu du manque d'espaces publics couverts dans le centre urbain de la commune, l'idée de remplacer le bâtiment accolé à la mairie, a émergé. Le bâtiment, presque désaffecté et de peu de valeur architecturale, serait transformé en un espace extérieur couvert qui pourrait compléter l'espace public qui entoure la mairie.



SURÉLÉVATION DE L'ORDINAIRE

BORDEAUX (33) - ARTHUR PERBET

Un jeune couple souhaitant s'installer dans la métropole bordelaise fait l'acquisition d'une petite échoppe de 50 m², avec l'idée qu'elle pourrait être agrandie : une surélévation en bois en double hauteur. Encastrée dans la toiture, une terrasse tropézienne apporte de la lumière supplémentaire à la pièce de vie par une large ouverture.

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Zones d'activités économiques : Description et enjeux (1/3)



Description

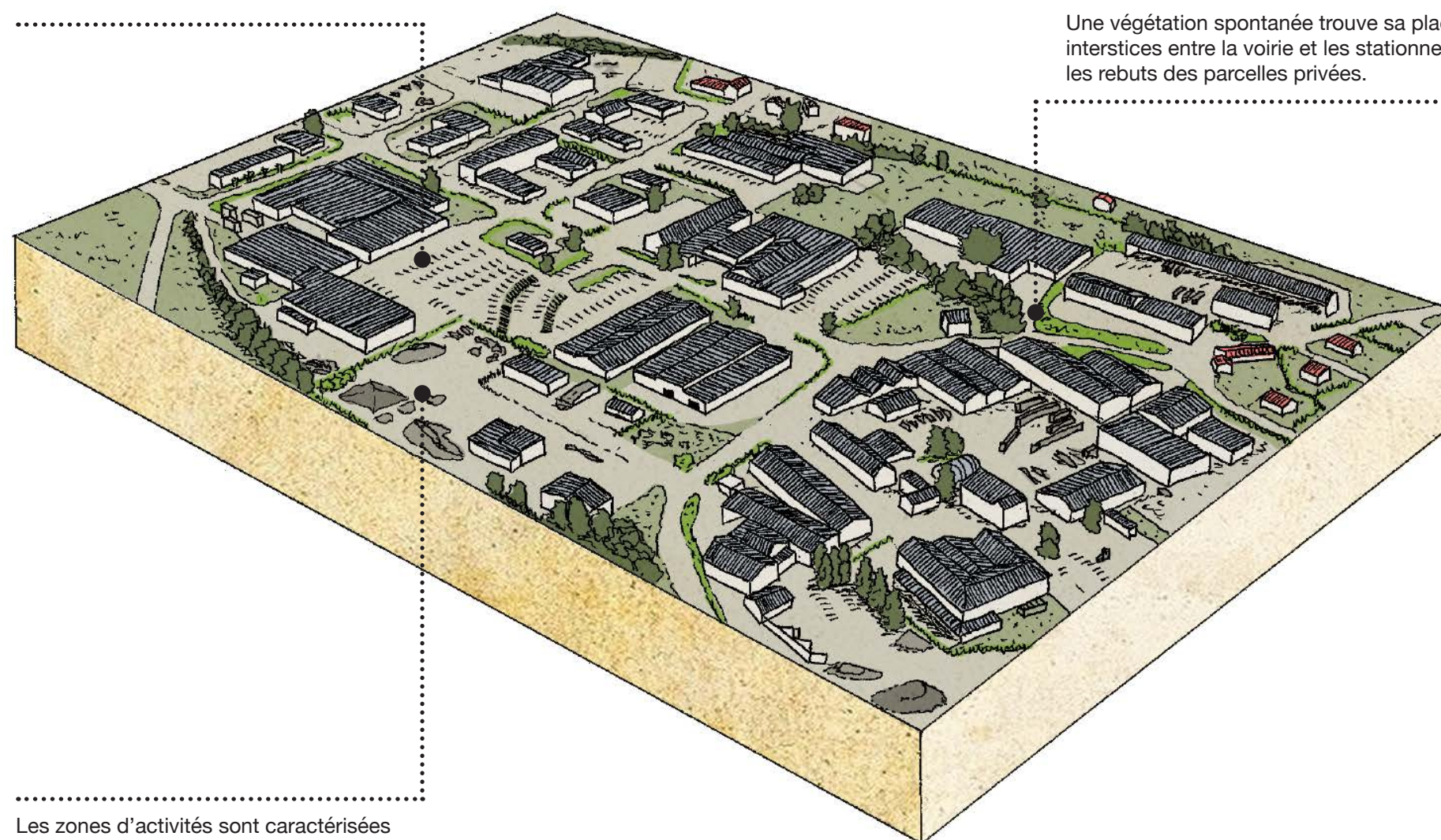
Le développement de l'énergie électrique a permis aux industries de s'éloigner des cours d'eau et de se rapprocher des axes principaux, des gares et des quartiers d'habitation. Le principe de zonage développé dans les années 50 concentre les activités économiques dans des zones mono-fonctionnelles en périphérie des noyaux anciens des villages et mêlés aux fonctions résidentielles et commerciales. Ces zones concentrent des bâtiments de grands volumes dont la matérialité et la forme répondent à des exigences pratiques et économiques ne cherchant pas à s'intégrer dans le paysage. Aménagements routiers, vastes surfaces imperméabilisées, une faible densité bâtie et peu de végétation sont autant d'éléments qui participent à la caractérisation de ces paysages.



Enjeux de mutabilité

- Désimperméabiliser et optimiser les espaces de stationnement
- Gérer et valoriser le stockage et l'infiltration des eaux pluviales
- Travailler la dépollution des sols
- Implanter des infrastructures d'énergie renouvelables (panneaux photovoltaïques...)
- Permettre la traversée du tissu en développant les réseaux de mobilités douces pour relier les quartiers alentour
- Instaurer une trame arborée et favoriser l'installation d'une biodiversité dans les friches
- Réhabiliter les bâtiments vides en y installant d'autres activités (loisirs, commerce de proximité, hangar de maraîchage...)

Chaque entreprise dispose de ses bâtiments, de ses espaces de stockage, de son accès à la voirie et de ses stationnement.



Une végétation spontanée trouve sa place dans les interstices entre la voirie et les stationnements ou dans les rebuts des parcelles privées.

Les zones d'activités sont caractérisées par de grandes surfaces imperméabilisées dédiées au stationnement, au stockage de matériaux et aux manœuvres de chargement et déchargement.

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*



Zones d'activités économiques : Recommandations et mutations (2/3)



Préconisations

- Densifier et optimiser le foncier avec des bâtiments d'activité construits en hauteur, regroupant des usages diversifiés (activités économiques, tertiaire, loisirs, logements, services...).

- Valoriser les toitures (productions d'énergie photovoltaïque, espaces communs végétalisés, commerces de bouche, serres productives...).

- Veiller à l'intégration paysagère du bâti d'activité et des entrées de villes (matériaux biosourcés, teintes neutres, signalétique sobre...)

- Développer les modes actifs au sein des zones d'activités et connecter les itinéraires aux chemins ruraux et au centres-villes.

- Développer des hameaux agricoles et zones d'activités agricoles.

- Développer des points de ventes de produits locaux pour valoriser les terroirs et savoirs-faire en frange des espaces agricoles.

- Gérer collectivement des EP au sein des espaces publics et le long des voiries (bassin végétalisés, noues...).

- Aménager des espaces publics paysagers et îlots de fraîcheurs conviviaux.

- Désimperméabiliser et végétaliser les sols (stationnements enrobés...).

- Intégrer des logements intermédiaires bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive, en intégrant des jardins partagés nourriciers.

- Gestion agricole et alternative des espaces extérieurs (écopâturage...).

- Développement d'espace de médiation agricole (potagers collectifs, agriculture urbaine...).

- Végétaliser pour réparer et reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

- Diversifier la destination du bâti.

- Intégrer des logements semi-collectifs.

- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.

- Requalifier et réhabiliter thermiquement les bâtiments d'activités existants

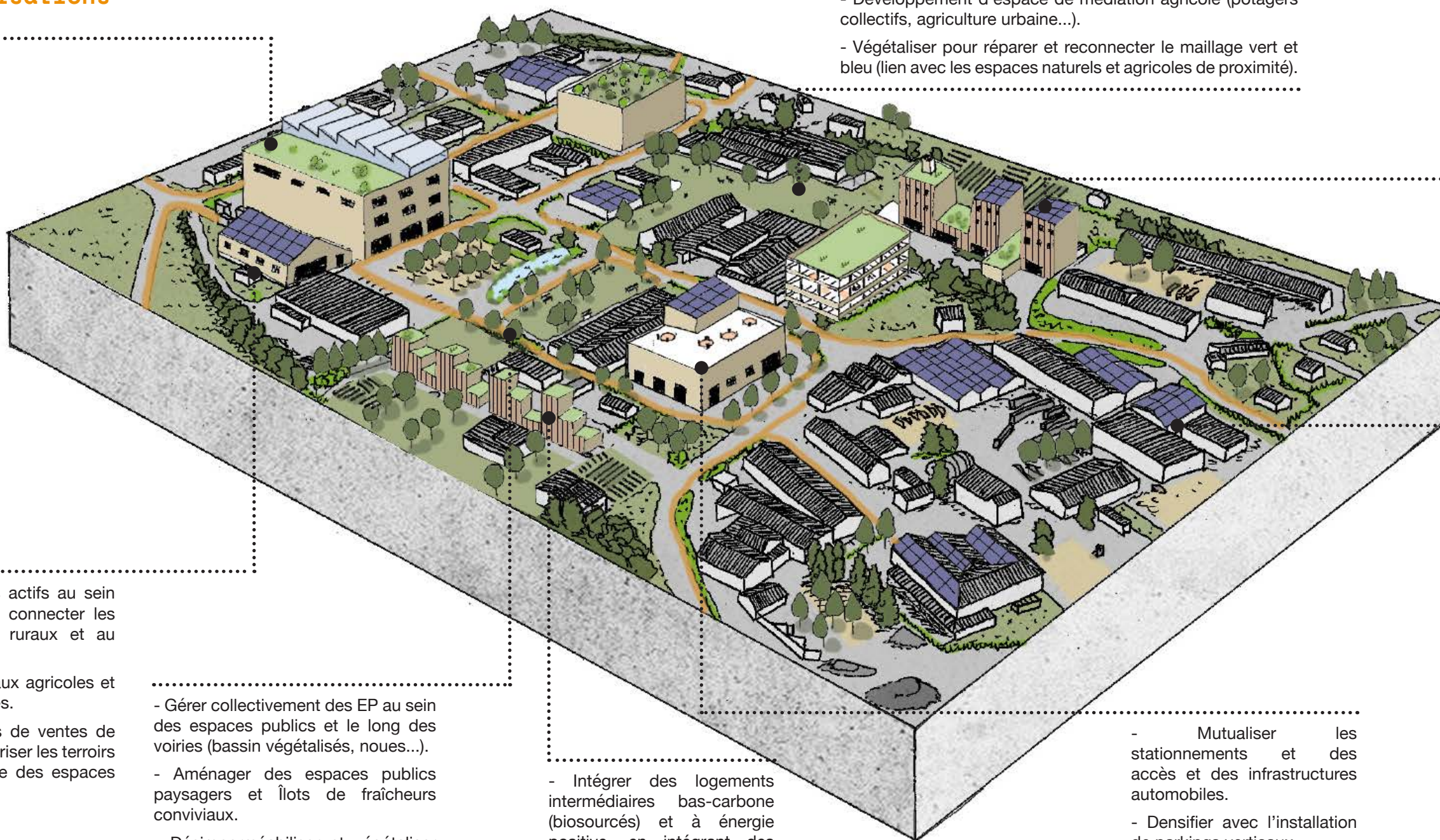
- Adapter le bâti d'activité à la production d'énergie (adaptation des structure pour installer du photovoltaïque...)

- Mutualiser la production d'énergie (réseau de chaleur, projets collectifs...)

- Mutualiser les stationnements et des accès et des infrastructures automobiles.

- Densifier avec l'installation de parkings verticaux.

état préconisé



ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Zones d'activités économiques : Références de projets désirables (3/3)

Références d'ailleurs



BÂTIMENT D'ACTIVITÉS

ST-HILAIRE-DE-CHALÉONS (44)

Ce bâtiment artisanal vient s'implanter dans une zone d'activité en périphérie de ville, à l'interface avec le milieu agricole. Les concepteurs (GLV) ont fait le choix d'un volume simple bardé en bois, adapté à un contexte rural. Le bâtiment, au volume abstrait et dont le bardage irrégulier donne un certain mouvement vient dialoguer avec l'espace agricole cultivé à proximité. L'espace traité de manière bioclimatique (ventilation, brise-soleil...) apporte du confort aux usagers, tout en répondant aux enjeux de transition énergétique des bâtiments d'activités artisanales et économiques.

Les économies de moyen, de matière, de coût de construction, de consommation d'énergie, et de formes, sont en équilibre entre l'évolution de la ville et de l'espace public, et leur empreinte environnementale.



HOTEL D'ENTREPRISES

PUCEUL (44)

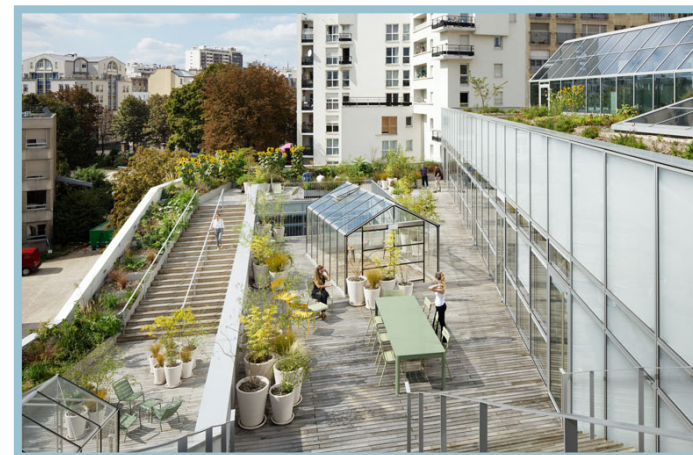
Cet hôtel d'entreprises a été réalisé à Puceul pour la Communauté de Communes de la région de Nozay. Le bâtiment est bardé en ganivelles de châtaigner, favorisant l'insertion paysagère du bâtiment par un volume abstrait, variant avec le vent et le soleil.



CITÉ ARTISANALE

VALBONNE (06)

Espace d'activité durable noyé dans la végétation.



BÂTIMENT DE BUREAU OUVERT SUR LE PAYSAGE

BAGNOLET (75)

C'est au cœur d'un îlot bâti dense, que le nouveau siège de RATP Habitat vient d'être livré. Atelier du Pont a imaginé un bâtiment de trois niveaux en ossature bois. Sculpté en gradins, il mêle architecture et paysage et s'adapte à son environnement grâce à un jeu de terrasses orientées plein sud qui permettent d'habiter les toits.



AGRI-QUARTIER COMMERÇANT

MEYZIEU (69) - FABRIQUES

Le quartier de Peyssillieu à Meyzieu, est un quartier agricole mixte, mêlant activités, commerces, habitats, organisés et articulé autour d'un parc agricole et d'espaces agricoles productifs et pédagogiques à haute qualité environnementale.

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les grands ensembles : Description et enjeux (1/3)



Description

Ce sont des ensembles de logements collectifs construits entre les années 1950 et 1970 dans un laps de temps assez court afin de répondre au besoin urgent de logements à cette période. Ces grands ensembles sont marqués par un urbanisme de barres et de tours inspirés des préceptes de l'architecture moderne. Ils sont aussi le fruit d'une industrialisation progressive du secteur du bâtiment et des procédés de préfabrication en béton. Les immeubles sont séparés d'immenses espaces libres peu qualifiés, conçus pour la desserte et le stationnement automobile. Les espaces publics apparaissent alors comme des vides entre les constructions. D'autres grands ensembles ont été construits à la fin du XX^{ème} et au début du XXI^{ème} siècle. Ils occupent des sites disponibles en périphérie et reprennent la forme des barres ou de tours. Leur composition libre alterne les bâtiments droits et les rues courbes, et sont construits par opérations sans cohérence d'ensemble.



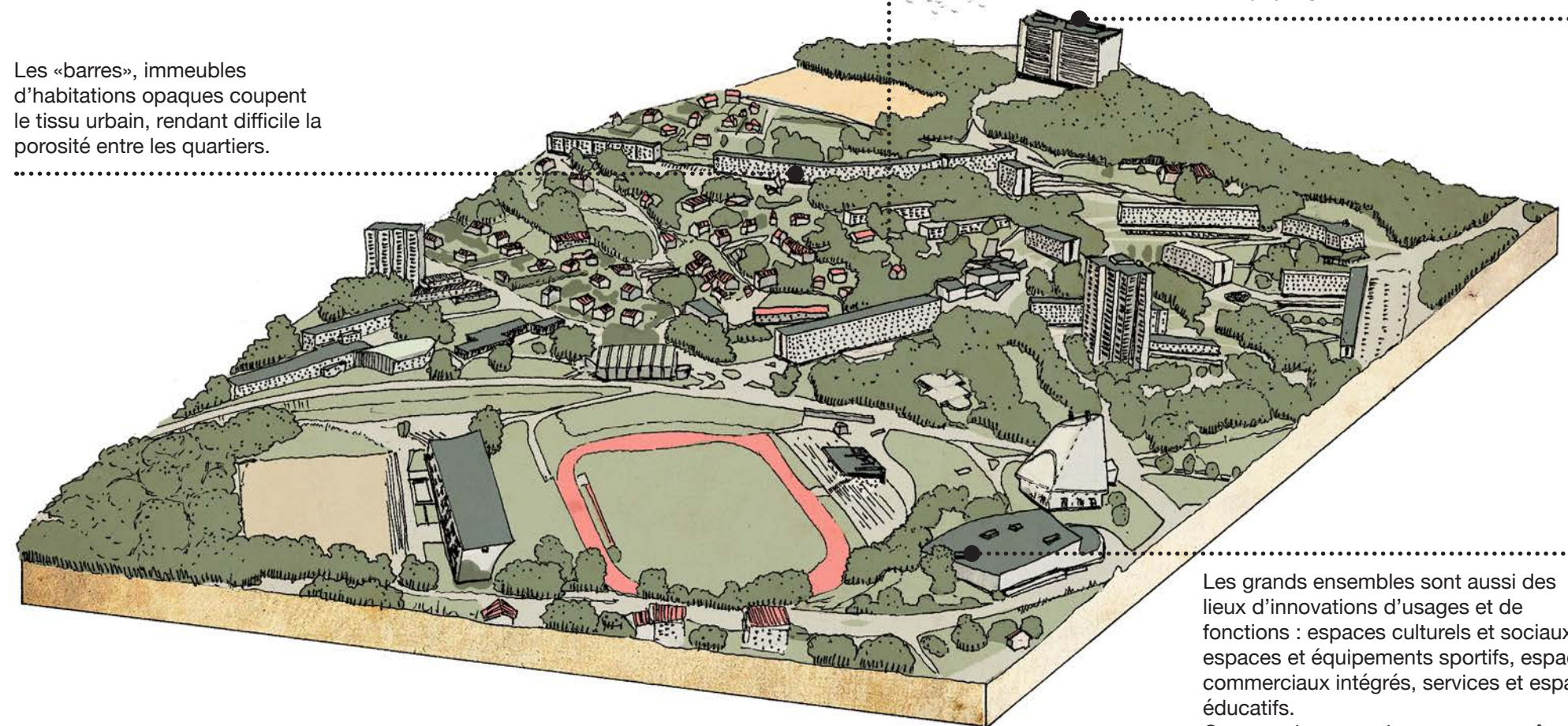
Enjeux de mutabilité

- Isoler et améliorer les bâtiments en thermique et énergétique
- Désimperméabiliser et optimiser les espaces de stationnement, gérer et valoriser le stockage et l'infiltration des eaux pluviales
- Favoriser l'insertion du tissu en créant des porosités et des connexions avec les autres tissus
- Développer les réseaux de mobilités douces
- Hiérarchiser les espaces, rendre la structure lisible
- Aménager des espaces communs et partagés pour favoriser le lien social et la qualité d'usage
- Imaginer de nouveaux usages dans l'espace public
- Favoriser la culture maraîchère ou nourricière sur les sites interstitiels disponibles

Cette urbanisation génère beaucoup d'espaces publics peu ou pas dessinés et qualifiés, qui deviennent de grands espaces vides, des parkings ou des lieux que la végétation spontanée a colonisés.

Les tours et l'architecture d'habitation monumentale, sont visibles de loin et marquent l'horizon. Les logements entretiennent un rapport important avec le paysage.

Les «barres», immeubles d'habitations opaques coupent le tissu urbain, rendant difficile la porosité entre les quartiers.



Les grands ensembles sont aussi des lieux d'innovations d'usages et de fonctions : espaces culturels et sociaux, espaces et équipements sportifs, espaces commerciaux intégrés, services et espaces éducatifs. Ces quartiers constituent en eux-même une ville dans la ville.

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*



Les grands ensembles : Recommandations et mutations (2/3)



Préconisations

- Densifier en aménageant des surélévations, et des espaces extérieurs pour les logements (terrasses, balcons...).
- Accompagner les propriétaires à densifier en redvisant les parcelles d'habitat individuelles et en densifiant les fonds de jardins.
- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.

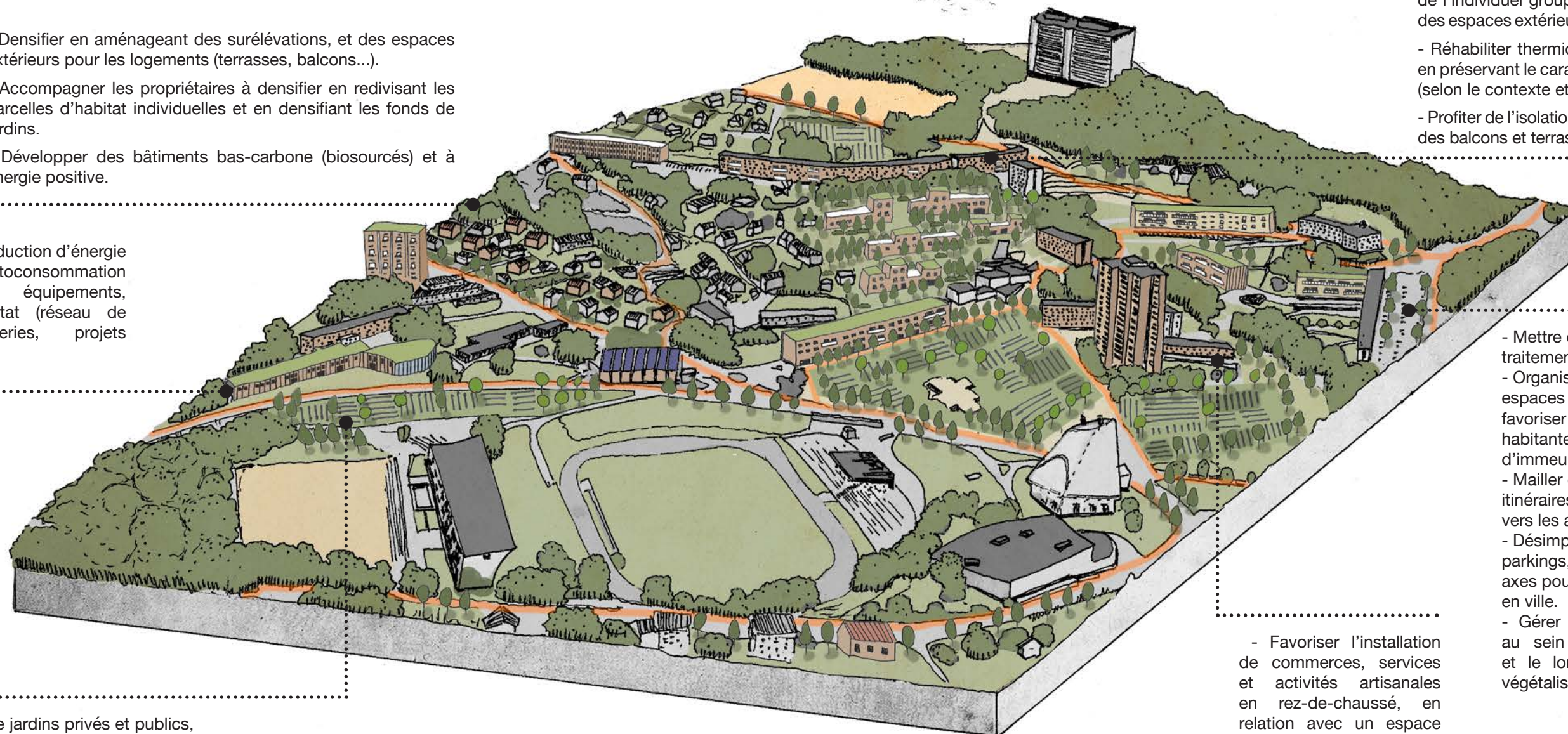
- Mutualiser la production d'énergie et viser l'autoconsommation collective liant équipements, activités et habitat (réseau de chaleur, chaufferies, projets collectifs...)

- Aménagement de jardins privés et publics, et développer des espaces nourriciers interstitiels de proximité et de médiation agricole (potagers collectifs, vergers...), et générateur de liens sociaux.

- Diversifier l'offre en logements avec des petits collectifs, de l'habitat intermédiaire, et de l'individuel groupé, offrant aux habitants des espaces extérieurs privatifs et communs.
- Réhabiliter thermiquement le bâti existant en préservant le caractère et l'identité du bâti (selon le contexte et la qualité patrimoniale).
- Profiter de l'isolation extérieure pour installer des balcons et terrasses.

- Mettre en valeur les rues par un traitement paysager qualitatif.
- Organiser et végétaliser les espaces de stationnement pour favoriser la réappropriation habitante des rues et des pieds d'immeubles.
- Mailler et développer des itinéraires modes actifs sécurisés vers les autres quartiers.
- Désimperméabiliser les parkings, végétaliser les grands axes pour combattre la chaleur en ville.
- Gérer collectivement des EP au sein des espaces publics et le long des voiries (bassin végétalisés, noues...).

- Favoriser l'installation de commerces, services et activités artisanales en rez-de-chaussé, en relation avec un espace public confortable et apaisé (modes actifs, accessibilité, mobilier, végétalisation...).



état préconisé

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les grands ensembles : Références de projets désirables (3/3)

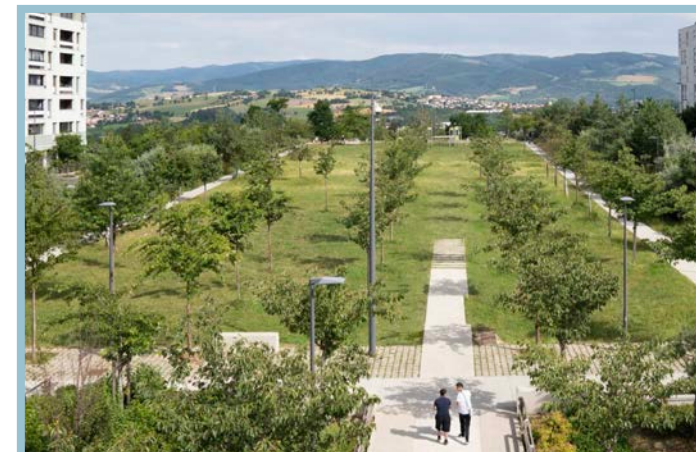
Références d'ici et d'ailleurs



« HABITER LES ARBRES »

SAINT-ETIENNE (42) - RIVAT

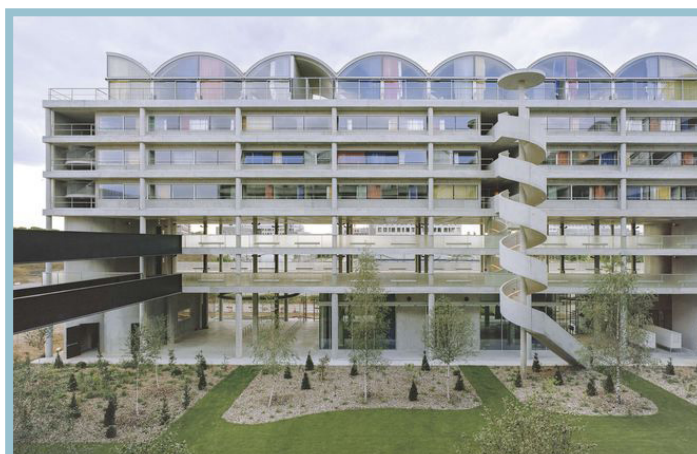
Le site Gambon surplombe le parc de l'Europe à Saint-Etienne. L'intention est de construire un parc habité de 14 logements à haute qualité environnementale par une mise à disposition généreuse de la végétation ainsi que le mise en œuvre de pilotis offrant des percées visuelles paysagères. Une passerelle en bois dessert les habitation (T3 ou T5 en duplex). Chaque logement possède une terrasse qui joue le rôle de transition entre le logement et le site environnant.



REVENIR AU SOL FERTILE

MONTREYNAUD, ST-ETIENNE (42)

Dans la ville de Saint-Etienne, un quartier d'habitat social nommé le Forum est perché sur la colline de Montreynaud. C'est un site exceptionnel avec des vues sur l'horizon lointain et un fort potentiel de régénération. Malgré cela, elle souffre d'un urbanisme daté et inadapté. Une succession de dalles de béton formait de vastes parkings souterrains inutilisés, ont été remblayés et végétalisés.



RÉSIDENCE ÉTUDIANTE ET PARKING RÉVERSIBLE

PALaiseau (91) - BRUTHER

Dans le quartier de l'École polytechnique à Palaiseau, ce bâtiment, qui superpose un parking public en silo et des logements étudiants, répond à la demande de mixité programmatique et de réversibilité fonctionnelle des espaces en faisant le choix de l'unité architecturale. Conçu par les agences Bruther et Baukunst, il a remporté le prix Habitat au palmarès de l'Équerre d'argent 2020.



MARAÎCHAGE AU CŒUR DU QUARTIER

LYON (69)

Les États-Unis sont un quartier populaire conçu par l'architecte Tony Garnier à la fin des années 20. Il y eut bien un peu de mouvement depuis, mais l'idée reste. C'est là, au beau milieu des HLM, entourés par le parking de la résidence, accolés au city-stade, avec une vue à 360° sur les balcons où sèchent des vêtements, que poussent des légumes, et où les habitants se rencontrent.



L'ARCHITECTURE AUGMENTÉE

BORDEAUX (33)

Les architectes Lacatton et Vassal ont conçu des extensions sur de grandes structures, se servant des éléments préexistants pour économiser et recycler du bâti trop souvent détruit. Ici, une barre de 530 logements à Bordeaux est transformée, augmentée avec des jardins d'hiver et plus de superficie pour les logements.



L'ÉCO-QUARTIER DES VERGERS

GENÈVE, SUISSE

Un écoquartier avec des immeubles d'habitations de 9 étages en construction hybride. L'écoquartier est considéré comme l'un des projets d'habitation les plus grands et les plus innovants de Suisse, étant donné que le focus est mis sur l'autarcie des besoins énergétiques et la durabilité sociale. Au rez-de-chaussée ils abritent des surfaces commerciales ouverts sur des jardins et espaces nourriciers communs.

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les faubourgs : Description et enjeux (1/3)

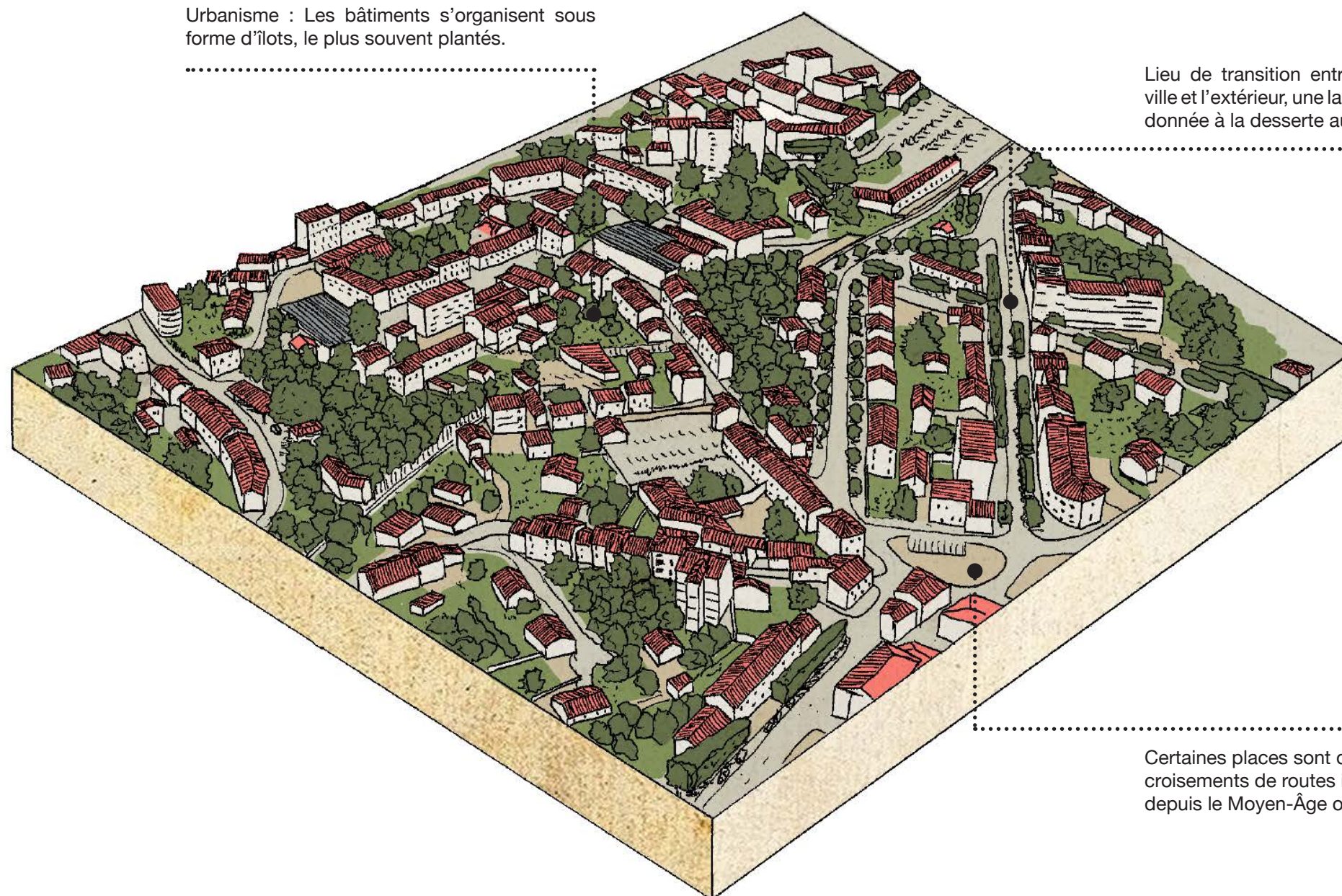


Description

Historiquement, les faubourgs sont des extensions de la ville en dehors de l'enceinte fortifiée du Moyen-Âge. Situé en périphérie, ce sont des quartiers populaires qui héberge une population souvent ouvrière. Ainsi, les faubourgs se sont développés le long des rues principales qui partent du centre historique ou à proximité des usines et industries. Aujourd'hui, ces quartiers se caractérisent par un tissu urbain hétéroclite, où les maisons ouvrières en bande côtoient les grands volumes d'entreprises ou de grands ensembles. Le tissu est plus aéré, plus planté que les cœurs historiques mais conserve une forme de lisibilité. Les axes principaux datant du Moyen-Âge sont marqués par l'alignement des maisons et de grands alignements.

Urbanisme : Les bâtiments s'organisent sous forme d'îlots, le plus souvent plantés.

Lieu de transition entre le centre-ville et l'extérieur, une large place est donnée à la desserte automobile.



Certaines places sont des croisements de routes importantes depuis le Moyen-Âge ou l'antiquité.



Enjeux de mutabilité

- Maintenir, renforcer et densifier le couvert végétal existant
- Favoriser l'installation de la biodiversité
- Accompagner et aménager des parcours de mobilité douce
- Favoriser la vie de quartier par des polarités de commerces de proximité et un réseau d'espaces publics qualifiés

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*

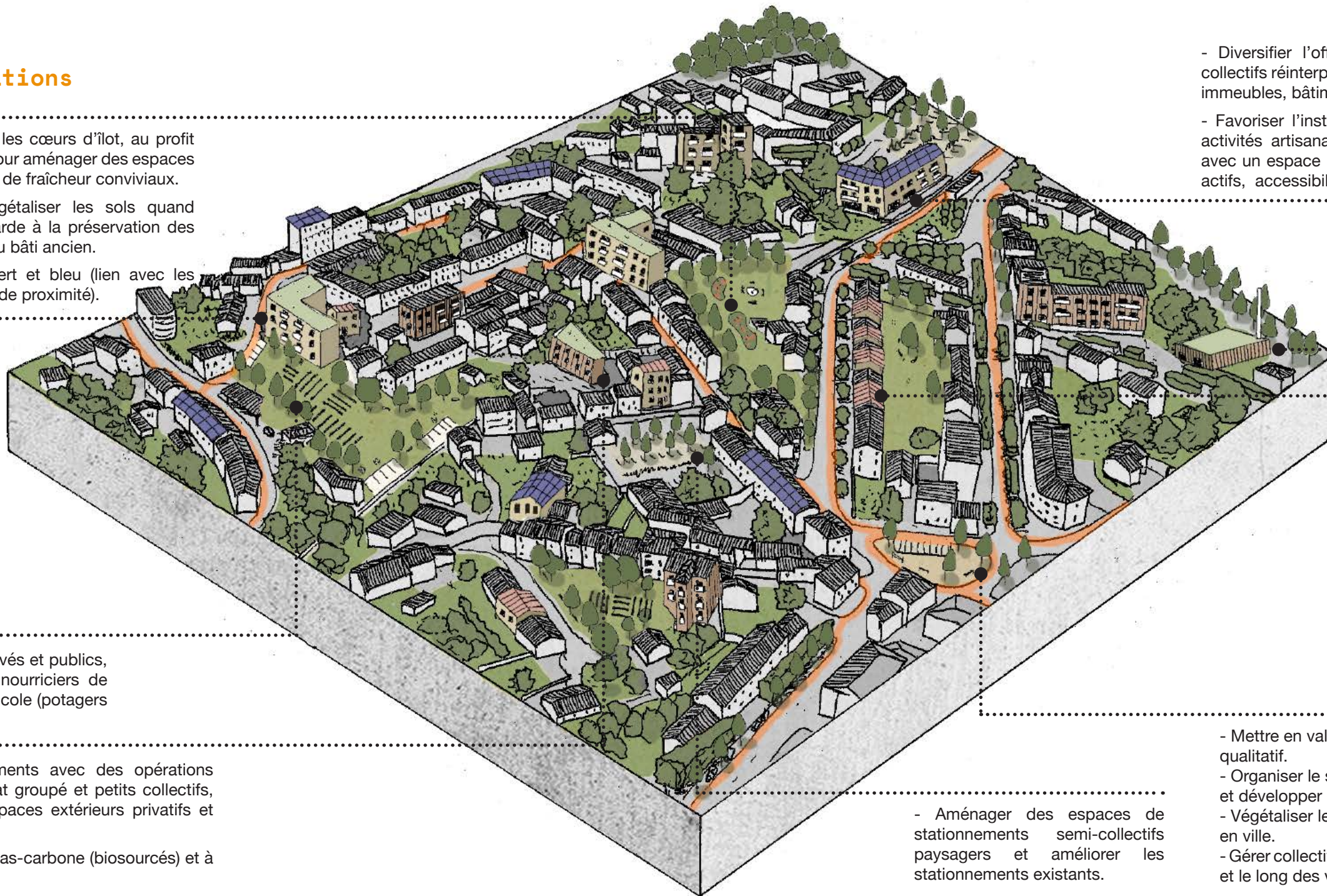


Les faubourgs : Recommandations et mutations (2/3)



Préconisations

- Ouvrir et rendre accessible les cœurs d'îlot, au profit d'espaces de respiration, et pour aménager des espaces publics paysagers et espaces de fraîcheur conviviaux.
- Désimperméabiliser et végétaliser les sols quand c'est possible, en prenant garde à la préservation des caractéristiques techniques du bâti ancien.
- Reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).
- Réhabiliter le bâti existant en préservant le caractère et l'identité du bâti (selon le contexte et la qualité patrimoniale).
- Reconstruire la ville sur la ville, et diversifier la destination du bâti en réhabilitant le bâti ancien, en logements adaptés aux enjeux d'usages et environnementaux contemporains.
- Aménagement de jardins privés et publics, et développer des espaces nourriciers de proximité et de médiation agricole (potagers collectifs, vergers...).
- Diversifier l'offre en logements avec des opérations d'habitat intermédiaire, habitat groupé et petits collectifs, offrant aux habitants des espaces extérieurs privatifs et communs.
- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.
- Installer du photovoltaïque en toiture en veillant au traitement architectural.



- Diversifier l'offre en logements avec des petits collectifs réinterprétant les formes anciennes (anciens immeubles, bâtiments de passementiers...etc)
- Favoriser l'installation de commerces, services et activités artisanales en rez-de-chaussée, en relation avec un espace public confortable et apaisé (modes actifs, accessibilité, mobilier, végétalisation...).

- Mutualiser la production d'énergie et viser l'autoconsommation collective (réseau de chaleur, chaufferies, projets collectifs...)

- Réhabiliter thermiquement le bâti existant en préservant le caractère et l'identité du bâti traditionnel (selon le contexte et la qualité patrimoniale).

- Profiter de l'isolation extérieure pour installer des balcons et terrasses.

- Densifier en aménageant des surélévations, et des espaces extérieurs pour les logements (terrasses, balcons...).

- Aménager des espaces de stationnements semi-collectifs paysagers et améliorer les stationnements existants.

- Mettre en valeur les rues par un traitement paysager qualitatif.
- Organiser le stationnement pour désengorger les rues, et développer des itinéraires modes actifs sécurisés.
- Végétaliser les grands axes pour combattre la chaleur en ville.
- Gérer collectivement des EP au sein des espaces publics et le long des voiries (bassin végétalisés, noues...).

état préconisé

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les faubourgs : Références de projets désirables (3/3)

Références d'ici



DU FAUBOURG À L'ÉCOQUARTIER LA TALAUDIÈRE (42)

Un projet de reconversion d'une ancienne école et d'un tissu de faubourg en éco-quartier (9 petits collectifs et maisons individuelles en «dents creuses»).

Mixité formelle : Réhabilitation (école reconvertie en logements / ancien tissu de faubourg transformé en maisons de ville) neuf (petits collectifs R+4 et maisons individuelles)



Mixité sociale : locatif social, accession sociale, habitat pour personnes âgées dépendantes, accession privée, maison des services.

Performance énergétique : logements BBC et orientation nord / sud même quand implantation défavorable (volumétrie adaptée)

Qualité d'intégration urbaine : implantation des petits collectifs en «peigne» autour d'espaces communs végétalisés



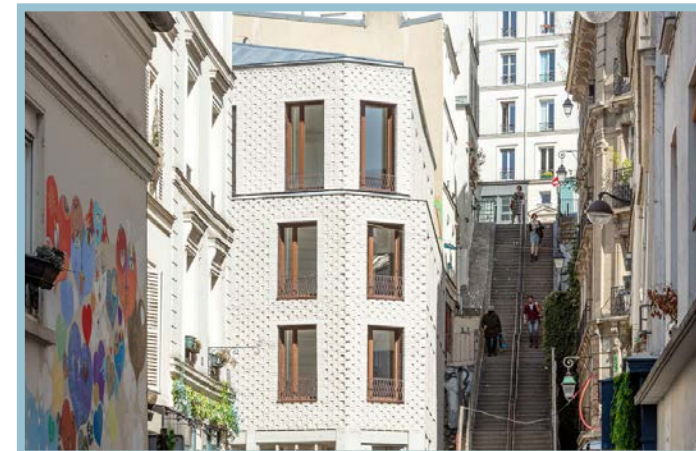
Extérieurs pour chaque logement : balcons, jardins privés, courettes...

Stationnements en souterrain.



COOPERATIVE D'HABITATS PASSIFS SAINT-ETIENNE (42)

L'opération vient s'implanter dans un tissu hétérogène de Faubourg. Les typologies proposées viennent dialoguer avec l'existant : de l'habitat groupé en duplex, deux ensemble de logements intermédiaires, et un cœur d'îlot jardiné mis en commun. Le projet est porté en auto-promotion (société civile coopérative de construction des Castors Crêt de Roch), dans le cadre du projet de la ZAC Desjoyaux.



FAUBOURG CONTEMPORAIN PARIS (75) - MAO

La parcelle s'inscrit dans le faubourg de la butte Montmartre. En parallèle l'écriture contemporaine du projet se retrouve dans les volumes nets, les précadres qui soulignent l'épaisseur de la façade, la brique blanche et sa modénature délicate qui dialogue avec les ouvertures teinte rouille.

Au rez-de-chaussée, les deux commerces adoptent chacun une écriture propre en façade, faisant écho aux devantures variées qui se succèdent dans la rue.

Pour habiter la parcelle de façon dense en y implantant les 14 logements du programme, le projet maximise les linéaires de façade en créant une cour intérieure centrale, ainsi qu'une contre courette en continuité avec la cour voisine. Les logements sont ainsi tous à double, triple ou quadruple orientation, et bénéficient de lumière naturelle. Sur le toit des terrasses s'ouvrent sur le ciel.



ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les friches industrielles et artisanales : Description et enjeux (1/3)

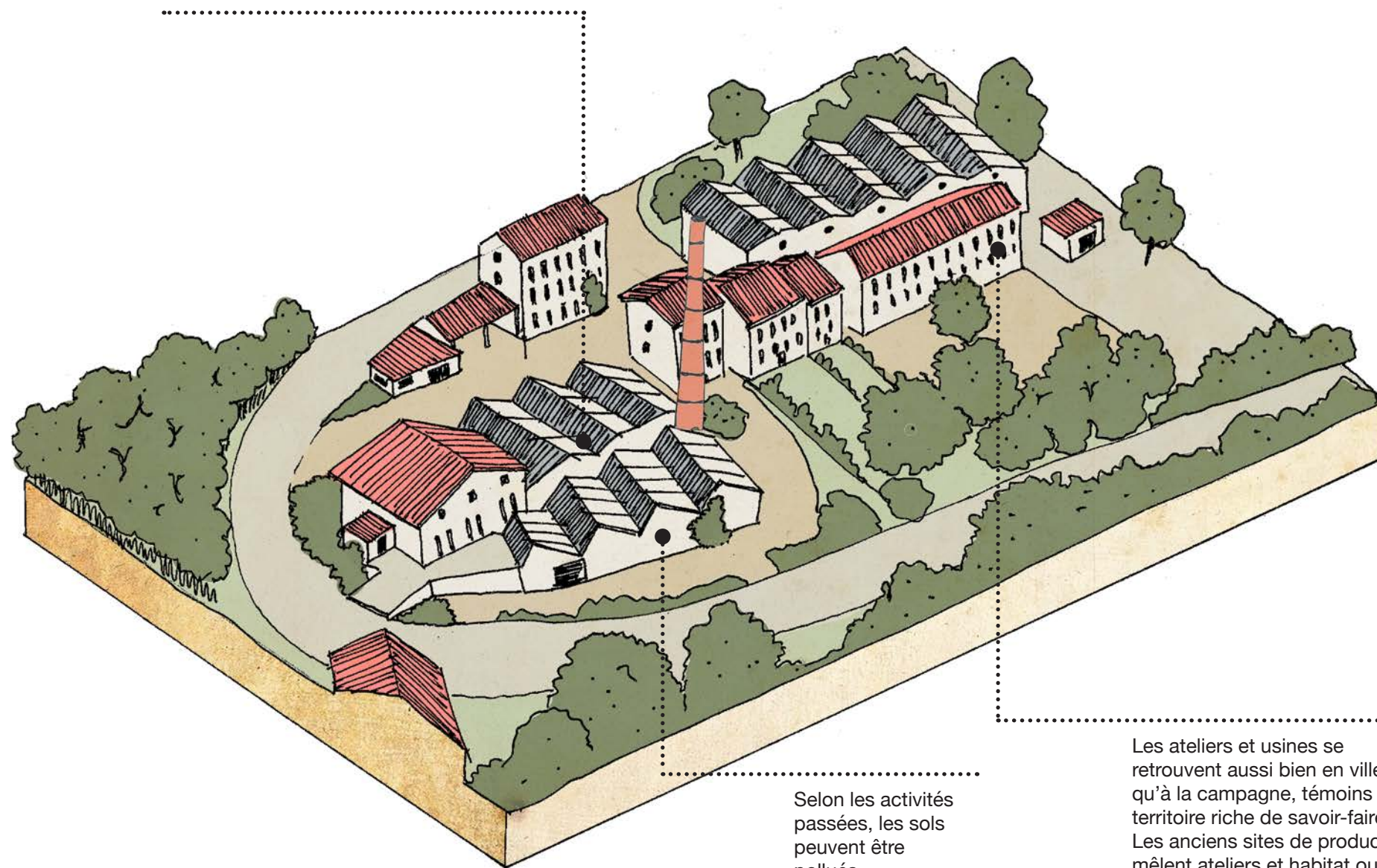


Description

Les vallées industrialisées sont marquées par les grands bâtiments qui ont hébergé pendant près de 150 ans hommes et machines. L'architecture et l'agencement des lieux se veulent à la fois manifestation de puissance économique et de permanence sociale. D'une part par la mise en scène depuis l'espace public, par la grandiloquence des entrées et la mise en valeur des cheminées, d'autre part avec l'utilisation de symboles qui rappellent la corporation (textile, métallurgie...) de l'usine. Véritables institutions qui rythmaient la vie des ouvriers, les usines et ateliers, bien que souvent bâties dans la continuité du tissu existant, se distinguent par leur structure métallique ou en béton, leur grande superficie et leur hauteur conséquente. Ces volumes sont aujourd'hui peu valorisés.

Source : https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1996_num_24_2_1609

Toits en shed, cheminées, portail majestueux, architecture spécialisée pour une production sont autant d'éléments remarquables dans le paysage urbain.



Selon les activités passées, les sols peuvent être pollués.

Les ateliers et usines se retrouvent aussi bien en ville qu'à la campagne, témoins d'un territoire riche de savoir-faire. Les anciens sites de production mêlent ateliers et habitat ouvrier.



Enjeux de mutabilité

- Isolation thermique / énergétique
- Désimperméabilisation des espaces de stationnement
- Gestion et valorisation des eaux pluviales
- Développement des mobilités douces
- Mettre en valeur et végétaliser les espaces collectifs pour favoriser le lien social et la qualité d'usage
- Valeur productive des sols et agriculture en milieu urbain

état existant

ACTION 1.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION
ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS***Futur
désirable ?***Les friches industrielles et artisanales : Recommandations et mutations (2/3)****Préconisations**

- Aménager des espaces de stationnements semi-collectifs et améliorer les stationnements existants.

- Profiter des espaces les plus pollués pour installer les stationnements, et réaliser des traitements par phytoremédiation, sur le temps long mais à moindre coût.

- Diversifier l'offre en logements avec des opérations d'habitat intermédiaire, habitat groupé et petits collectifs, offrant aux habitants des espaces extérieurs privatifs et communs.

- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.

- Mettre en valeur les cheminées et éléments singuliers comme marqueurs paysagers (mise en lumière, aménagement paysager, espace public...).

- Réhabiliter le bâti existant en préservant le caractère et l'identité du bâti industriel et artisanal comme les sheds (selon le contexte et la qualité patrimoniale).

- Reconstruire la ville sur la ville, et diversifier la destination du bâti en réhabilitant les anciens ateliers en équipements, services ou logements.

- Diversifier l'offre en logements avec des petits collectifs.

- Installer des services et espaces de rencontres (tiers-lieux...)

- Requalifier et réhabiliter thermiquement les bâtiments existants. Mutualiser la production d'énergie (micro-réseau de chaleur, projets collectifs...).

- Adapter le bâti industriel, et profiter des structures libres et rationnelles pour implanter de nouveaux usages sur les plateaux.

- Faciliter l'installation de commerces, services et activités artisanales en rez-de-chaussée, en relation avec un espace public confortable et apaisé (modes actifs, accessibilité, mobilier, végétalisation...).

- Dans les réhabilitations, respecter le caractère traditionnel, patrimonial et identitaire de ces bâtiments qui font la richesse du Sud Loire.

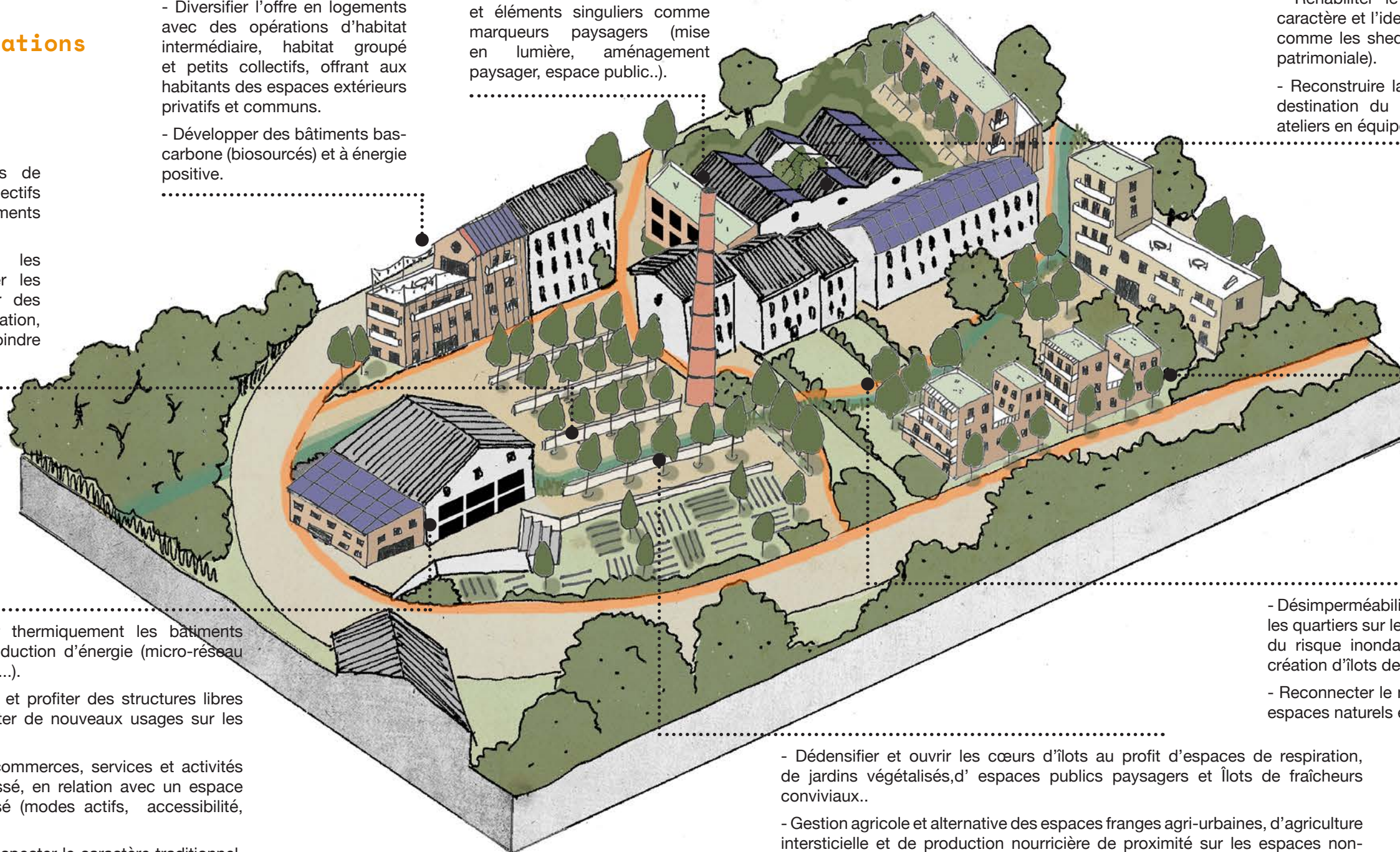
- Désimperméabiliser, laisser place à l'eau et réouvrir les quartiers sur leur cours d'eau, intégrant la notion du risque inondation, de la biodiversité et de la création d'îlots de fraîcheur et d'aménités.

- Reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

- Dédensifier et ouvrir les cœurs d'îlots au profit d'espaces de respiration, de jardins végétalisés, d'espaces publics paysagers et îlots de fraîcheurs conviviaux..

- Gestion agricole et alternative des espaces franges agri-urbaines, d'agriculture intersticielle et de production nourricière de proximité sur les espaces non-pollués.

- Développement d'espace de médiation agricole (potagers collectifs, vergers...).

**état préconisé**

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les friches industrielles et artisanales : Références de projets désirables (3/3)

Références d'ici



TRANSFORMATION D'UN HANGAR LA TALAUDIÈRE (42)

Un projet de Réhabilitation dans l'ancien avec une diversité de logements (8 logements locatifs privés, 5 appartements dans ancien hangar reconverti (T3 / T4), 2 «logements intermédiaires» (triplex), 1 maison de ville).

Ancienne bâtisse (hangar) redécoupée en 5 appartements et 2 «logements intermédiaires» (duplex et triplex) et une maison de ville sur rue

Accès individualisés à chaque logement

Extérieurs pour chaque logement : terrasse / courette intérieure

Orientation ouest et puits de lumière pour respect du droit de vue par rapport aux voisins (est)

Qualité urbaine : soin apporté au traitement des façades (mise en valeur des matériaux d'origine et harmonie de traitement : soubassement différencié des étages...)

Terrasse servant d'abri au stationnement et marquant les entrées des logements.



Références d'ailleurs



DE L'USINE À L'HABITAT MONISTROL-SUR-LOIRE (43)

Le cabinet d'architectes du Monastier réhabilite une friche industrielle à Monistrol-sur-Loire, en Haute-Loire en logements.



DE L'ENTREPÔT AU QUARTIER D'ACTIVITÉS ROUEN (76)

La reconversion d'une centrale électrique et d'un entrepôt des douanes en centre de commerces et de loisirs Docks 76 constitue la première étape et l'élément moteur de la reconquête urbaine des quartiers Ouest de Rouen.



ZADIGA-CITÉ LYON (69) - THIERRY ROCHE

C'est au cœur du territoire d'expérimentation qu'est Le Champ sur la presqu'île de La Confluence à Lyon, que l'Atelier Thierry Roche & Associés a fait le choix d'implanter son siège. À travers la réhabilitation d'un ancien garage du marché de gare, le projet s'inscrit dans la ville en mouvement, avec un Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS). À Zadiga-Cité, les paramètres suivants seront donc des priorités : santé environnementale, hygiène de vie, équilibre vie privée/vie professionnelle, communication et lien social, fonctionnalités, démarches collaboratives.

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les friches bâties agricoles : Description (1/4)



Description

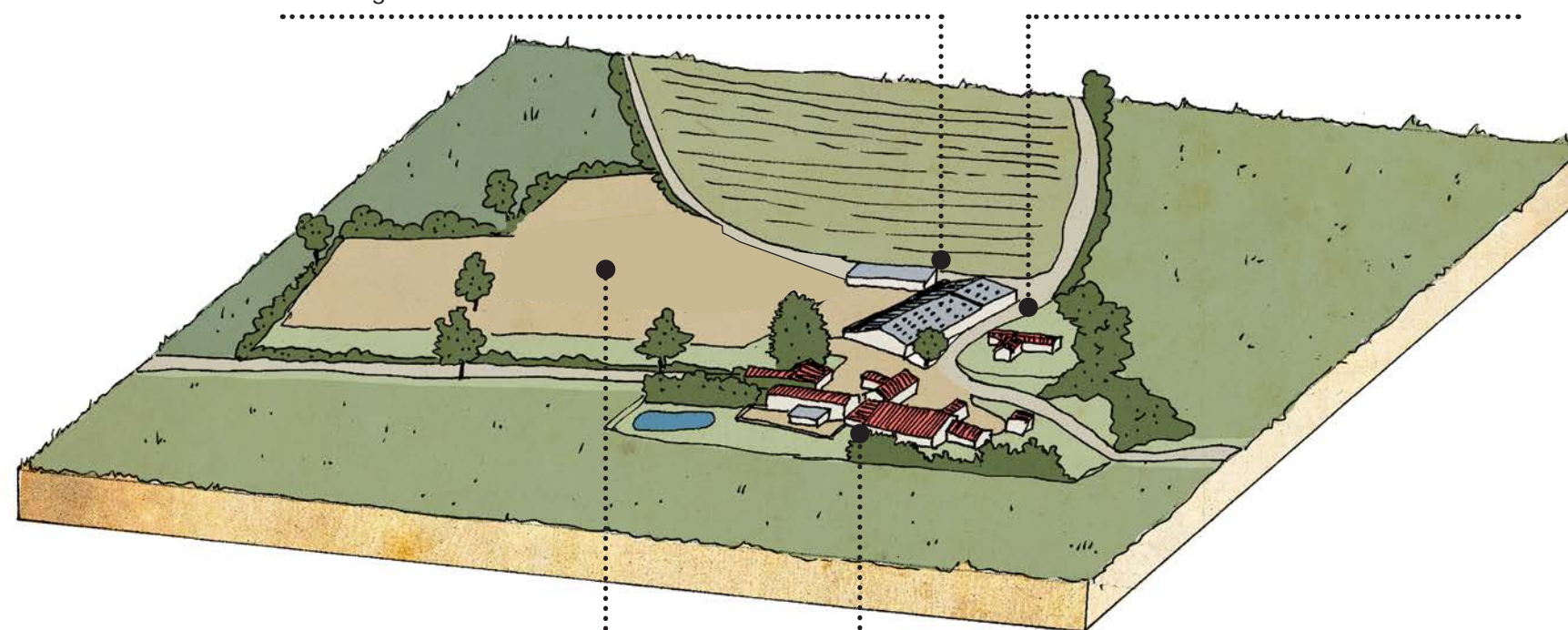
Un certain nombre de bâtiments agricoles, considérés comme des éléments patrimoniaux vernaculaires ou d'autres plus récents, sont présents en périphérie des espaces urbanisés. Ils sont généralement peu ou sous-utilisés, employés pour le stockage de matériel. Ils correspondent à un passé agricole et sont révélateurs de l'histoire du Sud Loire, où une agriculture vivrière était présente en marge des bourgs. Ils sont aujourd'hui majoritairement en déshérence. Du fait de leur position et intégration dans les tissus urbains, la requalification et programmation de ces bâtiments est à envisager. L'un des enjeux serait de ne pas nier l'histoire des lieux, et de parvenir à la mise en œuvre de programme hybrides, supports possible de diversification agricole, comme des gîtes, des magasins de vente, des hébergements pour les travailleurs saisonniers. La mise en place d'espaces polyvalents, servant éventuellement à l'accueil de manifestations culturelles ou festives. A terme, leur association avec une agriculture spécifique pourrait aussi être envisagée. Ces bâtiments pourraient être le support d'une redynamisation des espaces agricoles.

Les extensions successives datant des années 70 pour les plus anciennes avaient déplacées les activités d'exploitation de l'autre côté de la route, à distance de l'habitation.

Aujourd'hui ces bâtiments ne sont plus adaptés aux besoins de l'exploitation.

Certains ont même été abandonnés et constituent des friches agricoles sans destination.

Un pavillon isolé avait été construit dans les années 2000.



Plateforme de stockage du matériel agricole.

La ferme traditionnelle est divisée en plusieurs propriétés abritant des habitations, liée au différentes transmissions et successions. Certains bâtiments traditionnels (pisé, pierres...) sont vieillissants et nécessiterait d'être réhabilités pour éviter le péril.

état existant

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les hameaux et fermes isolés : enjeux des hameaux, fermes isolées et bâti ex-nihilo (2/4)



Les hameaux et fermes isolés



Description

Les fermes traditionnelles, isolées et disséminées dans le territoire, rassemblées sous formes de hameaux ou adjacentes aux villages sont construites avec des matériaux locaux et répondent à des contraintes climatiques, topographiques et fonctionnelles. Plusieurs bâtiments regroupent les différentes fonctions liées à l'habitation et l'exploitation : le logis, la grange/étable, les loges à porc, le pigeonnier, le poulailler, le séchoir, la remise, le puits, l'abreuvoir... Accompagnées de vergers, de potager, de pâtures, de clos et de champs pour assurer la subsistance de la famille y habitant, ces fermes sont ouvertes et liées à leur environnement.



Enjeux de mutabilité

- Préserver, restaurer et mettre en valeur les fermes traditionnelles (architecture, matérialité et abords)
- Identifier les cônes de vues caractéristiques afin d'encadrer les extensions ou nouvelles constructions
- Réhabiliter les bâtiments vides en y installant d'autres activités (loisirs, commerce de proximité, hangar de maraîchage...)
- Requalifier les «cabanes agricoles» issues du petit patrimoine rural pour créer des gîtes ou du logement.
- Développer des points de vente directe dans le bâti ancien patrimonial aux entrées de villages, pour valoriser les produits locaux et re-connecter les pratiques habitantes et agricoles.



Le bâti agricole ex-nihilo



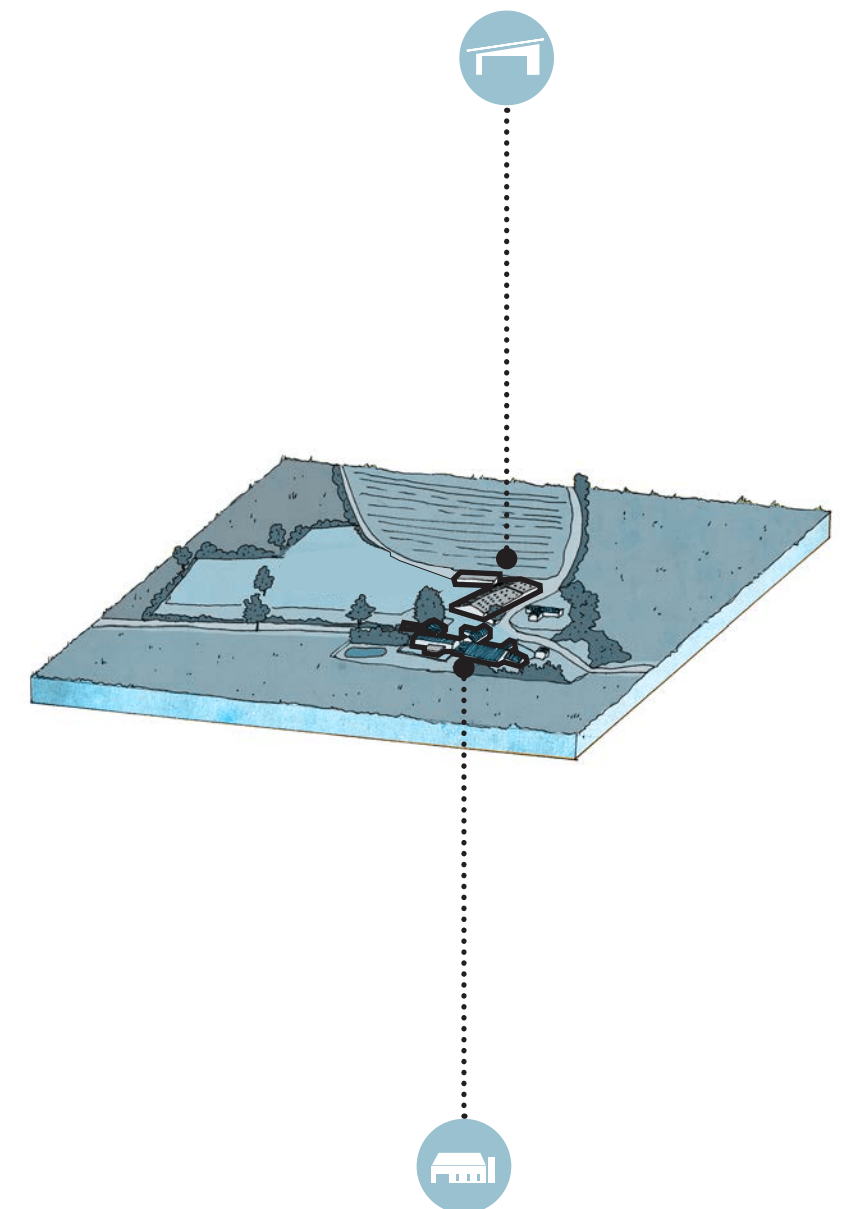
Description

Depuis les années 1950, les bâtiments agricoles se détachent des principes organisationnels d'origine pour répondre à des besoins fonctionnels de rentabilisation et d'augmentation de la production agricole. Ils se distinguent par leur volume important, l'usage de matériaux standardisés et par une inscription paysagère qui semble moins ajustée au contexte (implantation par rapport à la pente, couleurs vives et non «naturelles», etc.).



Enjeux de mutabilité

- Installer des infrastructures énergétiques (éolienne, panneaux photovoltaïques, méthaniseur...)
- Assurer l'intégration paysagère par la matérialité, le dimensionnement, les couleurs et l'implantation de structures végétales
- Gérer et valoriser les eaux pluviales
- Favoriser la biodiversité (nid en bois, haies, mares...)
- Se saisir des bâtiments agricoles à l'abandon pour créer des espaces agri-touristiques proches des villages.
- Certaines friches agricoles bâties sans usages et en marge des villages, peuvent accueillir du logement semi-collectif pour des habitants ou agriculteurs.



ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

*Futur
désirable ?*



Les friches bâties agricoles : Recommandations et mutations (3/4)



Préconisations

- Diversifier les débouchés au travers de projets de production d'énergie inscrits dans les paysages, en lien avec le territoire, visant à l'autoconsommation collective.
- Développer des projets de méthaniseurs collectifs, inscrits dans le paysage (teintes neutres, intégration paysagère, végétalisation des abords...), et visant à créer des ressources au niveau local (micro-réseau de chaleur, bio-gnv pour les transports en communs et véhicules agricoles...).

- Planter de nouveaux «bâtiments-paysages», qui peuvent être mutualisés entre différents exploitants afin d'accueillir dans de meilleures conditions les activités agricoles.
- Utiliser des matériaux et teintes naturelles et neutres afin d'inscrire le bâti avec sobriété dans le paysage.
- Installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture comme élément de couverture à part entière.

- Ménager des projets de renaturation et de reconstitution de zones humides supports de milieux naturels et de biodiversité.
- Développer des espaces de sensibilisation et de pédagogie sur l'environnement, des parcs agricoles articulant pratiques récréatives, modes actifs et espaces agricoles de valorisation.
- Développer des stratégies intégrées de rétention et de valorisation de l'eau au sein des exploitations.

- Planter des bâtiments agricoles mobiles, modulaires et démontables, favorisant l'évolutivité et la polyvalence de certains sites agricoles, tout en garantissant une qualité d'inscription paysagère (teintes neutres, matériaux biosourcés...).
- Diversifier les productions et les débouchés agricoles.
- Expérimenter l'agroforesterie (pré-verger, ou verger-céréales) et l'hydrologie régénérative au travers de projets pilotes pour augmenter la résilience des paysages agricoles face au changement climatique.

- Renforcer les trames végétales, les haies bocagères et reconstituer les alignements d'arbres.
- Valoriser les haies pour des plaquettes et du bois énergie, du fourrage ou des litières.

- Réhabiliter les friches bâties agricoles des années 60-70 pour de nouveaux usages en faveur de la diversification agricole : espaces de vente, espaces d'accueil du public, espace de transformation...

- Poursuivre et accompagner la diversification des activités et des filières agricoles (maraîchage, petit élevage, plantes médicinales...).
- Favoriser l'inscription paysagère de ces nouveaux bâtiments (serres maraîchères, petits bâtiments...).

- Réhabiliter le bâti agricole ancien en préservant le caractère et l'identité (selon le contexte et la qualité patrimoniale).
- Accompagner le changement de destination et développer l'agri-tourisme valorisant paysages et terroirs : gîtes, chambres d'hôtes, espaces de dégustation.. mais aussi des espaces de rencontres (tiers-lieux, espace de formation...).
- Diversifier l'offre en logements pour les agriculteurs avec de l'habitat individuel groupé ou semi-collectif.

état préconisé

ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS



Les friches bâties agricoles : Références de projets désirables (4/4)

Références d'ici



LE TREUIL, TIERS-LIEU RURAL CHAMBOEUF (42)

Un ancien corps de ferme, situé à Chamboeuf géré par l'association « Les Amis du Treuil ».

Labellisé en septembre 2021 par l'Etat, le Treuil est dédié à la transition agricole, alimentaire et environnementale.



CRÉATION DE 5 LOGEMENTS DANS UNE ANCIENNE FERME

VELLE-SUR-MOSELLE (54) - GENS

La commune de Velle-sur-Moselle a commandité à l'agence GENS Architectes la création de 5 logements dans une ancienne ferme en cœur de bourg.



OASIS-JARDIN DE COCAGNE

ST-JUST-ST-RAMBERT (42)

OASIS JARDIN de COCAGNE est une association dédiée au maraîchage, à l'animation et aux espaces verts loi 1901 à but non lucratif. Forte d'environ 350 familles adhérentes, elle s'organise autour de bâtiment en pisé et bois. Elle accompagne des salariés en transition professionnelle vers l'emploi durable à partir d'activités supports telles que le maraîchage, l'animation ou les espaces verts. De la vente directe et de l'accueil du public est réalisé sur le site agricole.

Références d'ailleurs



RÉHABILITATION DES GRANDS CHALETS LESCHAUX (74) - FABRIQUES

La réhabilitation de cet ensemble d'époques variées a consisté à engager une mise aux normes environnementale, et à structurer un site pour une meilleure fonctionnalité et renforcer le bien-être animal. Ces extensions ont permis de réhabiliter la plus ancienne bâtisse pour la convertir en lieu d'accueil du public, pour servir de salle hors sac, d'espace de restauration et de vente pour les fromages produits sur place.

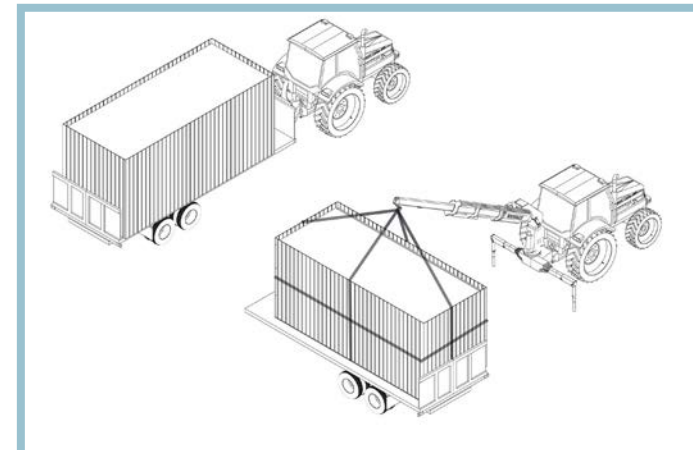


BÂTI AGRICOLE MODULAIRE, FERMES MÉTROPOLITAINES DU GRAND LYON (69) - FABRIQUES

Dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial et de son engagement « Milan Urban Food Policy Pact », le territoire du Grand Lyon met le cap sur une résilience alimentaire. Trois actions phares permettent d'étayer ces objectifs : la création de fermes métropolitaines en régie, la création d'espaces tests agricoles, la structuration d'un réseau des fermes semencières.

L'espace test de Vaulx-en-Velin se compose de 2 sites distincts séparés de quelques centaines de mètres l'un de l'autre. Le premier site, rue Lamartine, accueille des espaces de stockage et des bureaux tandis que le deuxième site, Chemin de Chapolat, est un espace de production agricole.

Le projet est basé sur la construction modulaire qui permet une évolutivité des sites, une modularité et réversibilité des installations dans le temps long. L'impact sur les sols agricoles est réduit, au travers d'installations bâties légères sur des fondations en micro-pieux. Les dimensions des modules bois sont pensés pour être préfabriqués en atelier puis facilement transportables sans avoir besoin de convois exceptionnels. L'utilisation de serres chapelles, facilement ré-employables, permettent de créer des espaces couverts polyvalents entre les modules bois.



ACTION 1. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA DENSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA MUTATION «DÉSIRABLE» DES TISSUS URBAINS

COMMENT ?



Traduction réglementaire

Dans le SCoT :

- Dès le diagnostic dans le **Rapport de Présentation**, identifier les types de secteurs ou de tissus densifiables en considérant les caractéristiques paysagères et architecturales environnantes et leur sensibilité à la densification.
- Formuler l'objectif de garantir la qualité paysagère de la densification dans le **Projet d'Aménagement Stratégique**.
- Définir un objectif chiffré de densité en cohérence avec les formes urbaines du territoire (densité plancher et plafond selon les secteurs) dans le **Document d'Orientation et d'Objectif**.

Dans le PLU :

- Dans le **Rapport de Présentation** (comme pour le SCoT), identifier les potentiels secteurs de densification en considérant les caractéristiques paysagères et architecturales environnantes et leur sensibilité à la densification.
- Créer des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles** notamment sur des secteurs de densification ou de renouvellement urbain pour donner un cadre d'insertion paysagère pour les futurs aménagements sur des terrains spécifiques à fort enjeux. Par exemple : les trames végétales à préserver et à créer, l'orientation des bâtiments, les accès, les hauteurs maximales et minimales, quelques précisions de programme (fourchette de logement...). Cet outil est déjà mis en place dans le PLU-I de Loire Forez Agglomération.
- Intégrer une **OAP thématique** «densification» pour donner des préconisations globales sur les types d'espaces densifiables et l'insertion paysagère des aménagements, s'adressant à tout type d'acteurs et de situation. Cet outil est notamment pertinent pour guider et encadrer les initiatives individuelles de type BIMBY (Build in my Backyard, division parcellaire). Ce document peut préconiser par exemple des types d'implantations, de clôtures, d'accès, ou encore des pourcentages de pleine terre à préserver...
- Le plan de zonage des PLU(i) peut identifier le bâti agricole en déprise susceptible de supporter un changement de destination .
- Dans le règlement écrit des zones U, qui est souvent le zonage appliqué aux espaces densifiables, on peut préciser des hauteurs, des emprises aux sol, des retraits par rapport aux limites. Des éléments qui peuvent contribuer à la qualité paysagère des implantations.



Traduction opérationnelle

- Pour les collectivités : mise en place d'une veille foncière pour maîtriser le foncier densifiable à fort enjeu
- Privilégier les démarches collectives de densification pour compléter les démarches individuelles (type BIMBY) pour permettre une réflexion sur l'insertion et le paysage d'ensemble, notamment en zone pavillonnaire pour créer un projet de quartier en :
 - Mobilisant les Établissements Publics Fonciers locaux pour permettre une plus grande capacité de portage foncier et une démarche d'urbanisme à l'échelle d'un quartier ou d'un îlot
 - Mettant en place une concertation des riverains sur ces projets
- En amont, recourir à des études pré-opérationnelles et aux conseils de paysagistes et de programmistes pour le maximum de projets

Liens utiles

- [Guide pour la prise en compte du paysage dans le SCoT](#) qui aborde la question de la densification par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- Sylvain Petit, « [Densifier l'habitat pavillonnaire : des démarches individuelles aux projets collectifs](#) », Métropolitiques, 20 mars 2013.
- Exemple d'[OAP en renouvellement urbain](#) dans le PLU-I de Loire Forez Agglomération



ACTION 2

GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS,
DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

QUOI ?

Description de l'action

« La qualité des paysages est un élément important de la qualité de vie des populations et un enjeu d'attractivité pour les territoires.

En ville, à la campagne, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien : le paysage joue un rôle majeur dans la qualité de vie des populations.

La prise en compte du paysage permet d'aborder différemment les projets locaux des territoires. Cela implique en effet de réinterroger les usages, de considérer les besoins des habitants et des acteurs locaux, de devenir médiateur et de garantir des projets de qualité pour l'amélioration du cadre de vie.

Le paysage est aussi la résultante d'une politique et plus globalement de l'ensemble des politiques locales qu'il s'agisse d'habitat, de déplacement, d'agriculture, d'énergie, d'alimentation ou de culture. » Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

L'action suivante vise à accompagner les projets d'espaces public dans une optique de mise en valeur paysagère, d'adaptation au changement climatique et de confort d'usage.

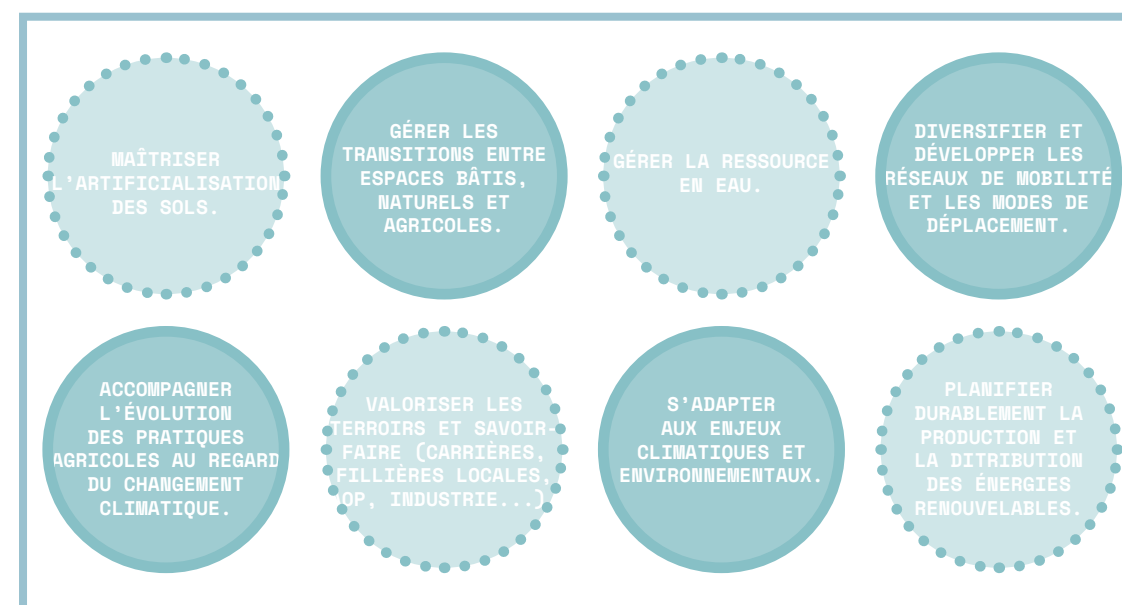
Il s'agit également d'apporter des recommandations quant au traitement des interfaces agri-urbaines, des franges et espaces de transitions, généralement sensibles d'un point de vue paysager.

L'action souhaite également accompagner les projet de mise en valeur de sites patrimoniaux, ou d'intérêt au travers d'un traitement qualitatif des abords, de sobriété des aménagements et de traitement paysager en lien avec le territoire et ses caractéristiques propres.

La découverte du territoire est permise par un vaste maillage de routes et chemins. Ces espaces de découverte et points de vue paysagers sont également enjeu prioritaire de valorisation des paysages du Sud Loire, pour les habitants comme pour les visiteurs, basé sur la géomorphologie du socle paysager alternant entre montagne, coteaux plaines et vallées.

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



Objectifs de Qualité Paysagère associés

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

2.4 ORGANISER UNE DENSITÉ DÉSIRABLE EN ARTICULANT ESPACES BÂTIS ET ESPACES COMMUNS CONFORTABLES VÉGÉTALISÉS ET NOURRICIERS

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

2.7 MUTUALISER, RÉ-ORGANISER ET RÉ-ÉQUILIBRER LES MODES DE DÉPLACEMENT AU SEIN DES PAYSAGES : DU «TOUT VOITURE» AUX ALTERNATIVES DÉCARBONÉES

QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- EPAGE Loire-Lignon.

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources

Observatoire régional
climat air énergie
Auvergne-Rhône-Alpes



Centrales
Villageoises
Association



ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Adaptation des paysages urbains au changement climatique (1/4)



Description

AGIR EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une réalité et devient une préoccupation grandissante. Il faut faire face à la récurrence des épisodes de chaleur, des risques naturels et anticiper d'éventuelles crises sanitaires.

« En ville, l'air est en moyenne 2 à 3 °C plus chaud que dans la campagne alentour, parfois jusqu'à 10 °C ! Ce phénomène d'îlot de chaleur urbain s'explique par la concentration des activités humaines, la présence de matériaux foncés absorbant la chaleur le jour et la restituant la nuit, etc.

En été, cette surchauffe urbaine impacte le bien-être des habitants et certains secteurs économiques (bâtiments, tourisme, etc.). Elle pose un problème de santé publique. On se souvient en effet de la différence de surmortalité entre Paris (+190 %) et les zones rurales (+40 %) lors de la canicule de 2003. Or cette surchauffe est amenée à devenir la norme. Villes du sud ou du nord, de métropole ou d'outre-mer : toutes doivent s'y préparer. Plutôt que d'être prises de court et de réagir avec des solutions coûteuses, peu adaptées sur le long terme et pas toujours écologiques (brumisateurs, climatisation, etc.), les collectivités commencent à investir dans des solutions de rafraîchissement plus durables et pérennes. » ADEME.

En été, les épisodes caniculaires de plus en plus fréquents, sont exacerbés dans les espaces urbains qui subissent une concentration plus importante d'activités anthropiques, et sont marqués par une forte minéralité et une faible proportion d'espaces végétalisés. Autant de caractéristiques qui favorisent le phénomène d'îlot de chaleur urbain, un des facteurs d'inconfort perçu dans les espaces publics. Les paysages urbains doivent être pensés pour accepter ces changements, et «faire avec» plutôt que «lutter contre».

UNE ÉVOLUTION DU CLIMAT OBSERVÉE SUR LE SUD LOIRE

Les territoires ne présentent pas tous la même vulnérabilité au changement climatique. Celle-ci dépend des activités économiques et agricoles, de la géographie, l'altitude, la topographie, des choix urbanistiques et architecturaux...

Les conséquences peuvent s'exprimer aussi bien en termes d'impacts sur la vie et le confort des habitants (inondations, vagues de chaleur...) qu'en termes d'incidences socio-économiques (perte d'attractivité ou de potentiel de développement...), mais seront aussi directement visible dans le paysage.

La mission du GIEC est « d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine ». Ainsi plusieurs scénarios de réchauffement ont été élaborés par le GIEC.

Le scénario tendanciel montre que les températures maximales quotidiennes en été, augmenteraient de 3 à 4°C en 2050 dans le Sud Loire, en particulier dans la vallée du Gier.

VULNÉRABILITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET DES ESPACES PUBLICS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'artificialisation des sols et la présence importante de revêtements minéraux imperméables au sein des espaces et paysages urbains engendrent une accumulation importante de chaleur en été. La chaleur est emmagasinée dans la journée et restituée la nuit, limitant ainsi le rafraîchissement des habitations, augmentant l'inconfort et les effets potentiels sur la santé.

Le phénomène « d'îlot de chaleur urbain » est ressenti en ville. Il est caractérisé par une élévation de température en milieu urbain par rapport aux zones rurales périphériques. La température en centre-ville va être influencée par la nature de l'occupation du sol (présence d'arbres, végétaux, étendues d'eau, densité urbaine...), la couleur des matériaux, le relief et l'exposition de la ville par rapport au soleil, les vents dominants, la proximité avec les zones naturelles et végétales, l'imperméabilisation des sols, la densité urbaine etc., autant de facteurs favorisant le stockage et les émissions de chaleur.

L'eau et les espaces verts plantés apportent une quantité de fraîcheur et font considérablement baisser la température de surface moyenne d'un espace.

DÉFINITIONS

Surchauffe urbaine : Phénomène d'amplification des fortes chaleurs en ville. L'usage des bâtiments comme des espaces extérieurs devient inconfortable, de jour comme de nuit.

Îlot de chaleur urbain (ICU) : différence de température observée entre un site urbain et un site rural environnant.

Pic de chaleur : épisode bref, de 24 à 48 heures, durant lequel les températures sont supérieures aux normales de saison.

Vague de chaleur : épisode de températures nettement plus élevées que les normales de saison, pendant plusieurs jours consécutifs.

Canicule : épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur plus de trois jours. Pour les identifier, Météo France a défini des seuils de température et de durée qui varient selon les départements.

Sources :

ADEME, anticiper pour éviter les crises
<https://infos.ademe.fr/magazine-mai-2023/dossier/anticiper-pour-eviter-les-crisis/#:~:text=Partager,la%20restituant%20la%20nuit%2C%20etc.>

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Adaptation des paysages urbains au changement climatique (2/4)



Enjeux paysagers

Les paysages urbains qui s'appuient sur des solutions dites «vertes», fondées sur la nature (création de parcs, etc.), sont à privilégier. Si elles sont bien conçues, elles contribuent autant à l'atténuation qu'à l'adaptation au changement climatique.» Ces paysages accueillants, présentent de nombreux cobénéfices en faveur de l'adaptation au changement climatique et au confort des paysages habités.



Préconisations

«Il n'y a pas de réponse unique. Chaque contexte est différent, tant au niveau du climat que de la configuration des lieux.»
Daniela Sanna, responsable du pôle aménagement des villes et des territoires (PAVT) de l'ADEME

1 - ÉVITER LES ERREURS POUR DES SOLUTIONS «VERTES» DURABLES

La végétalisation, et la plantation d'arbres, apportent ombre et fraîcheur par évapotranspiration, tout en contribuant au stockage du carbone, à la qualité de l'air et à la préservation de la biodiversité, **à condition d'avoir un bon apport en eau et s'il sont plantés à proximité les uns des autres.**

Les sols perméables favorisent l'infiltration des eaux de pluie et l'évapotranspiration des végétaux. **Mais certaines questions doivent être posées de manière anticipées dans le cadre d'un aménagement :**

Les essences choisies supporteront-elles le climat local, actuel et futur? Ont-elles besoin de beaucoup d'eau? Qui va entretenir les plantations?

Si ces questions ne sont pas posées, la végétation risque de dépérir très vite.

2 - COMBINER LES STRATÉGIES AVEC LES SOLUTIONS «GRISES»

Les solutions vertes ne sont pas toujours judicieuses dans les villes où on s'attend à une **raréfaction de l'eau** dans le futur, ou dans les **zones urbaines très contraintes : sous-sols occupés par des réseaux, centres historiques classés, etc.**

Il est alors pertinent de les compléter par des **solutions dites «grises», qui agissent sur les formes urbaines pour recréer une ventilation naturelle, sur le mobilier urbain pour créer de l'ombre, ou encore sur les revêtements et matériaux de sols, de murs et de toits pour augmenter leur albédo** (la valeur physique qui permet de connaître la quantité de lumière solaire incidente réfléchi par une surface) et leur **capacité d'isolation**. Mais, là encore, il faut **penser aux limites de ces solutions et au coût global du projet.**

S'adapter ne signifie pas relâcher les efforts sur l'atténuation au changement climatique. Moins le thermomètre grimpera, moins le défi du rafraîchissement sera grand. La recherche de sobriété au sens large reste donc primordiale, avec **une attention particulière sur les usages** qui accentuent autant la surchauffe globale que locale. Les climatiseurs notamment, en plus d'être émetteurs de gaz à effet de serre, contribuent à réchauffer l'air extérieur et à intensifier la surchauffe urbaine notamment en été. Le seul moyen de casser ce cercle vicieux est d'**améliorer durablement le confort thermique intérieur et extérieur des citoyens**

Sources :
ADEME, anticiper pour éviter les crises
<https://infos.ademe.fr/magazine-mai-2023/dossier/anticiper-pour-eviter-les-crisis/#:~:text=Partager,la%20restituant%20la%20nuit%2C%20etc.>

QUELQUES CHIFFRES...

- > Passer de **5 à 30 arbres/Ha** permet de **réduire de 3°C la température à la surface du sol**¹.
- > Une **plantation disposée** de manière **adéquate** permet d'**économiser jusqu'à 10 % d'énergie dans l'habitat environnant**².
- > Les **toitures vertes** sont **sources d'économies** de climatisation de 15 à 20 %, essentiellement par effet d'isolation thermique³.
- > **10 % d'espaces verts en plus** (dans un rayon d'un km) ferait économiser **94 millions €/an** à la Sécurité Sociale⁴ (Asthme, hypertension).

1 – D'après Schlaepfer, Guinaudeau et al. *Projet nos arbres*, 2018
2 – Novem, 2003
3 – D'après une étude du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)
4 – D'après une étude du cabinet Asteres, 2016



Liens utiles

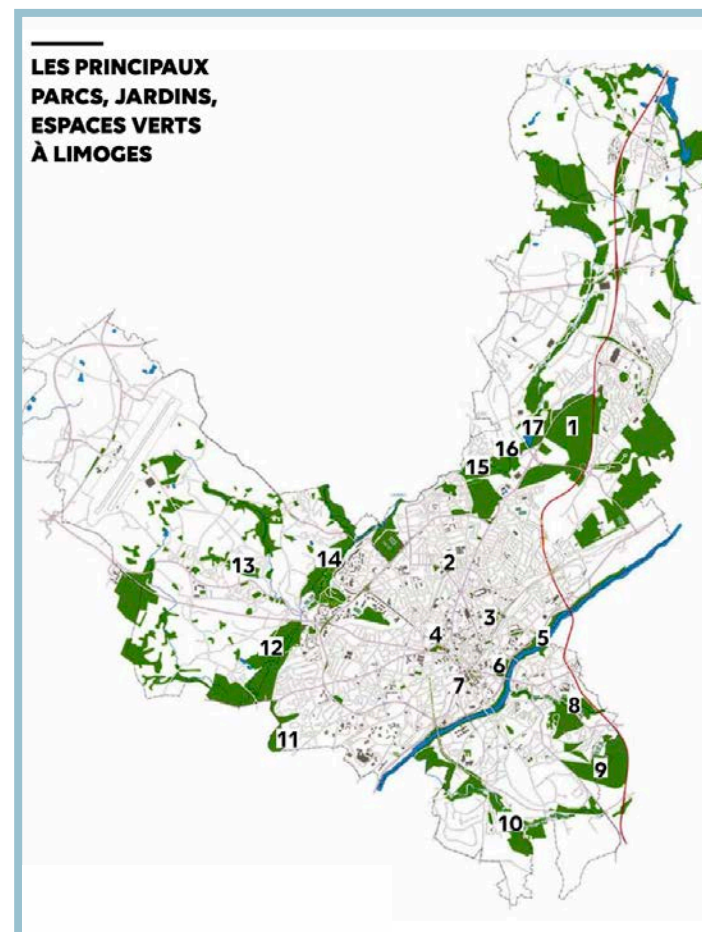
- « **Agir maintenant, collectivement !** ». Afin de mieux accompagner ses partenaires, notamment les collectivités, dans leur transition écologique, l'ADEME s'est dotée en février 2023 d'une nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique pour 2023-2027. Elle explicite les priorités pour s'adapter sur le long terme au changement climatique et donner à tous des clés pour agir.
- L'ADEME lance « **Plus fraîche ma ville** », un service numérique public d'aide à la décision pour les villes qui veulent mettre en place des solutions de rafraîchissement durables et adaptées au territoire. Pour être au plus près de leurs besoins, l'outil est coconçu avec des élus et agents territoriaux.
- les fiches PRSE, liant aménagement et santé en Occitanie, « **Îlots de fraîcheur pour limiter la chaleur en ville** ».

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Adaptation des paysages urbains au changement climatique (3/4)

Références d'ailleurs



FORÊT URBAINE LIMOGES (87)

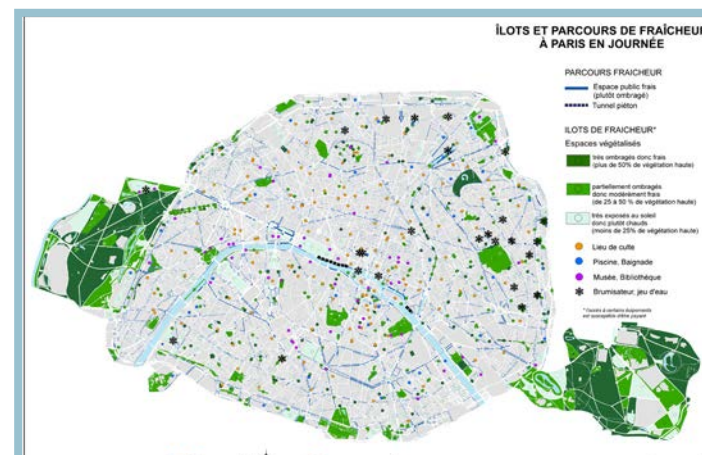
La ville de Limoges a misé sur la forêt urbaine comme solution contre les impacts de l'évolution du climat, à travers une refonte de ses 680ha d'espaces verts.

Pour cela, la ville mène des actions en faveur de son patrimoine arboré public et privé. Cela passe par exemple par le recensement des arbres remarquables afin de les inscrire au PLU et qu'ils puissent bénéficier d'une protection renforcée.

Ce travail est autant à mener pour les arbres sur le domaine public de la ville que pour ceux situés hors de ce périmètre, il y a donc un important effort de discussion avec les acteurs privés à entretenir (une large partie des îlots de chaleur urbains sont situés en zone industrielle).

L'eau est aussi partie intégrante du projet de forêt urbaine, surtout les 4 premières années après la plantation de l'arbre quand sa demande en eau est au plus fort. Il est donc nécessaire d'anticiper ces nouveaux besoins en développant des réseaux de stockage d'eau à proximité des plantations.

Le projet nécessite une bonne organisation en interne : la présence d'un élu délégué aux espaces verts et à l'urbanisme a permis une avancée rapide des dossiers et une bonne cohésion entre les directions concernées.

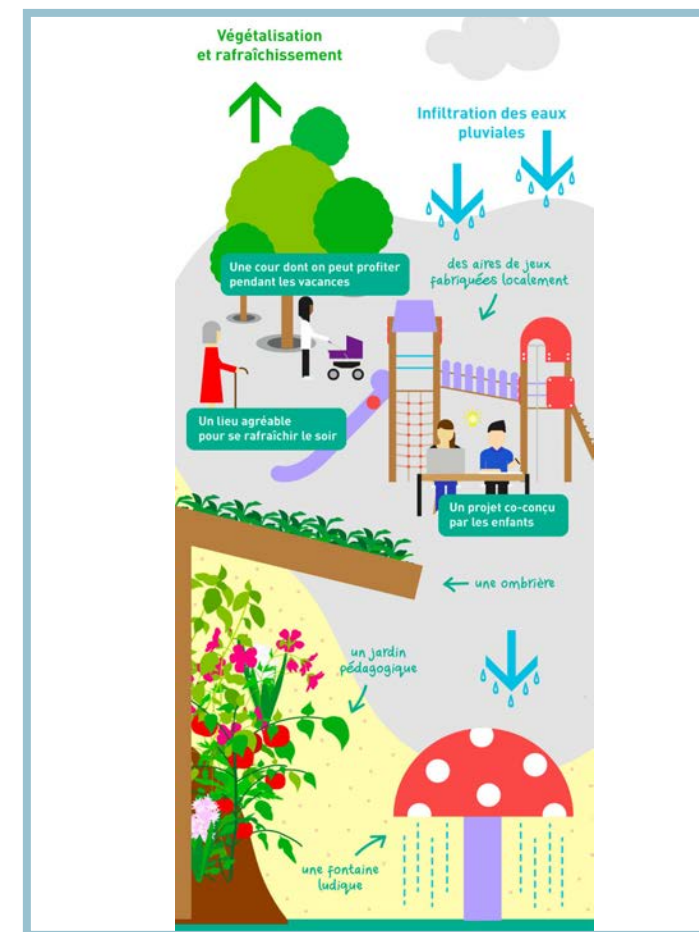


PARCOURS DE FRAÎCHEUR PARIS (75)

L'Apur a ainsi produit pour le compte de l'Agence de l'Écologie Urbaine de la Ville de Paris un outil cartographique comprenant à la fois les parcours frais de Paris et ses îlots de fraîcheur, de jour et de nuit. Cet outil cartographique permettra de renseigner les parisiens via Paris.fr et via une application mobile.

Sources : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-ilots-fraicheur-paris>

Sources : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-ilots-fraicheur-paris>



LES COURS OASIS PARIS (75)

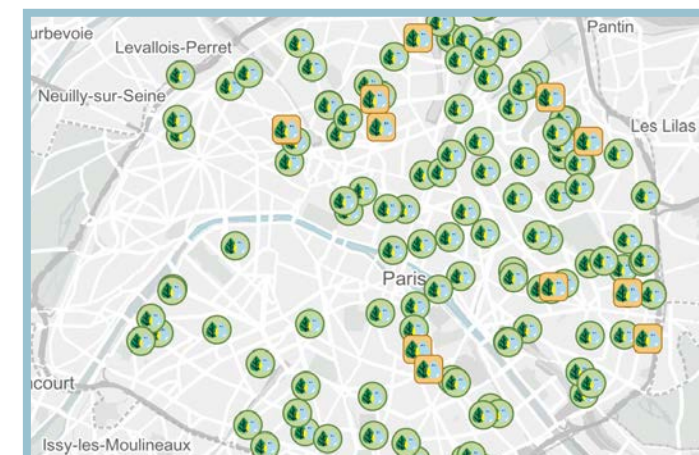
La démarche oasis propose d'associer dès le démarrage les premiers concernés par la nouvelle cour : les élèves et les adultes de l'établissement. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace. S'appuyant sur cette première étape de co-construction, les transformations des cours apportent plusieurs nouveautés :

- Le sol fait l'objet d'une attention particulière
- Les surfaces végétalisées sont augmentées
- Le mobilier cherche à répondre aux besoins
- L'ombre et l'eau sont également plus présentes dans les cours
- Les chantiers ont enfin une dimension participative

Les projets Oasis sont aussi l'occasion de transformer les pratiques et développer de nouveaux usages :

- Un usage pédagogique des espaces extérieurs
- Un partage de l'espace pour que chacun trouve sa place
- Un fonctionnement de cours qui soit mieux concerté

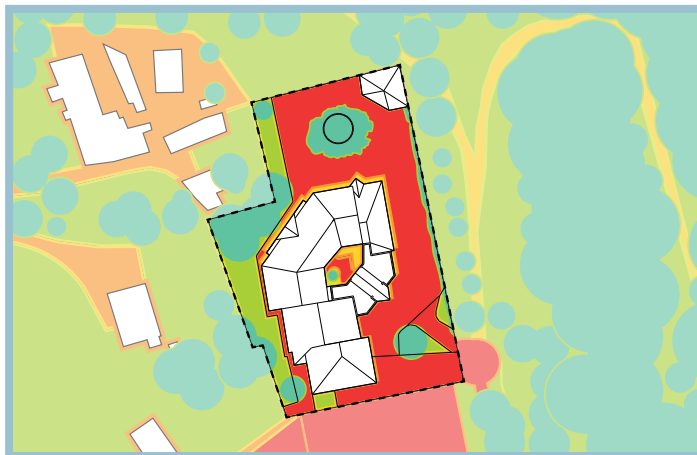
Sources : <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>



ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Adaptation des paysages urbains au changement climatique (4/4)



UNE COUR DE FRAÎCHEUR CHAPONOST (69) - FABRIQUES

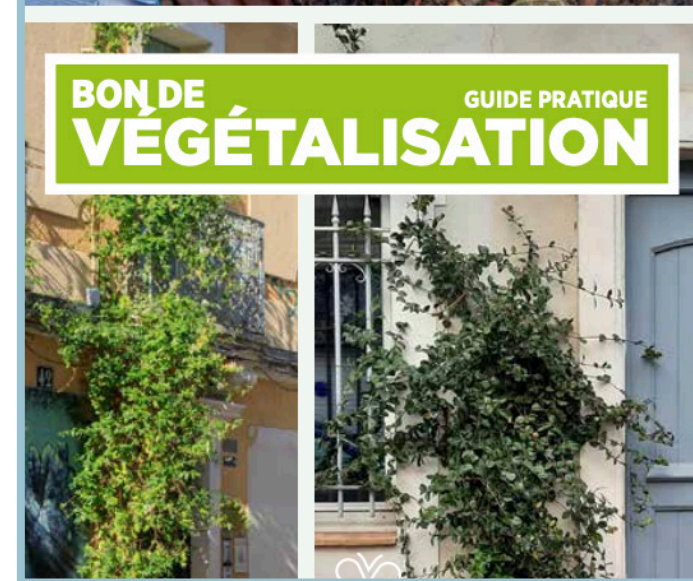
Le projet de désimperméabilisation de la cour d'école Martel a été porté avec des temps de concertation et pédagogiques importants.

Un travail fin sur la chaleur (score ICU) et les usages a aussi été mené pour définir les pluralités de fonctions à envisager sur la cour et adapter au mieux les aménagements projetés. Les dispositifs mis en place assurent un espace multifonctionnel pour les élèves et enseignants par une maîtrise fine des espaces et de leurs limites, en créant des effets de pièces plus affirmés au sein de la cour. De plus, le projet ouvre les vues et perceptions de la cour en direction de son environnement proche. L'ensemble du projet intègre le traitement des eaux pluviales en aérien, avec des noues plantées insérées au pied des façades du bâtiment, assure la création d'espaces de fraîcheur mais également offre un cadre pour l'observation de l'évolution de la nature au fil saisons.



DÉSIMPERMÉABILISATION FIRMINY (42) - FABRIQUES

Le projet a consisté en la désimperméabilisation de la cour d'école primaire Waldeck Rousseau, et à en repenser les aménagements. Le projet s'inscrit dans une volonté de création d'îlots de fraîcheur urbains. L'aménagement s'appuie sur le développement d'espaces plantés multi-strates, de noues d'infiltration, des terrasses végétalisées, des jardins pédagogiques vivant accueillant pour les élèves et les Appelous de quartier de Firminy Vert.



PERMIS DE VÉGÉTALISATION

MONTPELLIER (34)

Début 2018, la ville de Montpellier s'est lancée dans un plan de végétalisation de la ville où le citoyen est acteur. Ce plan comprend la plantation de 1000 arbres, l'attribution de permis de végétaliser sur l'espace public, le développement des jardins partagés et des jardins familiaux, la création d'un nouveau parc, la préservation des espaces verts. S'agissant des permis de végétaliser, le particulier formule une demande qui fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la Ville qui attribuent ou non du permis de végétaliser sur le domaine public. Une attention particulière est portée à l'implantation du projet au regard des règles d'occupation du domaine public (sécurité et circulation des personnes à mobilité réduite), de la présence de réseaux souterrains, de travaux programmés (voirie ou façade) ou du caractère patrimonial des rues. Le titulaire du permis est responsable de la plantation et de son entretien (arrosage, taille, désherbage...), de son bac, de son micro-fleurissement ou de sa plantation au pied d'un arbre.



TRAVERSÉE VERTE EN CŒUR DE VILLE NÎMES (30)

Le projet consiste en la création d'un parc urbain paysager au sud du triangle de la gare SNCF de Nîmes, sur l'emprise des anciennes pépinières Pichon. Le parc est envisagé comme maillon de la diagonale verte, ainsi que comme outil de restructuration de l'armature urbaine, support des modes actifs de et vers la gare et du périphérique sud vers le centre-ville. Il participe au confort thermique des usagers piétons, des cyclistes, et des riverains...

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

Convivialité, sobriété et confort des espaces publics (1/5)

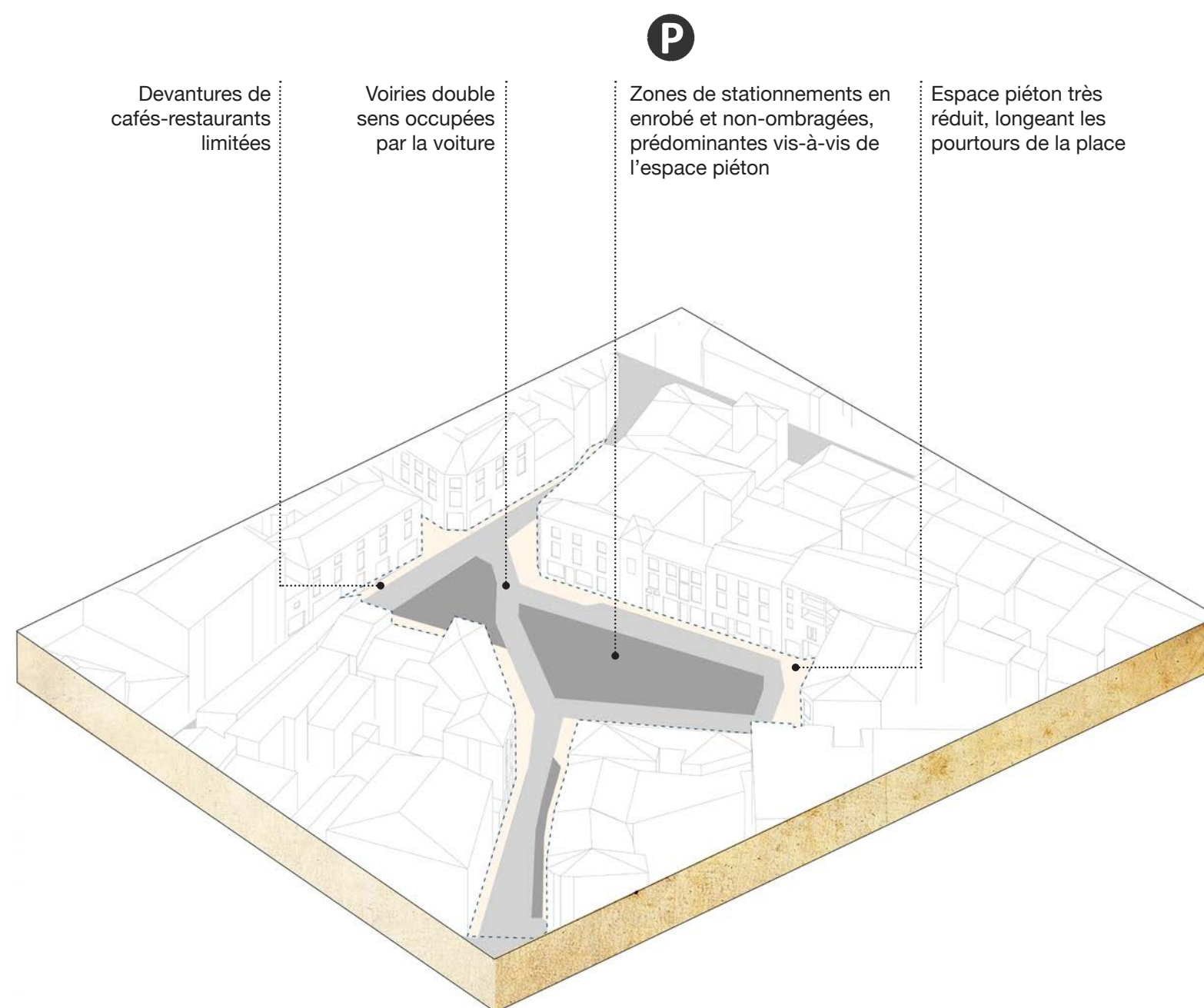
Description

Les espaces publics sont un élément essentiel des paysages urbains et villageois, et leur qualité conditionne le ressenti global sur la qualité du cadre de vie. Aujourd'hui avec le changement climatique et la recherche de plus de convivialité en ville, les espaces publics doivent s'adapter. Cette problématique est rencontrée par une majorité de territoires et concerne donc également le Sud Loire.

Plusieurs objectifs se dégagent donc pour aménager ou réaménager au mieux les espaces publics. Par exemple la désimperméabilisation, la végétalisation ou encore l'implantation de mobilier et de structures ludiques qui permettent de se retrouver dans l'espace public et d'en faire plus qu'un espace de passage. Le principal obstacle à ces actions est la place actuellement accordée à la voiture et au stationnement. Un des enjeux de l'aménagement est donc également la rationalisation et l'optimisation de la place de la voiture pour récupérer de l'espace à vivre.

Enjeux paysagers

- Garantir un accès à des espaces de fraîcheur et de verdure au cœur des espaces urbains.
- Favoriser le lien social par les aménagements.
- Améliorer la qualité du cadre de vie.
- Diminuer la place de la voiture.
- Augmenter la place dédiée aux piétons et aux vélos.
- Redonner de la place à l'eau dans l'espace public.



Exemple issu de l'étude PVD de Feurs, « Requalification de la place Guichard », Fabriques + Atelier de Montrottier, 2023

état existant

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

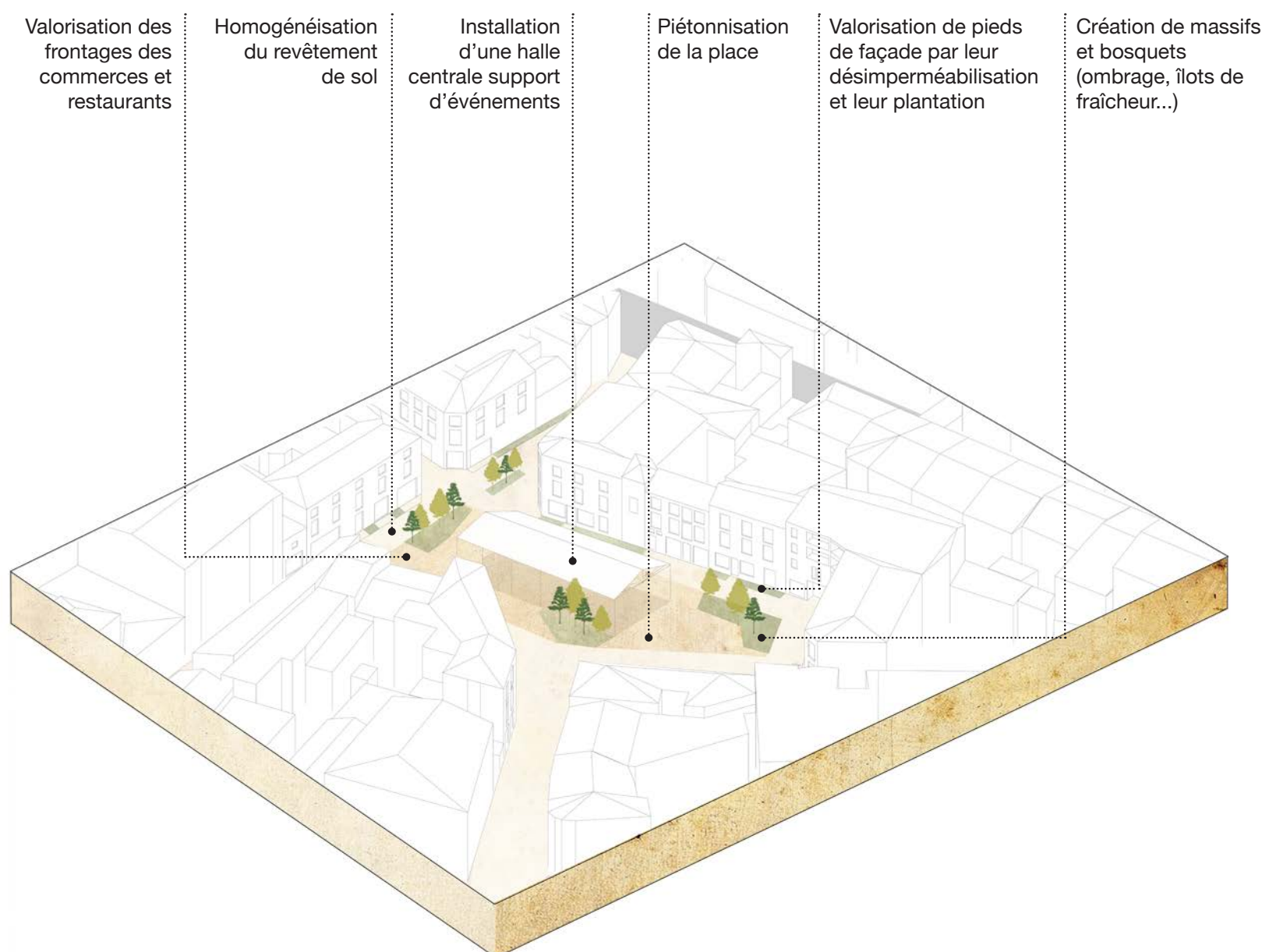
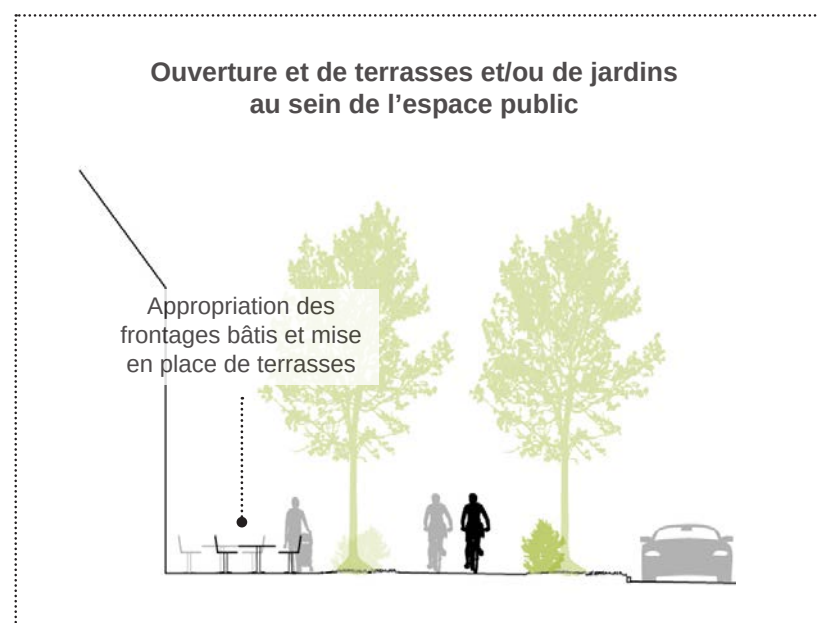


Convivialité, sobriété et confort des espaces publics (2/5)



Préconisations

- Désimperméabiliser au maximum les espaces publics.
- Réduire la place accordée au stationnement.
- Privilégier l'utilisation de matériaux naturels et locaux dans les aménagements.
- Allier les différentes strates végétales : herbacée, arbustive et arborée.
- Intégrer du mobilier favorisant les interactions sociales et l'appropriation intergénérationnelle de l'espace.



Exemple issu de l'étude PVD de Feurs, « Requalification de la place Guichard », Fabriques + Atelier de Montrottier, 2023

état préconisé

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

Convivialité, sobriété et confort des espaces publics (3/5)

Références d'ailleurs



CRÉER DES POCHES DE STATIONNEMENT PERMÉABLES ET VÉGÉTALES

ESPACES PUBLICS DE CŒUR DE BOURG, MARCAY

Le village se trouve au cœur du val de Loire en Indre et Loire et possède un patrimoine architectural de qualité mis en valeur par l'aménagement d'un centre bourg en redonnant une large place au végétal et en redécouvrant le canal. L'enjeu principal est bien la réussite du travail à la fois sur le fonctionnel et l'opérationnel et en même temps de ramener du confort d'usage dans le bourg



VÉGÉTALISER LES PIEDS DE FAÇADE EN CŒURS DE BOURGS RURAUX

ESPACES PUBLICS DE CŒUR DE BOURG, CHARLIERS

Un dispositif de mise à distance de la bande de roulement vis-à-vis des façades a été dessiné. Les pierres de seuil ont été conservées pour être réemployées. Les bas-côtés de la voie ont enherbés et plantés de vivaces rustiques et d'arbustes. Contrairement à l'ancienne voie, la nouvelle en enrobé grenaillé, dispose d'une largeur constante réduite au strict minimum, permettant ainsi d'élargir les bas-côtés.



PLANTER UNE PLACE PUBLIQUE SANS CREUSER DE FOSSSES

PLACE DE LA GALARNE, NANTES

Espace de proximité de l'Est de l'île de Nantes, la Place de la Galarne a été conçu en concertation avec les riverains et les commerçants. Un petit marché y a été programmé ainsi que des terrasses. Le stationnement est maintenu dans la partie Ouest pour desservir les commerces. La voirie s'efface pour harmoniser l'espace public par un calepinage rencontrant des massifs plantés en surface, répondant à la contrainte de nombreux réseaux en centre-ville.



AMÉNAGER CŒUR DE BOURG SOBRE DONNANT SA PLACE AU PIÉTON ET À LA VÉGÉTATION

REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG, SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

Initié en 2012, le projet de rénovation du centre-bourg passe par une requalification des espaces publics avec une priorité donnée au piéton et la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h sur l'ensemble des secteurs réhabilités.

Des arbres de hautes tiges d'essences locales ponctuent l'aménagement. Les pieds de façades sont plantés de vivaces qui rappellent les jardins de l'époque médiévale.

Les matériaux au sol sont assortis aux teintes présentes dans l'architecture locale : pierre calcaire pour les parvis, béton désactivé clair pour les trottoirs. Le mobilier urbain de teinte gris beige est volontairement sobre et discret.

L'accessibilité PMR de la majorité des commerces du centre a été réalisée.

Le sens de circulation de la place du Martroi est modifié par un fonctionnement en giratoire. Le stationnement devient longitudinal, libérant ainsi le médaillon central historique, représentatif des aménagements de places de la fin du XIXe siècle et restitué dans son état d'origine.

Élargis, les trottoirs devant la mairie et le centre d'interprétation forment de véritables parvis, propices à la promenade et à l'installation de terrasses pour les commerces environnants.

Le CAUE est intervenu en amont du projet pour aider la commune à construire une vision d'ensemble de son projet, en concertation avec les usagers, et définir sa commande avant de faire appel à un maître d'œuvre.



ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

Convivialité, sobriété et confort des espaces publics (4/5)

Références d'ailleurs



CULTIVER EN VILLE, UN VECTEUR DE CONVIVIALITÉ

TODMORDEN, ANGLETERRE

«Incredible edible» (ou les Incroyables comestibles en français) est un mouvement lancé en 2008 par un groupe d'habitants de la ville de Todmorden, en Angleterre, visant à mobiliser les interstices des espaces urbains pour cultiver fruits et légumes dans l'objectif de nourrir tous ceux qui le souhaiteraient. Ce mouvement s'est ensuite répandu dans le monde (plus de 80 villes françaises).



PIÉTONNISATION DES ABORDS D'UNE PLACE POUR AMÉLIORER SON APPROPRIATION

PLACE GUÉRIN, BREST

Place emblématique de Brest aux airs de villages, la place Guérin était une sorte d'îlot entouré de rues aux trottoirs étroits. Après une concertation avec 600 habitants du quartier et plusieurs mois d'expérimentation, le projet de piétonnisation d'un des côtés de la place a été définitivement adopté permettant également aux bars et cafés très fréquentés de la place d'offrir un espace de terrasse généreux à ses clients.



DES FERMES URBAINES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

DETROIT, MI, USA

La Michigan Urban Farming Initiative est une organisation à but non lucratif qui cherche à engager les habitants de Detroit dans l'agriculture durable. Utiliser une agriculture comme plateforme pour promouvoir l'éducation, la durabilité et renforcer les liens sociaux, tout en réduisant simultanément les disparités socio-économiques.



RENOUVELLEMENT URBAIN : D'UN PARKING À UNE PLACE PUBLIQUE VÉGÉTALE

QUARTIER DANTON, LE HAVRE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Danton au Havre, l'ancien parking de la maison d'arrêt a été reconverti en place publique végétalisée. Entre espaces potagers, marquage au sol suggérant des activités sportives, espace engazonné et jeux, celle qu'on nomme la place Danton peut jouer pleinement son rôle de centralité pour le quartier.



AIRE DE JEU ET ASSISES EN BOIS POUR DES AMÉNAGEMENTS PUBLICS PLUS DURABLES ET RASSEMBLEURS

PLACE JEAN JAURÈS, MARSEILLE

La suppression d'une grande esplanade de stationnement sur cet espace central du quartier de la Plaine à Marseille a permis de créer des aménagements en bois qualitatifs : mobilier urbain et structures de jeux. Cet espace rassemble en particulier les jeunes et les familles du quartier.



RECRÉER DES JARDINS PUBLICS DE PROXIMITÉ

JARDIN DE L'ATELIER, TOURCOING

Créé dans le cadre de la rénovation du quartier du Virolois à Tourcoing, le jardin de l'Atelier se compose de plusieurs espaces complémentaires s'adressant à une diversité de public : aire de jeu et city stade, îlots botaniques sur le thème des plantes grimpantes, et promenade plantée de chênes verts et de cerisiers. Il sert de parvis à un collège et à un complexe sportif. Il est fréquenté à toute heure de la journée par différents type d'utilisateurs (jeunes, familles, personnes âgées...)

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Convivialité, sobriété et confort des espaces publics (5/5)

Palettes recommandées

REVÊTEMENTS À FAVORISER



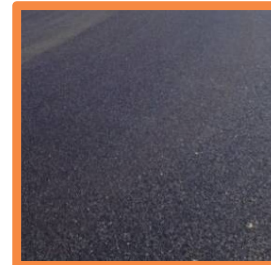
Enherbement



Mélange terre pierre



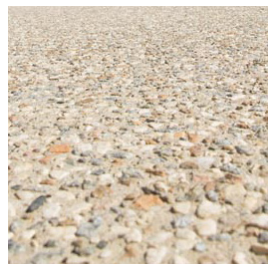
Stabilisé



Enrobé sombre



Pavés granite avec joints enherbés



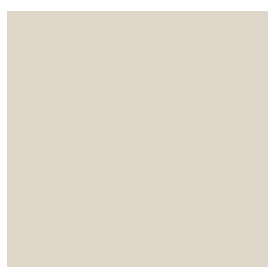
Béton désactivé clair

TEINTES AVEC UN ALBEDO ÉLEVÉ À FAVORISER



RAL 7035

Gris clair
(coefficient 0,45)

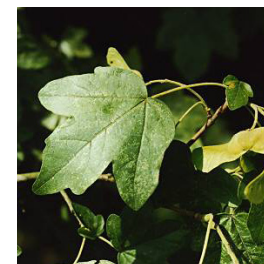


Beige
(coefficient 0,45)

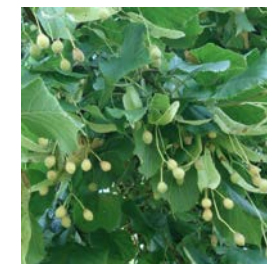
À ÉVITER

ESSENCES À FAVORISER

À SURVEILLER



Acer campestre -
Erable champêtre



Tilia cordata -
Tilleuil à petites feuilles



Carpinus betulus -
Charme



Reynoutria japonica -
Renouée du Japon



Prunus avium -
Merisier vrai



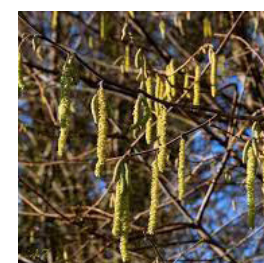
Cornus mas -
Cornouiller commun



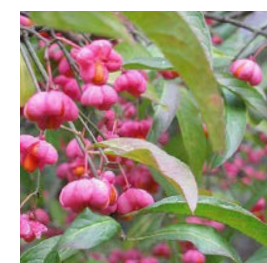
Sorbus aucuparia -
Sorbier des oiseleurs



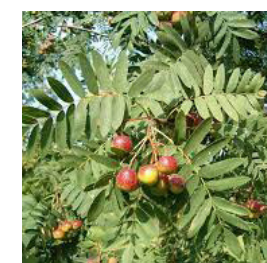
Buddleja davidii -
Arbre aux papillons



Coryllus avellana -
Noisetier commun



Euonymus europaeus -
Fusain d'Europe



Sorbus domestica -
Cormier



Ailanthus altissima -
Ailante glanduleux

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Mise en valeur paysagère des abords d'un bâtiment ou d'un site patrimonial (1/4)



Description

Le territoire du SCoT Sud Loire est riche en patrimoines naturels et bâtis (les étangs du Forez, les gorges de la Loire, le musée de la Mine...).

Cependant au delà des qualités intrinsèques de ces lieux patrimoniaux, ils se dévoilent d'abords aux yeux du passant et du visiteur par leurs abords.

Ces abords présentent des enjeux esthétiques : ils doivent valoriser et faire ressortir les lieux patrimoniaux, mais aussi logistiques et fonctionnels pour absorber et organiser les flux de visiteurs et les besoins quotidiens des riverains.

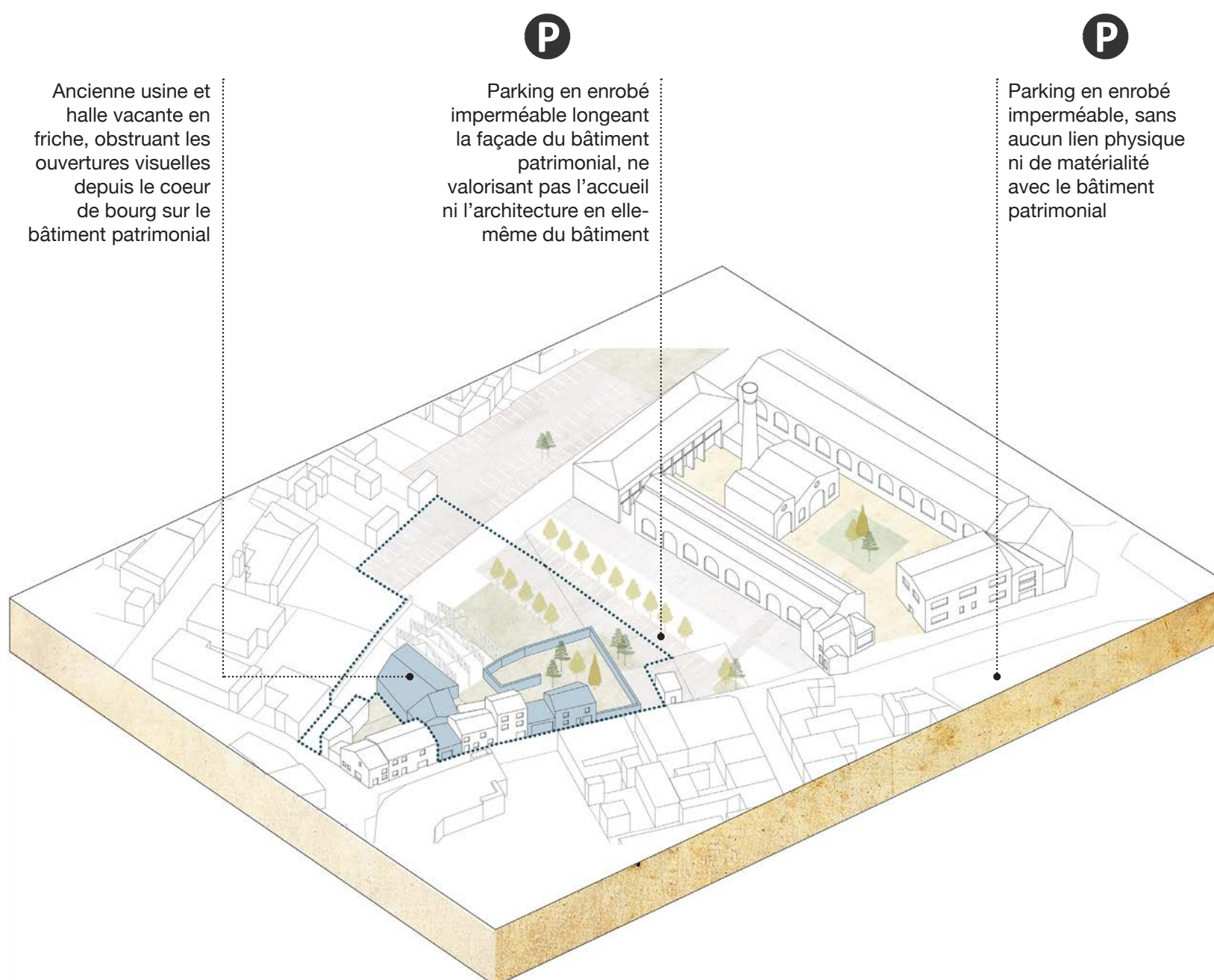
Un des sujets majeurs est notamment la gestion du stationnement et de la place de la voiture à proximité de ces sites patrimoniaux.

Par ailleurs, intervenir sur les abords, c'est aussi permettre le développement d'espaces publics conviviaux, permettant un accueil chaleureux et qualitatif.



Enjeux paysagers

- Améliorer la qualité des espaces publics d'accueil de bâtiments ou sites patrimoniaux.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager local pour le rendre plus perceptible et donner à voir l'histoire industrielle, naturelle ou architecturale du territoire.
- Prendre soin d'un patrimoine commun marquant l'identité des paysages.
- Développer l'attractivité des paysages et des coeurs de bourg du territoire.



Exemple issu de l'étude PVD de Chazelles-sur-Lyon, « Requalification de l'îlot face à la Chapellerie », Fabriques + Atelier de Montrottier, 2023

état existant

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

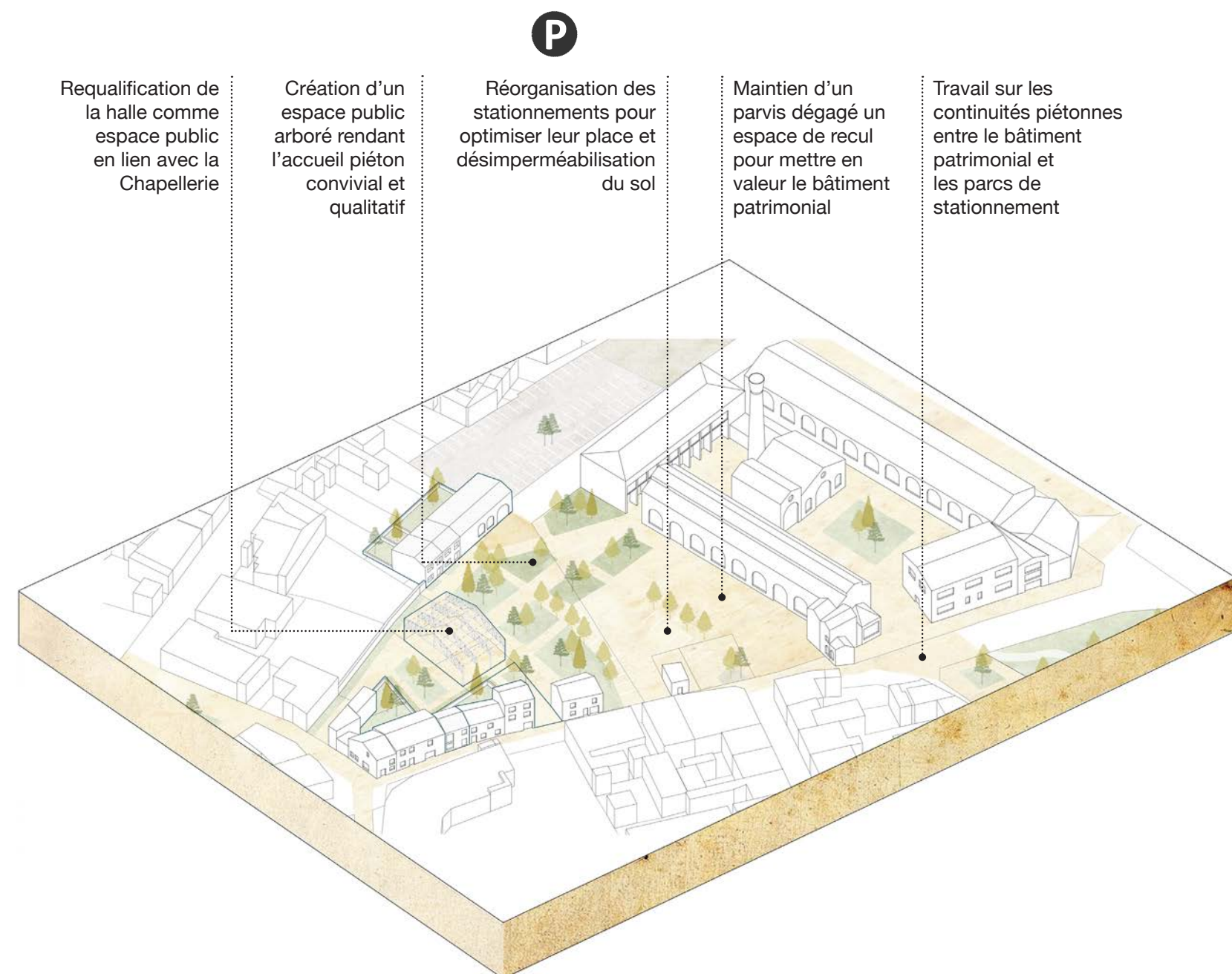


Mise en valeur paysagère des abords d'un bâtiment ou d'un site patrimonial (2/4)



Préconisations

- Diminuer la place de la voiture aux abords des sites et bâtiments patrimoniaux notamment en déportant le stationnement.
- Désimperméabiliser les parvis aux maximum, et les planter pour offrir un ombrage naturel.
- Privilégier les aménagements minimalistes notamment en site naturel en limitant le mobilier pour laisser la place au paysage.
- Préserver les ensembles végétaux paysagers liés au site patrimonial (alignements remarquables, parterre, arbres remarquables...).
- Organiser des espaces de recul suffisant pour que le passant puisse avoir une vue complète de la façade des bâtiments, notamment en travaillant la taille des parvis.
- Étendre les aménagements au delà des abords immédiats du site et, aménager également les cheminements vers le site.
- Traiter les abords des bâtiments patrimoniaux par séquence quand ils font partie d'un ensemble.
- Établir une palette de couleurs et de matériaux pour le traitement des abords à l'échelle des villes et des villages pour permettre une continuité visuelle dans les espaces publics.
- Conserver et rénover des clôtures d'intérêt patrimonial (murets, portails...).



Exemple issu de l'étude PVD de Chazelles-sur-Lyon, « Requalification de l'îlot face à la Chapellerie », Fabriques + Atelier de Montrottier, 2023

état préconisé

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Mise en valeur paysagère des abords d'un bâtiment ou d'un site patrimonial (3/4)

Références d'ici et d'ailleurs



LE PATRIMOINE AU CENTRE D'UN PARC PUBLIC

PARC-MUSÉE DE LA MINE, SAINT-ÉTIENNE

Ce parc de 8 hectares dessiné par Michel Corajoud, met en valeur par sa simplicité les bâtiments historiques de la mine et les deux crassiers (tas de schiste issus du lavage du charbon) qui dominent le paysage. Ce parc offre de nombreux espaces de repos : mobilier, grandes pelouses... Il offre des espaces de fraîcheurs appréciés dès la venue des beaux jours.



GESTION DES ABORDS PAR ÉCO-PÂTURAGE : AMÉNAGEMENTS MINIMALISTES, NATURELS, SANS TRAVAUX D'ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRES

JARDINS SUSPENDUS, LE HAVRE

Les Jardins Suspendus sont un parc botanique qui s'inscrit dans l'enceinte de l'ancien fort de Sainte-Adresse surplombant Le Havre. Le fort est constitué de remparts dont les abords enherbés sont entretenus par des moutons et des chèvres. Cet aménagement minimaliste permet de mettre pleinement en valeur l'édifice et ses vues.



LES SITES PATRIMONIAUX COMME ESPACES PUBLICS DE DÉTENTE

FORT SAINT-JEAN, MARSEILLE

Rattaché au très moderne bâtiment du MUCEM, le Fort Saint-Jean qui marque l'entrée du Vieux-Port de Marseille abrite un dédale de cours et de terrasses aménagées et végétalisées pour sortir de la froide solennité souvent arborée par les forts. Du mobilier est disposé un peu partout (transat en bois, bancs, tonnelles...) ce qui permet à ce lieu de s'adresser non seulement aux touristes mais aux Marseillais qui viennent y lire, y discuter, y faire la sieste.



DONNER À VOIR L'INVISIBLE

FORTERESSE DE KRUSEVAC, SERBIE

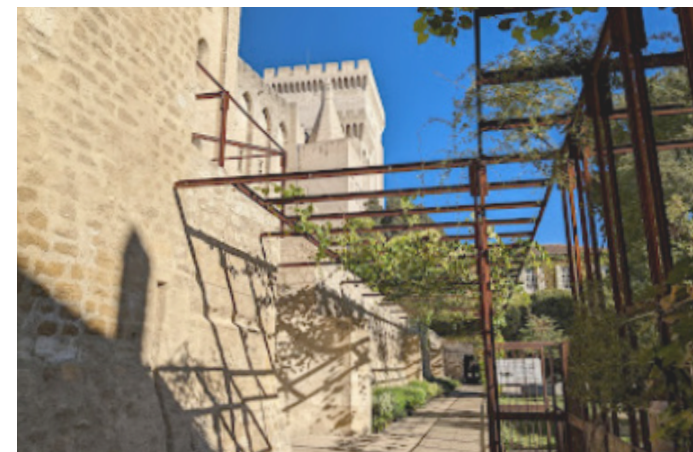
En Serbie, la forteresse de Kruševac utilise une technique ingénieuse pour permettre aux visiteurs de visualiser la construction d'époque... à partir des ruines. À l'aide d'un panneau de verre sur lequel une illustration reconstitue la forme historique du monument, les visiteurs peuvent se projeter et appréhender la l'ampleur du patrimoine historique.



UN PARVIS PROFOND ET VÉGÉTALISÉ POUR METTRE EN VALEUR LE BÂTIMENT PATRIMONIAL

PARVIS DE LA COLLÉGIALE SAINT-VINCENT, LE MAS-D'AGÉNAIS

La suppression du stationnement situé devant l'entrée du bâtiment et la création d'un parvis profond à permis de mettre en valeur l'entrée de la collégiale et ses abords. Les autres espaces publics alentours ont été aménagés dans un style similaire pour créer une continuité d'aménagements dans le centre-bourg.



PETITS PARCS URBAINS EN RÉSEAU AUTOUR D'UN SITE PATRIMONIAL

AUTOUR DU PALAIS DES PAPES, AVIGNON

La ville d'Avignon a ménagé dans les recoins de sa vieille ville une série de petits jardins et parcs accolés aux murs extérieurs du Palais des Papes. Chaque jardin a des vues sur l'édifice et profite en été de la fraîcheur de ses pierres. Cette série d'espaces frais et intimistes offre des lieux de repos et de contemplation permettant de s'imprégner de l'atmosphère de la ville. En exemple ici : le verger Urbain V.

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Mise en valeur paysagère des abords d'un bâtiment ou d'un site patrimonial (4/4)

Références relatives aux stationnements



UN PARKING DISCRET QUI SE FOND DANS LE PAYSAGE

GRAND SITES
SOLUTRÉ-VERGISSON, SOLUTRÉ-POUILLY

Ce parking de 60 places s'implante au pied de la roche de Solutré et est entouré d'un épais rideau végétal qui le rend très discret dans le grand paysage. Les aménagements du parking reprennent des matériaux naturels en lien avec l'atmosphère du site en utilisant notamment des bordures en pierre.



UN STATIONNEMENT DÉPORTÉ POUR PRÉSERVER LA MAGIE D'UN SITE

LE MONT SAINT-MICHEL, NORMANDIE

Longtemps les voitures ont pu se garer directement au pied du Mont Saint-Michel. Cependant, avec la croissance des flux touristiques, la présence d'immenses nappes de parking dénaturait le site et sa dimension mystique. De plus, la route qui permettait de relier le Mont à la terre fonctionnait comme une digue, entravant le phénomène naturel de marée.

Cf. photo ci-dessus



UN STATIONNEMENT INTÉGRÉ DANS LA PENTE AUX ABORDS D'UN SITE ARCHÉOLOGIQUE

BIBRACTE, MONT BEUVRAY

Ce parking de 120 places s'intègre dans la pente et présente différents niveaux retenus par des murets de pierre. Des arbres délimitent les places de stationnement. Cet espace est aussi adapté à l'accueil de camping-car. L'aménagement réalisé dans les années 90 par l'agence Pierre Louis Faloci assure encore aujourd'hui pleinement ses fonctions.



Depuis 2015, la route a été démolie au profit d'une passerelle sur pilotis réservée aux piétons, vélos et aux navettes collectives. De grands parkings ont été aménagés sur le continent avec des plantations et des noues paysagères permettant de déporter les voitures et de remettre en scène l'arrivée sur le Mont Saint-Michel.

Cf. photo ci-dessous



DÉSIMPERMÉABILISATION DES STATIONNEMENTS

FONDATION CLAUDE MONET, GIVERNY

Afin de gérer la forte affluence liée à la maison du peintre Claude Monet, le village de Giverny a choisi de déporter une partie des stationnements à l'extérieur du village, reliés par une promenade verte. Les stationnements et parkings présents dans le village sont traités de manière paysagère, notamment grâce à un engazonnement et des plantations pour limiter les surfaces imperméabilisées et permettre un couvert végétal en basse saison.



RÉAMÉNAGEMENT D'UN PARVIS DE GARE : AU CROISEMENT DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE LA FONCTIONNALITÉ

RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE, SAINT-QUENTIN

La gare de Saint-Quentin et son buffet Art-Déco sont classés monuments historiques. Un projet commandé par la municipalité en 2016 a permis la rénovation du bâtiment et de ses abords en lien avec la rénovation et l'aménagement des quais du canal passant à proximité

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Insertion paysagère d'espaces de découverte et de mise en valeur des paysages (1/3)

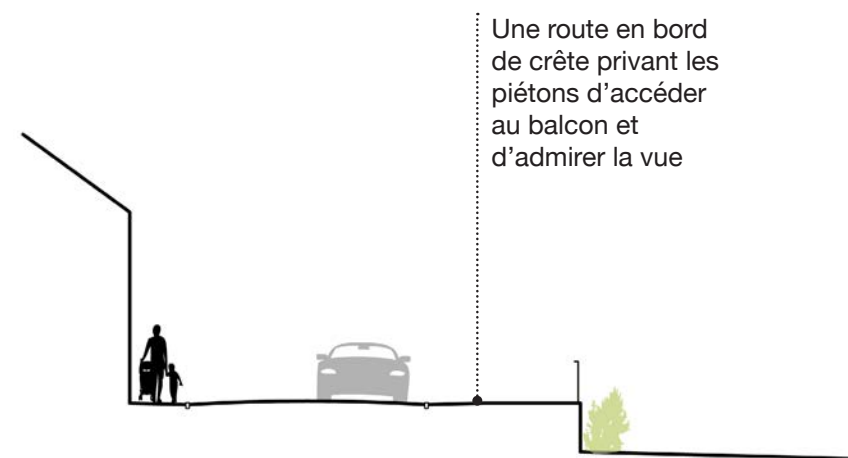


Description

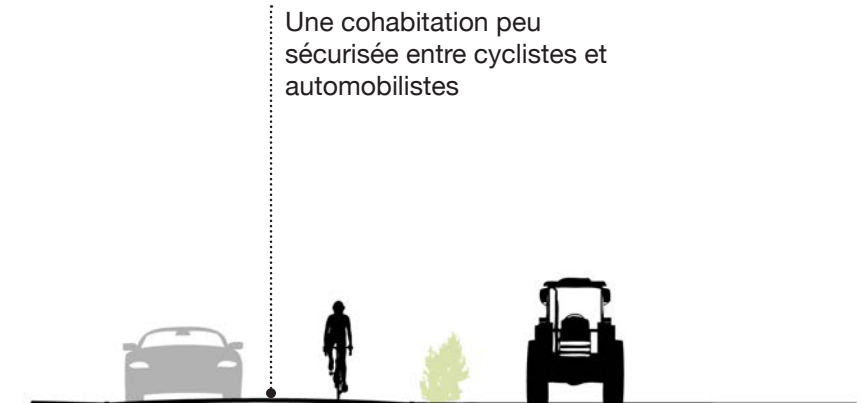
La découverte des paysages d'un territoire peut être facilitée et accompagnée par un certain nombre d'aménagements de découverte et de mise en valeurs. Ces aménagements peuvent avoir une visée pédagogique (par exemple une table d'orientation), pratique (aménagement d'un sentier de découverte, stationnement), ou de mise en valeur d'un espace particulier (avec un belvédère par exemple).

Cependant, la présence de ces aménagements ne doit pas détériorer le paysage lui-même ou brouiller sa lecture. Notamment lorsque le paysage est relativement sauvage, par exemple au bord de la Loire. Par ailleurs, ces aménagements ont aussi un rôle de signal pour marquer les points de vues et les lieux d'intérêts pour les visiteurs, le balisage de certains sentiers et panoramas est d'ailleurs un enjeu ressorti lors du diagnostic, notamment concernant les liaisons avec les chemins longeant la Loire.

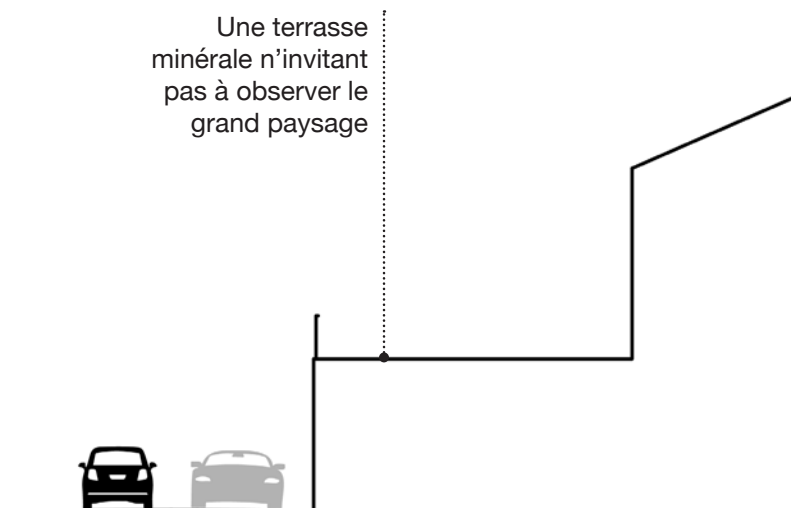
1- Village de crête



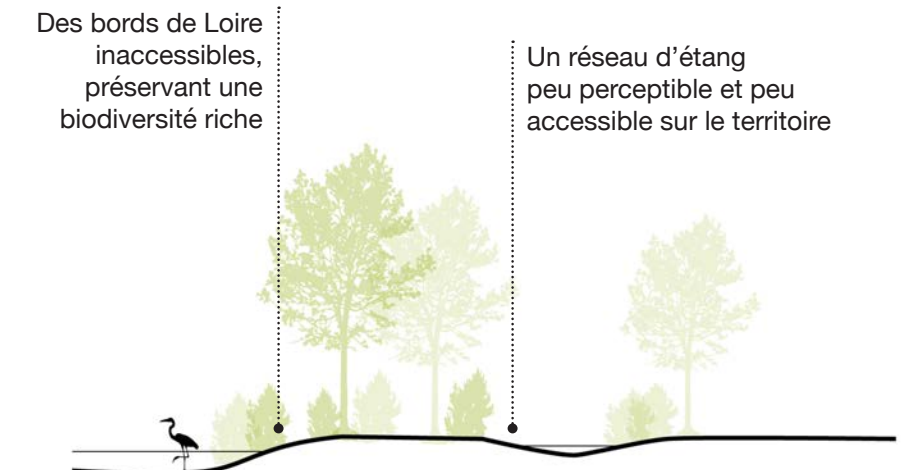
2- Route de campagne



3- Terrasse en belvédère



4- Bords de Loire, étangs, tourbières



Enjeux paysagers

- Valoriser la diversité des paysages du Sud Loire (fleuve de la Loire, étangs, tourbières, villages de crête, espace agricole...).
- Sécuriser et aménager de manière sobre et frugale de nouveaux sites touristiques et de loisirs, de manière à mettre en valeur les paysages, tout en les préservant.
- Rendre chaleureux, convivial et pédagogique l'accueil des visiteurs.
- Développer un maillage doux de modes de déplacements afin de valoriser les paysages du territoire.

état existant

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



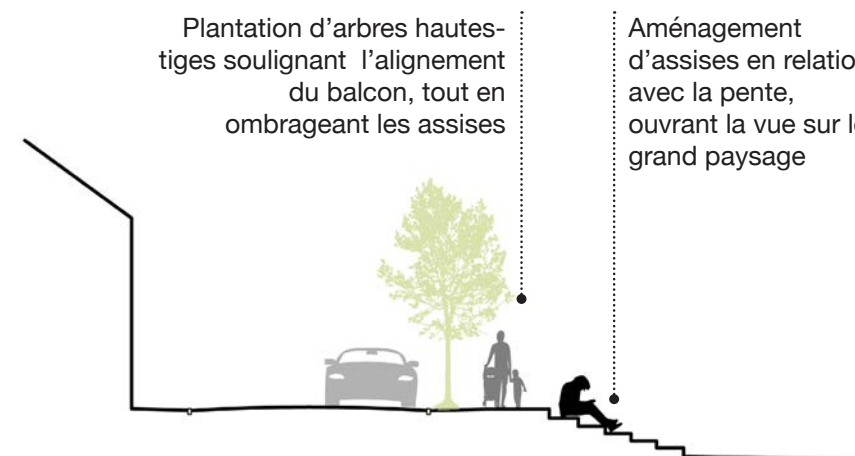
Insertion paysagère d'espaces de découverte et de mise en valeur des paysages (2/3)



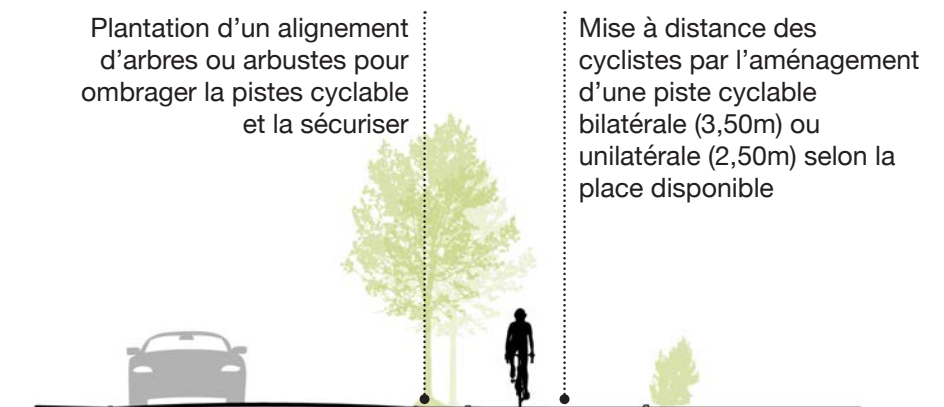
Préconisations

- Privilégier l'utilisation de matériaux naturels et locaux dans les aménagements.
- Prendre en compte les covisibilités lors des choix de localisation d'infrastructures ponctuelles comme les belvédères, les plateformes ou les pontons.
- Rester sobre et frugal dans les aménagements et ne pas multiplier les installations dans un même espace.
- Répartir les installations et les espaces de découvertes sur le territoire, de manière à bien gérer leur intégration, ainsi que la préservation des paysages.
- Veiller à baliser les sentiers de promenade notamment les liaisons vers les bords de Loire, ainsi que les itinéraires sur les limites de partages des eaux.
- Aménager de manière paysagère des itinéraires cyclables en favorisant les plantations pouvant fournir des ombrages, des espaces de pause et de pique-nique, ainsi que des points d'eau (sanitaires, fontaines...).
- Privilégier les parcs de stationnements de petite dimension, perméables et ombragés.

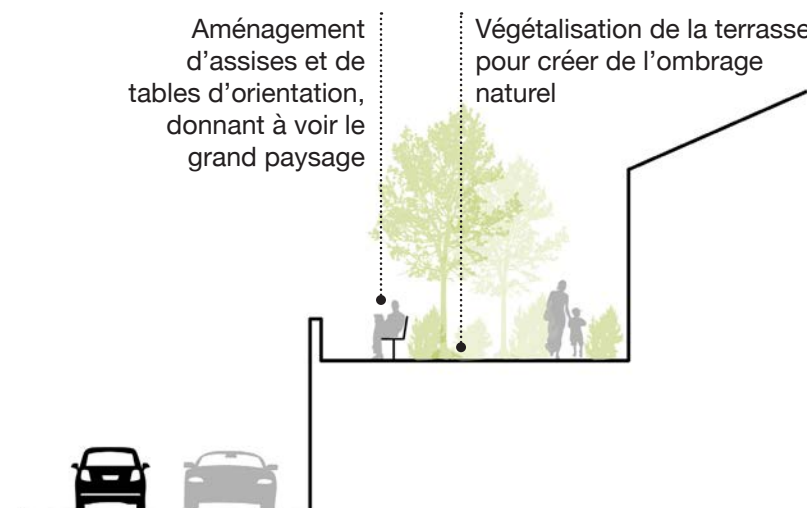
1- Village de crête



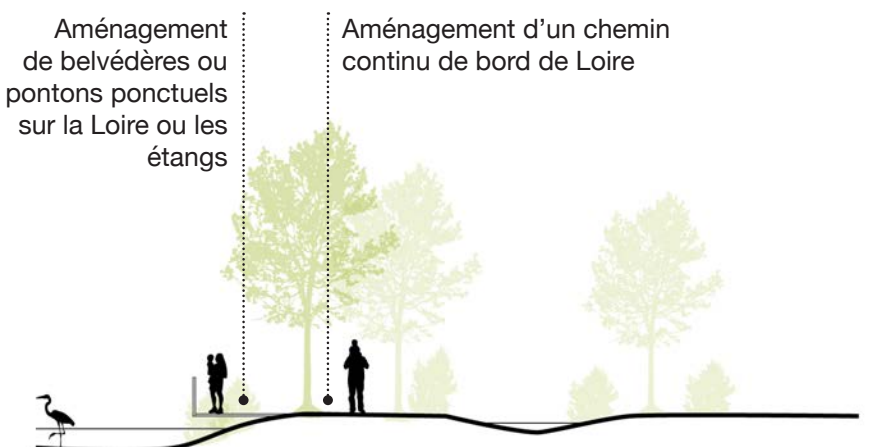
2- Route de campagne



3- Terrasse en belvédère



4- Bords de Loire et étangs



état préconisé

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES



Insertion paysagère d'espaces de découverte et de mise en valeur des paysages (3/3)

Références d'ailleurs



ANIMER UNE STRUCTURE PAYSAGÈRE PAR DES OUVRAGES D'ART ET DU MOBILIER

LES ŒUVRES DU PARTAGE DES EAUX, CC DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

Pour souligner la ligne du partage des eaux, marquant la limite entre les bassins hydrographiques nationaux Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne et inviter à un parcours de découverte. Plusieurs artistes ont réalisé des installations jouant avec le paysage pour mettre en valeur un de ses composants : l'eau (Tour à eau du paysagiste Gilles Clément), le bâti historique (De l'autre côté de Stéphane Thidet), les points de vue remarquables (Les Mires)...



UN BELVÉDÈRE POUR METTRE EN VALEUR LES PANORAMAS

VALLÉE DE L'EYRIEUX, SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

Cette plateforme en bois qui surplombe la vallée de l'Eyrieux en Ardèche permet d'apprécier un panorama spectaculaire sur cette vallée encaissée et de saisir les lignes marquantes de son paysage. Cet aménagement est accompagné d'une aire de pique-nique et de quelques places de stationnement favorisant l'arrêt des visiteurs, et notamment des cyclotouristes sur le site.



DES TOURS D'OBSERVATIONS, POUR DONNER À VOIR LES PAYSAGES AU RELIEF DOUX ET/OU FORESTIER

TOUR D'OBSERVATION OSTRA HORKA, BRNO - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

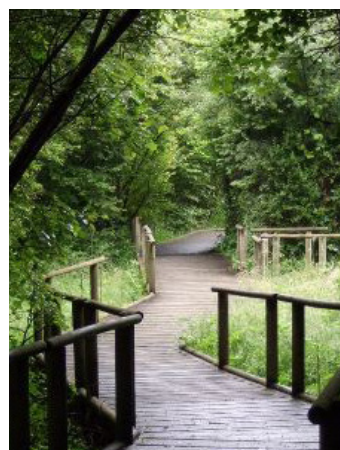
En République Tchèque, les tours d'observation sont des étapes et des destinations récurrentes des itinéraires de randonnée. Leur accès est gratuit et permet d'offrir des points de vue en surplomb sur la forêt. Les structures sont souvent fines et métalliques (hormis quelques projets faits en bois) et discrètes dans le paysage.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ITINÉRAIRES CYCLABLES METTANT EN VALEUR LES FRANCHISSEMENTS DE L'EAU

LIAISON PORT A BOIS/BOUGUENAI SUR LA LOIRE À VÉLO

Nantes Métropole a commandé plusieurs aménagements pour améliorer le tronçon dit «Port à Bois» de la Loire à vélo, notamment la visibilité et la sécurité sur le parcours. Cet aménagement s'appuie sur plusieurs passerelles de franchissements en bois qui offrent un lien plaisant avec l'eau et se dressent comme des points de repère dans le paysage.



VARIER LES AMBIANCES SUR LES ITINÉRAIRES PIÉTONS

SENTIER DE DÉCOUVERTE DU DOMAINE DE LA BEUE, VARENNES-VAUZELLES

Au cœur du domaine de la Beue, un espace naturel sensible de 14 ha proche de Nevers, le paysagiste Stéphane Bertin a conçu un sentier évoluant en fonction des milieux qu'il traverse (roselière, prairie humide, bosquet...). L'idée de créer des effets de surprise tout au long de la promenade est centrale à ce projet. Le commanditaire du projet est le Conseil départemental de la Nièvre.



MOBILIER URBAIN INTÉGRÉ DANS LA STRUCTURE DU PARKING

MONT GERBIER-DE-JONC, SAINTE-EULALIE

Au pied du Mont Gerbier-de-Jonc où la Loire prend sa source, l'aménagement de la Maison de Site s'accompagne de places de stationnement en bord de route. À gauche de la route sur la photo, le trottoir finit en surplomb du sol permettant de ménager un grand linéaire d'assise face à la vue, sans pour autant encombrer l'espace de mobilier. Par ailleurs, les places accueillent des roulottes en bois servant de stands pour des marchands de produits locaux et des producteurs.

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

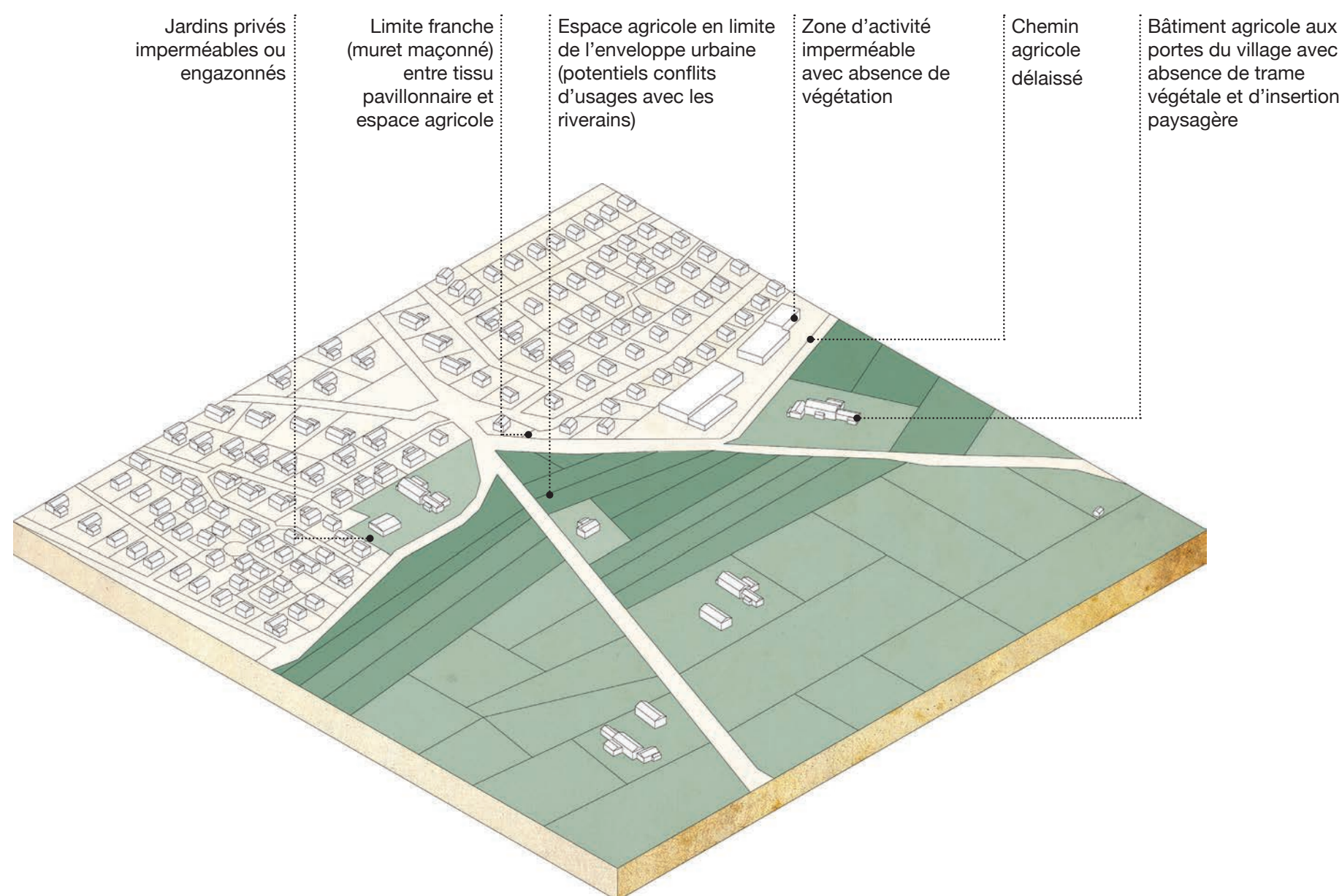
Traitement paysager des transition et franges agri-urbaines (1/3)

Description

Les franges urbaines et agricoles sont aujourd'hui souvent hermétiques. En effet, elles sont souvent caractérisées par une rupture franche matérialisée par des murs, clôtures ou constituées de haies composées d'essences persistantes (comme le laurier palme ou le thuya). En dehors des zones résidentielles, les zones agricoles peuvent jouxter des zones industrielles et économiques dont les limites sont également marquées par des clôtures brutales. Le manque d'espace de transition, de lisières épaisses entre ces deux univers participe à la banalisation des paysages des entrées de villes et de villages, et ne contribue pas à la qualité du cadre de vie. Cela est à mettre en comparaison avec les lisières vivrières (vergers et potagers) qui pouvaient exister au pourtour des villages jusque dans les années 50-60, depuis consommées par l'étalement urbain. On en trouve trace à Firminy ou encore à Saint-Étienne depuis la fin du XIXe siècle sous la forme de jardins ouvriers développés sous l'impulsion du Père Félix Volpette pour améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Enjeux paysagers

- Construire des liens entre agriculture et milieu urbain par l'ouverture de vues et/ou l'aménagement de sites.
- Améliorer les entrées et les abords des villes et villages.
- Faire émerger de nouveaux espaces de vie qualitatifs en franges urbaines.
- Recréer un lien nourricier entre la ville et sa couronne agricole.
- Encourager la connaissance et l'acceptation mutuelle des activités agricoles et urbaines.



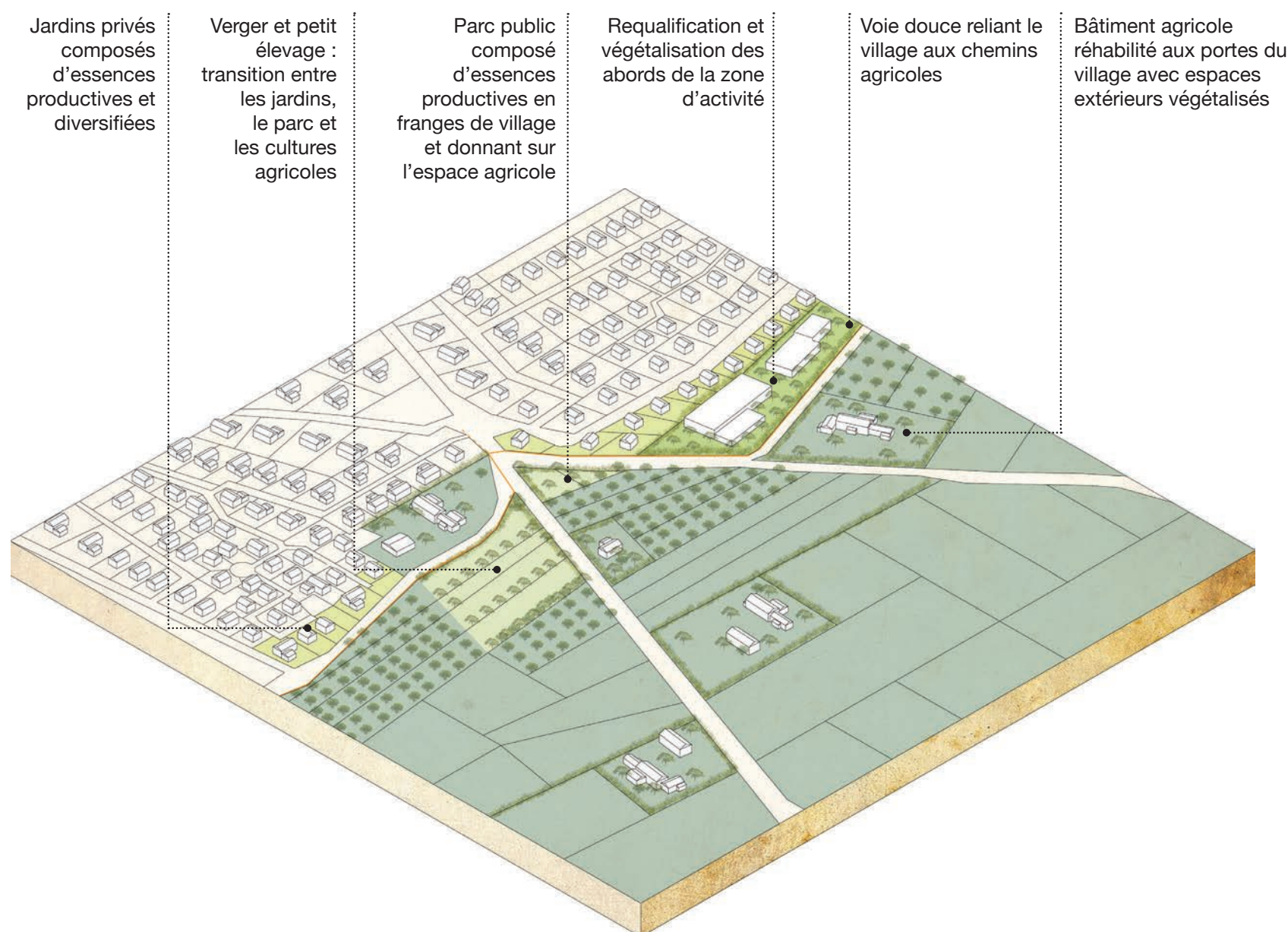
état existant

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

Traitement paysager des transition et franges agri-urbaines (2/3)

Préconisations

- Mise en place de transitions paysagères, en travaillant la plantation des lisières, le mobilier urbain et les cheminements.
- Aménagement d'espaces polyvalents en frange : des parcs agricoles et publics, des espaces mutualisés entre les usages agricoles et urbains pour améliorer la porosité des franges.
- Implantation de petits projets agricoles en lisières avec des espaces de vergers, de petit élevage et de cultures associées (agro-foresterie, etc) avec une dimension pédagogique pour favoriser l'inter-connaissance.
- Sensibilisation, et réglementation sur les types de clôtures et de plantations adaptées aux abords des villes et villages, en mettant l'accent sur la diversité des végétaux et l'unité des clôtures dans les espaces publics et privés.
- S'appuyer sur les lisières pour la mise en œuvre des politiques alimentaires territoriales (par exemple le Plan Alimentaire Territorial de Loire Forez Agglomération).
- Faire émerger des paysages de lisière diversifiés et représentatifs des productions agricoles propres à chaque unité paysagère du Sud-Loire : élevage et culture en plaine, maraîchage en fond de vallée, viticulture sur les coteaux.
- Requalification des friches et entrées de ville non bâties par l'optimisation et le développement d'un espace agricole ou naturel.
- Requalification des bâtiments désaffectés en frange et facilitation des changements de destination en l'absence de repreneurs pour un projet agricole.
- Limitation des extensions urbaines sur la terre agricole.



état préconisé

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

Traitement paysager des transitions et franges agri-urbaines (3/3)

Références d'ailleurs



FAIRE VIVRE LA LISIÈRE PAR LE MOBILIER

NIKOLA LENIVETS, RUSSIE

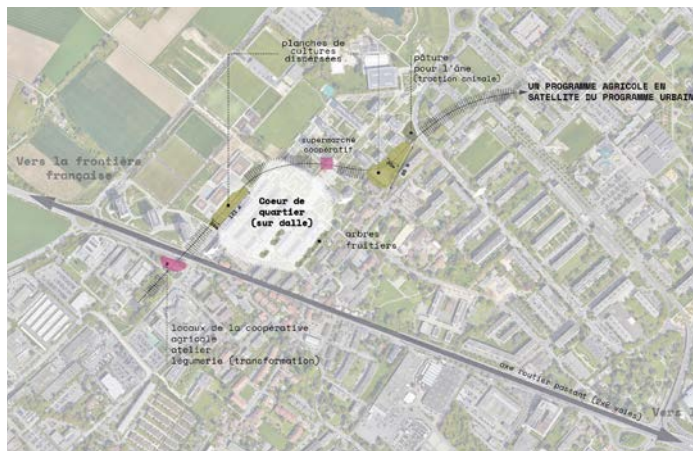
La couture agri-urbaine peut être améliorée en donnant un usage aux lisières pour qu'elles ne demeurent pas un espace résiduel inutilisé. Cela passe par exemple par des aménagements comme ces plateformes en bois et du mobilier implanté en lisière forestière, réalisé par l'agence Wagon Landscaping dans le cadre du Festival d'art contemporain Archstoenie. Ce type de structure suggère un usage et améliore l'interaction entre les deux espaces.



LE PARC AGRICOLE : ENTRE PARC URBAIN ET LIEU PRODUCTIF, COUTURE AGRI-URBAINE PAR LA MIXITÉ DES USAGES

PARC AGRICOLE DE LA VALLÉE DU VAR, NICE

Les parcs agricoles sont des espaces avant tout productifs ayant en complément une vocation d'espace public de promenade, potentiellement à vocation pédagogique pouvant également accueillir des événements ponctuels. Ils permettent de mutualiser certains espaces, accès et bâtiments pour des usages urbains et agricoles. A Nice, le Parc Agricole est né en 2017 pour s'opposer au grignotage des terres fertiles de la vallée du Var et renouer les liens vivriers qui l'unissent à la ville de Nice.



LA LISIÈRE COMME LIEU DE CONTACT ET DE SENSIBILISATION À L'AGRICULTURE

FERME DU QUARTIER DES VERGERS, GENÈVE

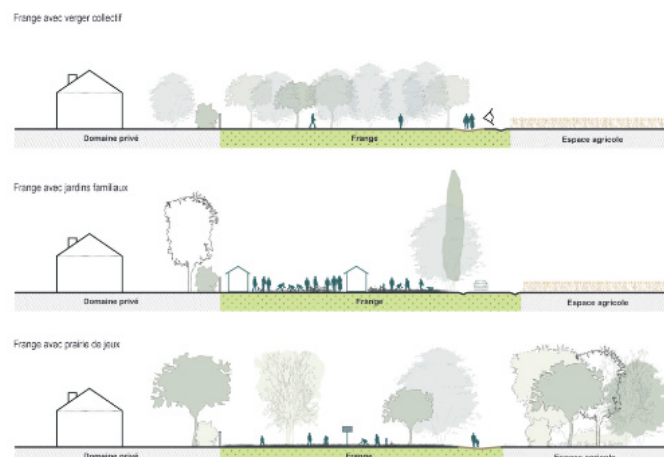
A Genève, un volet agricole a été intégré dès la conception du nouveau quartier de lisière des Vergers en 2008. Le micro maraîchage et la traction animale animent les espaces publics du quartier et les exploitants mettent en place des actions de sensibilisation autour de l'alimentation et de l'agriculture permettant de valoriser la couronne agricole de la ville.



CRÉER UN PATRIMOINE AGRICOLE COMMUN

LES JARDINS FRUITIERS, LAQUENEXY

A Laquenexy en Moselle, le département rachète dans les années 60 un verger hérité du début du XXe siècle et ouvre au public ce verger conservatoire. Le site est aujourd'hui une vitrine de la culture fruitière locale et propose plusieurs expositions techniques et historiques au long de l'année. Il a obtenu le label «Jardin Remarquable» par le Ministère de la culture. Ce site permet aussi de proposer une entrée de village qualitative et valorisante ainsi qu'une transition douce vers les grandes cultures adjacentes.



PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DES FRANGES

OAP THÉMATIQUE «FRANGES URBAINES», CC VAL DE CHER CONTROIS

Dans la continuité des objectifs du PADD de son PLU-I, la CC Val de Cher Controis a mis en place une OAP thématique portant sur les franges urbaines et visant à établir des préconisations d'aménagement pour ces franges notamment sur les volets programmation et paysage. Le but étant de guider les porteurs de projets amenés à intervenir sur ces espaces.



RECRÉER UN LIEN NOURRICIER ENTRE VILLE ET FRANGES : LE RETOUR DU MODÈLE HISTORIQUE DES JARDINS FAMILIAUX

CEINTURE DE JARDINS FAMILIAUX, RENNES

Depuis les années 80, la ville de Rennes développe sur sa périphérie plusieurs sites de jardins familiaux sur des terrains publics dont elle délègue la gestion à l'Association des jardins familiaux de la ville de Rennes via une convention. La ville a aménagé progressivement près de 147 470 m² de jardins et vise à continuer ce développement. Ces espaces jouent un rôle social, écologique et urbain en assurant la transition progressive vers l'espace agricole.

ACTION 2. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DE DÉCOUVERTE, DES LISIÈRES ET DES INTERFACES

COMMENT ?



Traduction réglementaire

Dans le **SCoT** :

- Inscription de la volonté de préservation et de mise en valeurs des lisières, des espaces publics et de découverte dans les objectifs du **Projet d'Aménagement Stratégique**.

Dans le **PLU** :

- Dans le **Rapport de Présentation**, pointer les enjeux spécifiques au territoire concernant les espaces publics et de découverte, les lisières et les interfaces.
- Le **règlement** du PLU(i) peut préciser les modalités de traitement des espaces non bâtis (traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis aux abords des constructions, stationnements...).
- Des **OAP sectorielles** sur des lisières, interfaces, espaces publics à enjeux pour préciser leur aménagement. Par exemple pour établir des zones «tampon» non bâties, ou préciser la végétalisation des espaces.
- Des **OAP thématiques** «lisières» et «espaces publics» pour faire des préconisations générales d'aménagement. Par exemple des types de clôtures entre frange bâtie et espace agricole, des essences végétales à privilégier, les types de revêtement, la gestion des stationnements...
- Une OAP thématique «patrimoine» sur des sites plus modeste ne justifiant pas de PSMV.

Dans les **Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeurs** créés autour de sites patrimoniaux remarquables :

- Inscrire les enjeux paysagers spécifiques des sites concernés dans le rapport de présentation.
- Préciser dans le règlements écrit et cartographié les espaces non-bâtis à conserver ou à créer, les plantation à créer ou à préserver, les aménagements peu qualitatifs à supprimer...
- Intégrer des OAP spécifiques aux abords de certains sites patrimoniaux à enjeux pour préciser les volontés d'aménagement.

Dans les **Règlements de lotissements et de zones d'activités** : Insérer des clauses paysagères notamment sur le traitement des limites parcellaires.



Traduction opérationnelle

- Établir des chartes communes (échelle intercommunale) pour définir collectivement les rôles et les qualités attendues des lisières ou des espaces publics et permettre un alignement des pratiques d'aménagement.
- S'appuyer sur les préconisations des CAUE et des Agences d'urbanisme locales en matière d'espace public dans les opérations d'aménagements et encourager ces acteurs à produire des guides de référence adaptés au territoire.
- S'appuyer sur le plan d'action du plan de paysage lors de la conception des aménagements.
- Développer des partenariats avec le monde agricole pour l'aménagement et la gestion des lisières : concertations, services d'entretiens rémunérés...



Liens utiles

- Référence sur les PSMV : [Guide du site patrimonial remarquable "secteur sauvegardé"](#), Montpellier Méditerranée Métropole
- Exemple d'[OAP thématique sur les lisières](#) par Mond'Arverne Communauté
- Exemple d'[OAP Thématique «Espace public»](#) par la Ville de Paris
- Exemple de la [Charte des espaces publics](#) de la Métropole du Grand Lyon
- Guide du CAUE des Deux-Sèvres pour [«dé-bétonner» les espaces publics](#)
- Guide de L'Agence d'Urbanisme de Marseille (AGAM) établissant des [principes de fabrication de l'espace public](#)



ACTION 3

GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE
DES PROJETS URBAINS EX-NIHILO

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

QUOI ?

Description de l'action

Le contexte national porté par le ZAN, va réduire considérablement les extensions urbaines, favorisant la densification et la reconstruction de la ville sur la ville.

Pour autant, certains projets verront le jour, et il est primordial d'accompagner leur mise en œuvre au travers d'une approche paysagère, qui participe à la qualité et à la durabilité de ces nouveaux quartiers.

Dans cette actions, des recommandations sont faites afin d'accompagner la qualité paysagère de projets ex-nihilo, généralement construits à l'interfaces d'espaces urbains et agricoles.

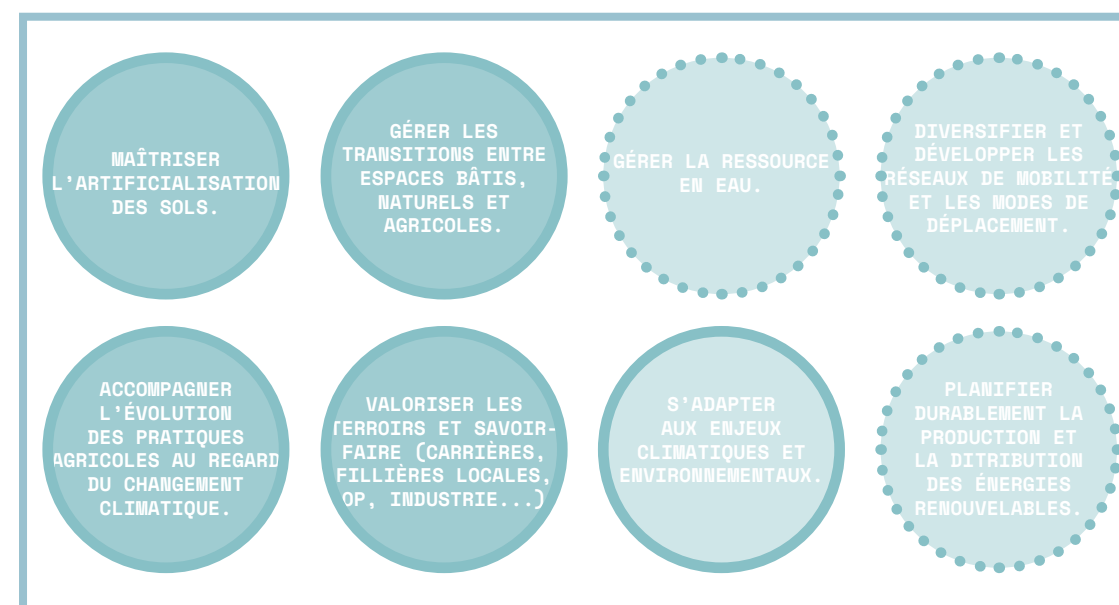
Les projets abordés sont directement lié au développement économique du Sud Loire, dans une logique de qualité paysagère mais aussi de mise en valeur de filières et savoirs-faire des entreprises. Nous proposons également un modèle de développement de «parcs d'activités économiques», afin de promouvoir l'aménagement d'un territoire productif, sobre et créateur de valeur. Les recommandations visent à concilier développement et sobriété dans un territoire doté d'importantes ressources naturelles et accompagner sa résilience dans une perspective de changement climatique. En ligne de fond, l'action vise à :

- Construire un développement et une attractivité équilibrés conciliant aménités naturelles et rurales et des choix maîtrisés d'aménagement pour l'installation des actifs et des activités.
- Améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique et rechercher des solutions opérationnelles afin de rendre les activités et filières productives plus résilientes.

Ces implantations nouvelles abordent les parcs d'activités mais aussi les «hameaux agricoles» qui visent à regrouper certaines fonctions, dans une logique de complémentarité, de mutualisation et de sobriété paysagère.

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



Objectifs de Qualité Paysagère associés

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

2.3 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS, RÉINTERPRÉTER LES FORMES ET MATÉRIAUX VERNACULAIRES

2.5 FAVORISER UNE MIXITÉ D'USAGE ET DES ESPACES PLURIFONCTIONNELS AU SEIN DE TOUTES LES FORMES ET TISSUS URBAINS

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- EPAGE Loire-Lignon.

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources

Observatoire régional
climat air énergie
Auvergne-Rhône-Alpes



Centrales
Villageoises
Association



ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

Inscription paysagère d'un parc d'activités : généralités (1/7)

Description

Les entrées de ville sont bien souvent impactées par des constructions de bâtiments commerciaux et industriels de toutes les formes, matériaux, couleurs et hauteurs et leurs cortèges d'enseignes, de panneaux publicitaires, de zones de stockage, de clôture et de mares de bitumes où s'agglutinent voitures et camions.

Le paysage produit est généralement dévalorisant, pour l'image de nos territoire donné aux visiteurs, comme le cadre de vie pour les habitants. Bien souvent, ces réalisations n'incitent pas non plus les concitoyens et les entreprises à s'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété et de respect de l'environnement.

D'autres pratiques plus vertueuses sont possibles. Dans les secteurs ayant fait l'objet d'un traitement paysager de qualité, intégrant les secteurs d'activités dans leurs environnement naturel et urbain, les entreprises installées s'y sentent bien. Ils reconnaissent que la qualité de l'environnement et les règles d'implantation mises en application leur ont permis de construire des bâtiments dont l'architecture participe à la valorisation de leur entreprise et des savoir-faire du territoire envers leurs clients, mais aussi envers les salariés, participant à la qualité de vie au travail et au bien-être des usagers.

Source : Yvan SAUMET Président de la CCI de Loir-et-Cher, CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.

Enjeux paysagers

- Porter une démarche de conception avec le paysage comme clé d'entrée, et non la commercialisation, afin de proposer un parc d'activité ancré à son contexte et à son environnement.
- Porter une démarche qualitative et diversifier les usages. Valoriser les filières locales, et porter un regard qualitatif et valorisant de l'économie locale.
- Limiter l'étalement urbain par des secteurs construits denses préservant les espaces de cadre de vie,
- Mettre en place d'une démarche de développement durable intégrant les enjeux écologiques du site (protection de la biodiversité, gestion des eaux...) et du paysage (préservation des vues),
- Valoriser les entrées de ville,
- Gérer les franges agri-urbaine au travers d'une programmation agricole et paysagère de transition et support d'usages,

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO



Inscription paysagère d'un parc d'activités (2/7)



Préconisations et principes pour aménager un nouveau parc d'activités

L'ÉCHELLE SCOT

Le choix d'une nouvelle implantation doit prendre en compte l'équilibre du développement du territoire pour déterminer les opportunités de réalisation d'un pôle économique. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques de planification urbaine du territoire (le document d'aménagement commercial - DAC - permet de définir les zones d'aménagement commercial. Il est intégré au SCoT).

Equilibre entre développement urbain et consommation d'espaces agricoles, relation au tissu urbain existant, maillage des voiries, raccordement des différents réseaux, insertion paysagère...

Autant de questions déterminantes à évoquer au cours de la programmation de l'opération pour faciliter l'émergence puis la sédimentation du nouveau parc d'activités.

UN PARC D'ACTIVITÉS INTERFACE ENTRE ESPACES URBAINS, AGRICOLES ET NATURELS

En étant relié à l'existant, le projet s'appuie sur l'ensemble du territoire, dans un souci de préservation de l'environnement et participe au développement du parc d'activités, par exemple, en assurant le prolongement des cheminements piétons et vélos, ainsi que les voies existantes depuis le bourg à travers le nouveau parc d'activités, et vers les espaces agricoles et naturels de proximité.

PRENDRE EN COMPTE LE PAYSAGE : UN PRÉALABLE AU PROJET

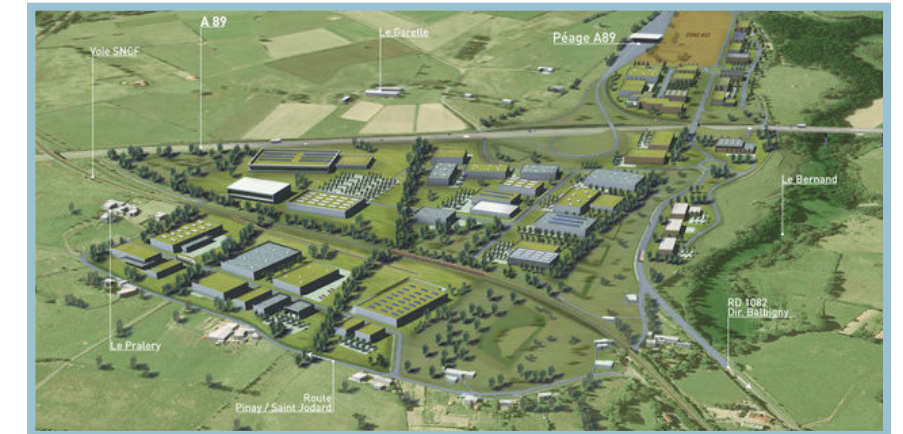
Le projet de parc d'activité s'inscrit dans un contexte paysager existant, dont la compréhension, l'analyse et le diagnostic permettent d'orienter l'aménagement du site et d'anticiper la création d'un nouveau paysage sur une emprise importante.

La qualité d'usage et le traitement paysager des espaces publics (circulations, dessertes, stationnements, cheminement, espaces de détente...) sont garants de la qualité de vie des espaces de travail, de détente ou de promenade des usagers, riverains ou habitants.

La mise en valeur du cadre de vie sur une zone d'activités est un facteur d'attractivité et un point fondamental de l'aménagement. A partir du programme et des principes, l'organisation du nouveau quartier s'appuie sur la continuité des enjeux du territoire et du site, en abordant l'aménagement public et privé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les notions de développement durable et de transition énergétique doivent figurer au cœur de la préoccupation lors de la conception du projet général d'aménagement. La conception des espaces publics, le choix et le rôle des végétaux, la nature des sols... Chaque choix doit être validé au regard des critères environnementaux permettant d'assurer un aménagement ayant un impact maîtrisé sur l'environnement.



ZAIN Balbigny (42)

Projet de ZAIN à Balbigny, intégration du site au maillage bocager de la Plaine du Forez.



Parc d'activités A10 (41)

Création d'un écrin boisé type «bosquet de Beauce» ponctuée d'espaces de prairies et de fenêtres de vision du Parc d'activités «A10» contribue à la qualité des espaces publics et à l'insertion paysagère.



Parc d'activité haute qualité, Massy (91)

Les espaces publics répondront aux besoins et aux contraintes d'une zone d'activités, mais seront également adaptés aux exigences de qualité d'un quartier agréable à vivre.

Source : CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO



Inscription paysagère d'un parc d'activités (3/7)

L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

Le choix d'implantation doit permettre une bonne accessibilité liée à la cohérence de l'aménagement avec les réseaux existants (routes, chemin de fer, transports en commun, transports doux) aux besoins des entreprises (livraison de marchandises) et la proximité des zones urbaines (habitats salariés, services). Le raccordement au réseau et la connexion aux nœuds de communication sont des facteurs clés du choix du site d'implantation.

L'étude des conditions de mobilité piétonnes vers, depuis et dans le site est primordiale.

L'ENTRÉE DU SITE

Véritable porte d'entrée pour le territoire, vitrine et premier contact avec l'utilisateur ou le visiteur, l'entrée est un élément majeur de l'aménagement paysager du parc d'activités. Elle doit faire l'objet d'un aménagement qualitatif :

- Gérer l'identité visuelle et la signalétique,
- Implanter un bureau d'accueil ou services communs,
- S'assurer que l'activité des entreprises situées sur les parcelles à l'entrée du site ne nuira pas à l'image du parc d'activités (stocks de matériaux, matériel technique et volumineux, véhicules lourds...).

LA VOIRIE

La voirie doit répondre aux enjeux d'accessibilité, de circulation et de fonctionnalité du site, par des aménagements qualitatifs et justement dimensionnés :

- Mettre en valeur des abords et végétalisation,
- Créer de points forts au niveau des croisements,
- Formaliser et végétalisation des espaces de stationnement,
- Prévoir une emprise minimale pour les voiries afin de favoriser une économie à l'échelle du projet tout en renforçant

l'identité paysagère du lieu,

- Connecter le parc à la structure viaire existante, éviter les systèmes en impasses,
- Développer un maillage destiné aux piétons et aux vélos, confortable et bénéficiant d'un traitement paysager, connecté au bourg et aux espaces agricoles et naturels de proximité,
- Mutualiser du stationnement le long des voiries,

SOL ET SURFACES

- Conserver un maximum de surfaces de sol naturel,
- Favoriser un traitement des surfaces perméables à l'aide de revêtements poreux : roche concassée, matériau minéral stabilisé, sol enherbé, dalles alvéolaires,
- Anticiper la gestion et l'entretien des espaces dès la phase de conception...

L'EAU

- Collecte des données existantes pour chaque site (contrat de rivière, SAGE, PPRI,...),
- Identification des dispositifs de traitement des eaux disponibles sur les sites,
- Évaluation de la sensibilité des sites au regard de l'augmentation du ruissellement et de la pollution des eaux.
- Logique de récupération et de valorisation des eaux pluviales.

ÉNERGIE / CLIMAT

- Identification de l'orientation des bâtiments, et de l'exposition des différents sites,
- Transports induits,
- Analyse des opportunités collectives de fourniture en énergie, existantes ou potentielles (réseau de chaleur, autoconsommation collective...),

- Intégration des plantations comme éléments régulateurs (ombrage, brise vent, noues...).

DESTINATION ET CRÉATION DE VALEUR

- Orienter les activités, et la destination de la zone, afin de créer des complémentarités entre les entreprises installées, mais aussi d'autres filières sur le territoire.
- Lier les espaces d'activité économiques avec les filières agricoles locales en créant des espaces de valorisation : vente, transformation, conserverie, légumerie, découpe...

Source : CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.



Parc d'activités économique HQE, La Tieule (48)

Dans un cadre naturel à dominante forestière, l'aménagement de la ZAC a été réalisé en suivant une démarche « Haute Qualité Environnementale ». La vocation économique de la zone s'oriente vers des activités industrielles, activités tertiaires liées à la production agricoles ou agro-alimentaire.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

Inscription paysagère d'un parc d'activités : La parcelle (4/7)



Préconisations pour organiser une parcelle

L'IMPLANTATION SUR LA PARCELLE

L'implantation et l'élaboration du plan de masse décrivant l'aménagement de ses abords méritent d'être étudiées avec soin en prenant en compte :

- L'environnement, la topographie du site et le paysage des abords,
- L'articulation de la parcelle (orientation, voies d'accès...),
- La visibilité au regard de l'activité,
- Les usages.
- Le programme fonctionnel lié à l'activité .
- Le développement de l'activité dans le temps (extensions...)
- Le traitement des limites séparatives.

LA PERCEPTION DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

La relation entre le bâtiment et l'espace public traduit le rapport que l'entreprise souhaite instaurer avec le public (choix des matériaux, mise en valeur de la façade, espaces plantés...).

La façade perçue depuis l'espace public est l'un des principaux supports de communication, de mise en valeur et d'identification de l'entreprise : elle doit être traitée avec la plus grande attention.

La constitution d'un front bâti en alignement sur la voirie publique permet de créer un effet de rue.

AGENCER LES ESPACES TECHNIQUES

Les espaces techniques sont peu généralement valorisants (stockage, benne à ordures,...). L'intégration des zones de stockage dans le projet architectural et paysager global participe à la construction d'une image qualitative.

ADAPTER LE PLAN MASSE À LA PARCELLE ET AU SITE

- Éviter les solutions toutes faites, d'un bâtiment au centre de la parcelle.
- Dimensionner la taille des différents espaces (circulation, stationnement) au plus près des usages revêt un intérêt économique et logistique, tout en participant à l'insertion paysagère des équipements.
- Une organisation compacte de la parcelle permet de rationaliser les déplacements et d'éviter la création de voiries inutiles.
- L'optimisation foncière doit également favoriser l'intégration paysagère en offrant des zones de plantation et en limitant le recours à l'imperméabilisation des sols.

ANTICIPER LES EXTENSIONS DU BÂTIMENT

Les bâtiments doivent pouvoir évoluer parallèlement à l'activité de l'entreprise : il faut prendre en compte la possibilité d'extension dans la réflexion concernant le positionnement et l'orientation du bâtiment initial sur sa parcelle.

ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN (ET NON L'INVERSE)

L'adaptation au terrain est une condition importante de la bonne intégration au site. Elle permet de minimiser les terrassements accompagnant la construction du bâtiment. Une adaptation optimale peut aussi aider à minimiser les coûts tout en valorisant l'image de l'entreprise. L'extension d'un bâtiment est facilitée par son implantation sur un côté de la parcelle plutôt qu'au centre. Implanter le bâtiment là où la pente est la moins importante afin de limiter le déblais et le remblais.

MODELER LE TERRAIN «EN DOUCEUR»

Un travail du modelage du terrain doit accompagner les travaux de terrassement pour les rendre le moins artificiel possible et minimiser l'impact sur le paysage.

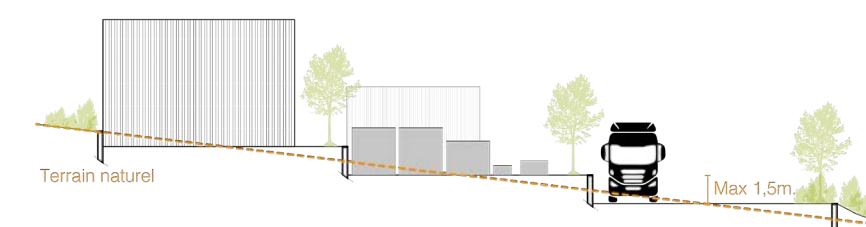
ACCOMPAGNER LE DÉNIVELÉ

Les grandes surfaces planes nécessitent un important nivellement du terrain. Pour diminuer leur impact, minimiser les volumes de remblai et maîtriser les coûts, ces surfaces peuvent être organisées en terrasses étagées.

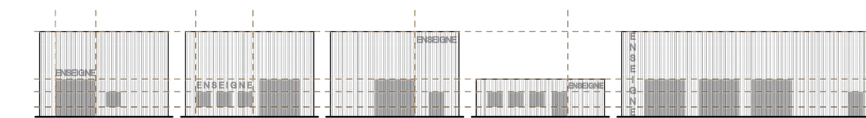
CHOISIR UN DISPOSITIF DE SOUTÈNEMENT ADAPTÉ

L'utilisation de matériaux locaux lors du remplissage, contribue à l'intégration générale du projet dans le paysage. Ne pas excéder 1,5 m pour la hauteur des soutènements.

Source : CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.



> Principes d'implantation dans la pente, afin de limiter le remblai et s'inscrire dans le paysage



> Principes de composition des façades, des proportions, gabarits et ouvertures.

Réalisation : Fabriques Architectures Paysages, 2024.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO



Inscription paysagère d'un parc d'activités : Le paysage comme armature (5/7)



Préconisations pour le traitement paysager du parc d'activités

UN PROJET D'ENSEMBLE

- Développer un plan d'ensemble, avec un projet attentifs aux plantations, à la végétalisation dans un souci de durabilité, intégrant à la fois les espaces publics mais fixant aussi des principes d'aménagement pour les parcelles privées.
- Garantir le traitement paysager des limites et franges (incluant l'entrée),
- Garantir la relation au paysage «global» du site,
- Aménager des espaces publics qualitatifs, végétalisés et intégrant du mobilier urbain,
- Prévoir des principes d'aménagement qualitatifs et paysagers pour les parcelles privées,
- Développer des règles sur la signalétique et l'éclairage.

GÉRER LES LIMITES ET LES FRANGES AGRI-URBAINES POUR S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE RURAL

- Qualifier les limites extérieures du parc d'activités dès les études d'aménagement.
- Végétaliser les franges du parc d'activités pour raccorder la zone, visuellement ou physiquement, aux structures végétales du paysage alentour (haies, bosquets, boisements...).
- Privilégier les plantations hautes intégrant des arbustes et arbres d'espèces locales et indigènes : haies champêtres, bosquets, bandes boisées...
- Qualifier les clôtures de chaque parcelles privées et gérer les façades sur rue de manière harmonieuse et cohérente.

LES CLÔTURES

- Qualifier l'entrée des parcelles privées pour mettre en valeur les entreprises de manière sobre.
- Intégrer les enseignes et les éléments techniques dans un muret ou un portail.

- Gérer de manière homogènes les clôture à l'interface de l'espace public et de l'espace privé, pour constituer un paysage à l'échelle du parc d'activités. Au delà des raisons de sécurisation des parcelles, les clôture jouent un rôle important dans l'appréciation paysagère d'ensemble du parc d'activité.
- Éviter de clôturer les parcelles qui ne présentent pas de stockage extérieur.
- Traiter les limites avec des talus plantées, haie bocagère multistrates, fossés végétalisés ou noues paysagères.
- Les limites entre lots pourront être traitées avec des dispositifs simples, peu encombrants et adaptés aux usages de l'activité : ursus, ganivelle bois, palissade en bois ou plantations.

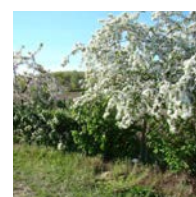
RESPIRATIONS, PARCS BOISÉS ET ESPACES NOURRICIER DE PROXIMITÉ

- Organiser des espaces de pleine terre au sein des parcelles et de la zone.
- Planter un parc boisé, comme cœur convivial et confortable au sein du parc d'activité, à destination des visiteurs mais aussi usagers et travailleurs.
- Prévoir des espaces d'agriculture interstitielle, et des espaces productif nourriciers et de médiation (maraîchage, verger, pâturage...).

Source : CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.



Clôture ganivelle



Haie fruitière



Parcelle agricole productive



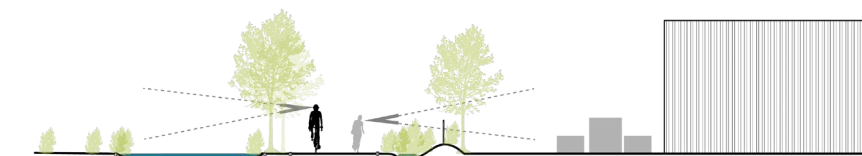
Gestion agricole pâturée



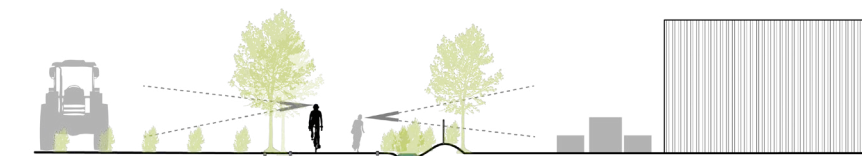
> Un parc végétalisé au cœur des espaces d'activités : espace public et îlot de fraîcheur



> Des franges actives végétalisées et confortables, des limites végétalisées participant à l'insertion paysagère du site



> Des franges intégrant la gestion des EP au service d'une production nourricière et agricole proche



> Des franges agri-urbaines végétalisées : espaces de transition paysagères



> Des espaces de circulation végétalisés, optimisés mettant en valeur les activités

Réalisation : Fabriques Architectures Paysages, 2024.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO



Inscription paysagère d'un parc d'activités : Le bâti (6/7)



Préconisations architecturales pour les bâtiments d'activités

DES VOLUMES ET FORMES SIMPLES : POUR UN PAYSAGE COMMUN

- La simplicité des volumes bâtis et leurs formes contribuent à la qualité globale du parc d'activités, et à la cohérence paysagère de l'ensemble, au delà des intérêts techniques, fonctionnels et financiers.
- Privilégier des toitures terrasses adaptées aux bâtiments de grandes dimensions.
- Établir une cohérence dans les gabarits et les hauteurs des bâtiments à l'échelle du parc d'activités.
- Apprécier la volumétrie des bâtiments en fonction du relief et du terrain naturel du site. Sur les points hauts dominants le paysage, favoriser l'implantation de bâtiments de faible hauteur.

UNE ARCHITECTURE AU SERVICE DES USAGES

- Pour les entreprises qui accueillent des usages différents sur le site (stockage, accueil de clientèle, production...), décomposer le programme en plusieurs bâtiments de volumes et de gabarits différents permet d'offrir une réponse architecturale en rapport avec les usages (économie de construction, d'entretien, d'énergie...) et d'adapter les bâtiments au terrain naturel.
- Penser le projet globalement, pour limiter l'agrégation de volumes hétéroclites, assurer une bonne lisibilité d'ensemble et assurer l'insertion du projet dans le paysage.

LE TRAITEMENT ET COMPOSITION DES FAÇADES

- La composition des façades doit être simple.
- Privilégier un traitement homogène des façades et de respecter une harmonie d'ensemble, en accord avec les

usages.

- Côté rue : la façade communique avec l'extérieur et l'espace public, c'est la vitrine pour l'entreprise, elle est généralement support de signalétique qui doit être soignée et valorisante, afin de garantir une insertion paysagère dans le site.
- Côté arrière : la façade technique à vocation de service pour l'entreprise est plus simple, mais doit s'intégrer dans le paysage.
- Prendre en compte les usages dans la nature des ouvertures et taille des percements (éclairage, ventilation, accès...), avec harmonie de composition d'ensemble.

SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION

L'architecture doit pouvoir s'adapter à l'image et à l'ambition de l'entreprise. La communication de l'entreprise peut s'exprimer par un travail de détail ne remettant pas en cause la sobriété globale du bâtiment. Les enseignes doivent faire partie intégrante de la conception architecturale.

COULEURS ET MATÉRIAUX : SOBRIÉTÉ ET SIMPLICITÉ

La simplicité et la sobriété de l'enveloppe du bâtiment favorisent son insertion dans le paysage, et contribue à conférer une image contemporaine valorisante à l'entreprise. Le choix des teintes et matériaux devra :

- Privilégier les couleurs relativement sombres dans une gamme choisie à l'échelle de la zone.
- Proscrire l'usage de matériaux qui établissent un contraste excessif en terme de couleur et de texture pour le traitement des angles, des rives et des toitures en particulier.
- Limiter le nombre de matériaux.
- Favoriser la couverture photovoltaïque de tous les bâtiments d'activités.

Source : CAUE de Loir-et-cher - Implantation et intégration paysagère des Zones d'Activités.



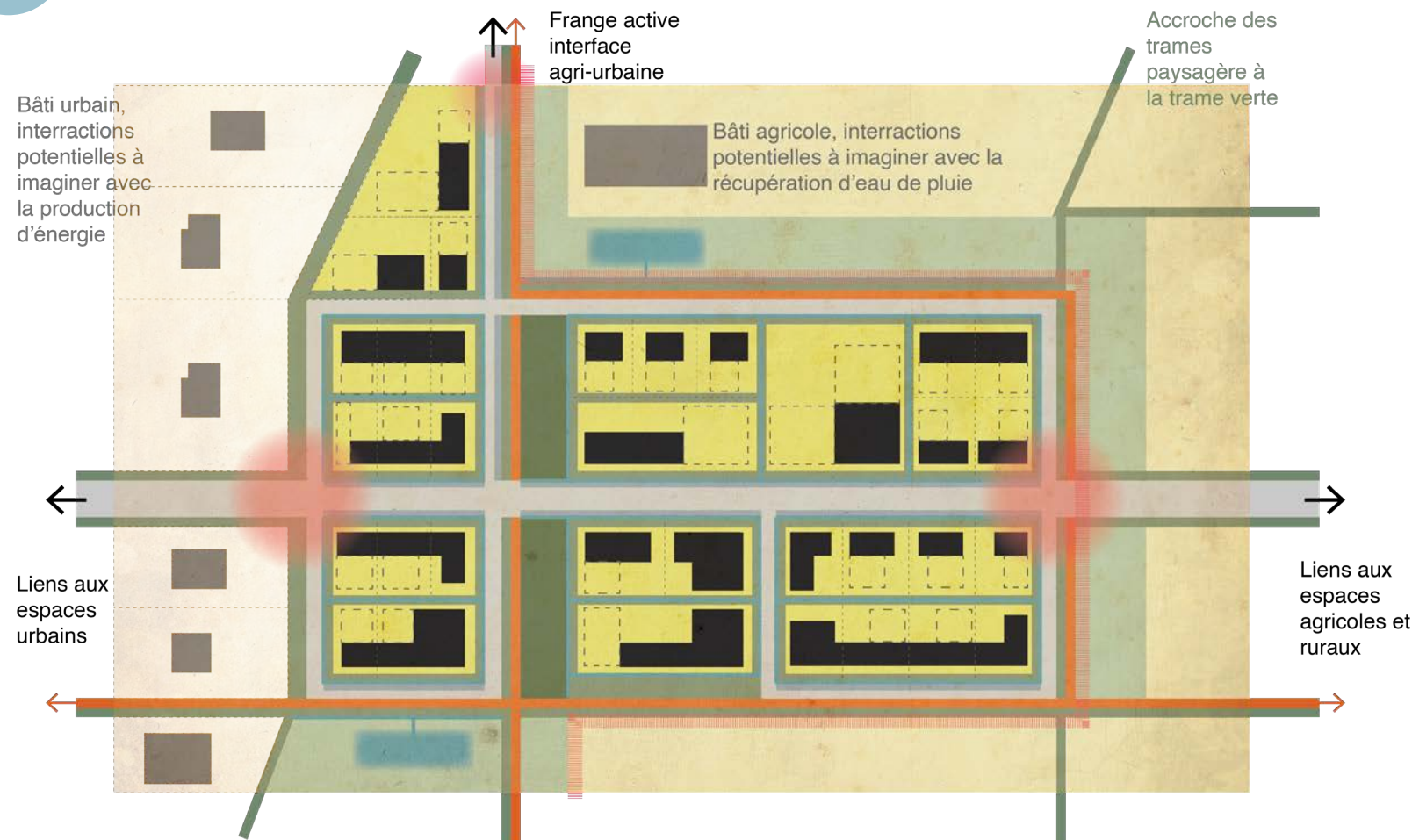
BÂTIMENTS ABSTRAITS, LANGUAGE AGRICOLE

La qualité des bâtiments participent grandement de la qualité globale des ZAE. L'exemple ci-contre montre un bâtiment conçu dans un contexte rural et qui s'y intègre par un habillage en ganivelles : une solution sobre et économique (GLV architectes). Le volume abstrait s'intègre au site avec élégance, le langage des granges agricoles y est ré-interprété.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO



Inscription paysagère d'un parc d'activités : Synthèse (7/7)

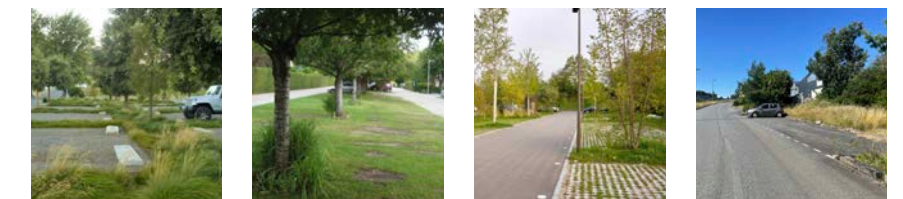


- Privilégier des revêtement perméables et soigner les abords des bâtiments
- Bâti existant
- Organiser un ensemble de bâtiments d'activités cohérent, avec traitement architectural sobre
- Organiser les parcelles afin de permettre les extensions bâties potentielles
- Développer une trame végétale éco-paysagère (continuité et accroche paysère du site à son contexte, trame verte et bleue)
- Organiser le quartier autour d'un parc commun végétalisé, espace de pleine terre
- implanter des espaces productifs nourriciers et de médiation, agriculture intersticielle (maraichage, vergers, pâturage...)
- Espaces agricoles
- Organiser un réseau viaire fonctionnel minimum
- Mailler un réseau mode actifs connecté au territoire
- Stationnements mutualisés
- Gestion aérienne des eaux pluviales (noues, fossés végétalisés et récupération usages agricoles)
- Gestion soignée des entrées (végétalisation, signalétique...)
- Gestion soignée des franges



GESTION DES EAUX PLUVIALES ET VÉGÉTALISATION

Les ZAE sont souvent des zones très imperméabilisées. Le réaménagement de ces zones est l'occasion de gérer les eaux pluviales en créant des espaces où elles peuvent s'infiltrer naturellement dans les sols. Les exemples ci-contre montrent différentes configurations de noues paysagères.



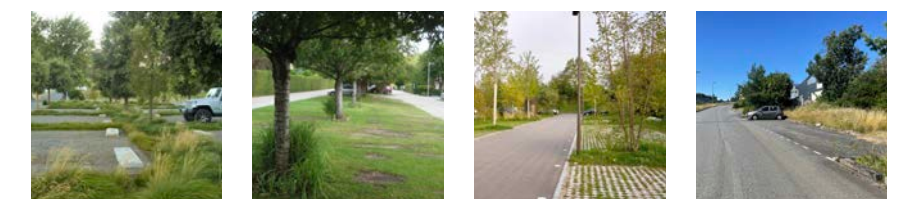
STATIONNEMENTS

Dans la continuité des noues paysagères, les espaces de stationnements peuvent également être repensés de manière à être des surfaces perméables, permettant l'infiltration des eaux pluviales.



CHEMINEMENTS

Les cheminements piétons peuvent eux aussi utiliser des matériaux perméables. Ils doivent être pensés de manière à être sécurisés pour les piétons et les vélos : séparés de la circulation des véhicules en bordure d'axes très passants. Parfois, la place des véhicules et leur importance peuvent aussi être questionnés pour leur accorder moins de place dans l'espace public, au profit d'autres mobilités. Ces aménagements devront l'objet d'un traitement qualitatif : des cheminements dans un environnement agréable. L'ensemble de ces points, une fois traités participera de l'augmentation de l'utilisation des mode doux pour se déplacer.



ESPACES CONVIVIAUX

Dans une volonté d'amélioration globale du cadre de vie dans les ZAE, la végétalisation de ces zones est un point primordial. En complément de la création d'espaces verts, l'installation de mobilier dans ces zones est un point incontournable, dans la volonté de créer des espaces plus conviviaux.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

Intégration d'un « hameau agricole » : Description, enjeux et recommandations (1/2)



Description

Un pôle agricole de proximité, ou hameau agricole est constitué de producteurs/trices aux activités variées. Leur regroupement permet de proposer, en circuits courts ou long, une offre alimentaire diversifiée sur un territoire donné.

Le concept de pôle agricole de proximité est déjà développé et promu par des organismes professionnels agricoles pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture périurbaine.

En lien direct avec les préoccupations des agriculteurs/trices et avec les attentes des habitant-es, les objectifs de ce type de structure sont de :

- développer de nouvelles activités valorisant le territoire,
- diversifier, pérenniser l'économie agricole locale,
- permettre l'installation de nouveaux agriculteurs/trices,
- développer l'offre de produits agricoles locaux et de qualité,
- renforcer le lien urbain-rural.

Au delà, il s'agit dans le cadre du SCoT d'imaginer des alternatives innovante afin de pérenniser l'agriculture sur le territoire et de faciliter l'installation. En effet, il s'agit aussi de développer des stratégies pour le futur, limitant l'artificialisation.

Attention, ce type de dispositif n'a pas vocation à concurrencer ou venir s'imposer comme un modèle pour les exploitations agricoles. Il s'agit plutôt d'une approche prospective, alternative aux modèle traditionnels, visant à pérenniser certaines activités.



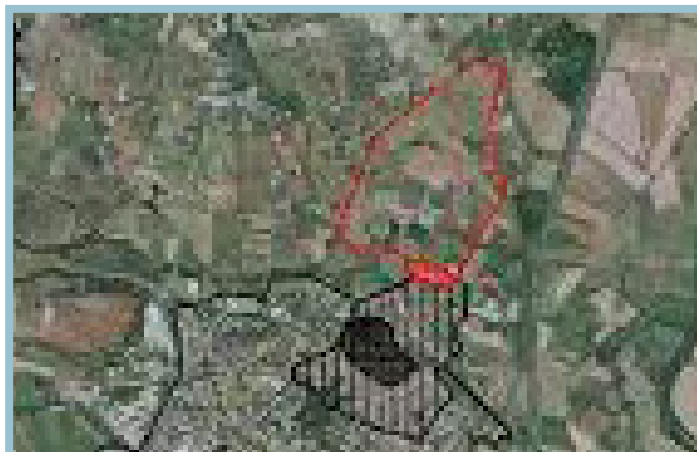
Enjeux paysagers

- Mettre en place des pôles agricoles, ou hameaux agricoles regroupant plusieurs exploitations sur un même site.
- Condenser les espaces extérieurs et regrouper des lieux de vente éventuels dans une seule entité.
- Permettre une polyvalence et mutualisation des espaces, et garantir une intimité et autonomie relative de chacune des exploitations.
- Organiser le bâti autour d'une grande cour ou d'une voie agricole structurante qui joue le rôle d'espace collectif.
- Travailler sur l'articulation de plusieurs volumes potentiellement évolutifs, qui sont associés les uns aux autres pour former une entité cohérente.
- Assurer une dimension environnementale forte : regrouper des ouvrages de rétention des eaux pluviales et de récupération des eaux de toiture, panneaux solaires etc...
- Maîtrise des abords avec des espaces de qualité, polyvalent, différenciés entre accueil du public et circulations agricoles.
- Création de façades et de toitures abstraites pour faire disparaître l'échelle constructive du bâti (moins d'ouvertures et de menuiseries).
- Création de premiers plans de qualité (prairie fleurie, etc) n'agissant pas comme des écrans de dissimulation.
- Poursuivre les orientations structurantes de la végétation et du bâti proche..
- Implantation réfléchie et ajustée avec le site, travail de la pente, diminution des plate formes de giration et circulations agricoles.

ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

Intégration d'un « hameau agricole » : Projets de référence (1/2)

Références d'ailleurs



ÉCOQUARTIER AGRICOLE

HÉRAULT (34)

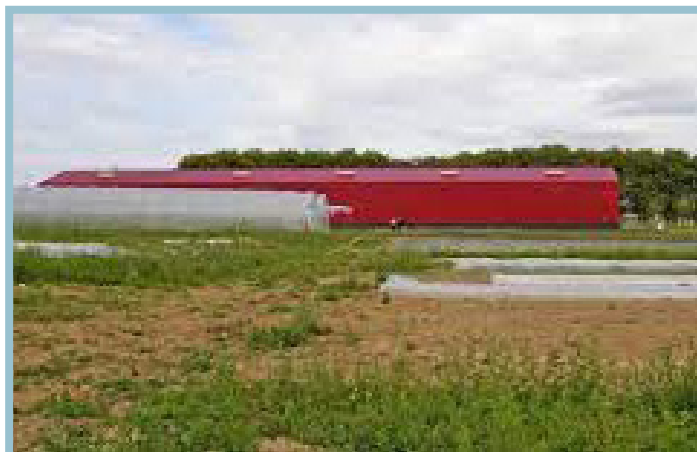
L'extension de la ville est contrainte par la présence de zones inondables en sa périphérie. Elle ne peut se développer en continuité de l'habitat existant. Pour relier les nouveaux quartiers aux anciens, l'aménagement de la zone les séparant en espace mixte agricole et récréatif est envisagé. Un hameau agricole doit aider à l'installation d'exploitations maraîchères et de petit élevage qui pourront développer la vente directe et la cueillette à la ferme. Cet espace à la fois productif et récréatif est conçu pour maintenir lien social et continuité urbaine. Sources : INRA - Projet de recherche PSDR Gouv-Innov.



PRÉSERVER LES PAYSAGES

SAINT-THIBÉRY (34)

La municipalité se montre très sensible à la qualité des paysages. Pour éviter la multiplication des hangars dans les espaces agricoles, elle souhaite réaliser un hameau agricole. Soucieuses d'éviter aussi toute critique de la part des habitants, de garantir la destination agricole à long terme et tout en prenant en compte les contraintes professionnelles et patrimoniales des agriculteurs (bail à construction de 18 ans, maintien de l'activité agricole pendant 15 ans). Sources : INRA - Projet de recherche PSDR Gouv-Innov.



ZONE MARAÎCHÈRE, WAVRIN (59)

La Métropole de Lille (MEL) s'est lancée dans une stratégie agricole et alimentaire. Le projet de la zone maraîchère et horticole de Wavrin se place dans une stratégie foncière pour développer une agriculture durable et des produits locaux sur son territoire. En 2013, elle lance un appel à projets pour accueillir de jeunes agriculteurs sur 36 ha. Elle construit des équipements communs, dont un hangar. Le projet a permis à 7 jeunes agriculteurs en hors cadre familiale (HCF) et en reconversion, de cultiver des parcelles entre 2,5 et 6 ha et de pouvoir partager un hangar pour les outils et les productions. Une CUMA est en cours de création. La métropole garde la maîtrise foncière en louant aux exploitants. Sources : CDPENAF du Rhône (69).



UNE ZONE D'ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE BONNEVAL-SUR-ARCS (73)

Le besoin de délocaliser les sièges des cœurs de village a décidé les communes d'investir dans la création de « zones agricoles ». La zone d'activités agricoles de Bonneval-sur-Arc est l'un des derniers projets de la vallée. Pour éviter une grande perte d'exploitations agricoles difficilement transmissibles, la collectivité s'engage alors dans ce projet de maîtrise foncière, puis de louer les 8 bâtiments via un bail à ferme à 11 exploitant-e-s qui sont chargés de leur aménagement intérieur et de leur entretien. Sources : CDPENAF du Rhône (69).

HAMEAU AGRICOLE

CHAMPAGNE (07) - FABRIQUES

La commune de Champagne souhaite développer sur son territoire un hameau agricole permettant l'implantation de plusieurs bâtiments agricoles pour les agriculteurs de la commune voire des communes voisines. Le site serait implanté au nord du village, en face d'une zone d'activité déjà existante.

5 - 6 agriculteurs sont intéressés pour installer leur bâtiment sur cette zone de 4ha. Il s'agit plutôt d'arboriculteurs ou de viticulteurs, mais également d'autres activités : apiculture, bûcheron... Et potentiellement aussi d'autres agriculteurs qui souhaiteraient s'installer. Des bâtiments mutualisés peuvent même être envisagés. En revanche, l'implantation de logements sur le hameau sera exclue, dans la recherche du maintien d'un usage agricole au site. A l'échelon SCoT, ce projet servira aussi à répondre aux enjeux de compensation agricole collective, à l'élaboration de stratégies foncières agricoles de territoire, en vue de répondre, dans le futur, et en anticipation aux enjeux d'artificialisation et de construction en zone A.



ACTION 3. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PROJETS EX-NIHILO

COMMENT ?



Traduction réglementaire

Dans le **SCoT** :

- Inscrire des objectifs d'intégration paysagère des nouveaux projets urbains dans le **Projet d'Aménagement Stratégique**.

Dans le **PLU** :

- Dans le **Règlement** : intégrer des règles de zonage garantissant l'harmonie avec le tissu alentour (hauteurs, gabarit, densité plancher/ plafond, pourcentage de pleine terre, coefficient de biotopes, place du stationnement...
- Dans le **Plan de zonage**, déterminer l'emplacement des projets ex-nihilo de manière à minimiser les impacts sur les paysages à enjeu de préservation.
- Des **OAP sectorielles** sur les secteurs de projet pour préciser leur aménagement. Par exemple pour déterminer les accès, l'orientation des bâtiments, les infrastructures paysagères à conserver et à créer...



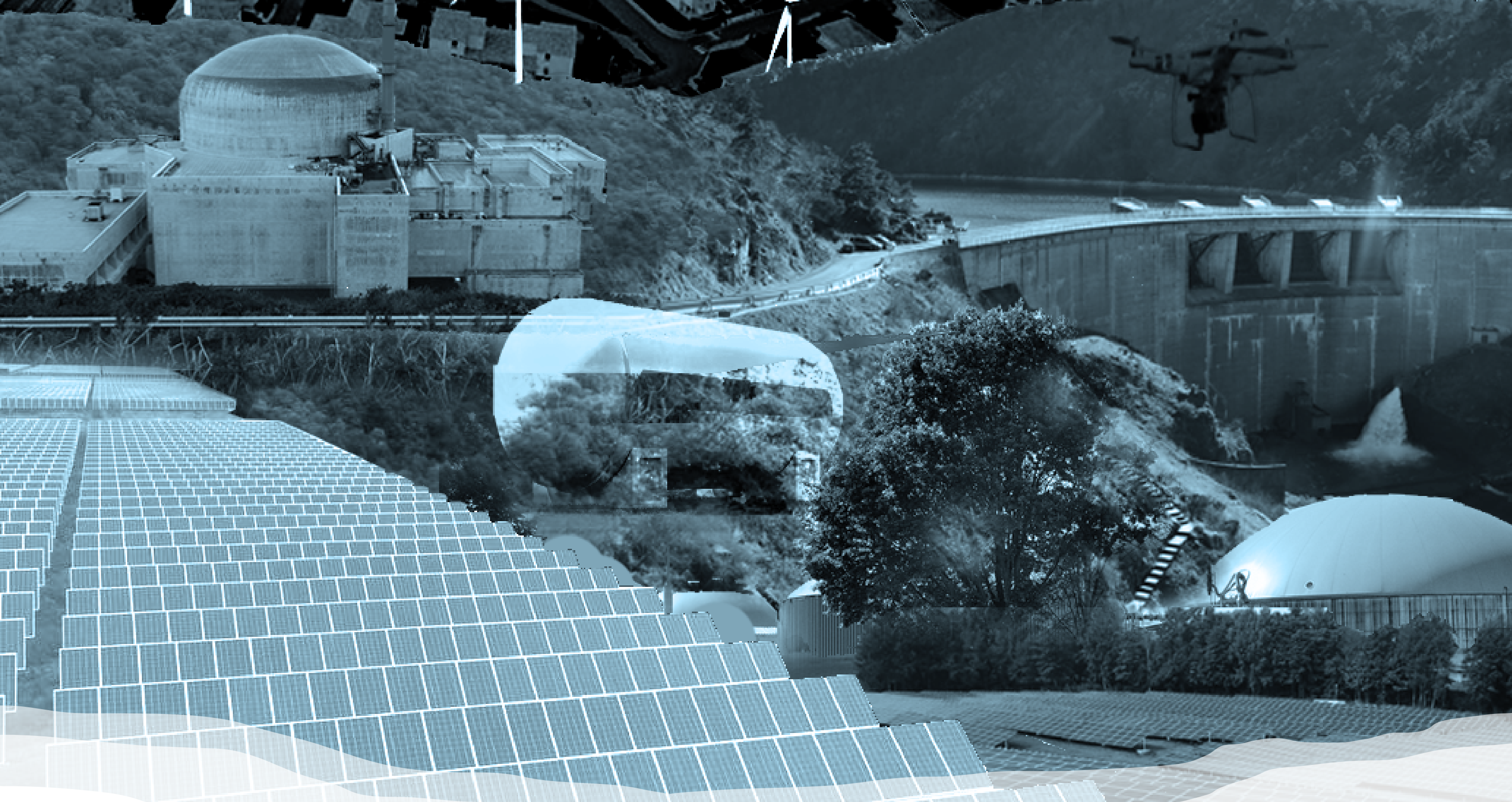
Traduction opérationnelle

- Intégrer des critères paysagers dans les appels à projets publics et systématiser le recours à un paysagiste concepteur dans les projets urbains.
- Doter les communes d'un plan guide de développement permettant de mettre en cohérence les futurs projets. Ce document peut évoquer des sujets comme les liaisons, les végétaux et la matérialité, qui contribuent à la qualité paysagère... Il permet de compléter les sujets sur lesquels les documents réglementaires ne permettent pas d'aller.
- Développer les partenariats public /privé sur les projets d'aménagement permettant de garantir une l'intégration du projet et ses coutures avec le contexte existant.
- Faire de l'armature paysagère des sites le point de départ du dessin du projet.



Liens utiles

- Guide de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités relatifs à la [commande publique en matière d'aménagements paysagers](#)



ACTION 4

GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

QUOI ?

Description de l'action

PAYSAGE ET ÉNERGIE

Un lien étroit unit depuis toujours paysage et énergie. Le production, le stockage et l'acheminement de l'énergie contribuent depuis des milliers d'années à l'évolution et à la transformation des paysages. Ils marquent l'histoire de nos territoires et forment leur identité : aqueducs; canaux, moulins, barrages, gestion de la forêt, terrils, raffineries, stations essences, centrales hydroélectriques, centrales nucléaires, au fioul, à charbon et au gaz, lignes hautes tensions, panneaux photovoltaïques et thermiques, éoliennes...

Puisque la transition énergétique est aujourd'hui indispensable pour notamment lutter contre le dérèglement climatique et atteindre la neutralité carbone, le développement de nouvelles infrastructures dédiées à la production d'énergies renouvelables est déjà aujourd'hui en développant et va considérablement augmenter d'ici les prochaines décennies. Celui-ci aura un impact intrinsèque sur les paysages, qu'il conviendra d'anticiper au mieux pour les diminuer au maximum.

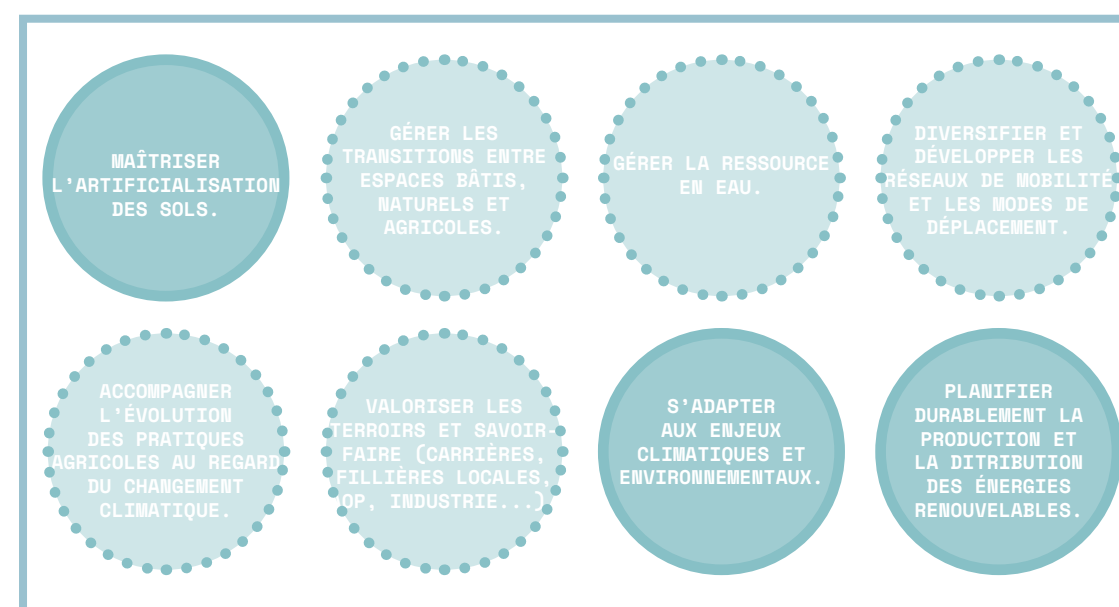
En tenant compte de ce nécessaire développement, mais aussi de la nécessité de réduire la consommation de terres agricoles comme naturelles, cette action vise à mettre en avant les structures paysagères remarquables du territoire, afin de les prendre en compte dans les choix d'implantation de ces infrastructures.

Par unités paysagères, l'action propose ainsi d'identifier dans un premier temps, chacune des spécificités paysagères à préserver ou à prendre en compte, puis, dans un second temps, à identifier les éléments paysagers sur lesquels s'appuyer ou les manières d'inscrire au mieux ces infrastructures dans les paysages du territoire.

Sources : Réaliser la transition énergétique par le paysage - ADEME - Juin 2024

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



Objectifs de Qualité Paysagère associés

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

2.1 ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SOCIÉTAL EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DES HÉRITAGES DES PAYSAGES BÂTI

2.2 PENSER DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET ACCESSIBLES, ASSOCIÉS À DES ESPACES EXTÉRIEUR INTIMES OU COMMUNS

2.3 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS, RÉINTERPRÉTER LES FORMES ET MATÉRIAUX VERNACULAIRES

2.4 ORGANISER UNE DENSITÉ DÉSIRABLE EN ARTICULANT ESPACES BÂTIS ET ESPACES COMMUNS CONFORTABLES VÉGÉTALISÉS ET NOURRICIERS

2.5 FAVORISER UNE MIXITÉ D'USAGE ET DES ESPACES PLURIFONCTIONNELS AU SEIN DE TOUTES LES FORMES ET TISSUS URBAINS

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

2.7 MUTUALISER, RÉ-ORGANISER ET RÉ-ÉQUILIBRER LES MODES DE DÉPLACEMENT AU SEIN DES PAYSAGES : DU «TOUT VOITURE» AUX ALTERNATIVES DÉCARBONÉES

QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- CIEL 42, ALEC 42

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Les multiples visages du sud Loire : Description (1/1)



Description

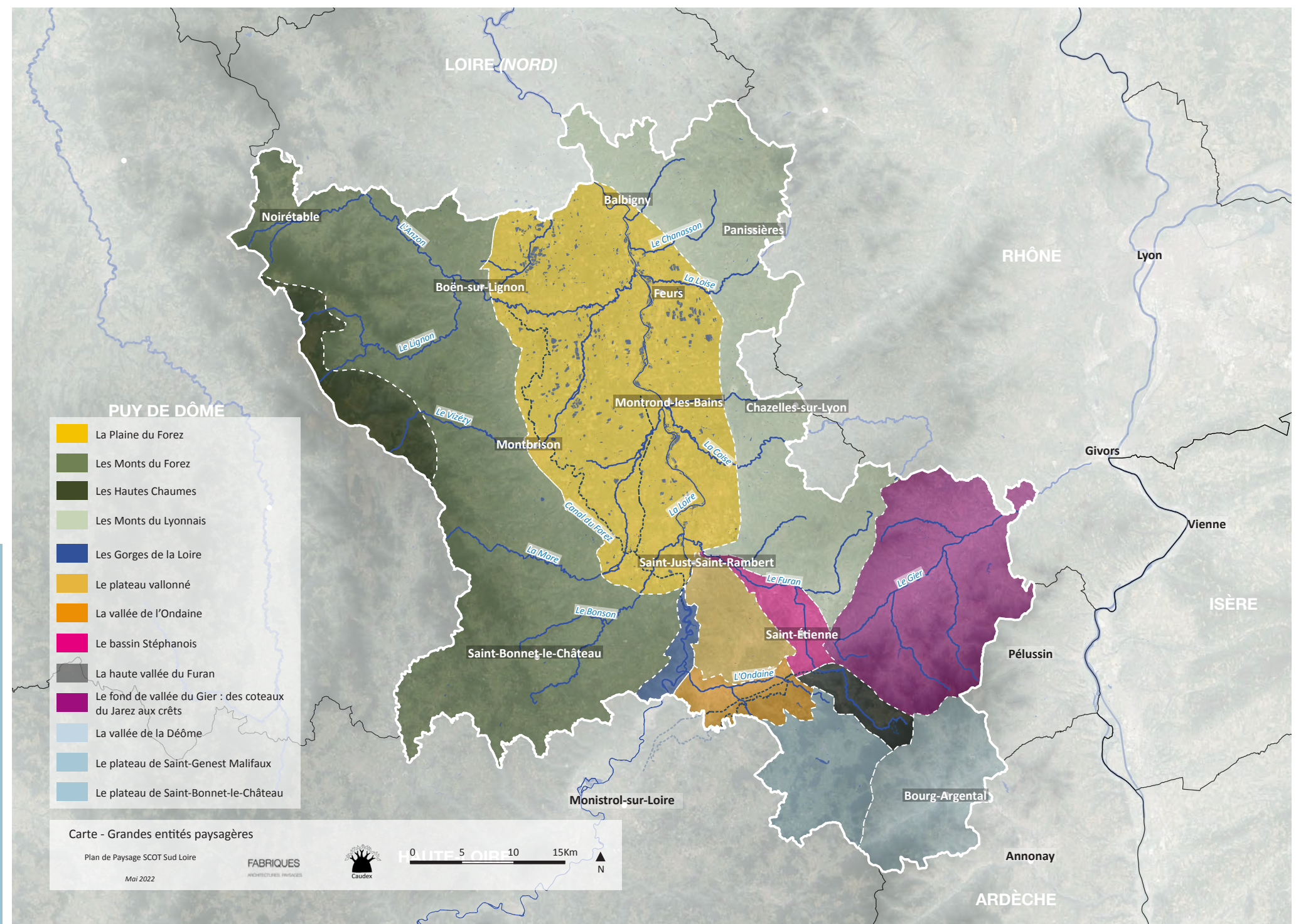
Le territoire du SCoT Sud Loire est un territoire polymorphe, composé d'une diversité de paysages potentiellement éligibles à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable. Situé entre monts, plateaux, plaine et vallées, il présente de nombreux atouts pour la transition énergétique, qu'il conviendra de bien prendre en compte, pour à la fois les préserver, et à la fois, tirer partie de leurs atouts et leurs ressources.

13 unités paysagères ont été définies au cours du Plan Paysage. Celles-ci regroupent des secteurs possédant des enjeux paysagers se rapprochant. Afin de planifier au mieux l'intégration de systèmes de production d'énergies renouvelables, la prise en compte des grandes structures paysagères est nécessaire (lignes de crête, grandes infrastructures routières ou hydrographiques, plaines industrielles...), afin d'identifier les grands principes d'installations selon chaque structure paysagère.



Enjeux paysagers

- Penser la compacité des projet de développement d'ENR afin de limiter l'artificialisation des sols.
- Prendre en compte les covisibilités entre points hauts et points bas du territoire, pour préserver les vues emblématiques du territoire.
- Limiter les implantations sur les secteurs paysagers sensibles.
- S'appuyer sur les trames paysagères et les infrastructures urbaines existantes.
- Préserver des rapports d'échelles entre installations ENR et paysages.



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

La Plaine du Forez : un espace plat aux nombreuses variations soumis à une forte pression urbaine (1/2)

Description

La Plaine du Forez est le plus grand bassin d'effondrement géologique du Massif central, encadrée par les Monts du Forez à l'Ouest et les Monts du Lyonnais à l'Est.

Un terroir agricole de plaine

Ce territoire affiche un caractère à la fois rural avec ses grands espaces agricoles, ses étangs et ses petits boisements, et périurbain en marge des villes principales qui ont connu une croissance très importante et parfois mal maîtrisée depuis une vingtaine d'années.

Les étangs

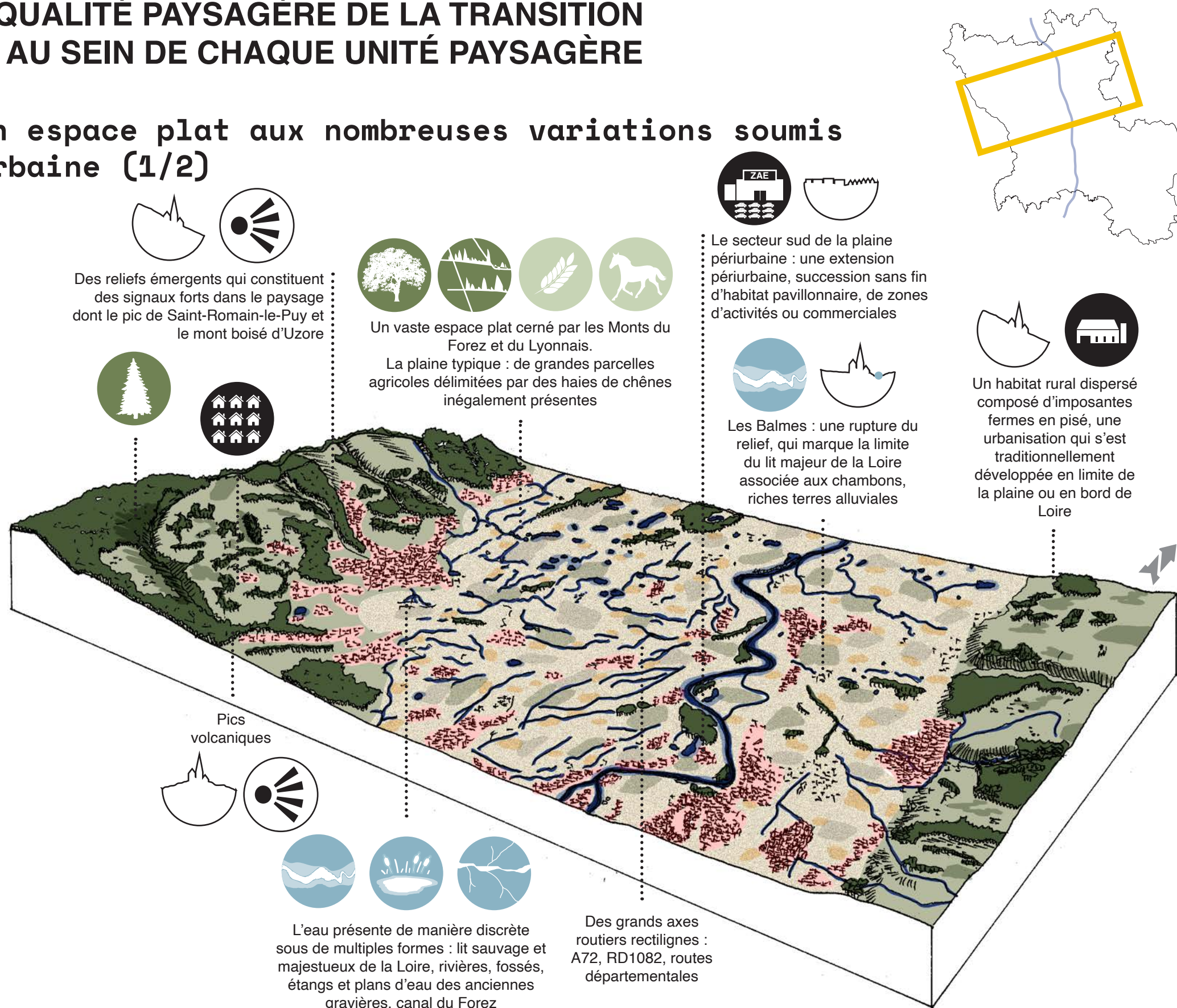
Traversée par le fleuve Loire, la plaine comporte 1500 hectares d'étangs créés à partir du 13^e siècle par des moines afin de valoriser des terres peu fertiles. A la fin du XVIII^{ème} siècle, 600 étangs occupent environ 3000 hectares. La moitié disparaîtra dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, sous prétexte d'insalubrité. Domaines de chasse jadis très prisés par la bourgeoisie industrielle stéphanoise, les étangs sont, aujourd'hui pour la plupart, destinés à la pisciculture, particulièrement à l'élevage de la carpe.

Ces étangs sont également une zone majeure pour l'accueil des oiseaux d'eau. Différentes mesures de gestion ont donc été mises en œuvre sur la plaine afin de protéger ses milieux naturels riches (étangs, fleuve Loire et rivières) ainsi que la faune et la flore associées. Ces mesures s'inscrivent notamment dans le cadre de deux politiques environnementales : le réseau « Natura 2000 » et le schéma départemental des milieux naturels du Département de la Loire.

La Loire

La Loire, véritable colonne vertébrale du territoire, traverse la plaine du Forez du sud au nord. Le fleuve offre une large gamme de milieux naturels exceptionnels : gorges, gravières, forêts alluviales, gours, prairies inondables, qui fournissent des refuges à des espèces rares. Il a joué jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle un rôle économique important en assurant le transport du charbon stéphanois jusqu'à Orléans et Nantes au moyen d'embarcations à fond plat, les Rambertes ou sapines. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la Loire alimente un vaste système d'irrigation dans la plaine, assuré par le canal du Forez.

Sources :
https://www.loire.fr/jcms/lw_934316/un-territoire-d-exception
<https://www.foreztourisme.fr/d%C3%A9couvrir/nature/paysages-du-forez/>



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****La Plaine du Forez : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)****Préconisations**

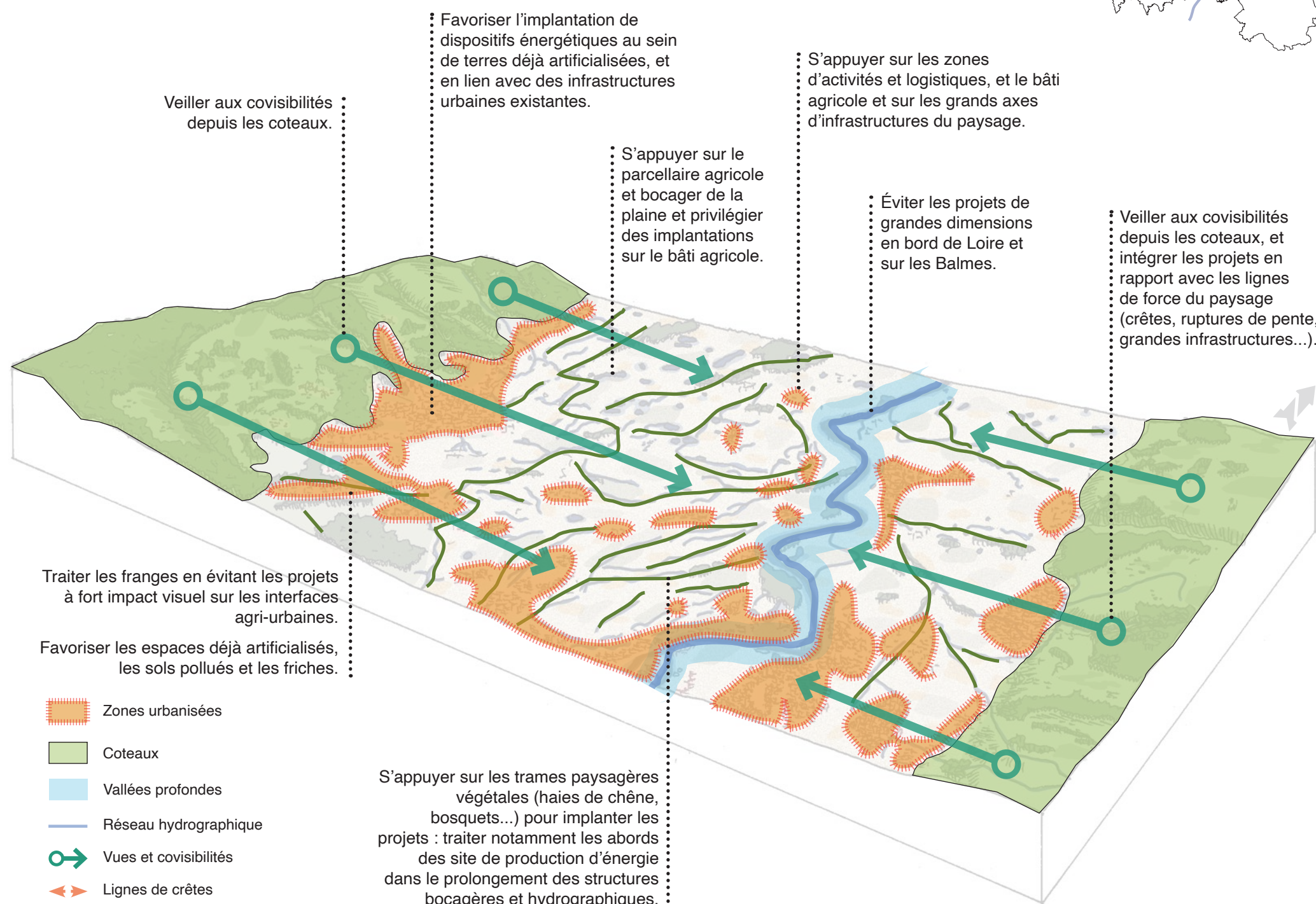
- Favoriser les implantations des dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées** et **en lien avec des infrastructures urbaines existantes** (routes, sites industriels ou post-industriels, parcs de stationnement, zones d'activités et zones logistiques, bâti agricole...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles et optimiser les réseaux existants.

- Penser les **covisibilités entre les reliefs et la plaine du Forez** avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques (covisibilités avec les clochers d'églises et monuments patrimoniaux, avec les vues dégagées ou panoramas existants, avec les pics volcaniques...) pour assurer leur bonne insertion paysagère.

- Limiter les implantations sur les **secteurs paysagers sensibles** (le long de l'axe de la Loire, autour des Balmes, sur les terres agricoles, dans les milieux naturels...) pour préserver ces milieux et paysages marquant l'identité de l'unité paysagère.

- S'appuyer sur les **trames paysagères locales** (haies, bosquets, étangs, ruisseaux, parcellaire agricole...) pour implanter les projets sur la plaine, afin de **s'inscrire dans le paysage de manière juste et proportionnée**, en respectant des **rapports d'échelles sobres et mesurés**.

- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrées de villes et de villages, et pour les projets en franges de plaine agricole et de massifs forestiers.



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Les Monts du Forez : des coteaux aux Hautes-Chaumes (1/2)** **Description**

Les monts du Forez sont une chaîne de montagne du Massif central séparant la vallée de la Dore de la plaine du Forez.

Sur les piémonts, les coteaux

A l'ouest, s'étend le vignoble des Côtes du Forez entrecoupé par les activités de polyculture élevage, tradition forte depuis le Moyen-Âge et animé par les villages de piémont. Sévèrement touché par la crise du phylloxéra à la fin du XIX^{ème} siècle, le vignoble déroule des surfaces plus petites pour désormais privilégier la qualité : les Côtes du Forez bénéficient du label AOP depuis 1999. À l'est, au pied des monts du Lyonnais, le vignoble a disparu pour laisser place à la culture fourragère et à la production laitière dans une zone de collines douces favorables à l'agriculture. Les villages sont installés sur des points culminants.

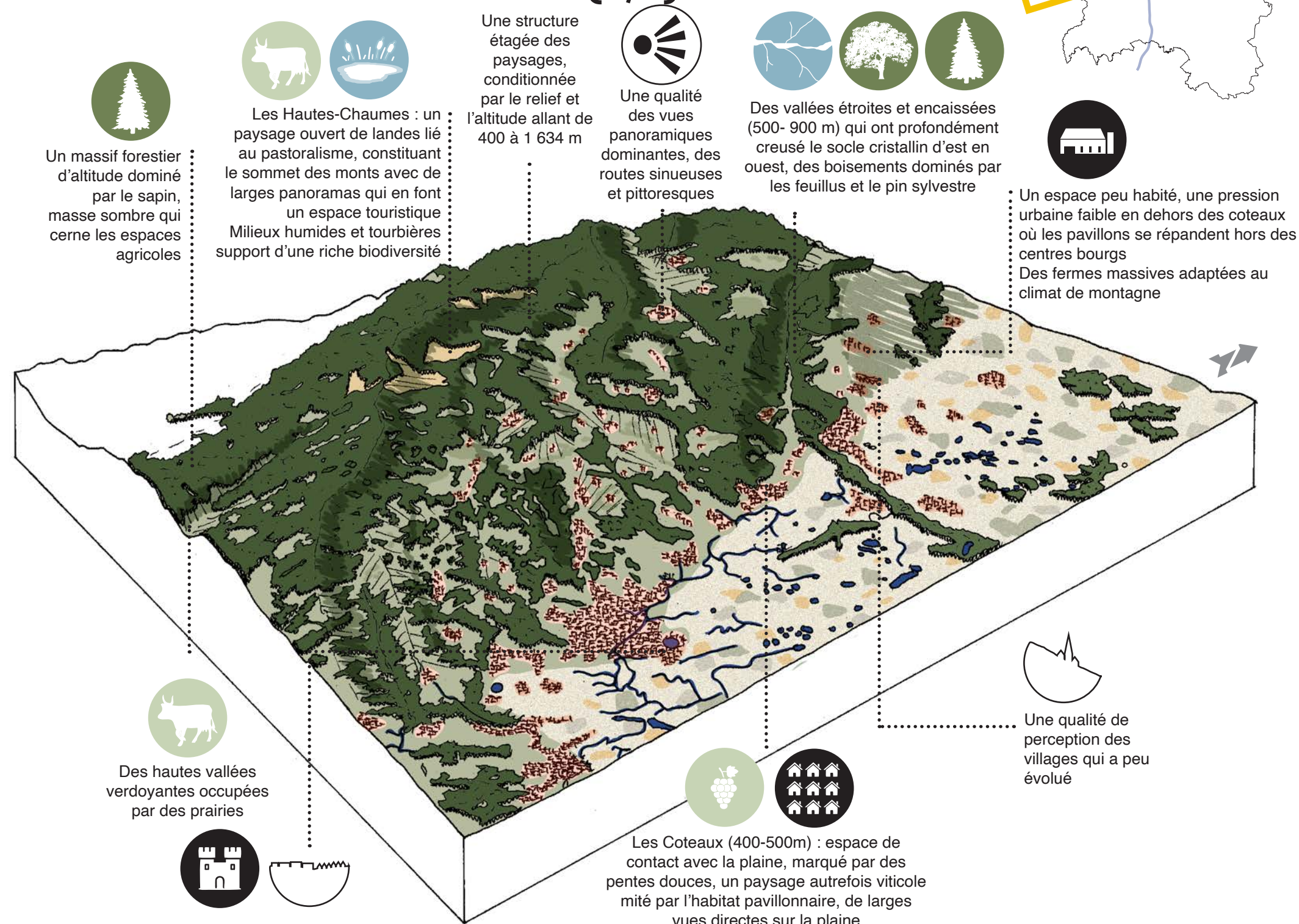
Monts du Forez et vallées de 600 à 1100 mètres

Les monts du Forez culminent à 1634 mètres d'altitude à Pierre-sur-Haute. Entre 600 et 800 mètres, des replats entaillés de vallées profondes sont ponctués d'affleurements rocheux peu propices à l'agriculture. De 800 à 1100 mètres, les cultures s'étendent sur des reliefs adoucis, dans des bassins concaves dans lesquels sont situés les principaux bourgs agricoles. Une épaisse barrière forestière composée de hêtres, de pins et de sapins sépare les villages de la zone d'estive des Hautes-Chaumes. Appelés localement monts du soir.

Au-delà de 1200 mètres, les Hautes-Chaumes

Au sommet des monts du Forez, on pénètre dans un territoire dénudé, où la lande à callune et à airelles, recouvre le paysage. Elle assure la transition entre la barrière forestière et les pâtures d'estive, terroir originel de la Fourme de Montbrison, fromage AOP. Sur les plateaux des Hautes-Chaumes, de larges cuvettes creusées par la glace sont aujourd'hui envahies par les tourbières. Une flore riche et variée y éclot au printemps.

Sources :
https://www.loire.fr/jcms/lw_934316/un-territoire-d-exception
<https://www.foreztourisme.fr/d%C3%A9couvrir/nature/paysages-du-forez/>



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Les Monts du Forez et les Hautes-Chaumes: Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

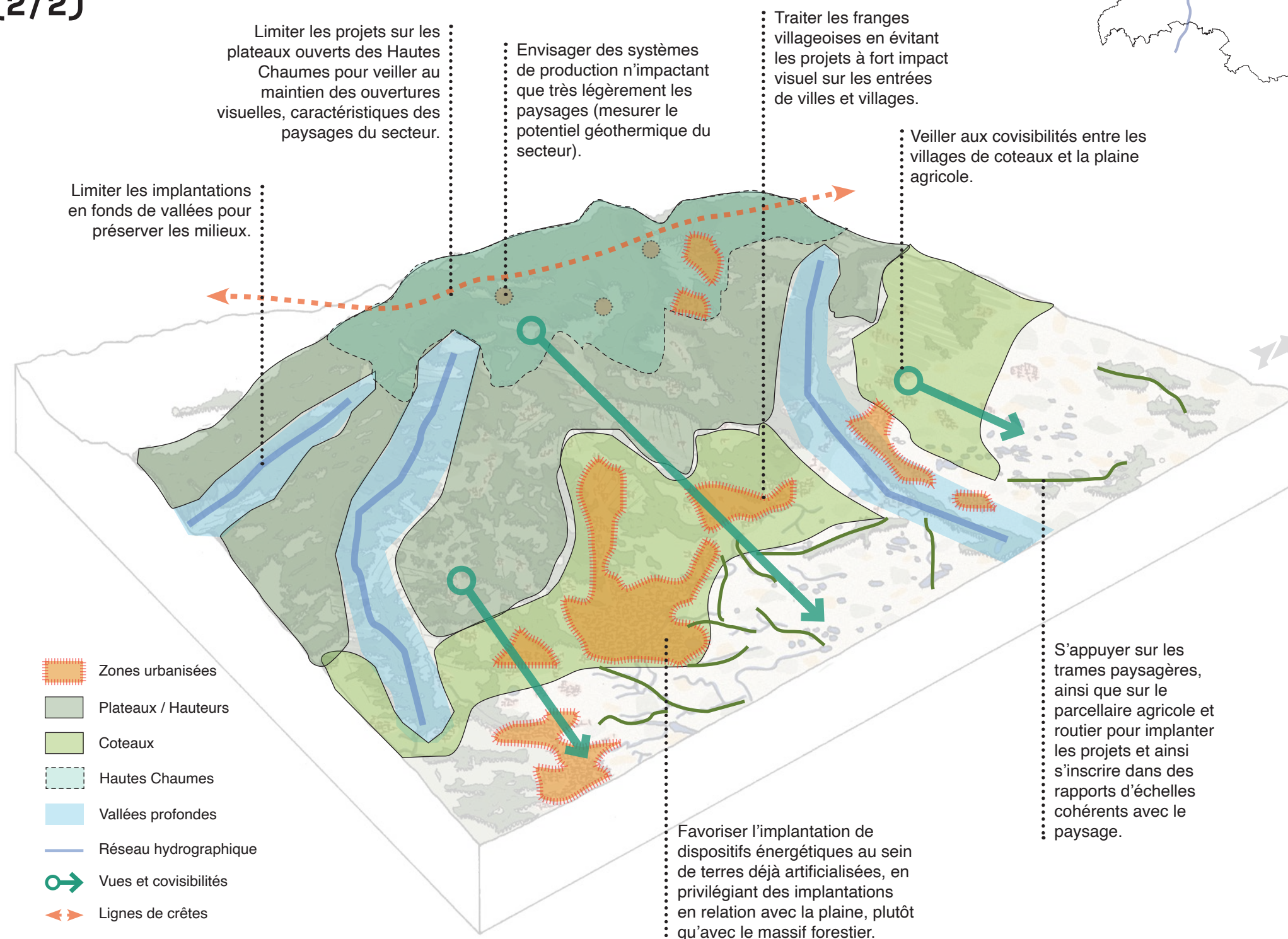
Préconisations

Hautes-Chaumes :

- Limiter l'implantation de projets sur les hauteurs des Hautes-Chaumes pour **maintenir l'intégrité des ouvertures sur les vallées et la lecture des lignes de crêtes** qui s'en dévoilent.
- Évaluer le **potentiel géothermique** pour favoriser l'autoconsommation et l'autonomie du bâti existant, et la performance énergétique des équipements et des structures d'accueil touristique.

Monts du Forez :

- Favoriser les implantations des dispositifs énergétiques **sur les terres déjà artificialisées et en lien avec la plaine agricole**, plutôt qu'avec le massif forestier sur lequel les paysages et les milieux sont plus sensibles (fonds de vallées encaissées, boisements de coteaux sur lesquels les covisibilités sont fortes, hautes prairies ouvertes...).
- Le cas échéant, s'appuyer sur les **infrastructures urbaines existantes parsemées dans le paysage** (routes en balcon, fermes, hameaux...) pour assurer la bonne insertion paysagère des nouveaux projets, tout en veillant à minimiser l'artificialisation de nouvelles terres, et préserver les milieux sensibles (tourbières, prairies naturelles, milieux humides...).
- **Veiller aux covisibilités depuis les coteaux**, et intégrer les projets en rapport avec les lignes de force du paysage (ruptures de pente, trames éco-paysagères, grands axes routiers...).
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrées de villes et de villages en coteaux.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (boisements, silhouettes villageoises, vallées...).



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Les Monts du Lyonnais : un paysage en rondeur (1/2)****Description****Sur les piémonts, les coteaux**

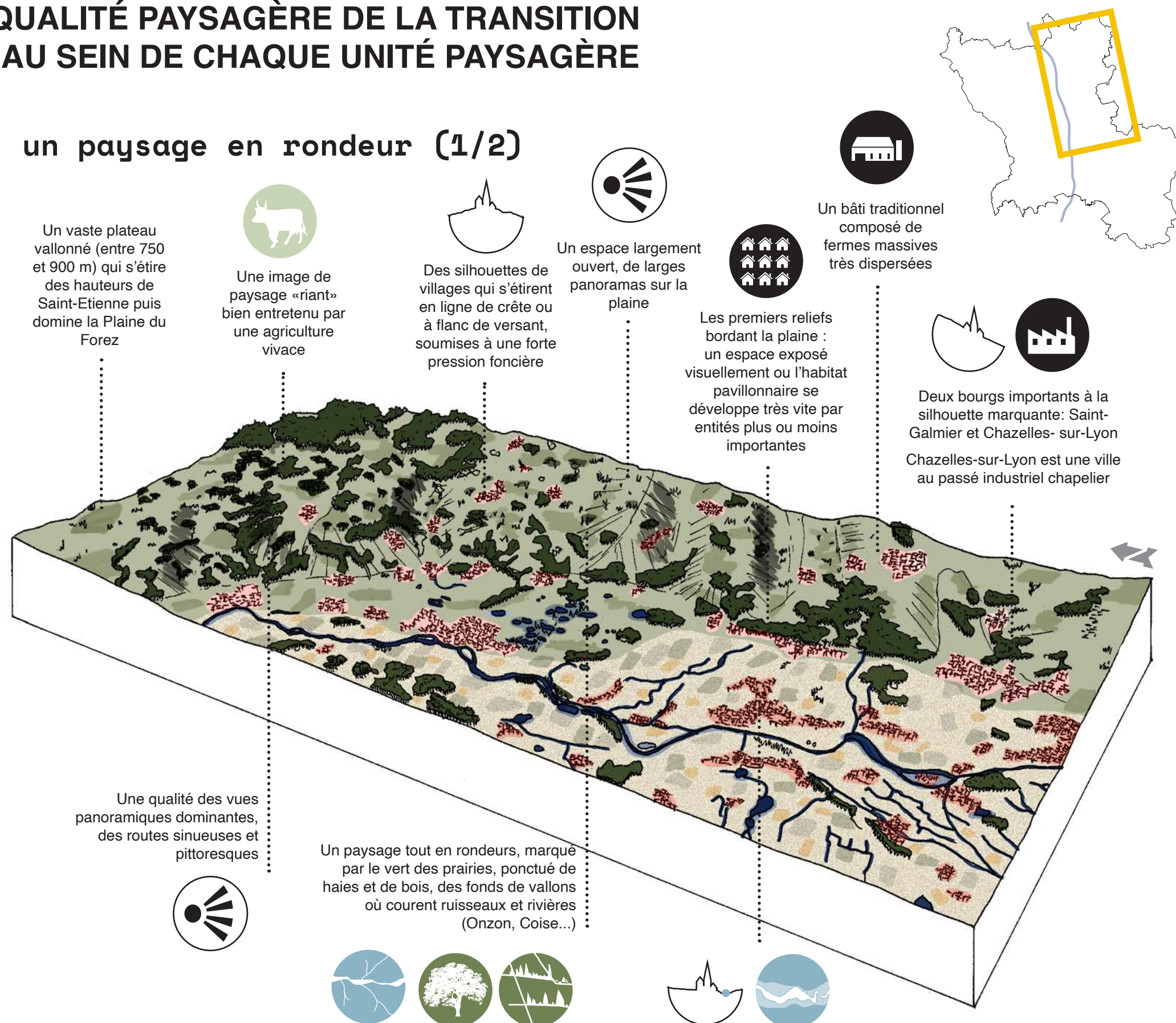
À l'est de la plaine du Forez, au pied des monts du Lyonnais, le vignoble a disparu pour laisser place à la culture fourragère et à la production laitière dans une zone de collines douces favorables à l'agriculture. Les villages sont installés sur des points culminants.

Les Monts du Lyonnais

Les monts du Lyonnais sont souvent confondus avec les monts de Tarare dont le point culminant est le mont boussuivre coiffé de la tour Matagrin à 1 004 m d'altitude sur la commune de Violay. Les monts du Lyonnais et les monts de Tarare sont deux entités géographiques distinctes de part et d'autre de la vallée de la Brévenne, mais sont localement appelés les montagnes du matin. Les vallées des monts du Lyonnais offrent de belles possibilités pour les cultures fruitières. Avec la proximité de Lyon, les monts du Lyonnais sont également une terre de tisseurs (capitale du chapeau, capitale de la cravate,...)

Sources :

https://www.loire.fr/jcms/lw_934316/un-territoire-d-exception
<https://www.foreztourisme.fr/d%C3%A9couvrir/nature/paysages-du-forez/>

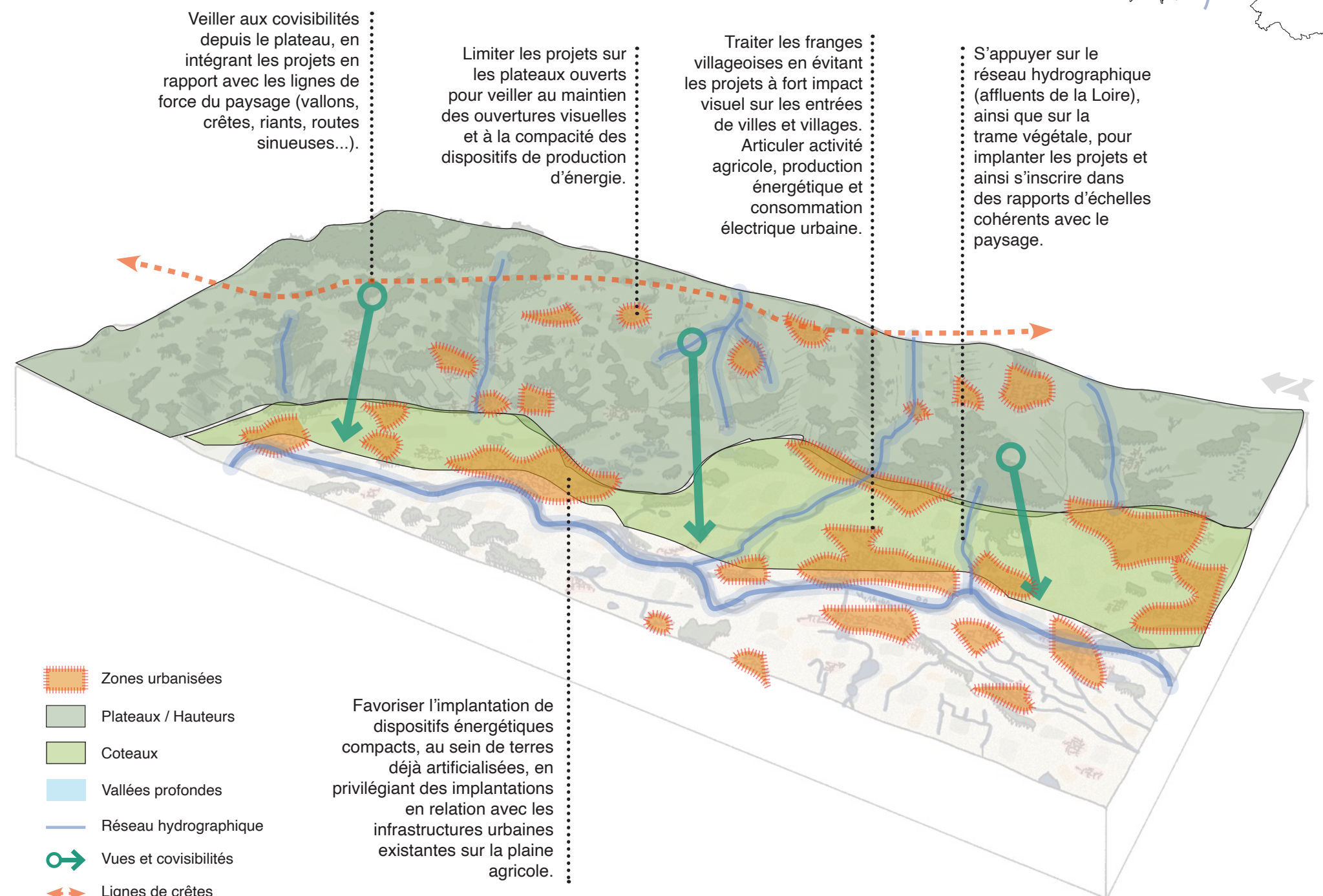


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Les Monts du Lyonnais : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur les terres déjà artificialisées**, afin de préserver les terres agricoles et naturelles, ainsi que les milieux sensibles (prairies permanentes, vallons, ruisseaux, coteaux boisés...) : **veiller à leur compacité** pour éviter au maximum l'étalement de l'artificialisation.
- Limiter l'implantation de projets sur les hauteurs des monts, afin de **maintenir l'intégrité des ouvertures visuelles** ainsi que de la **perception des silhouettes villageoises parsemées**, caractéristiques des Monts du Lyonnais.
- Le cas échéant, s'appuyer sur les **infrastructures urbaines existantes parsemées dans le paysage** (routes sinueuses, bourgs industriels, fermes...) pour assurer la bonne insertion paysagère des nouveaux projets.
- **Veiller aux covisibilités depuis le plateau et les coteaux**, et à la préservation du caractère diversifié des coteaux en intégrant les projets en rapport avec les lignes de force du paysage (vallons, crêtes, trames éco-paysagères, axes routiers...).
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrées de villes et de villages, et pour les projets en franges de plaine agricole et de massifs forestiers.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (vallons, silhouettes villageoises...).



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Les Gorges de la Loire : paysages pittoresques (1/2)

Description

Les gorges de la Loire, un territoire à vivre et à préserver

Les gorges de la Loire, c'est une réserve de 4000 hectares aux portes de la ville de Saint-Etienne, où différents milieux naturels se côtoient.

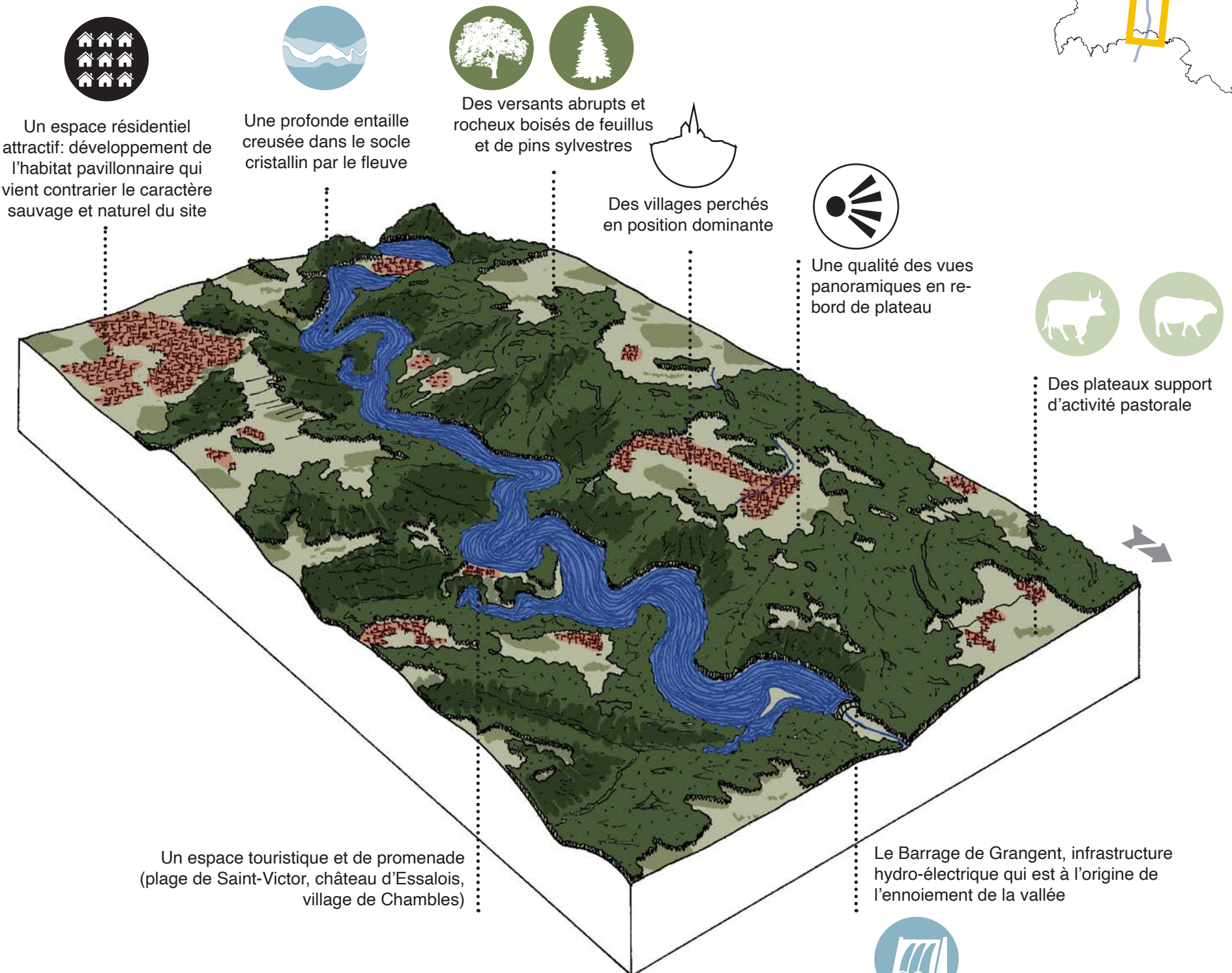
Ces spécificités offrent aux gorges de la Loire des paysages emblématiques, agrémentés par de nombreux bourgs pittoresques.

De Saint-Paul-en-Cornillon à Saint-Just-St-Rambert, les gorges de la Loire présentent un relief et un climat hétéroclites, permettant de faire vivre une faune et flore d'exception, et de proposer des paysages pittoresques, entre méandres de la Loire et pentes abruptes, ou bien grande étendue du plan d'eau de Grangent, plateaux ou bourgs médiévaux perchés.

L'histoire a aussi marqué ce territoire stratégique au carrefour entre les monts du Velay et la plaine. C'est pourquoi les gorges de la Loire sont aujourd'hui protégées en tant que site classé et site inscrit au titre de la loi Paysage de 1901, mais également sur un périmètre européen Natura 2000 de 2500 hectares et une réserve naturelle régionale de plus de 350 hectares.

De nombreuses activités permettent aux visiteurs de découvrir cet environnement privilégié, entre activités nautiques et randonnées aux paysages divers, découverte des villages typiques, leurs nombreux châteaux et églises, farniente et activités nautiques sur la plage de Saint-Victor-sur-Loire.

Sources :
www.smagl.com
www.reserve-regionale-gorges-loire.fr
<https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/patrimoine-naturel/les-gorges-de-la-loire-saint-victor-sur-loire/>

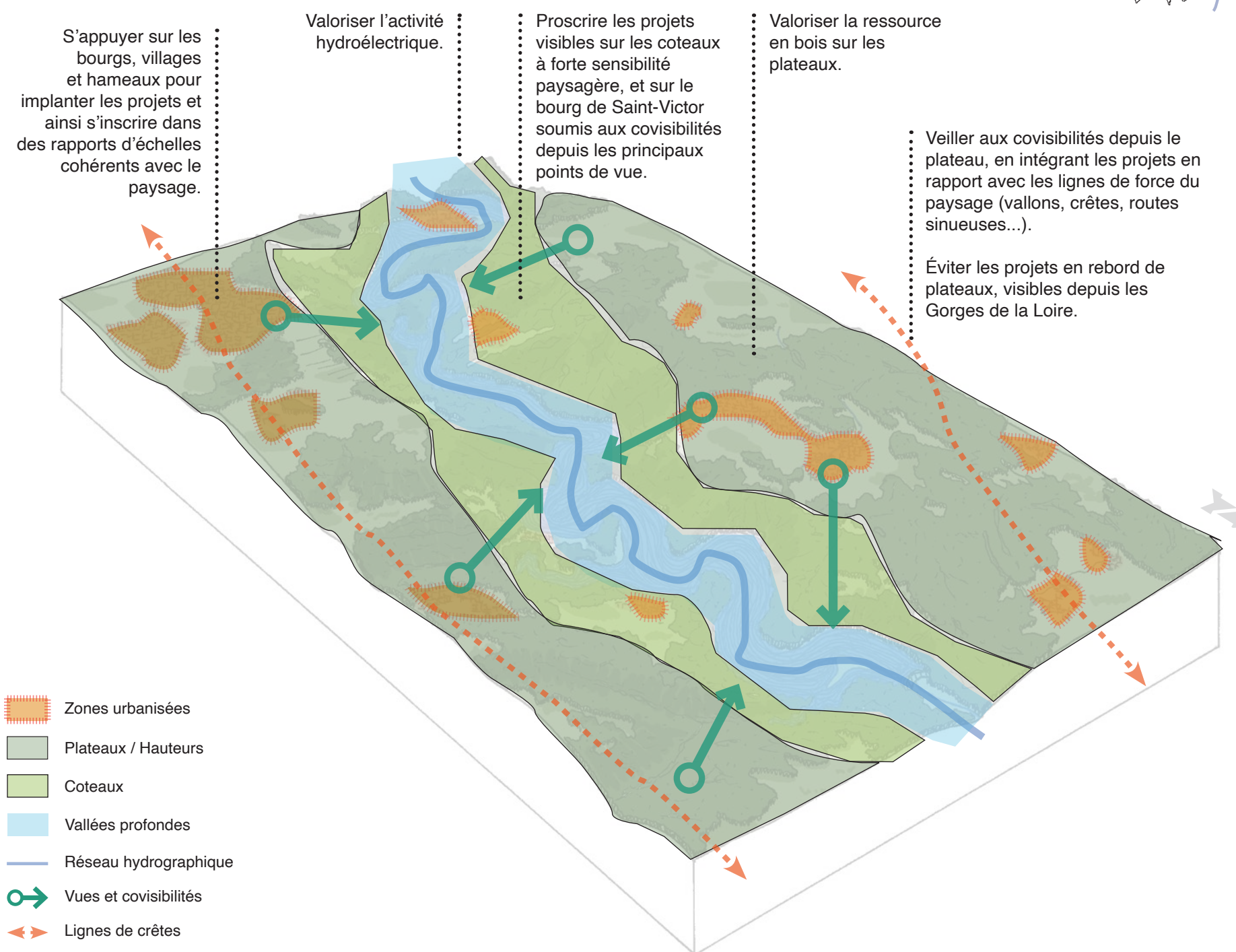


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Les Gorges de la Loire : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser les implantations des dispositifs énergétiques **sur les terres déjà artificialisées**, en s'appuyant sur les **infrastructures urbaines existantes** (villes et villages, extensions résidentielles, ouvrages d'art, barrage de Grangent, base de loisirs de St-Victor-sur-Loire...), pour préserver au maximum les sols forestiers et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- Limiter l'implantation de projets sur les hauteurs et les versants des Gorges de la Loire, pour **maintenir le caractère préservé des villages perchés**, ainsi que des **versants rocheux et boisés**, caractéristiques de ce paysage de gorges.
- Penser les **covisibilités entre les reliefs et la vallée de la Loire** avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques (covisibilités avec les silhouettes villageoises, les monuments historiques patrimoniaux, les rives de Loire...) pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien des vues remarquables et panoramas d'exception.
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en rebords de plateau, sur les lignes de crêtes et donc visibles de loin.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (patrimoine bâti, boisements, silhouettes villageoises, gorges, crêtes...).



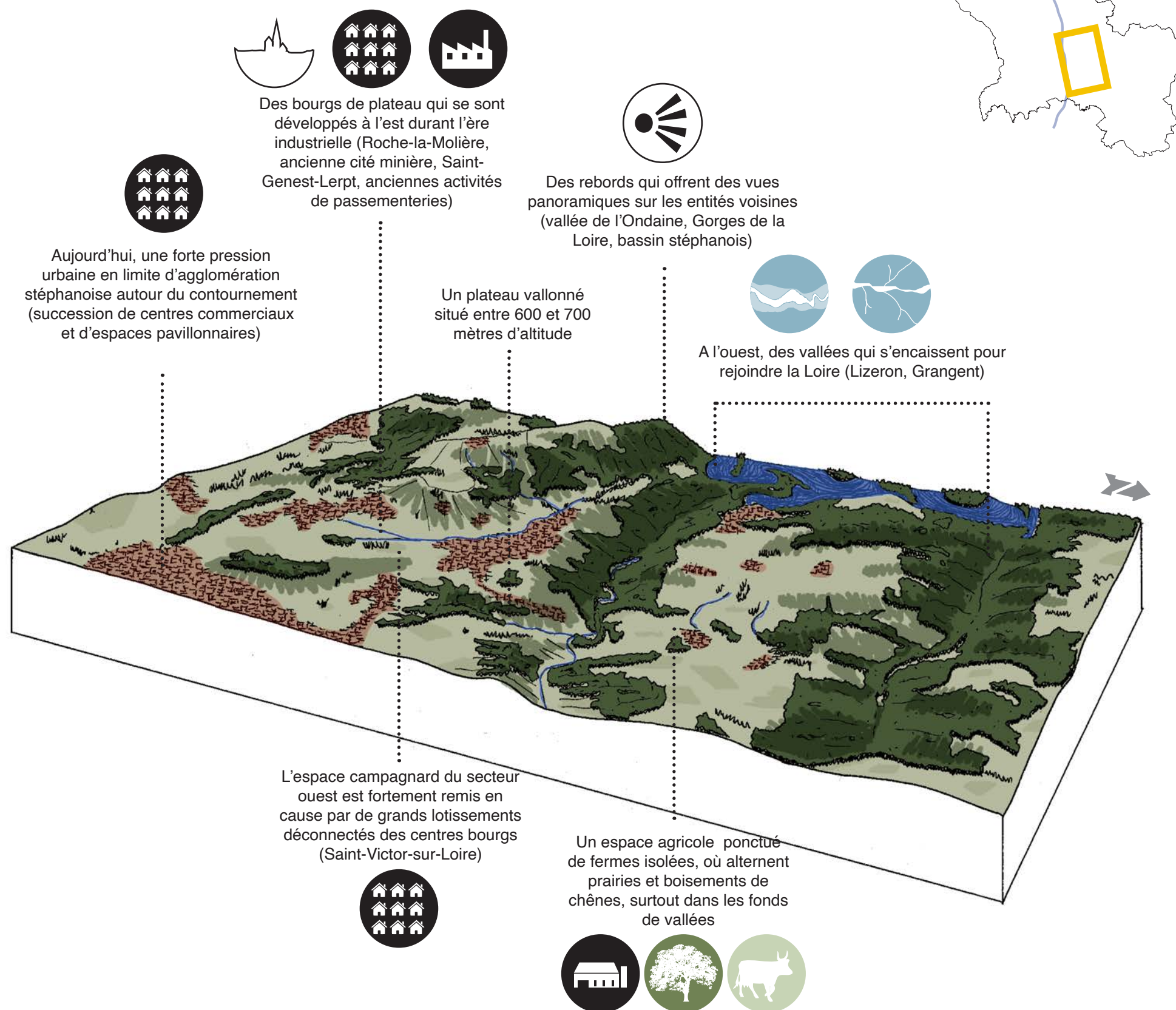
ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Le plateau vallonné (1/2)** **Description****Un plateau agricole aux paysages tout en rondeurs**

Ce plateau vallonné bocager semi-ouvert alterne espaces agricoles (prairies et cultures) et boisements de feuillus notamment des chênes. Les rebords du plateau dominant en surplomb les gorges de la Loire. À l'ouest, les vallées encaissées du Lizeron et du Grangent, découpent le plateau, de deux grandes failles forestières humides.

Une forte pression urbaine

Les bourgs de Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt se sont développés au XIX^{ème} siècle avec l'essor industriel du bassin stéphanois et de la vallée de l'Ondaine. Aujourd'hui, ce plateau à proximité de Saint-Étienne est support d'une forte pression urbaine, de développement d'infrastructures, d'expansions pavillonnaires et de zones d'activités économiques, modifiant les paysages.

Sources :
www.smagl.com
www.reserve-regionale-gorges-loire.fr
<https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/patrimoine-naturel/les-gorges-de-la-loire-saint-victor-sur-loire/>

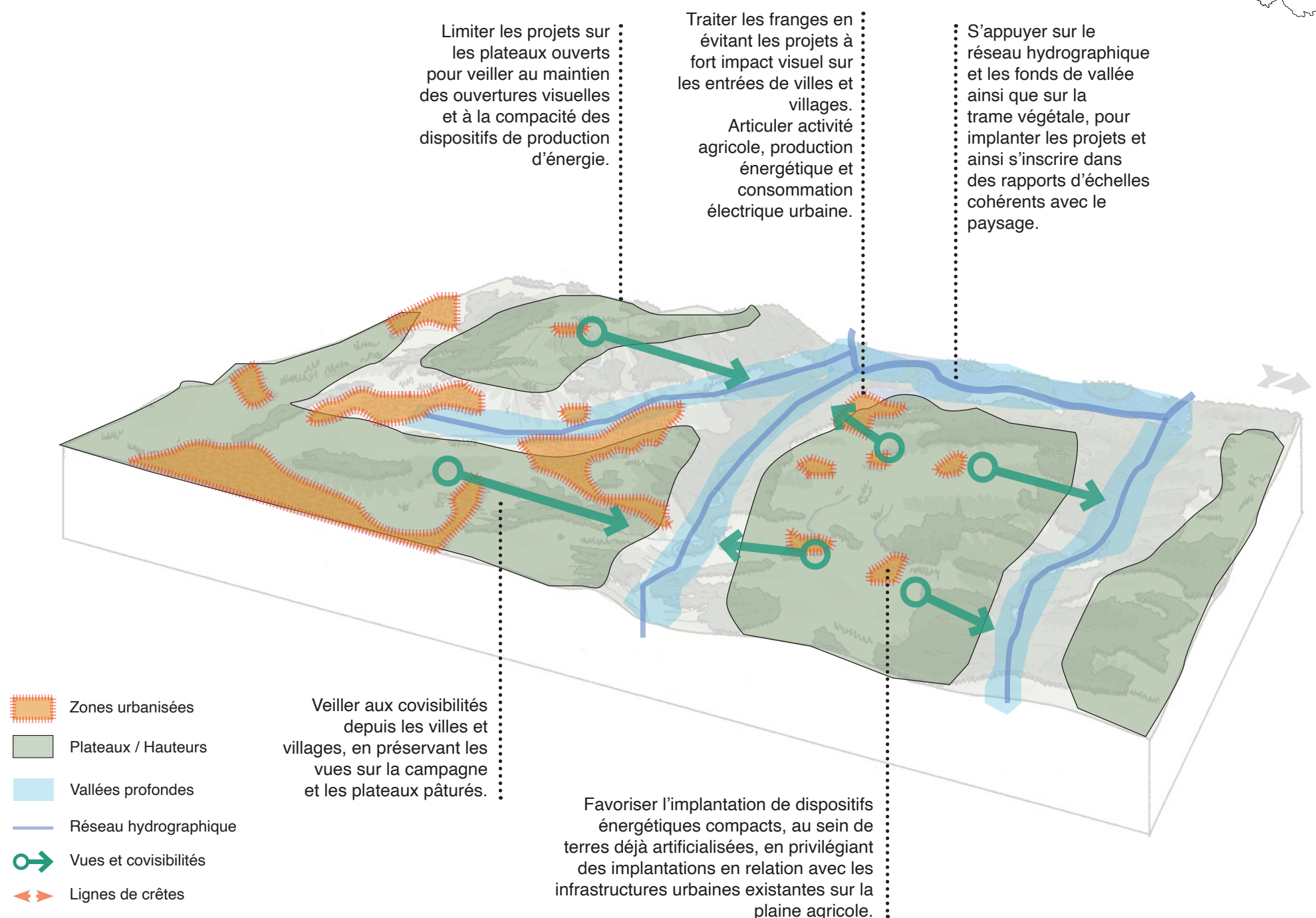


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le plateau vallonné : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques de grandes dimensions **sur des terres déjà artificialisées et en lien avec les infrastructures urbaines existantes** (zones commerciales et zones d'activités, bâti agricole, extensions résidentielles...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- Penser les **covisibilités entre les reliefs ronds et les vallées plus encaissées**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques (covisibilités entre les silhouettes villageoises et l'espace agricole) pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien d'un caractère paysager diversifié.
- S'appuyer sur les **trames paysagères locales** (haies bocagères, bosquets, ruisseaux, parcellaire agricole...) pour implanter les projets, afin de **s'inscrire dans le paysage de manière juste et proportionnée**, en respectant des **rapports d'échelles sobres et mesurés**.
- Limiter les implantations sur les **secteurs paysagers sensibles** (rebords de plateau, terres agricoles, vallées encaissées...) pour préserver la diversité de milieux et le paysages propres à cette unité paysagère.
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrée de villes et de villages, et pour les projet en franges d'espace agricole et de vallons boisés.



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

La vallée de l'Ondaine (1/2)

Description

Un sillon urbain support d'un paysage post-minier

La vallée de l'Ondaine offre un paysage dans lequel l'héritage minier occupe une place discrète mais centrale. Ainsi, entre La Ricamarie et Firminy, le regard est inévitablement attiré par des éléments matériels rappelant la prégnance de l'activité houillère sur ce territoire.

Le chevalement du puits des Combes et le crassier Saint-Pierre à la Ricamarie, celui du puits du Marais et le château d'eau de la Silardière au Chambon-Feugerolles sont des marqueurs des éléments et des forces qui ont façonné ce territoire et ont légué un paysage post-minier.

Ces emblèmes de la houillère ne sont en réalité qu'une infime partie de l'héritage minier qui jalonne la vallée de l'Ondaine.

Les traces minières voisinent les bâtiments dédiés à d'autres activités mais sur lesquels plane encore le spectre de l'exploitation de la houille.

la fin de l'exploitation minière en 1983, la terre s'est refermée sur un monde où puits, fentes, failles et galeries avec leurs thalwegs, selles, lignes de fuites ou de crêtes, dômes, cols, versants et crassiers ont plus ou moins disparu.

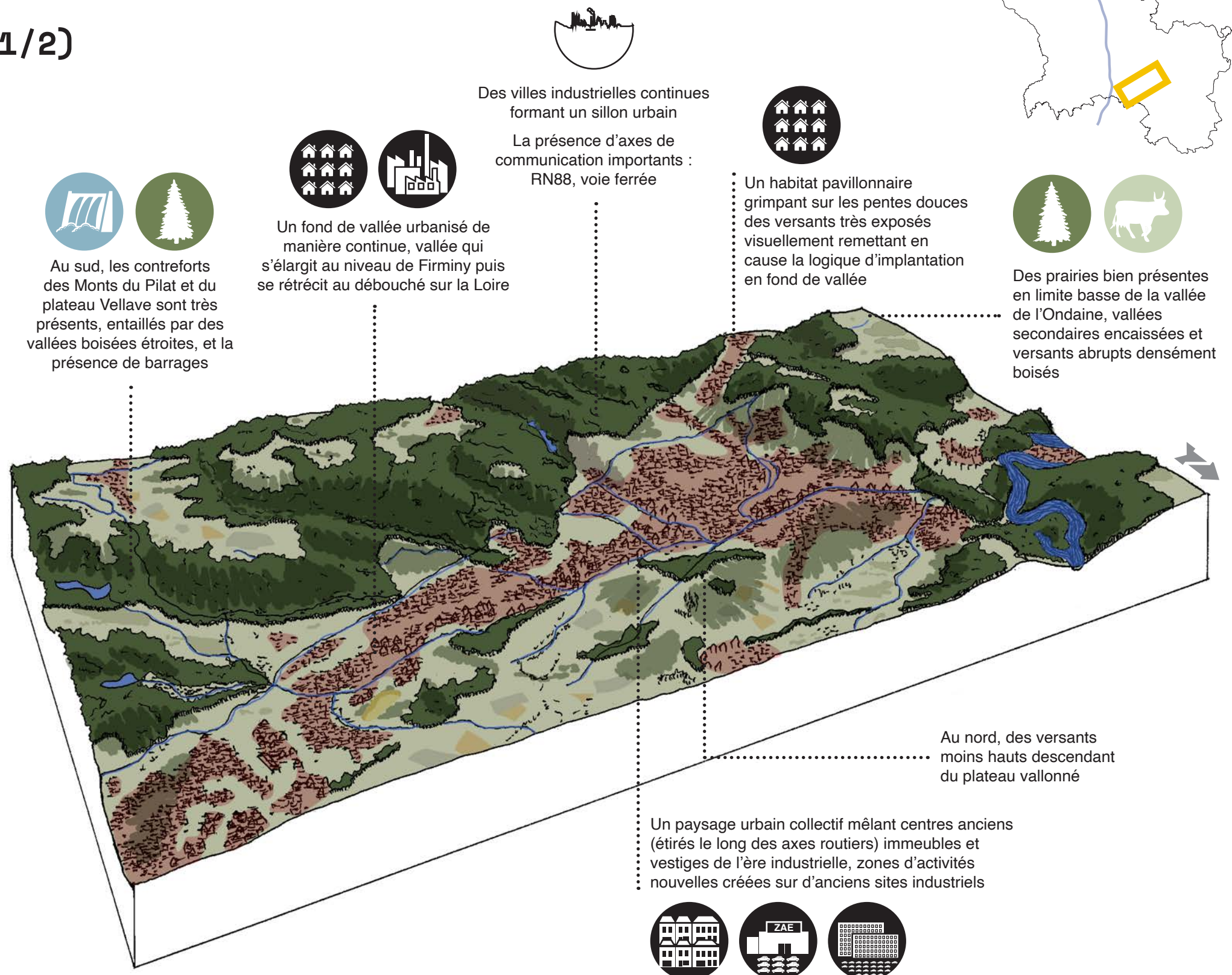
Avec la fermeture du dernier puits d'extraction (le puits Pigeot) et le début de la reconversion, un monde habité et façonné par les ingénieurs, les exploitants, les élites, les ouvriers et leurs familles a cessé d'exister. Avec lui, cités, chevalements, cokeries, amicales, caisses de secours ont été balayés en partie par le sens de l'histoire.

Une forte pression urbaine sur les coteaux

Depuis les années 70, des extensions urbaines composées d'un habitat pavillonnaire ont progressivement grimpées sur les pentes douces, remettant en question l'implantation industrielle en sillon, en fond de vallée.

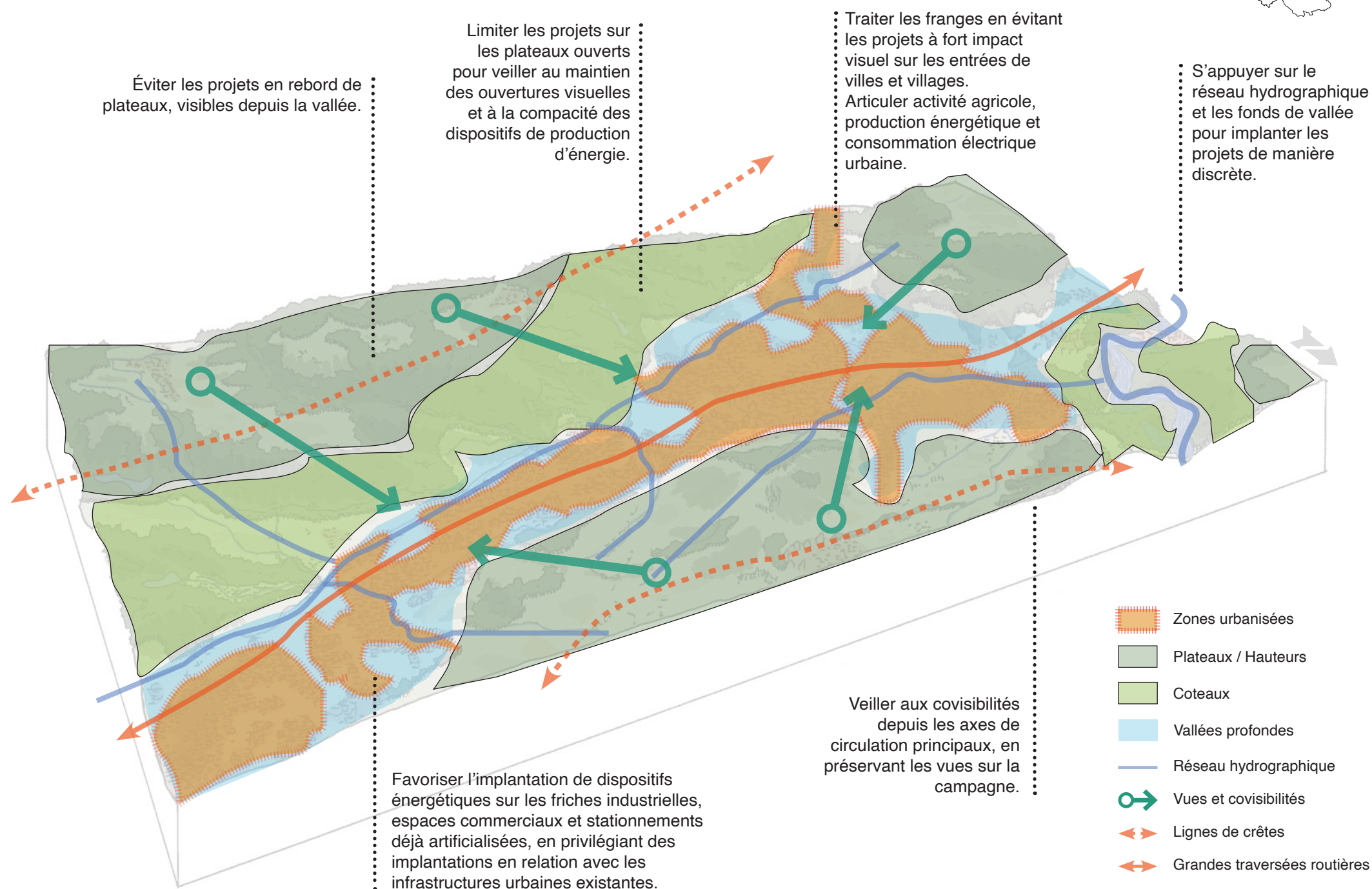
Au Sud-Ouest, les contreforts du Pilat sont entaillés par des vallées boisées étroites, et la présence de barrages.

Au Sud-Est, en limite basse de la vallée de l'Ondaine les prairies sont bien présentes, les vallées secondaires encaissées et versants abrupts densément boisés.



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****La vallée de l'Ondaine : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)****Préconisations**

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées et en lien avec les infrastructures urbaines existantes** (zones d'activités, logistiques, industrielles ou commerciales, parcs de stationnements, extensions résidentielles, ouvrages d'art, axes routiers majeurs et secondaires...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- S'appuyer sur le patrimoine post-industriel (**anciennes usines, friches industrielles, logements...**) comme support d'insertion de dispositifs de production d'ENR de grandes envergures, afin de tirer parti d'infrastructures urbaines existantes mais sous-exploitées.
- Penser les **covisibilités entre le plateau vallonné les hauteurs du Pilat, et la vallée urbanisée**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques, pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien du caractère diversifié de ces paysages.
- Éviter toute implantation pouvant nuire aux ouvertures visuelles des coteaux agricoles.
- Veiller au **traitement des franges urbaines et de la perception depuis les traversées du territoire**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrée de villes et de villages, et pour les projets en franges de coteaux agricoles.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (infrastructures routières, silhouette urbaine, coteaux, lignes de crête...).



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Le bassin Stéphanois (1/2)****Description****Une polarité majeure**

Le territoire métropolitain Stéphanois s'est largement polarisé autour de la ville centre de Saint-Etienne, centralité historique, culturelle, sociale et administrative de la Métropole. Elle constitue donc une entité paysagère en soi et se démarque par ses tissus denses de centre-ville et de faubourgs qui s'adaptent à la topographie collinaire et se dirigent vers les 3 axes qui s'y connectent : les vallées du Gier et de l'Ondaine ainsi que la plaine du Forez.

Fondés sur le relief collinaire comme héritage géographique et industriel, les grands espaces ouverts favorisent un accès à la nature. Cet arrière-plan qualitatif permet de se repérer, et peut faire naître des formes de réappropriation citoyennes et favoriser des initiatives en matière d'usages partagés, de circularité, de coopération.

Sources :
Diagnostic du Plan de Paysage pour le PLUi de Saint-Etienne Métropole, Caudex+Interland.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03131298/document>



Au nord et à l'est : des limites plus souples avec les versants verdoyants des monts du Lyonnais et du Jarez

Des vallonnements qui s'immiscent au cœur de la ville dite aux « sept collines », des terrils, témoignage de son passé minier, des jardins ouvriers sur les versants

Une dépression cernée par les reliefs



Une importance des arrière-plans découverts depuis le centre-ville



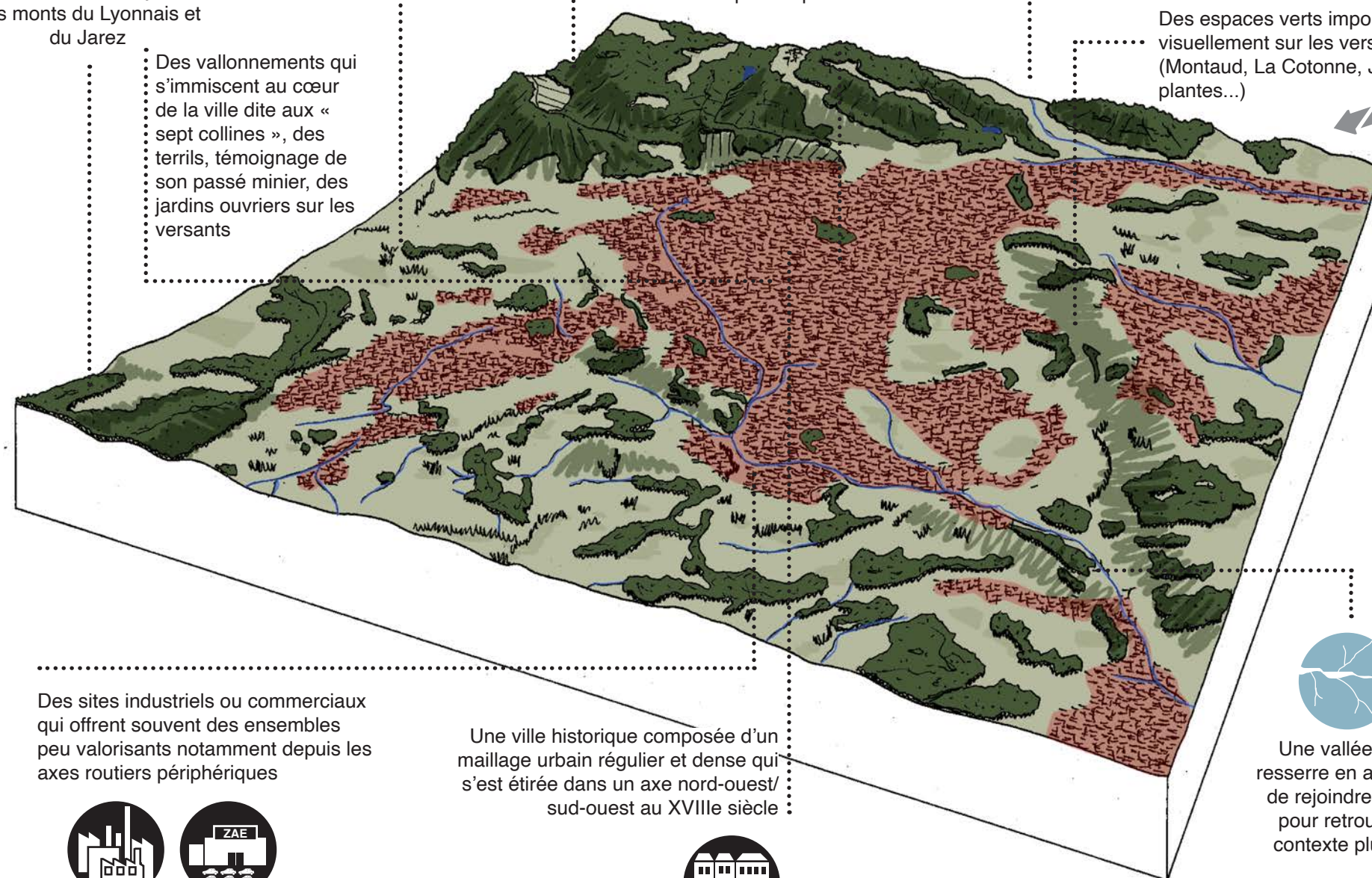
Des quartiers anciens (Crêt de Roc...), puis des grands ensembles contemporains (la Métare, Montreynaud, La Cotonne...) et aujourd'hui des espaces pavillonnaires qui occupent les versants



Au sud, la barrière massive du Pilat avec ses reliefs pentus et boisés



Des espaces verts importants visuellement sur les versants (Montaud, La Cotonne, Jardin des plantes...)



Des sites industriels ou commerciaux qui offrent souvent des ensembles peu valorisants notamment depuis les axes routiers périphériques



Une ville historique composée d'un maillage urbain régulier et dense qui s'est étirée dans un axe nord-ouest/sud-ouest au XVIIIe siècle



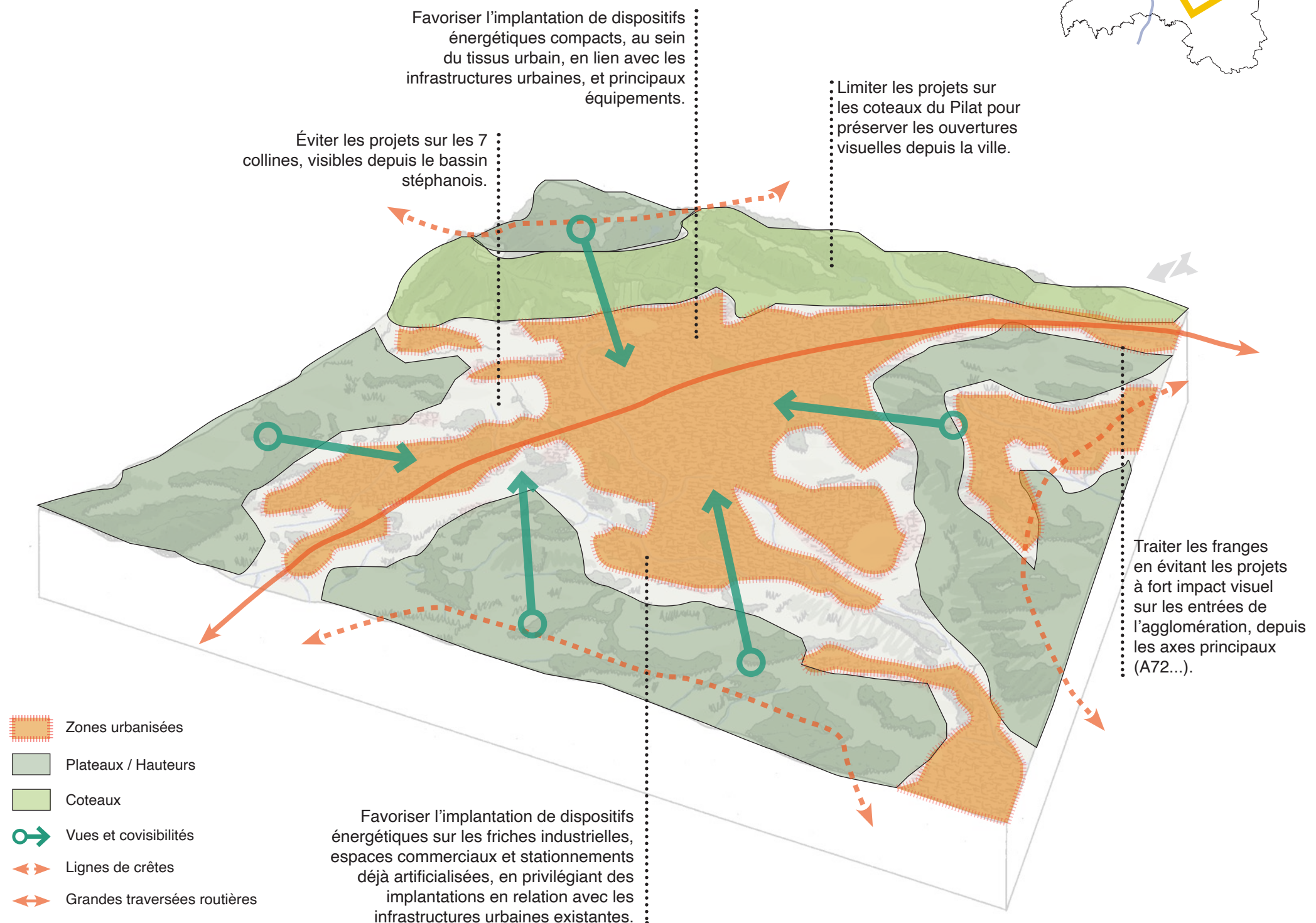
Une vallée qui se resserre en aval avant de rejoindre la Loire pour retrouver un contexte plus rural

ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le bassin Stéphanois : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées** et **en lien avec les infrastructures urbaines du bassin stéphanois** (sites industriels ou commerciaux, zones logistiques, axes routiers majeurs et secondaires...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- S'appuyer sur le patrimoine post-industriel (**anciennes usines, friches industrielles, logements...**) comme support d'insertion de dispositifs de production d'ENR de grandes envergures, afin de tirer parti d'infrastructures urbaines existantes mais sous-exploitées.
- Articuler de potentiels **éléments de production d'ENR verticaux** avec les nombreux reliefs des collines.
- Penser les **covisibilités entre les collines alentours au bassin**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques, pour assurer leur bonne insertion paysagère et le **maintien des percées visuelles** caractéristiques au territoire.
- Veiller au **traitement des franges urbaines et de la perception depuis les traversées du territoire (routes en balcon, A72...)**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production d'ENR, et en particulier pour les projets situés en entrée de villes.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (infrastructures routières, silhouette urbaine, collines alentours...).



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****La haute vallée du Furan (1/2)** **Description****La rivière Furan**

la rivière Furan est un facteur de développement pour les industries du quartier mais plus large-ment pour celles de la ville. Du Moyen-Âge jusqu'au XIX^{ème} siècle, elle permet, par l'énergie ou la matière première qu'elle fournit, de faire fonctionner aiguiseries, moulinsages de soies, premières industries métallurgiques (pour l'arme et la clincaille), coutelleries, usines d'outillage agricole ou encore teintureries qui y rejettent leurs eaux usées.

Le quartier de la rivière

Il connaît au XIX^{ème} siècle une croissance économique, industrielle et démographique considérable : aux installations artisanales et proto-industrielles de l'ancien régime installées sur les rives du Furan s'ajoutent teintureries, usines de cycles, d'armes ou encore d'outillage agricole. Une église, puis une école sont construites à partir des années 1860 pour répondre aux besoins. Durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le quartier évolue avec la construction de la cité Bonmassieux, ensemble de logements sociaux achevé en 1962, ou l'aménagement en 2x2 voies (RN88) en 1968 qui coupe le quartier en deux.

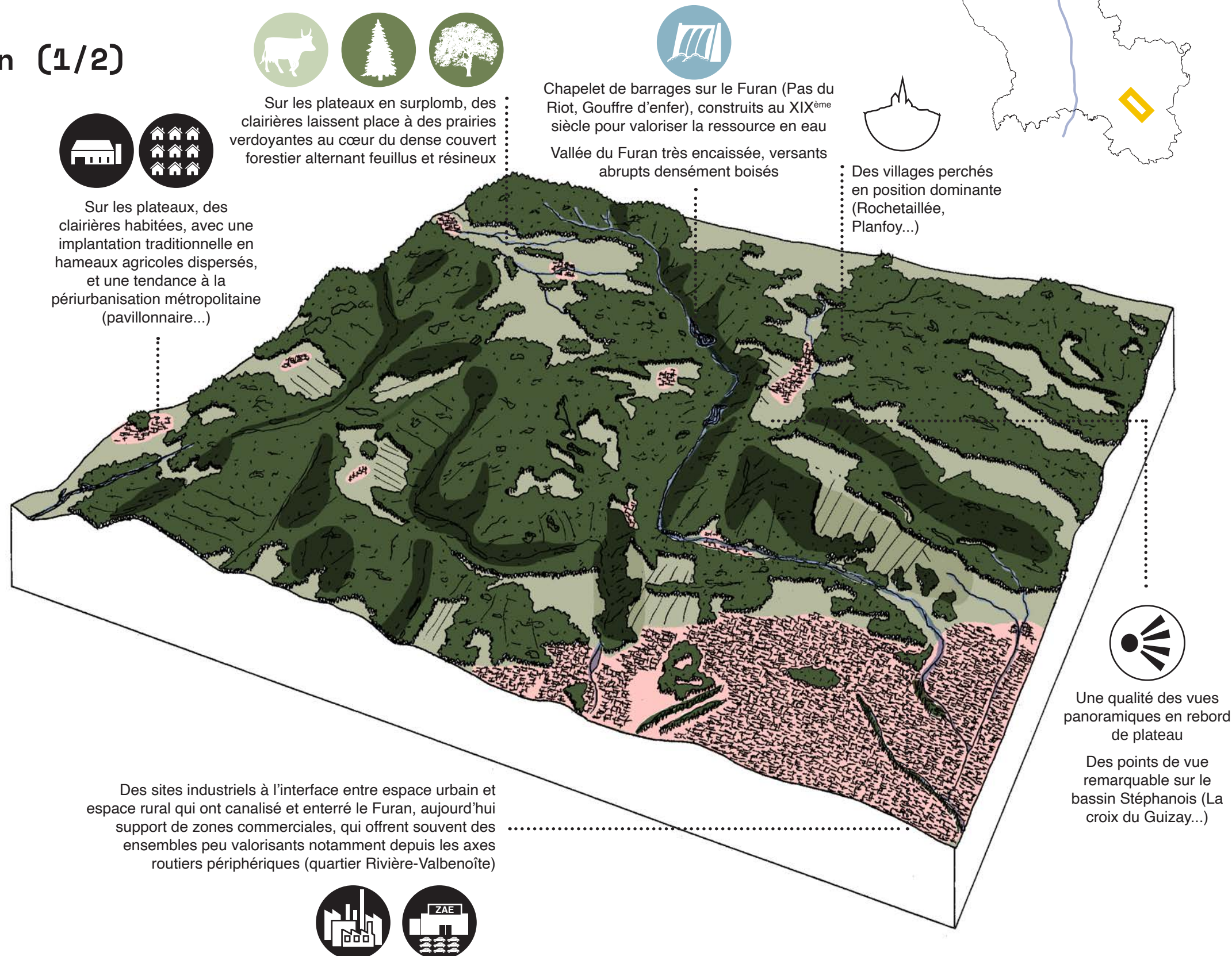
Une connexion urbain-rural peut évidente

Au pied du Pilat, la vallée du Furan arrive à Saint-Etienne par le quartier de la Rivière, qui s'étire le long des vallées du Furan et du Furet. L'histoire de ce quartier et son nom sont intimement liés à ces cours d'eau torrentiels. Éléments naturels déterminant dans le développement industriel, les activités artisanales et industrielles ont contribué à façonner le paysage urbain du quartier et du bassin Stéphanois. Le lien entre espace urbain et espace rural par le biais de la vallée du Furan présente des atouts susceptibles de contribuer à la qualité du cadre de vie (activités récréatives, accès à des espaces de fraîcheur...), mais ce lien est aujourd'hui peu évident.

La vallée du Furan

Le Furan est ponctué d'une succession de deux barrages (Pas du Riot, Gouffre d'enfer), construits au XIX^{ème} siècle pour valoriser la ressource en eau. Sur les plateaux en surplomb, des clairières laissent place à des prairies verdoyantes au cœur du dense couvert forestier alternant feuillus et résineux.

Sources : Diagnostic du Plan de Paysage pour le PLUi de Saint-Etienne Métropole, Caudex+Interland. / https://www.saint-etienne.fr/sites/default/files/contribution/internet/culture/parcours_12%20complet.pdf

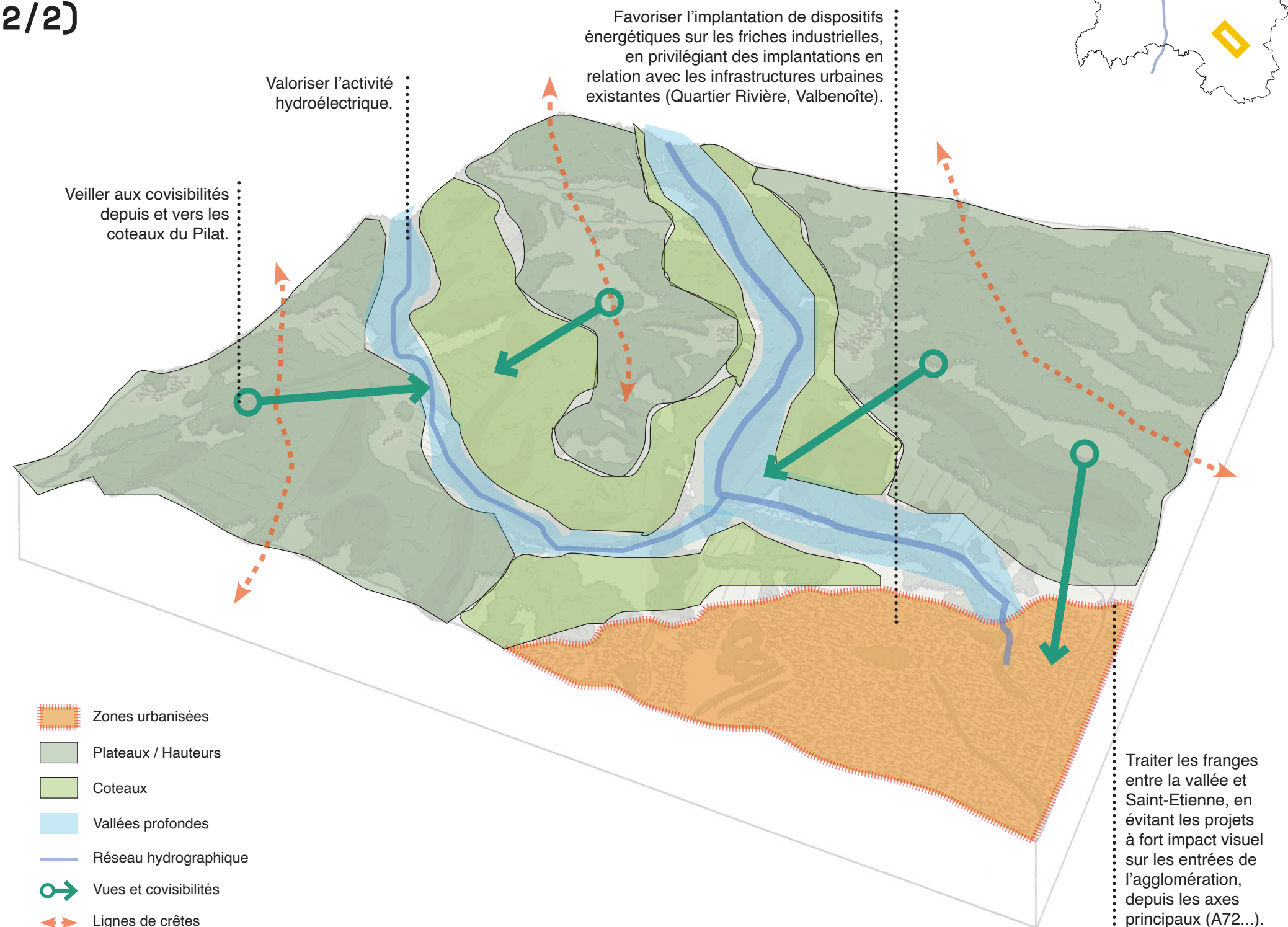


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

La haute vallée du Furan : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser les implantations des dispositifs énergétiques **sur les terres déjà artificialisées**, en s'appuyant sur les **infrastructures urbaines existantes** (franges urbaines du bassin stéphanois, villages, ouvrages d'art, barrages...), pour préserver au maximum les sols forestiers et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- Limiter l'implantation de projets dans les fonds de vallée, pour **maintenir l'intégrité des ouvertures sur la vallée du Furan** et la lecture des lignes de crêtes qui s'en dévoilent, mais aussi pour préserver au maximum les paysages et les milieux les plus sensibles (vallées encaissées, coteaux boisés, clairières agricoles et habitées...).
- Le cas échéant, s'appuyer sur les **infrastructures urbaines existantes parsemées dans le paysage** (routes sinueuses, bourgs industriels, fermes...) pour assurer la bonne insertion paysagère des nouveaux projets.
- **Veiller aux covisibilités depuis le plateau et les coteaux**, et à la préservation du caractère diversifié des paysages en intégrant les projets en rapport avec les lignes de force (crêtes, vallées profondes, trames éco-paysagères...).
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrées de villes et de villages, et pour les projets en franges agricoles et forestières.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (vallons encaissés, silhouettes villageoises...).



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le fond de vallée du Gier : un corridor urbanisé (1/2)

Description

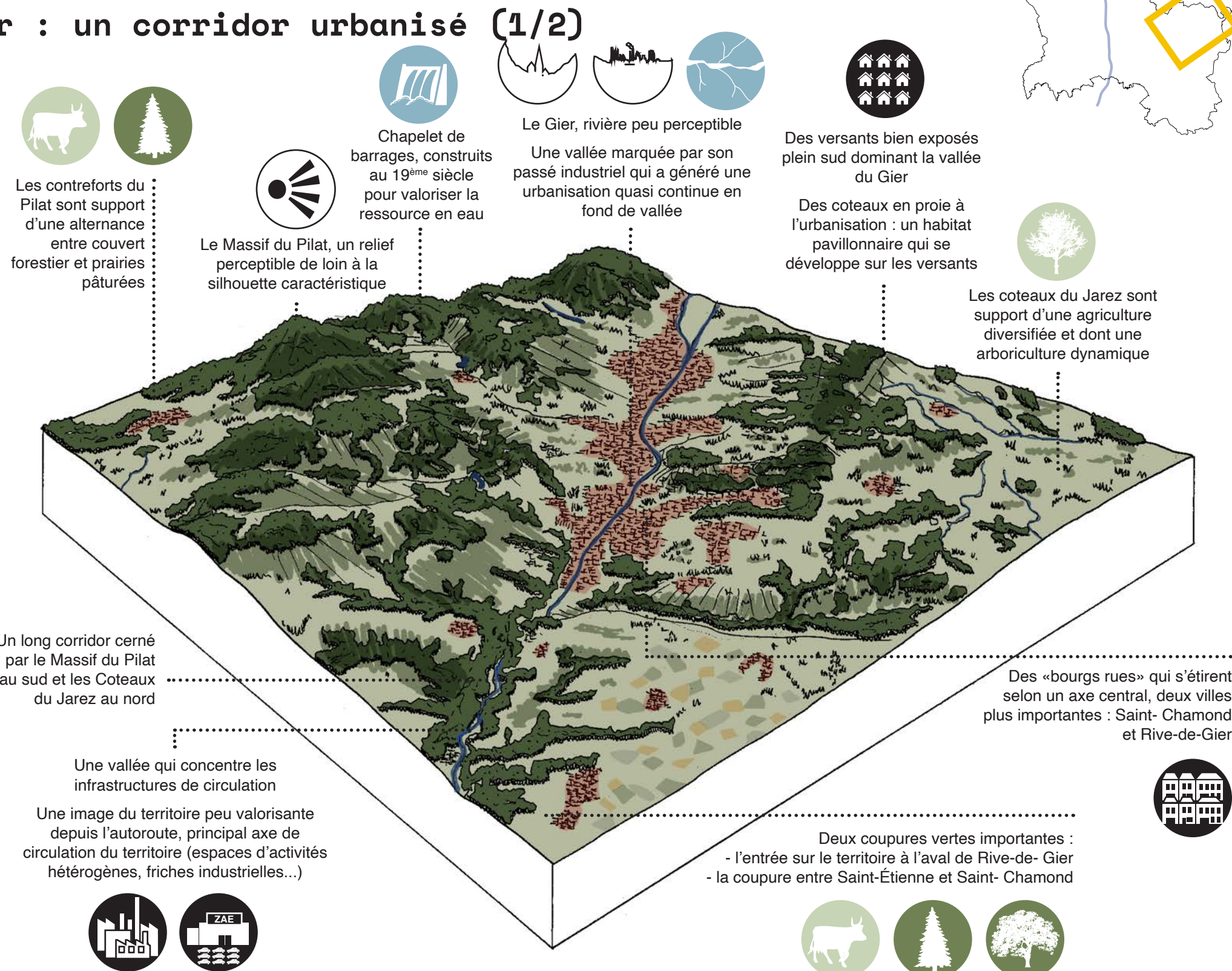
La vallée du Gier lie Saint-Étienne à Givors, bordée par le massif du Pilat au Sud-Est et les monts du Lyonnais au Nord-Ouest. Une configuration géographique particulière fait de ce territoire le passage obligé entre ces deux villes, c'est la raison pour laquelle se concentrent en fond de vallée 3 grandes infrastructures que sont l'A47, la RD 488 et la voie de chemin de fer passant toutes trois en grande partie au travers du tissu urbain. Le tissu urbain est une imbrication confuse d'activités industrielles et commerciales, d'habitat, d'équipements sportifs, qui cache bien souvent la réalité géomorphologique de cet espace (mais où le Gier se trouve-t-il?) et occulte les grandes zones «naturelles» que sont le Parc Naturel Régional du Pilat qui couvre le versant sud-est de la vallée, les coteaux du Jarez qui bordent le versant nord-ouest avec une importante zone fruitière. La vallée du Gier est vue comme un couloir industriel devenu aujourd'hui un lieu de vie.

Les contreforts du Pilat, une structure étagée des paysages :

- Dominant la vallée urbaine du Gier, des versants verdoyants, des reliefs aux formes souples, un habitat pavillonnaire qui se répand en limite de la vallée du Gier et autour des villages
- En amont, des pentes qui s'accroissent fortement, un espace fortement morcelé par des vallées profondes peu accessibles, des boisements de plus en plus présents dans les talwegs étroits et sur les sommets, la présence de plusieurs barrages
- Une agriculture qui maintient des espaces ouverts de prairies concurrencées fortement par l'avancée de la forêt sur les secteurs les plus pentus
- Un habitat dispersé de fermes et hameaux, des villages accrochés aux versants abrupts
- Le massif des crêtes, sommet du Pilat, avec de riches ambiances des sapinières et des hêtraies
- Les crêtes, sommets dénudés offrant des belvédères à 360 degrés, qui constituent un espace touristique important.

Les coteaux du Jarez (d'aval en amont) :

- Un premier palier marqué par des pentes souvent fortes et boisées
- Des petites vallées encaissées qui rejoignent le Gier
- Des coteaux vallonnés marqués par la présence de vergers qui forgent l'image du territoire
- Des villages perchés, point marquant du paysage, des fermes massives isolées
- Une ligne de crête boisée aux versants abrupts qui dominent les coteaux
- Aujourd'hui, une urbanisation pavillonnaire en bordure de la vallée du Gier formant de larges taches éparées
- Un espace très sensible, avec une forte covisibilité avec le Massif du Pilat.

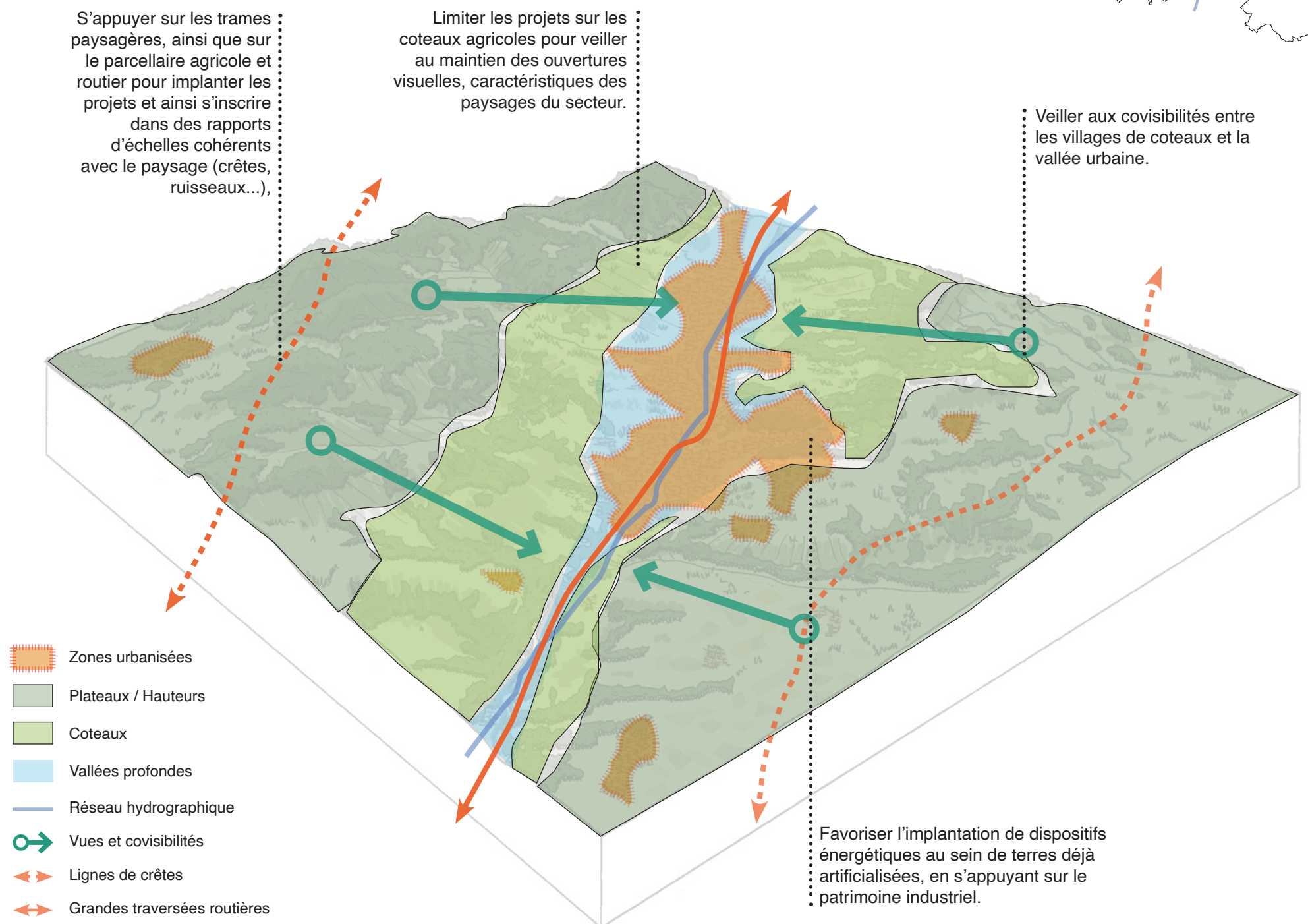


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le fond de vallée du Gier : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées et en lien avec les infrastructures urbaines existantes** (zones d'activités, logistiques, industrielles ou commerciales, parcs de stationnements, extensions résidentielles, ouvrages d'art, axes routiers majeurs et secondaires...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- S'appuyer sur le patrimoine post-industriel (**anciennes usines, friches industrielles, logements...**) comme support d'insertion de dispositifs de production d'ENR de grandes envergures, afin de tirer parti d'infrastructures urbaines existantes mais sous-exploitées.
- Penser les **covisibilités entre les hauteurs du Pilat et des monts du Lyonnais avec la vallée urbanisée**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques, pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien du caractère diversifié de ces paysages.
- Éviter toute implantation pouvant nuire aux ouvertures visuelles des coteaux agricoles.
- Veiller au **traitement des franges urbaines et de la perception depuis les traversées du territoire**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrée de villes et de villages, et pour les projets en franges de coteaux agricoles.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (infrastructures routières, silhouette urbaine, coteaux, lignes de crête...).



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

La vallée de la Déôme : un bassin tourné vers le sud (1/2)

Description

Un passage vers le midi et la méditerranée

Vallée reliant la Haute-Loire à l'Ardèche, les paysages sont tout en contrastes. La Vallée de la Déôme est traversée par la départementale 1082, aussi appelée la route bleue, mythique route des vacances depuis 1936. Cet axe structurant était utilisé par de nombreux automobilistes, notamment des touristes sur la route des vacances vers le sud de la France.

Entre forêts sombres et pâturages ensoleillés

La vallée de la Déôme s'étend de la commune du Bessat à celle de Burdignes en passant par Saint-Sauveur-en-Rue et Saint-Julien-Molin-Molette. Sa frange ouest largement ouverte sur le bassin d'Annonay, contraste avec les importants massifs forestiers qui la bordent : massif des Crêts, du Grand Bois ou de Taillard.

Deux versants opposés

Cette unité paysagère étagée est faite de contrastes, entre un espace montagnard affirmé et un étage collinéen aux conditions et ambiances méridionales. Longue faille géologique à la charnière du Massif du Pilat et de la Chaîne des Boutières (versant méridional), la vallée de la Déôme se caractérise par un fond de vallon assez large et une grande variété de paysages influencés par des particularités géologiques, climatiques, faunistiques et floristiques mais aussi par son mode d'occupation du sol. Son versant nord boisé s'oppose au versant sud aride et agricole, aux influences méridionales.

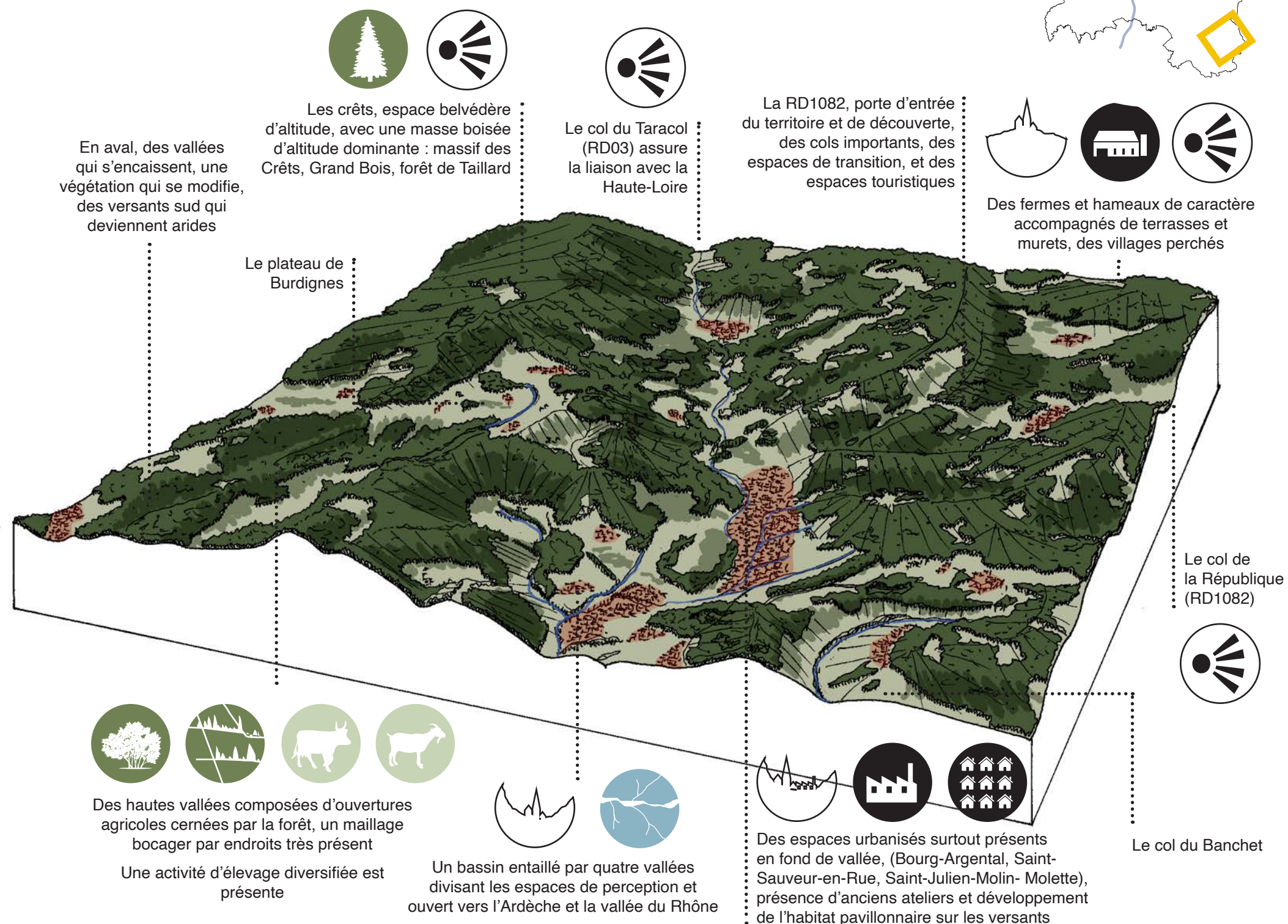
La forêt de production s'étend sur les versants nord et ferme l'horizon en altitude. Essentiellement tourné vers l'exploitation de conifères (douglas, épicéa, ...), l'étage montagnard est cependant marqué par de nombreuses hêtraies traitées en taillis et taillis sous-futaies qui ponctuent les boisements sombres des conifères et offrent des variations de couleurs et de lumière tout au long de l'année.

L'étage intermédiaire est plus ouvert. Des hameaux sont présents dans les clairières, les fonds de vallées sont généralement occupés par l'agriculture mais surtout par l'urbanisation avec les bourgs de Bourg-Argental (vallée de la Déôme) et de Saint-Julien-Molin-Molette (vallée du Ternay) notamment.

Dominée par l'élevage de bovins laitiers, l'agriculture contribue ici à donner cette image de paysage ouvert et dynamique.

L'eau, source de l'occupation humaine

L'eau est omniprésente et marque fortement cette vallée, non seulement par le relief (composition des quatre vallées) mais aussi par l'occupation du sol résultant de l'exploitation de la force hydraulique depuis le XI^{ème} siècle. L'exploitation de la force mécanique de l'eau a dispersé sur ce territoire un patrimoine industriel riche qui concourt aussi à la physionomie particulière des bourgs et des silhouettes villageoises. Ceci est particulièrement saisissant à Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental et dans une moindre mesure à Saint-Sauveur-en-Rue où cheminées, maisons de maître et fabriques imposantes marquent le paysage et créent des événements à l'échelle des vallées.

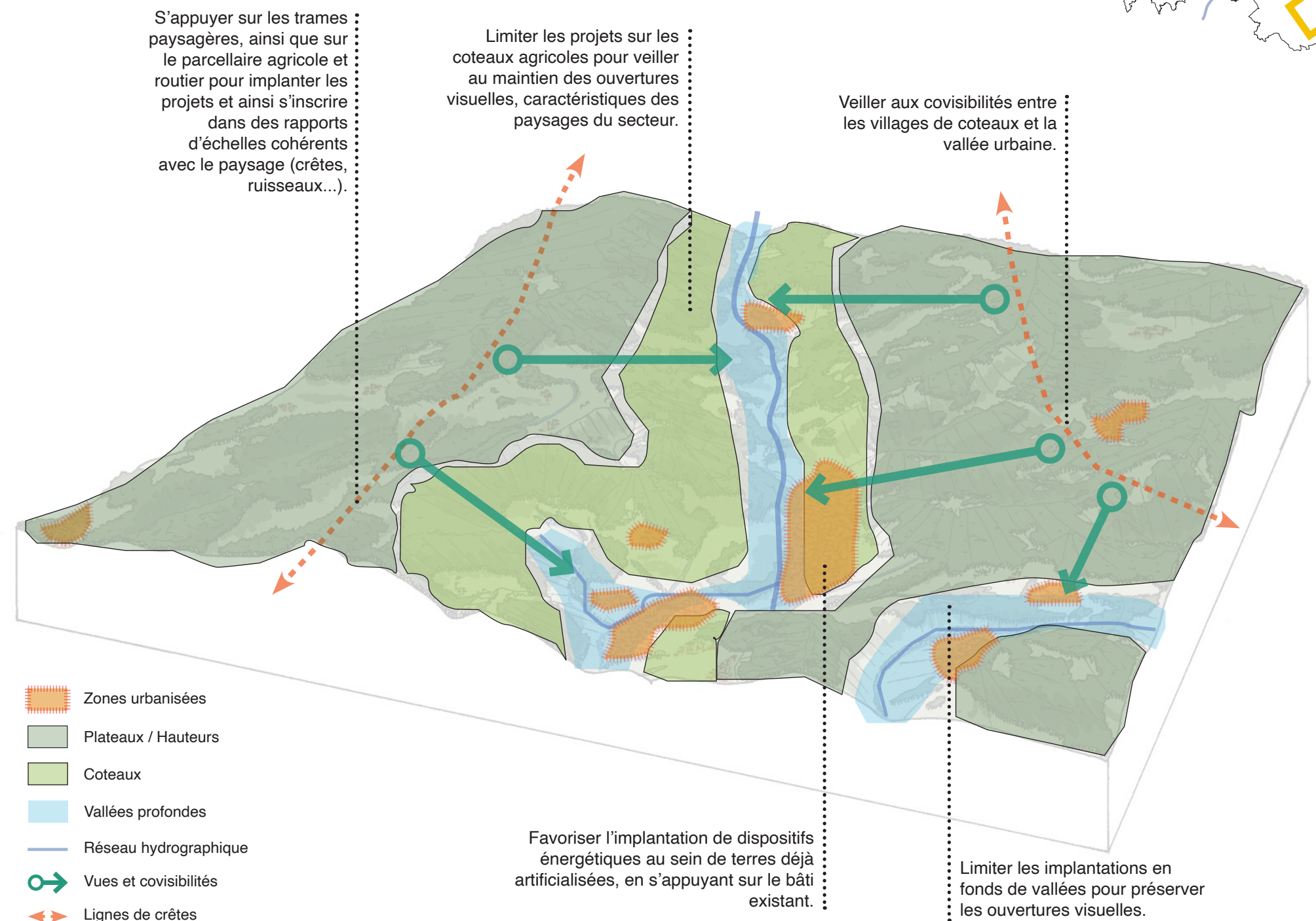


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

La vallée de la Déôme : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser les implantations des dispositifs énergétiques **sur les terres déjà artificialisées**, en s'appuyant sur les **infrastructures urbaines existantes** (villages, ouvrages d'art, barrages, zones industrielles ou d'activités...), pour préserver au maximum les sols forestiers et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- S'appuyer sur le patrimoine post-industriel (**anciennes usines, friches industrielles...**) comme support d'insertion de dispositifs de production d'ENR.
- Limiter l'implantation de projets dans les fonds de vallée, pour **maintenir des ouvertures visuelles sur la vallée** et la lecture des lignes de crêtes, mais aussi pour préserver au maximum les paysages et les milieux associés les plus sensibles (zones humides, coteaux boisés, clairières agricoles et habitées...).
- Éviter toute implantation pouvant nuire aux ouvertures visuelles des coteaux agricoles.
- **Veiller aux covisibilités depuis les hauteurs**, et à la préservation du caractère diversifié des paysages en intégrant les projets en rapport avec les lignes de force (crêtes, vallées, trames éco-paysagères...).
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrées de villes et de villages, et pour les projets en franges agricoles et forestières.
- Veiller au bon dimensionnement des projets, de manière à **préserver des rapports d'échelles cohérents et proportionnés** avec les éléments du paysages (vallons encaissés, structure forestière, silhouettes villageoises...).



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Le plateau de Saint-Genest-Malifaux : paysage d'altitude ondulé (1/2)** **Description****Le Haut-Pilat**

Le plateau de Saint-Genest-Malifaux, Marlhès et Jonzieux, à la limite du département de la Haute-Loire, se situe à 900 m d'altitude. Les hivers sont rudes, l'identité paysagère est montagnarde. Le plateau est avant tout agricole, il bénéficie aussi de la vitalité économique que lui confèrent ses liens avec l'agglomération stéphanoise.

Un plateau montagnard

Les ensembles de grands espaces ouverts et habités sont connectés entre eux. Espaces boisés et agricoles sont clairement délimités et donnent à ce paysage une grande lisibilité. L'urbanisation est bien regroupée sur l'ensemble du plateau créant une limite franche entre agriculture et urbanisation. Son architecture massive en granite et les vents qui le parcourent librement ou presque et la neige de l'hiver peuvent lui conférer une rigueur confortant son caractère montagnard. Le modelage des paysages du plateau résulte de l'omniprésence de l'agriculture d'élevage bovin et de production laitière ainsi que du développement économique et démographique de l'agglomération stéphanoise dont la proximité est saisissante, depuis le site de la Croix du Guizay en particulier.

Une forte présence de l'eau

L'eau se manifeste sous différentes formes. Elle dessine ce territoire avec les spécificités d'un patrimoine paysager et naturel riche. Les tourbières, en particulier la tourbière de Gimel, constituent un patrimoine naturel et paysager largement reconnu des naturalistes comme des promeneurs.

L'omniprésence de l'eau et l'exploitation de la force hydraulique de l'eau depuis le XIX^{ème} siècle ont dispersé, sur le territoire, un chapelet de patrimoines industriels essentiellement composés de scieries. La proximité de l'agglomération stéphanoise et de son besoin en eau potable a disposé sur le territoire d'importants barrages dont ceux du Sapt et du Cotatay.

La partie centrale du plateau est entaillée par la profonde vallée du Furan en réponse à la succession de reliefs des crêts dont le Crêt de Chaussitre. A l'ouest, la limite est davantage administrative que paysagère, il s'agit du département de la Haute-Loire.

Les fermes traditionnelles : des jalons dans le paysage

Les fermes de granit gris sont dispersées, entre prairies et forêts, sur le plateau d'altitude de Saint-Genest-Malifaux. Les bâtiments sont composés de deux volumes adjacents : l'habitation à neuf ouvertures et trois niveaux, le bâtiment agricole plus allongé. Les gens vivent sur les deux premiers niveaux. Au-dessus de l'étable basse, on stocke le foin dans la grange ; les chars y accèdent par un « montoir ». Ces bâtiments ressemblent à ceux du Velay.



Le Mont Chaussitre, large cône, point dominant du secteur, au sommet dégagé qui se referme
Il s'agit d'un mont isolé recouvert de landes sommitales. L'intérêt paysager est évident car il offre une vision à 360° permettant, par temps clair, de découvrir 36 clochers

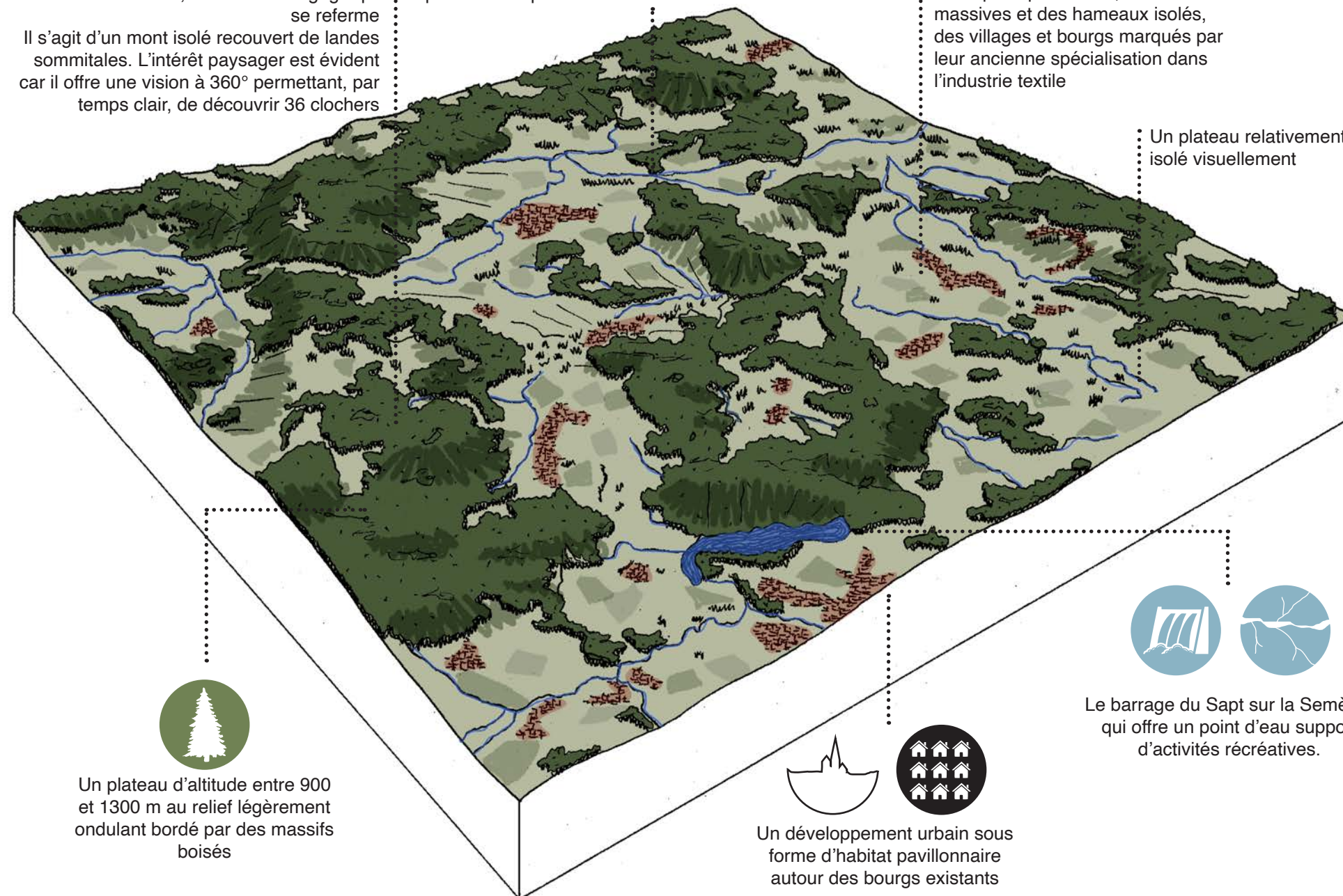


Un espace agricole ouvert composé de vastes parcelles de prairies alternant avec des massifs boisés



Un espace peu habité, des fermes massives et des hameaux isolés, des villages et bourgs marqués par leur ancienne spécialisation dans l'industrie textile

Un plateau relativement isolé visuellement



Un plateau d'altitude entre 900 et 1300 m au relief légèrement ondulé bordé par des massifs boisés



Le barrage du Sapt sur la Semène, qui offre un point d'eau support d'activités récréatives.



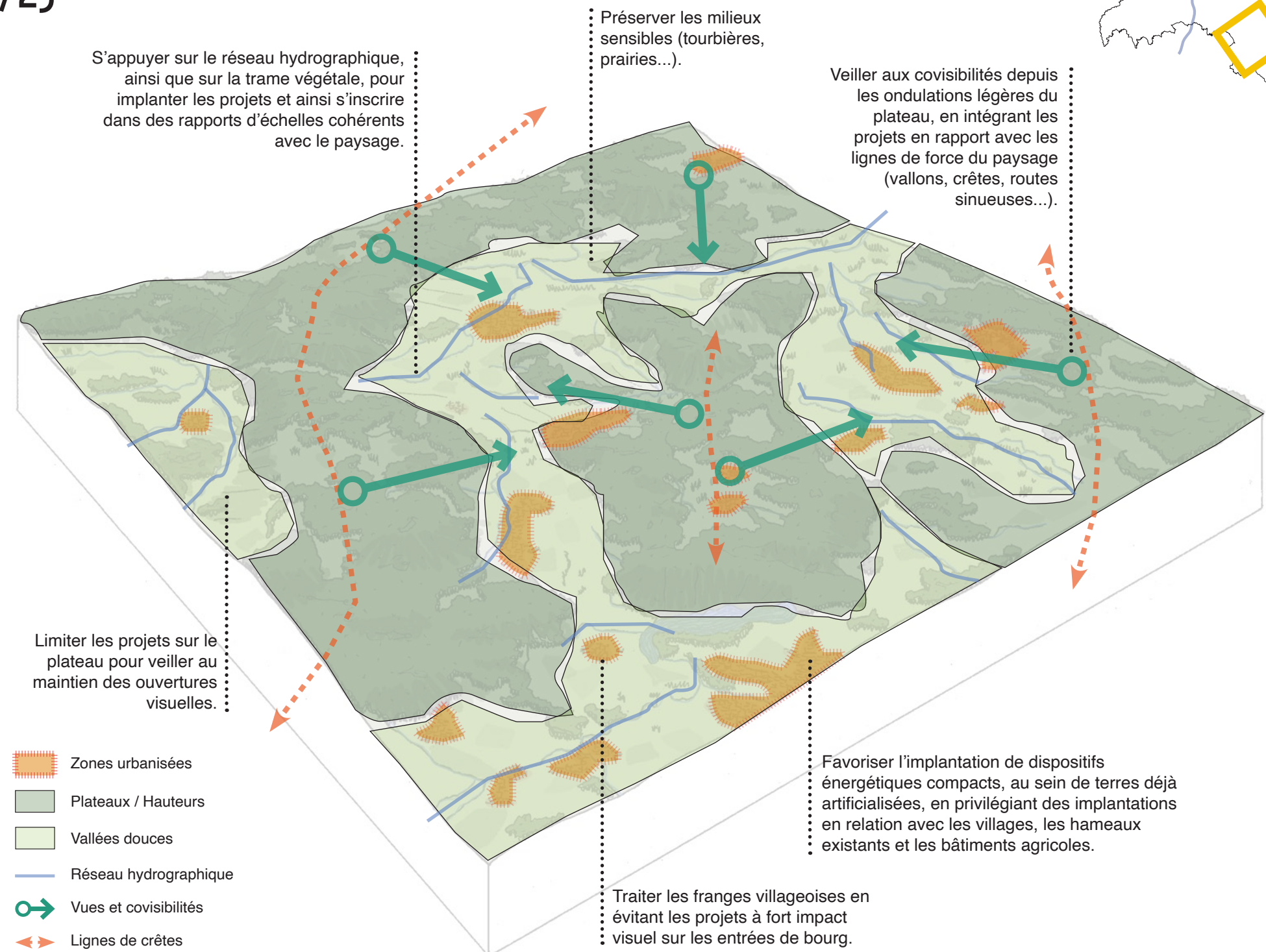
Un développement urbain sous forme d'habitat pavillonnaire autour des bourgs existants

ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le plateau de Saint-Genest-Malifaux : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées** et **en lien avec les infrastructures urbaines existantes** (bâti agricole, hameaux, extensions résidentielles...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- Limiter l'implantation de projets au sein des clairières agricoles, afin de **maintenir les ouvertures visuelles spécifiques au plateau, de Saint-Genest-Malifaux**, ainsi que de la **perception des silhouettes villageoises parsemées**.
- Penser les **covisibilités entre les reliefs doux**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétique (covisibilités entre les silhouettes villageoises et l'espace agricole) pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien d'un caractère paysager diversifié.
- S'appuyer sur les **trames paysagères locales** (haies bocagères, bosquets, ruisseaux, parcellaire agricole...) pour implanter les projets, afin de **s'inscrire dans le paysage de manière juste et proportionnée**, en respectant des **rapports d'échelles sobres et mesurés**.
- Limiter les implantations sur les **secteurs paysagers sensibles** (prairies naturelles, tourbières, zones humides...) pour préserver la diversité de milieux et le paysages propres à cette unité paysagère.
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrée de villages, et pour les projet en franges d'espaces agricoles et forestiers.



ACTION 4.**GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE****Le plateau de Saint-Bonnet-le-Château : paysage d'altitude ondulé (1/2)****Description****Un plateau enclavé par la géologie**

Ce plateau vallonné se situe au sud de la plaine du Forez, entre les monts du Forez et les gorges de la Loire. Ces deux entités géologiques forment des barrières naturelles qui coupent et protègent le plateau de l'urbanisation massive de l'agglomération stéphanoise. Ainsi, bien que le bassin d'emploi soit géographiquement proche, la difficulté d'accès a limité le mitage résidentiel. Les maisons restaurées et les constructions neuves témoignent néanmoins de l'attrait dont bénéficie le plateau. Les urbains recherchent le calme de la campagne.

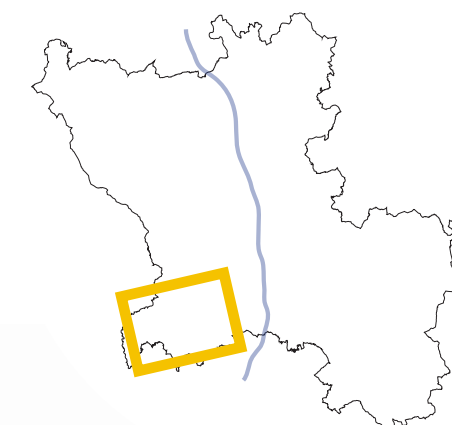
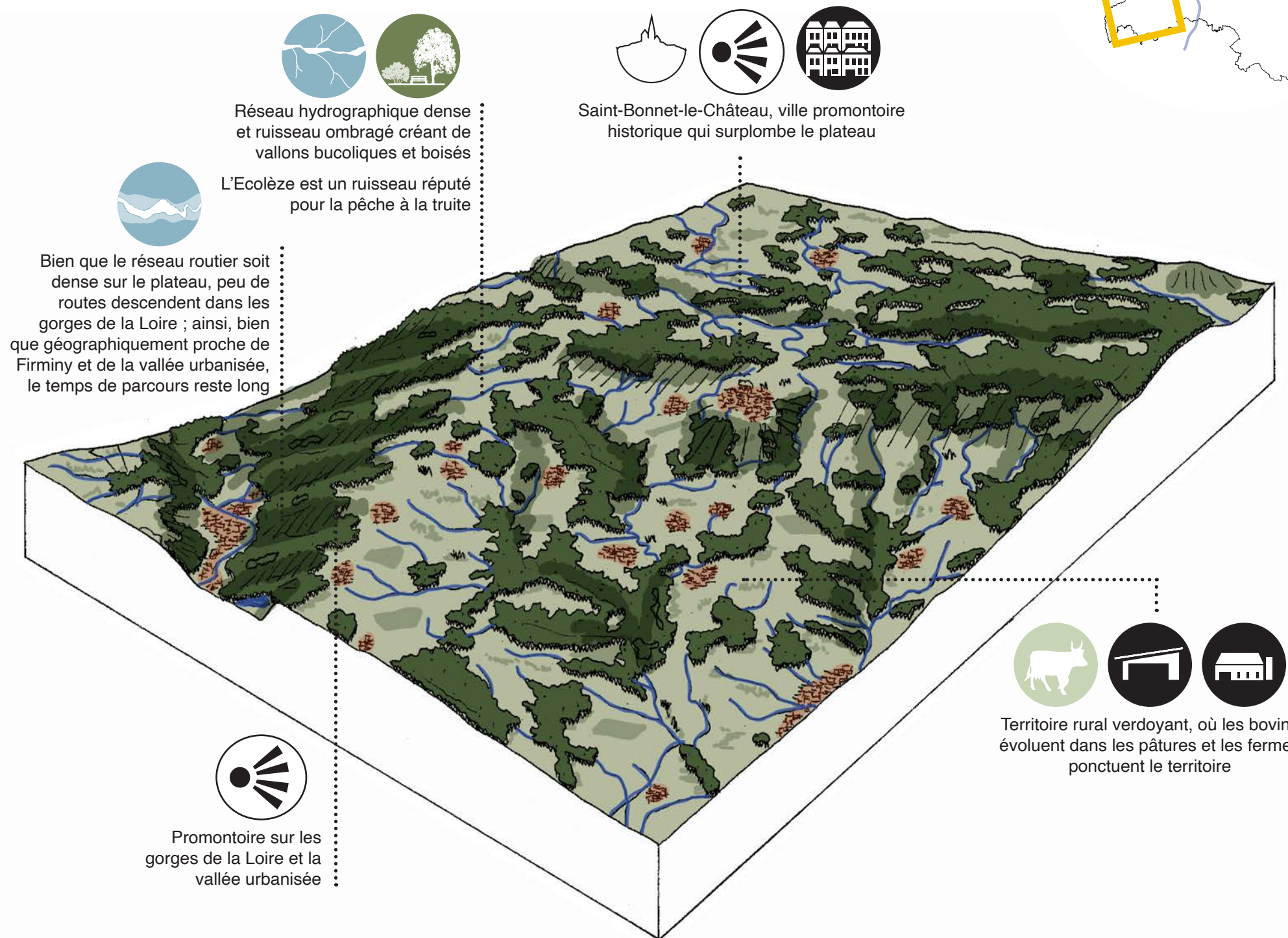
Une urbanisation diffuse sur un plateau étagé

Perché à 800 mètres d'altitude en moyenne, ce plateau étagé s'élève doucement jusqu'à Saint-Bonnet-le-Château, qui culmine à 900 mètres et domine le paysage. Les communes secondaires sont Périgneux, Saint-Maurice-en-Gourgois et Rozier-Côtes-d'Aurec. Hormis ces villages, l'habitat est très diffus, composées de hameaux, d'exploitations agricoles éparpillées et de fermes isolées. Les constructions traditionnelles sont en grès ou en granit avec une dominante ocre.

Paysage rural et diversifié

Paysage rural et agricole, le plateau de Saint-Bonnet-le-Château se compose de boisements, de vallons et de champs où se pratique la polyculture. Luzerne, prairies de fauche, prairies permanentes sont là pour alimenter les élevages bovins très présents sur le plateau. De nombreux ruisseaux traversent le territoire, créant des îlots de fraîcheur verdoyant et souvent réputés pour la pêche. De nombreux GR sillonnent le plateau et relient les différents paysages.

Sources :
http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/plateau-de-st-maurice-en-gourgois-a996.html?id_rubrique=171

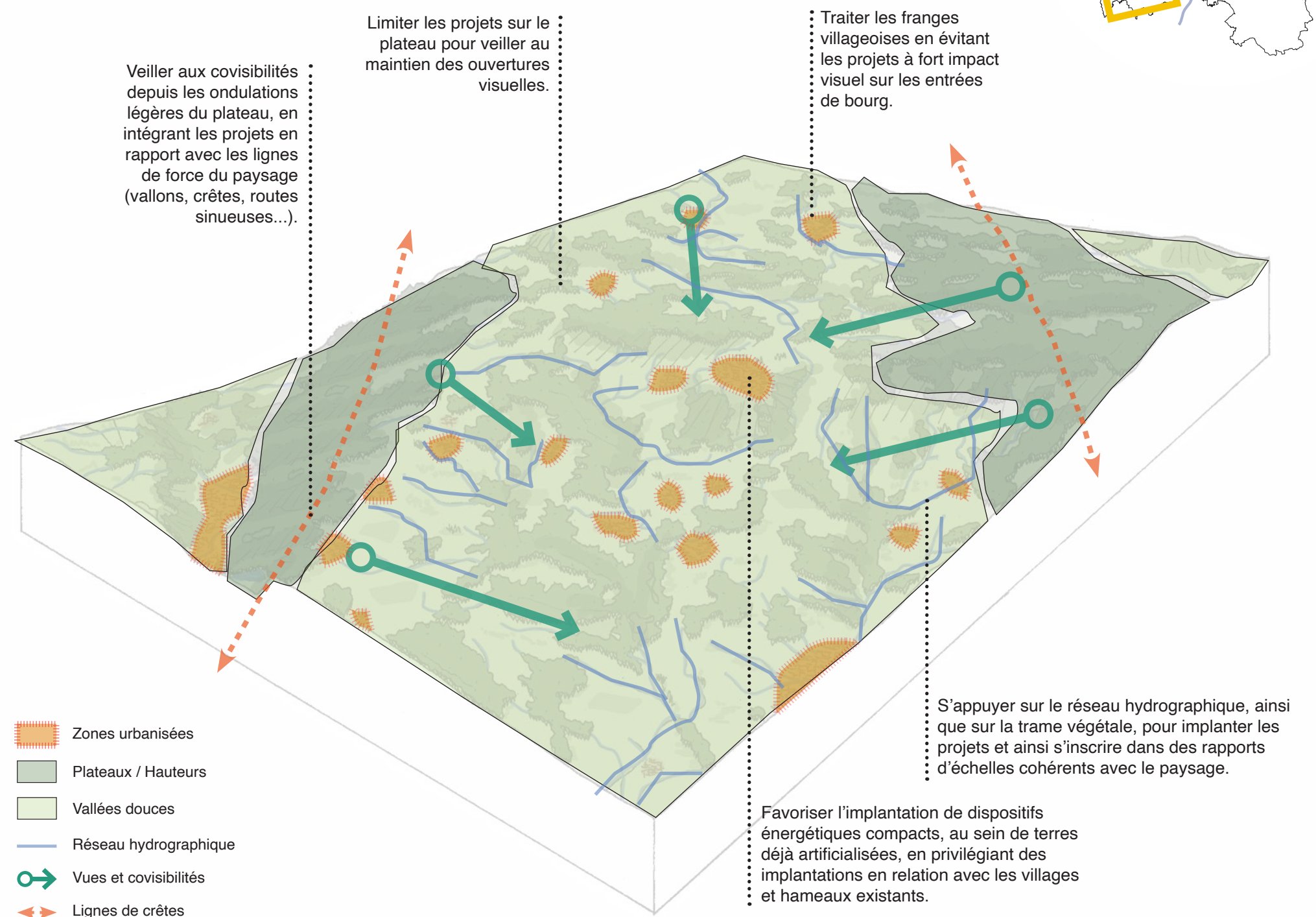


ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

Le plateau de Saint-Bonnet-le-Château : Imaginer le paysage énergétique de demain (2/2)

Préconisations

- Favoriser l'implantation de dispositifs énergétiques **sur des terres déjà artificialisées** et **en lien avec les infrastructures urbaines existantes** (bâti agricole, hameaux, extensions résidentielles...) pour préserver au maximum les sols naturels et agricoles, et optimiser les réseaux existants.
- Limiter l'implantation de projets au sein des clairières agricoles, afin de **maintenir les ouvertures visuelles spécifiques au plateau, de Saint-Genest-Malifaux**, ainsi que de la **perception des silhouettes villageoises parsemées**.
- Penser les **covisibilités entre les reliefs doux**, avant de définir l'implantation des structures de production énergétiques (covisibilités entre les silhouettes villageoises et l'espace agricole) pour assurer leur bonne insertion paysagère et le maintien d'un caractère paysager diversifié.
- S'appuyer sur les **trames paysagères locales** (haies bocagères, bosquets, ruisseaux, parcellaire agricole...) pour implanter les projets, afin de **s'inscrire dans le paysage de manière juste et proportionnée**, en respectant des **rapports d'échelles sobres et mesurés**.
- Limiter les implantations sur les **secteurs paysagers sensibles** (prairies naturelles, tourbières, zones humides...) pour préserver la diversité de milieux et le paysages propres à cette unité paysagère.
- Veiller au **traitement des franges**, en pensant l'intégration paysagère des installations de production énergétique, et en particulier pour les projets situés en entrée de villages, et pour les projet en franges d'espaces agricoles et forestiers.



ACTION 4. GARANTIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE CHAQUE UNITÉ PAYSAGÈRE

COMMENT ?



Traduction réglementaire

La majorité des leviers réglementaires relatifs à la transition énergétique sont des leviers quantitatifs, beaucoup de choses restent à inventer pour intégrer des préconisations qualitatives.

Dans le **SCoT** :

- Dans le **Projet d'aménagement stratégique**, définir des «zones types» (groupe d'espaces ayant les même caractéristiques et/ou enjeux sans suivre forcément les limites communales) pour spatialiser les enjeux énergétiques. Peuvent notamment contribuer à la constitution des zones des critères comme : la nécessité de rénovation du parc de logement, le développement des transports en commun, mais aussi des enjeux comme la précarité énergétique des ménages, la sensibilité à la qualité de l'air, les futurs développement résidentiels ou économiques... Ces zones types peuvent donc également être définies selon un critère de sensibilité paysagère ou des caractéristiques paysagères communes à la manière des unités de paysages évoquées dans ce Plan de paysage.
- Dans le **Document d'Orientation et d'Objectif** : établir des objectifs chiffrés relatifs à la transition énergétique et des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux. Par exemple : établir les filières énergétiques à développer par «zones types», notamment en prenant en compte le critère paysager pour atteindre un objectif de production énergétique chiffré.

Dans les **Plans Climat Air Energie Territoriaux** :

- Ajouter les points vigilances en matière paysagère à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions préconisées par le PCAET.
- Faire référence au présent Plan de paysage.



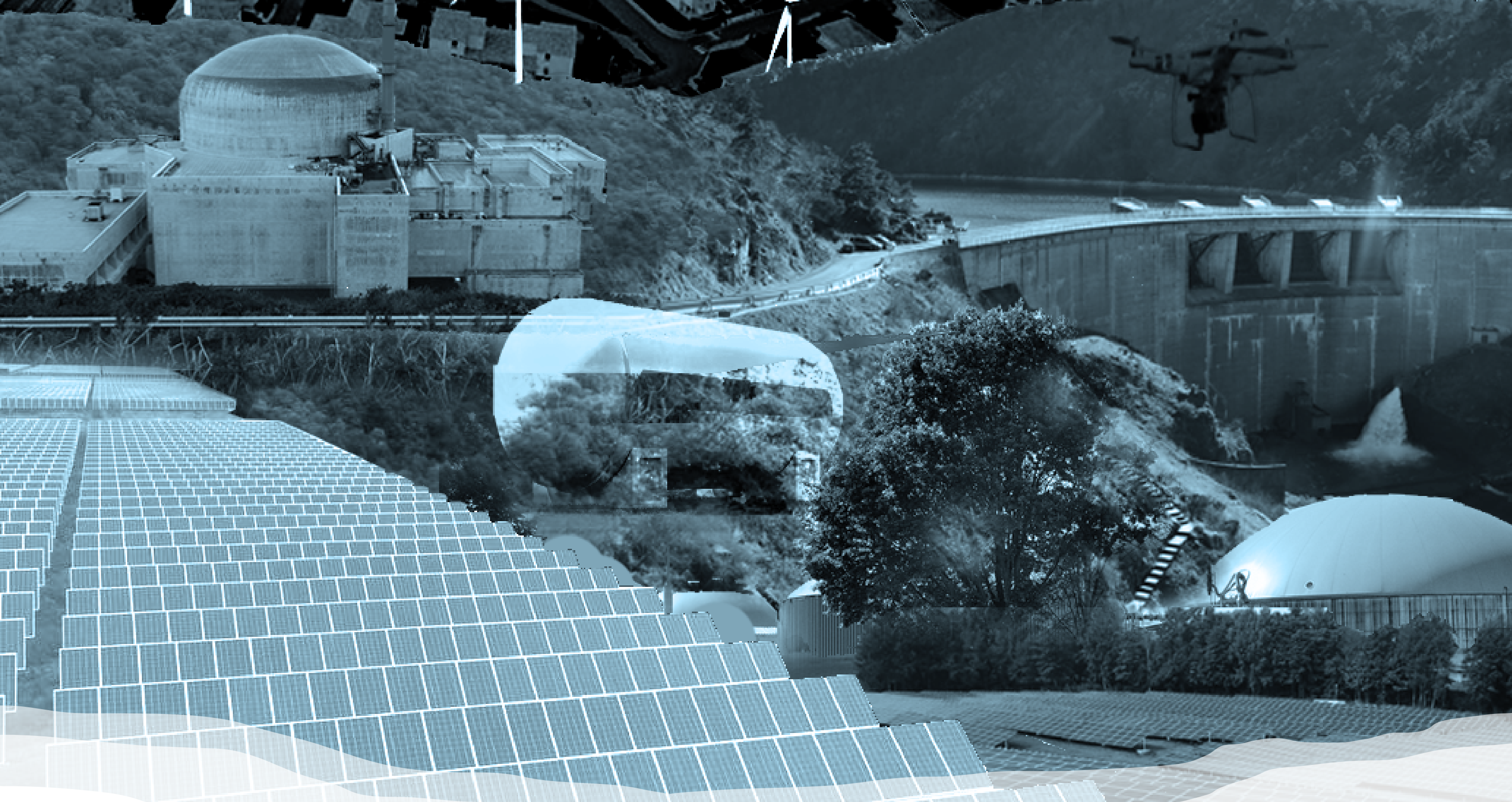
Traduction opérationnelle

- Demander systématiquement aux porteurs de projet EnR d'envergure une analyse paysagère du lieu d'implantation et une simulation des impacts paysagers.
- Inscrire des critères paysagers (implantation, dimension, matériaux) dans les commandes publiques en lien avec les EnR.
- Diriger les particuliers avec un projet d'ENR vers des personnes ressources comme le CAUE et vers des documents guides comme le plan de paysage pour les conseiller sur l'insertion de leur installation.
- Mener des actions de sensibilisation sur les paysages des ENR auprès du grand public.



Liens utiles

- Intégrer la transitions énergétique dans le SCoT (hors SCOT valant PCAET) : diagnostic et spatialisation des objectifs, [Guide de l'ADEME](#)
- [PCAET de la Communauté de communes Hautes-Vosges](#) intégrant des points de vigilances liés au paysage et faisant le lien entre PCAET et Plan de Paysage
- Guide de la Banque des territoires à destination des collectivités, [«Mieux maîtriser le développement des EnR sur le territoire»](#)



ACTION 5

GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

QUOI ?

Description de l'action

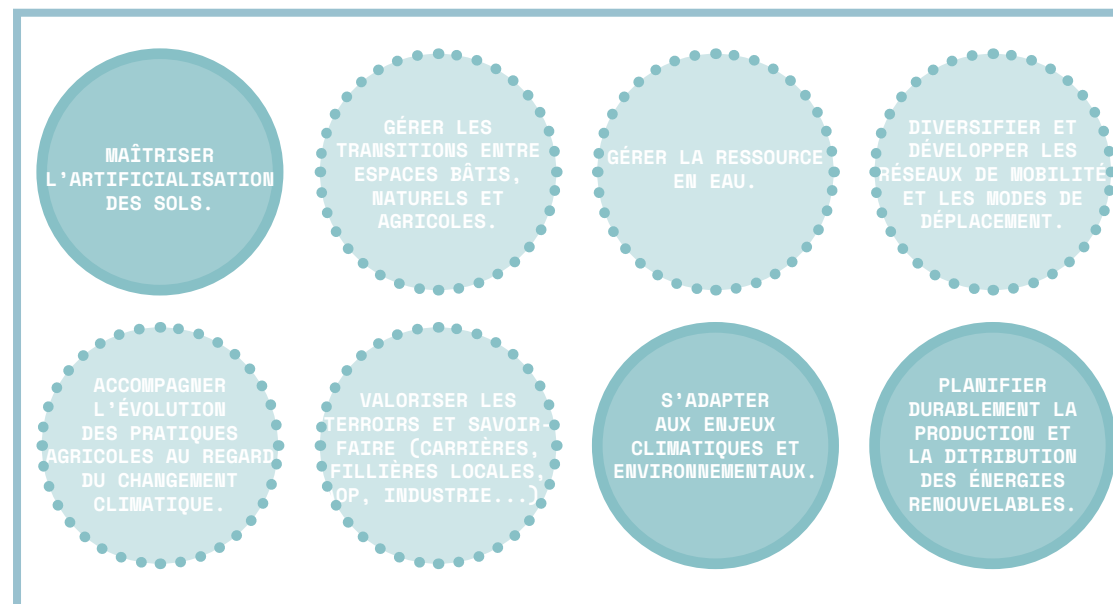
Accompagner la transition énergétique du territoire en favorisant l'insertion paysagère des infrastructures : c'est l'objectif de cette action, qui préconise pour chaque dispositif de production d'énergie des principes d'intégration paysagère et bonnes pratiques, visant à concilier production d'énergie et qualité paysagère.

Les enjeux de transition énergétique sont très forts à l'échelle du territoire du Sud Loire avec des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables définis afin de décarboner le mix énergétique local et national. Pour autant, l'implantation de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et d'unités de méthanisation pose nécessairement la question sur les territoires, notamment du point de vue de leur intégration paysagère.

Cette action vise donc, à favoriser un développement harmonieux des énergies renouvelables dans le Sud Loire, au travers d'une boîte à outils à destination de tous les acteurs du territoire. Elle comprend notamment des recommandations sur l'insertion paysagère des différents dispositifs.

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



Objectifs de Qualité Paysagère associés

OQP # 2 ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES HABITÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

2.1 ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SOCIÉTAL EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DES HÉRITAGES DES PAYSAGES BÂTI

2.2 PENSER DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET ACCESSIBLES, ASSOCIÉS À DES ESPACES EXTÉRIEUR INTIMES OU COMMUNS

2.3 ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS, RÉINTERPRÉTER LES FORMES ET MATÉRIAUX VERNACULAIRES

2.4 ORGANISER UNE DENSITÉ DÉSIRABLE EN ARTICULANT ESPACES BÂTIS ET ESPACES COMMUNS CONFORTABLES VÉGÉTALISÉS ET NOURRICIERS

2.5 FAVORISER UNE MIXITÉ D'USAGE ET DES ESPACES PLURIFONCTIONNELS AU SEIN DE TOUTES LES FORMES ET TISSUS URBAINS

2.6 GÉRER LES TRANSITIONS AGRI-URBAINES, FRANGES ET INTERFACES COMME ESPACES DE GRANDE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET MÉNAGER LES VUES PROCHES ET LOINTAINES

2.7 MUTUALISER, RÉ-ORGANISER ET RÉ-ÉQUILIBRER LES MODES DE DÉPLACEMENT AU SEIN DES PAYSAGES : DU «TOUT VOITURE» AUX ALTERNATIVES DÉCARBONÉES

QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- EPAGE Loire-Lignon.

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources



ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Production d'énergies renouvelables : Description et enjeux (1/3)

DESCRIPTION

L'association «Négawatt» a mis au point un scénario énergétique permettant de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, qui dresse le constat suivant : «l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas». A l'échelle nationale, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE, révisée en 2018) l'objectif de réduction des consommations énergétiques de moitié d'ici 2050 est posé.

Après s'être attaché à réduire ses consommations énergétiques, à l'échelle individuelle et collective, il s'agit de réfléchir à la manière dont nous pouvons produire durablement chaleur et électricité. La PPE met l'accent sur le développement des énergies renouvelables (ENR), considérées indispensables à la lutte contre le changement climatique, entraînant tous le territoire français dans une perspective de développement. La diversification des systèmes d'énergies renouvelables permet une meilleure adaptation de la production d'énergie aux enjeux et aux ressources spécifiques à chaque territoire. Cependant, ces dispositifs ne sont pas sans impacts et il s'agit, au delà des contraintes techniques, environnementales et des perspectives de production, d'organiser la couture la plus fine possible entre ces installations et leurs environnement. Les ENR entrent alors dans le champ du paysage.

REGARDS SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS



Champ photovoltaïque

Un champ photovoltaïque est composé de plusieurs panneaux solaires montés sur des structures basses ou hautes, fonctionnant comme une unique unité de production.



Méthanisation

La méthanisation est un dispositif de digestion des déchets organiques, notamment issus des activités d'élevage pour produire un gaz pouvant être converti en biométhane, en électricité ou en biocarburants.



Éolienne

Les éoliennes sont des turbines activées par le passage du vent. Elles permettent de transformer l'énergie cinétique en énergie mécanique puis en électricité, selon un principe similaire à celui du moulin à vent. Elles sont aussi appelée aérogénérateur.



Éolienne de pompage

L'éolienne de pompage est une installation qui exploite la force motrice du vent pour produire un mouvement mécanique permettant d'apporter de l'eau d'un point à un autre. Communément utilisée dans le domaine de l'agriculture, elle s'installe en général près d'un puits, d'un réservoir d'eau ou d'un champ de culture.



Petite hydroélectricité

La petite hydroélectricité permet d'exploiter la force de l'eau (débit et chute) pour la convertir en électricité. Elle se caractérise par des installations de taille et de puissance modeste (dite micro, pico ou mini hydroélectricité selon la puissance).



Géothermie

La géothermie est le système qui permet d'exploiter la chaleur des roches et de l'eau contenue dans le sol pour alimenter principalement des systèmes de chauffage ou dans une moindre mesure pour produire de l'électricité.



Chaudière biomasse

Les chaudières biomasses sont des systèmes qui fonctionnent par la combustion de ressources organiques (principalement du bois sous différentes formes) et alimente un circuit de chauffage et d'eau chaude. Ce système peut être associé à une turbine enclenchée par la vapeur des combustions pour produire de l'électricité.



Photovoltaïque de toiture

Le photovoltaïque de toiture désigne l'implantation de panneaux solaires sur les toits de divers bâtiments de la maison individuelle au hangar agricole en passant par les toits de bâtiments commerciaux et industriels.



Photovoltaïque flottant

Le photovoltaïque flottant désigne l'implantation d'un ensemble de panneau solaire fonctionnant comme une unique unité de production sur des masses d'eaux naturelles ou artificielles à l'aide d'une structure composée de flotteurs. La proximité avec l'eau permettant de refroidir l'installation et d'améliorer son rendement.



Agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme est l'association sur un même terrain d'une production agricole (cultures ou élevage) et de panneau photovoltaïque montés sur structure haute.

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Production d'énergies renouvelables : Principes d'intégration paysagère (2/3)



DESCRIPTION

Selon le dernier profil climat, air, énergie, du territoire produit par l'Observatoire régional Climat, Air, Énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes, la production d'énergie renouvelable (ENR) du territoire couvert par le SCoT Sud Loire est dominée par les ENR thermiques (chaufferies géothermiques et biomasse, solaire thermique ...) qui représentent la majorité de la production du territoire en MWh (1 128 626 MWh produits par an). Les ENR électriques produisent en comparaison seulement 171 325 MWh par an. Globalement la production des ENR du territoire croît progressivement depuis 10 ans.

Dans le cadre du développement du Sud-Loire, les objectifs portés par le SCoT en terme d'évolution énergétique doivent permettre au territoire de répondre aux enjeux de transition qu'il porte tout en veillant à maintenir l'intégrité des paysages qui le représentent. Ce travail d'articulation doit ainsi permettre au territoire du Sud Loire d'évoluer dans son temps tout en encadrant la préservation de ses composantes patrimoniales, naturelles et paysagères.

Les collectivités locales ainsi que les documents d'urbanisme locaux veilleront à réfléchir les implantations des sites de production ENR vis-à-vis du maintien de l'intégrité des caractéristiques de chaque entités paysagères et des sensibilités visuelles, en prenant en compte les orientations pour chaque site.



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Prendre en compte le grand paysage dans la conception des projets (rythme des motifs paysagers, co-visibilités, rapports d'échelles)
- Garantir la préservation des qualités paysagères des grands ensembles naturels et bâtis à forte valeur identitaire et des points de vue qu'ils offrent
- Veiller à la compatibilité des installations avec les usages agricoles et forestiers sur les parties de territoires concernées et éviter le mitage des sols productifs
- Privilégier les sites déjà anthropisés (délaissés, sols pollués, toitures, parking, anciennes carrières, décharges...) Ces projets ne peuvent être envisagés sur l'espace agricole et naturel qu'en l'absence de solutions alternatives
- Penser les projets à l'échelle intercommunale afin de valoriser les choix des sites les plus pertinents.
- Conditionner les constructions et les aménagements de structures et superstructures de hauteur et d'emprise importante, à fort impact visuel, à la réalisation d'une étude paysagère partagée à l'échelle de la ou des intercommunalités concernées par l'impact paysager justifiant de leur compatibilité aux objectifs paysagers fixés par le PAS.
- Étudier, dès la conception d'opérations d'aménagement, les possibilités de mutualisation des systèmes de production d'énergie au sein des projets pour ne pas multiplier les installations
- Favoriser un portage citoyen des projets afin de favoriser la participation des habitants à la conception de l'installation pour croiser les regards sur les impacts paysagers et permettre une meilleure acceptabilité du projet final



ENJEUX PAYSAGERS

- Impacts des installations individuelles sur le paysage, bien commun de tous
- Préservation des espaces naturels et bâtis remarquables et des paysages agricoles et forestiers
- Création d'un paysage énergétique cohérent à l'échelle intercommunale
- Choix des installations énergétiques en lien avec les enjeux paysagers propres à chaque espace

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Production d'énergies renouvelables : Principes d'intégration paysagère (3/3)

AUTOCONSOMMATION OU AUTOPRODUCTION ?

L'autoconsommation et l'autoproduction sont deux manières d'aborder la production énergétique et de déterminer son niveau d'autonomie.

L'autoconsommation est le fait de consommer l'énergie produite par son installation d'énergie renouvelable. On mesure l'autoconsommation en regardant la part de l'électricité consommée par l'utilisateur par rapport à la production totale de son installation. On parle plutôt d'autoconsommation quand la production de l'installation dépasse les besoins de son propriétaire : quelle part de la production est consommée sur place, quelle part est rejetée sur le réseau ?

L'autoproduction se focalise sur l'énergie générée par l'installation et se mesure en regardant la part de l'énergie produite par l'utilisateur rapport à l'énergie consommée. On parle plutôt d'autoproduction quand la production de l'installation est inférieure aux besoins de son propriétaire : quelle part de ma consommation est fournie par mon installation, quelle part provient du réseau classique ?

L'autoconsommation et l'autoproduction sont possibles à plusieurs échelles : un bâtiment, une exploitation agricole, un îlot urbain, un quartier... On distingue donc l'autoconsommation individuelle (concernant une personne physique ou morale) et l'autoconsommation collective, définie par l'ordonnance n°2016-1019 relative à l'autoconsommation d'électricité, qui concerne les situations où les producteurs ou les consommateurs finaux sont multiples. Ils doivent se regrouper dans une entité juridique (association, coopérative). Ces termes s'appliquent par exemple aux centrales villageoises.

LA DIVERSIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OUVRE LE CHAMP DE L'AUTOCONSOMMATION AU PARTICULIERS

Avec les effets de plus en plus tangibles du dérèglement climatique et l'augmentation des prix de l'énergie, de nouveaux enjeux apparaissent et encouragent les acteurs du territoire, particuliers comme collectivités à envisager sous un jour nouveau les possibilités qu'offrent les énergies renouvelables : impacts sur les émissions de GES, revenus complémentaires, maîtrise des prix de l'énergie... Avec la baisse des prix de certaines installations (comme les panneaux solaires), de plus en plus de projets de taille modeste fleurissent, ils sont portés par des acteurs divers et n'entrent pas dans de grands projets d'aménagements. Ces phénomènes mettent en lumière la nécessité de sensibiliser sur la question de l'intégration paysagère de ces installations.

DES SYSTÈMES TOUJOURS DÉPENDANTS DU RÉSEAU UNIQUE

L'autoconsommation en matière d'énergie thermique est bien développée et plusieurs systèmes arrivent à l'équilibre entre production et consommation (chaufferie urbaine, géothermie) car ces technologies sont basées sur des ressources disponibles en continu toute l'année et toute la journée. La production électrique via les technologies actuellement disponibles aux particuliers et aux petits collectifs repose principalement sur les panneaux solaires (et l'hydroélectricité à la marge), or les panneaux solaires ont un fonctionnement cyclique et les rendements sont plus ou moins hauts selon les moments de la journée, moments qui ne correspondent pas à la consommation des ménages (pic de production entre 12h et 15h, pic de consommation plutôt en soirée). Cela rend assez complexe la question de l'autoconsommation et les installations restent en liens avec le réseau unique d'électricité qui joue le rôle de régulateur en absorbant l'énergie au moment où elle est produite et en alimentant les producteurs dans les heures creuses de production.

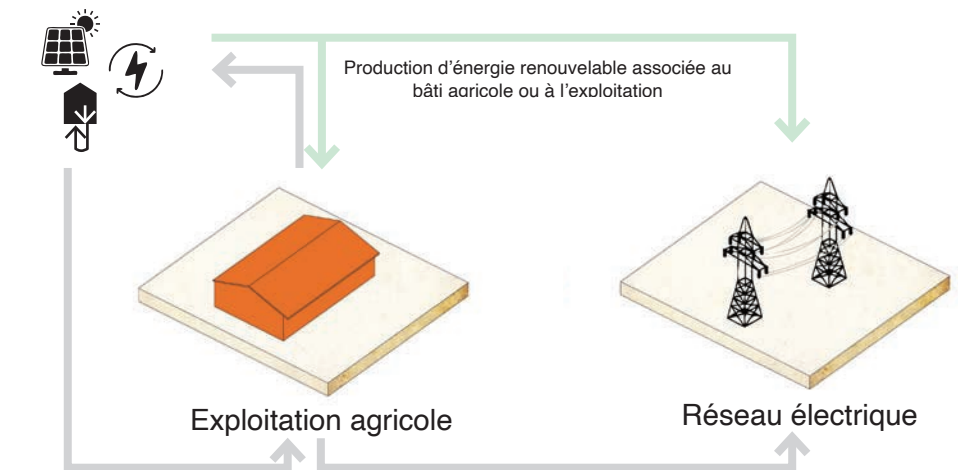
ÉNERGIES RENOUVELABLES : ATTENTION AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE SUR LES TERRITOIRES !

Le secteur agricole est un acteur majeur de la production d'énergie renouvelable puisqu'en 2015, il a produit 20 % des énergies renouvelables au niveau national. Cependant une grande partie de cette énergie produite n'est pas directement utilisée par les agriculteurs eux-mêmes (autoconsommation). En effet, des contrats entre agriculteurs et industriels de l'énergie, aboutissent à produire une grande quantité de bâtiment dédiée à la production énergétique en milieu rural, sans prendre en compte l'activité agricole et les besoins des exploitations.

DIMENSIONNER UN DISPOSITIF DE PRODUCTION EN FONCTION DE SES BESOINS

Pour un agriculteur, il peut être judicieux d'envisager un projet de production d'énergie renouvelable en lien avec le besoin de son activité, notamment dans le cadre d'un projet de nouveau bâtiment.

Au-delà, et en complémentarité de la production d'énergie renouvelable et ses besoins énergétiques en milieu agricole, il s'agira de concilier ces stratégies avec la préservation des paysages, et de l'activité agricole.



Autoproduction : L'exploitation agricole consomme l'électricité/énergie qui provient de l'installation de production d'énergie renouvelable. Si l'installation ne produit pas suffisamment, l'exploitation agricole est connectée au réseau.

Autoconsommation : L'installation de production d'énergie renouvelable produit de l'électricité qui est consommée par l'exploitation et le bâti agricole. Si l'installation produit trop, l'électricité peut être rejetée sur d'autres réseaux (électrique, réseau de chaleur...).

ACTION 5.**GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES****Principes d'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques en toiture (1/3)****LE PHOTOVOLTAÏQUE DE TOITURE**

Les panneaux photovoltaïques en toiture captent la lumière du soleil pour la transformer en électricité.

OÙ IMPLANTER SON PROJET ?

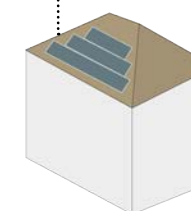
A privilégier	Zones industrielles et d'activités
	Bâtiment agricole postérieur à 1950
	Bâtiment d'habitation postérieur à 1950 / Espaces péri-urbains postérieurs à 1950
Envisageable au cas-par-cas	Bâtiment agricole antérieur à 1950
	Bâtiment d'habitation antérieur à 1950
A éviter + possibles interdictions (PLU-I, PSMV...)	Centre ancien
	Sur ou aux abords de site classé ou remarquables

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

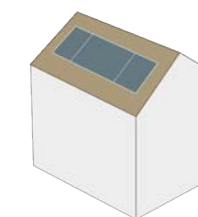
- Privilégier les implantations les plus discrètes possibles et ayant le moins d'impact sur les trames architecturales existantes
- Éviter l'implantation si l'emplacement est visible depuis un espace public, un site remarquable, un point de vue
- Réduire les impacts visuels par des dispositifs de camouflage paysagers en cohérence avec le contexte : plantation d'arbres, installation sur une partie du bâtiment déjà dissimulée
- Diminuer les impacts visuels par un choix de couleurs adapté au contexte en privilégiant les couleurs sombres (hormis le noir) et les finitions (structures métalliques, et encadrements) de couleur sombre et mat.
- Privilégier une implantation totale sur un bâtiment annexe plutôt que partielle sur un bâtiment principal (cf schéma ci-contre)
- Préserver l'intégrité visuelle de la toiture en concentrant les panneaux en un seul endroit et en les alignant sur un rebord de toiture ou sur les ouvertures dans la façade (cf schéma ci-contre)
- Soigner les raccordements aux faîtages, rives et gouttières du toit.
- Profiter des projets de construction neuves pour intégrer une couverture photovoltaïque.

**A ÉVITER**

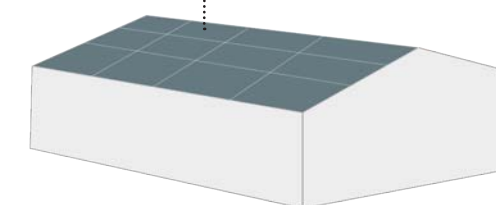
Les toitures à 4 pans sont particulièrement inadaptées à la pose de panneaux solaires



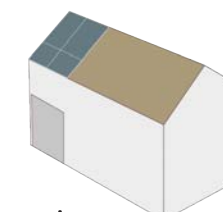
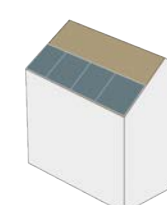
Éviter le mitage de la toiture en créant un encadrement pour les panneaux qui souligne leur présence

**A PRESCRIRE**

Privilégier les toitures photovoltaïques complètes, en plus de permettre un bon rendement elles se confondent avec une couverture classique



Privilégier les implantations d'un seul tenant et en bordure de toiture



Aligner les panneaux sur les ouvertures pour préserver les lignes de composition de la façade

Favoriser les implantations sur les bâtiments annexes

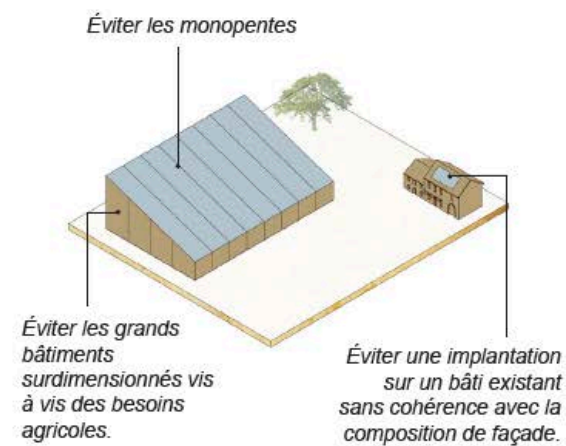
ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



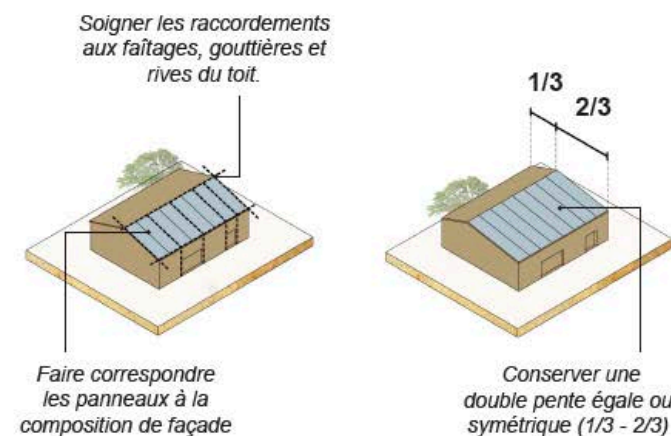
Principes d'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques en toiture (2/3)

PROPORTIONS ET IMPLANTATIONS :

⊗ A ÉVITER



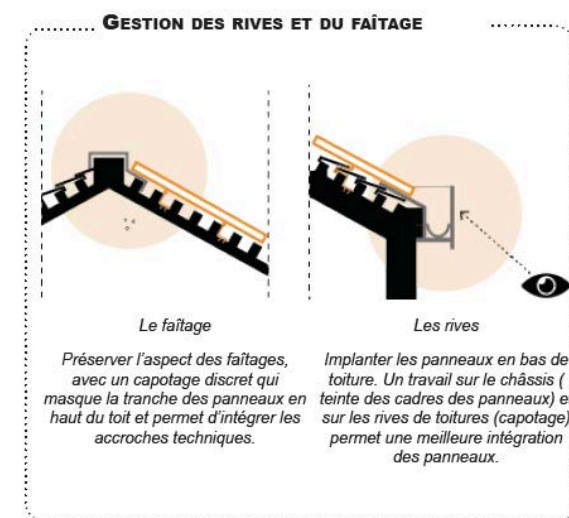
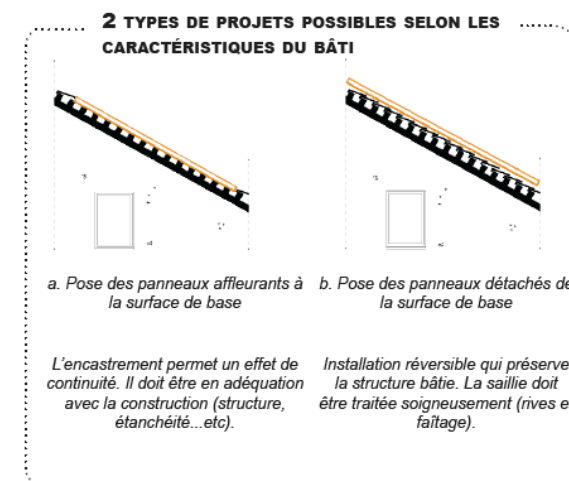
✓ A PRESCRIRE



ORIENTATION, INCLINAISONS, RENDEMENT :

		ORIENTATION				
		OUEST	SUD /OUEST	SUD	SUD /EST	EST
INCLINAISON	15°	89%	95%	98%	95%	89%
	30°	85%	96%	100%	96%	85%
	45°	79%	92%	97%	92%	79%
	60°	72%	85%	90%	85%	72%

PRINCIPES D'INSTALLATION



EXEMPLES



Toiture photovoltaïque complète - Anet (28) - Atelier Desmichelle



Tuiles solaires rouges (couleur des toitures)



Tuiles solaires canal photovoltaïques

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques en toiture (3/3)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



SITE DE NOVACIÉRIES, SAINT-CHAMOND - LOIRE (42)

Intégration d'un projet photovoltaïque de toiture à l'occasion de la reconversion d'une friche industrielle de 45 hectares à Saint-Chamond. L'opération est portée par la métropole de Saint-Étienne et la mairie de Saint-Chamond.



EGLISE DE LA VALLA-EN-GIER - LOIRE (42) ET ÉGLISE DE FRUNCÉ - EURE ET LOIRE (28)

Implantation de panneaux photovoltaïques sur toiture d'église, possible grâce à une réflexion sur l'implantation des panneaux (englobant la majorité du toit) et sur leur couleurs qui se fondent avec les ardoises.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Guide à l'insertion paysagère des panneaux solaires \(2023 Ministère de la Transition énergétique, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Association nationale des architectes des Bâtiments de France\)](#)
- [Recommandations sur l'insertion paysagère des panneaux photovoltaïques, CAUE Occitanie](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de champs photovoltaïques et d'agrivoltaïsme (1/2)

LES CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUES

Un champ photovoltaïque est un groupe de panneaux solaire installé sur un châssis commun posé au sol et fonctionnant comme une unique unité de production. L'agrivoltaïsme est un champ photovoltaïque associé à une production agricole (implantée en dessous et entre les panneaux). Cela implique un partage de la lumière entre ces deux types de production.

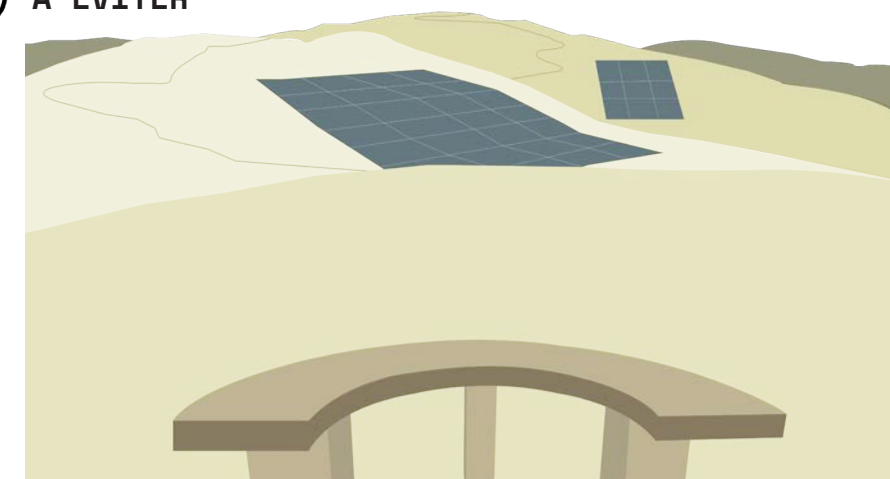
OÙ IMPLANter SON PROJET ?

A privilégier	Zones industrielles et d'activités
	Terrains dégradés (carrières, déchetteries, friches polluées...)
	Au dessus des parkings (ombrières)
Envisageable au cas-par-cas	Grand paysage agricole
A éviter	Grand paysage naturels
	Terrains visibles depuis sites et bâtiments remarquables
	Abords de site classé ou remarquables

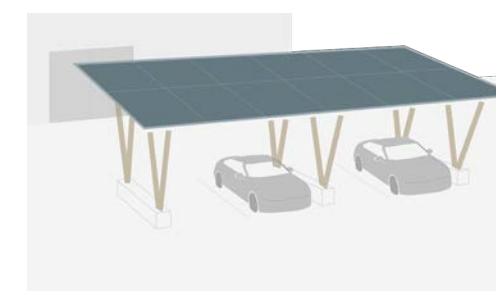
PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

- Privilégier les implantations les plus discrètes possibles et ayant le moins d'impact sur les trames architecturales et paysagères existantes
- Envisager l'intégration du projet dans le grand paysage (covisibilité...) et dans son environnement immédiat (travail sur les lisières, clôtures, installation techniques associées...)
- Réduire les impacts visuels par des dispositifs de camouflage paysagers en cohérence avec le contexte : plantation d'arbres, installation derrière un élément bâti
- Diminuer les impacts visuels par un choix de couleurs adapté au contexte en privilégiant les couleurs sombres (hormis le noir) et les finitions (structures métalliques, et encadrements) de couleur sombre et mat.
- Éviter les implantations sur les pentes et privilégier les zones de vallées et de plateau
- Privilégier une implantation selon une orientation unique des panneaux et équipement associé
- Privilégier structures porteuse fines
- Garder les superficie raisonnable pour éviter les effets de nappes mais ne pas fragmenter un même projet pour éviter
- Réserver les structures hautes aux projet en continuité d'éléments bâti et couplé à un projet d'usage du sols (urbain ou agricoles)
- Anticiper la réversibilité de l'installation

⊗ A ÉVITER



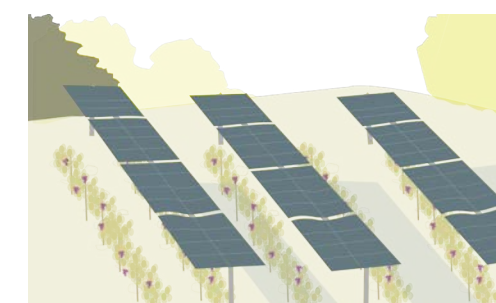
✓ A PRESCRIRE



Réserver les structures hautes aux ombrières de parking et à l'agrivoltaïsme

Les implantations de champs photovoltaïques doivent éviter les milieux découverts, les pentes et les lieux visibles depuis les points de vue remarquables

Les panneaux photovoltaïques sur pâtures ou cultures doivent prendre en compte la trame écopaysagère et le traitement des limites (biodiversité, intégration paysagère, covisibilités)



ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



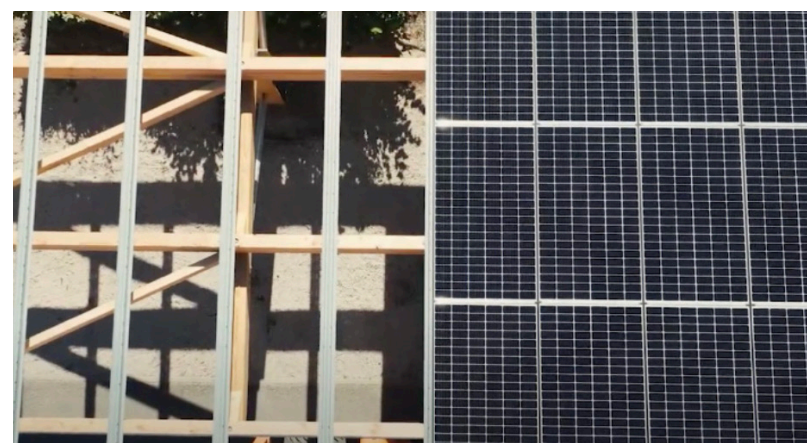
Principes d'intégration paysagère de champs photovoltaïques et d'agrivoltaïsme (2/2)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



EXPÉRIMENTATION DE CULTURE DE VIGNE SOUS STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE À PIOLENC - VAUCLUSE (84)

Cette expérimentation est menée par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse. 600m² de pieds de vigne (cépage de grenache) cultivés sous une structure de 4,2m de haut où sont implantés des panneaux solaires rotatifs pilotés à distance. Les résultats agronomiques du projet ont pour l'instant démontré une meilleure résistance des pieds à la canicule et la production d'assez d'électricité pour approvisionner 24 foyers.



OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES EN BOIS LOCAL À CHALAIN-LE-COMPTAL - LOIRE (42)

L'installation de 800 panneaux photovoltaïques a été finalisée en 2023 et permet d'alimenter 152 foyers (hors chauffage). Le projet, porté par la mairie et Loire Forez Agglomération, s'est installé sur une aire de covoiturage. La structure des ombrières est en douglas, un bois produit localement.

EXEMPLES COMPLÉMENTAIRES

Parc photovoltaïque citoyen :
Construit sur une ancienne
décharge publique, Aubais (30)



Centrale photovoltaïque
citoyenne : Construite sur le
toit de l'entreprise «la Salle
blanche», Apt (84)



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Rapport de recherche de l'ADEME sur les projets d'agrivoltaïsme](#)
- [Articles de l'INRAE sur les projets agrivoltaïques](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de champs photovoltaïques flottants (1/2)

LE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT

Les panneaux solaires flottants fonctionnent comme les panneaux solaires classiques, ils sont fixés sur des flotteurs posés au-dessus de l'eau. La proximité de l'eau permet de refroidir l'installation et génère un meilleur rendement. Ces emplacements sont aussi moins impactés par les ombres portées. Cependant, ce système est incompatible avec les masses d'eau salées sujettes à la houle. La principale limite de ce système est son impact sur la biodiversité d'un plan d'eau car il entrave la photosynthèse des plantes aquatiques. Ce genre de panneaux est le plus souvent installé par des entreprises, des agriculteurs ou des collectivités et ne se prête pas aux installations individuelles.

OÙ IMPLANter SON PROJET ?

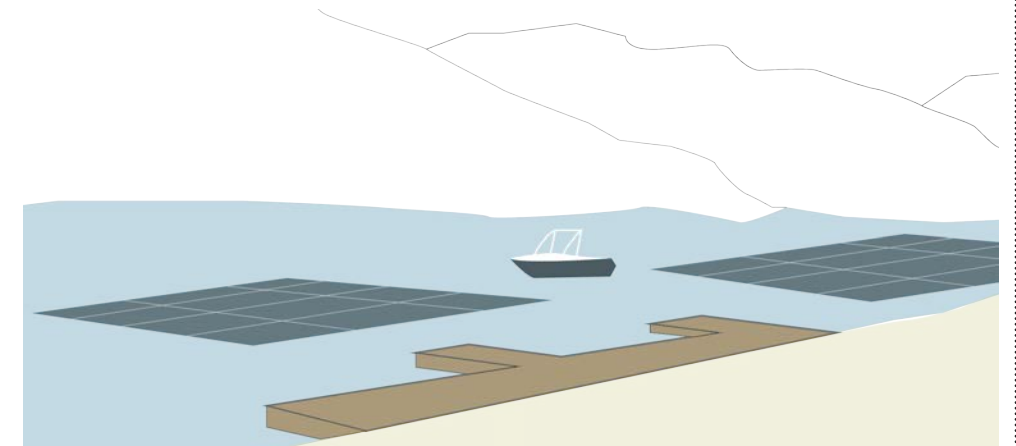
A privilégier	Bassins artificiels (rétention, gestion des eaux...)
	Autres bassins désaffectés (piscines, stockage industriel...)
Envisageable au cas-par-cas	Lacs artificiels et carrières remises en eau
À éviter + possibles interdictions (code de l'environnement)	Masses d'eau naturelles
	Masses d'eau avec des enjeux liés à la biodiversité
	Masses d'eau avec usages touristiques ou de loisir

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter l'implantation si l'emplacement est visible depuis un espace public, un site remarquable, un point de vue
- Diminuer les impacts visuels par un choix de couleurs adapté au contexte en privilégiant les couleurs sombres et bleutées
- Éviter l'implantation dans des espaces surplombés par des reliefs ouverts au public

⊗ À ÉVITER

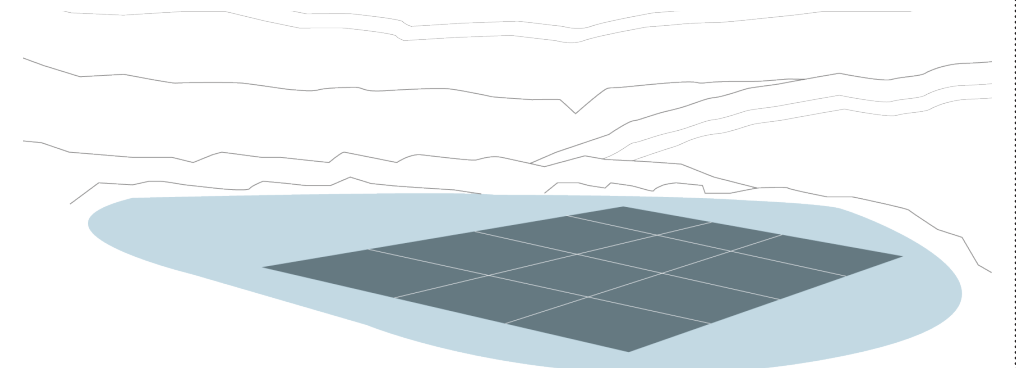
Les panneaux flottants sur une zone naturelle et touristique perturbent le paysage et les usages



Éviter les implantations de panneaux flottants sur des masses d'eau surplombées par le relief naturel, offrant des vues vers et depuis des sites remarquables et/ou utilisées pour des activités touristiques et de loisirs

✓ À PRESCRIRE

Les panneaux flottants sur un espace artificiel comme une carrière ont un impact moindre



Favoriser les implantations sur des sites dégradés, artificiels et sans usages touristiques (carrières remises en eau, bassin de rétention, piscine abandonnées...)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de champs photovoltaïques flottants (2/2)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT À PIOLENC - VAUCLUSE (84)

Inaugurée en 2019, la centrale photovoltaïque flottante de Piolenc est la plus grande d'Europe (17 hectares). Le projet s'est installé sur une ancienne carrière remise en eau et permet d'alimenter 4300 foyers par an.



PARC SOLAIRE FLOTTANT SUR UNE PISCINE DÉSAFFECTÉE - KYUSHU, JAPON

La piscine désaffectée de l'école primaire d'Hirakawa a été réutilisée par la PME française Ciel et Terre pour installer des panneaux solaires flottants. Le bassin est réutilisé pour les panneaux solaires et les anciens vestiaires accueillent désormais le local technique. Ce type de projet pourrait être reconduit dans plusieurs municipalités.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Délibération de l'autorité environnementale sur le projet du parc de Piolenc](#)
- [Article de presse sur la piscine de Kyushu au Japon](#)

ACTION 5.**GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES****Principes d'intégration paysagère d'une chaufferie biomasse collective ou agricole (1/2)****LES CHAUFFERIES BIOMASSE**

Une chaufferie biomasse est un système reposant sur la combustion de matière organique (bois déchets végétaux et produits agricoles), dégageant de l'énergie thermique permettant de chauffer de l'eau ensuite injectée dans le circuit de chauffage. Ce système peut être associé à une turbine enclenchée par la vapeur des combustions pour produire de l'électricité. Ces chaufferies existent à plusieurs échelles et permettent de chauffer une exploitation agricole comme d'alimenter un réseau de chaleur urbain.

OÙ IMPLANter SON PROJET ?

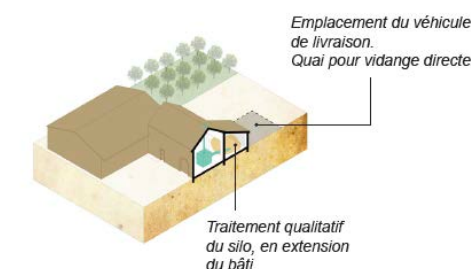
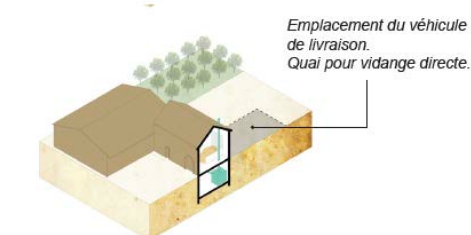
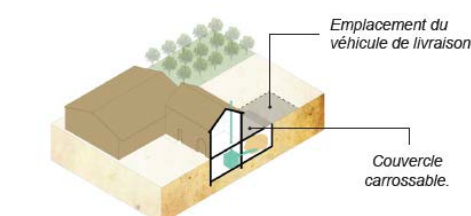
A privilégier	Milieus urbains
	Noyau bâti d'une exploitation agricole
Envisageable au cas-par-cas	Centre ancien, abords de sites remarquables
A éviter + possibles interdictions (code de l'environnement)	Implantation isolée en dehors d'un tissu bâti

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

- Favoriser l'utilisation de salles ou caves existantes au sein de l'exploitation agricole ou du tissu bâti
- S'insérer en harmonie dans le tissu bâti (alignement similaire, proportion cohérente avec le reste des bâtiments...)
- Travailler les clôtures et privilégier la continuité avec les alentours (murets, poteau de bois, haies...) plutôt que de simples grillages
- Utiliser des matériaux et des couleurs en accord avec le contexte bâti alentour
- En milieu urbain, la construction d'une chaufferie peut être l'opportunité d'un geste architectural
- Mutualiser les aires d'accès avec celles de l'exploitation existante ou d'autres infrastructures techniques (économie d'espace et de coût).
- Grouper les différents éléments de la chaufferie (aire de livraison, silo stockage, foyer de combustion...)
- Enterrer le silo de stockage par rapport aux accès (sauf en zone inondable) pour limiter l'impact visuel et permettre un convoyage simple du combustible, et une livraison par bennage (véhicule de livraison en surplomb)
- Faciliter le transfert du combustible vers la chaufferie. Placer le silo soit de plain pied avec la chaudière, soit plus haut (0,5 à 1 m).

**A PRESCRIRE**

Les possibilités d'intégration d'une chaufferie et de son silo de stockage dans un bâtiment sont diverses

**Silo accolé au bâtiment existant
Système de plain-pied****Chaufferie et silo intégrés au bâtiment
Silo au dessus de la chaufferie****Chaufferie et silo enterrés
Remplissage par déversement direct (hors zones inondables)**

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère d'une chaufferie biomasse collective ou agricole (2/2)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



MICRO-CHAUFFERIE CITOYENNE - PAS-DE-CALAIS (62)

Développement d'un modèle de micro-chaufferie dans deux villages du Pas-de-Calais à Quelmes et à Zudausque. A Zudausque la chaufferie est gérée par une SCIC citoyenne (250 membre), alimentée par du bois déchiqueté. Elle produit 1730MWh et permet d'alimenter l'équivalent de 380 foyers pour leur chauffage. Ce modèle réduit en bois est facile à intégrer à la trame urbaine.



CHAUFFERIE BIOMASSE DU QUARTIER DES MINGUETTES A VÉNISSIEUX - RHÔNE (69)

Projet réalisé en 2006 par AFAA Architecture pour remplacer l'ancien système de chauffage au fioul et alimenter les 40 000 logements du quartier. Les architectes ont cherché la compacité de l'installation dans un monolithe de béton unique habillé d'un masque en bois et avec un travail sur la texture et la couleur de la cheminée en acier. Le projet s'intègre dans le tissu urbain tout en gardant son esthétique industrielle.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Rapport du Cerema sur les réseaux de chaleur en milieu rural](#)
- [Dossier de retours d'expérience sur l'implantation de chaufferies biomasse par l'ADEME](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

⚡ Principes d'intégration paysagère d'une unité de méthanisation (1/2)

● LA MÉTHANISATION

La méthanisation est un processus biologique de dégradation des matières organiques. Elle est appelée aussi biométhanisation ou digestion anaérobie. Généralement associé à une activité d'élevage, cette technique permet de valoriser un déchet agricole en ressource énergétique. Ces installations sont très réglementées, le permis de construire doit comporter une notice d'insertion paysagère.

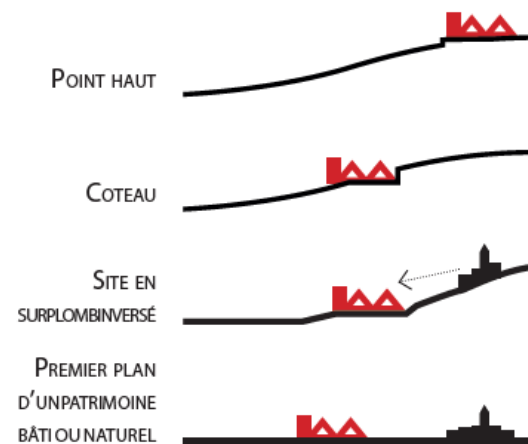
● OÙ IMPLANter SON PROJET ?

A privilégier	A proximité du noyau bâti des exploitation agricole
	Terrains dégradés (carrières, déchetteries, friches polluées...)
	Zones industrielles et d'activités
Envisageable au cas-par-cas	Lisières de noyaux bâti
	Grand paysage agricole
A éviter	Grand paysage naturel
	Dans les noyaux bâti

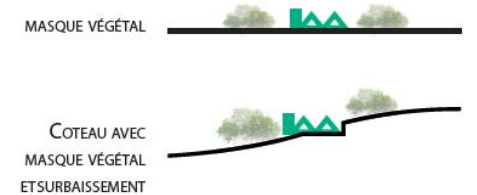
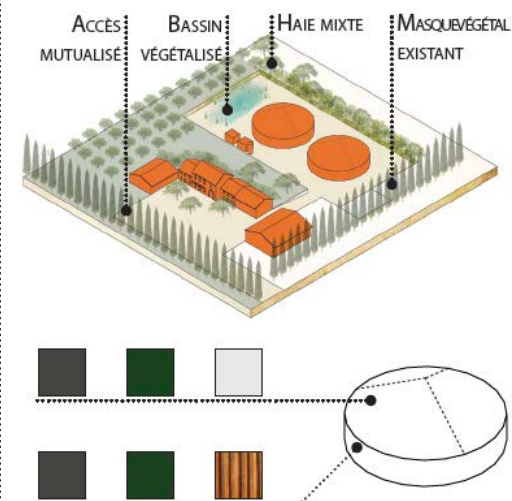
● PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter l'implantation sur un paysage plat et très dégagé, sans accroche visuelles bâtie ou végétale (exemple : plaine agricole) et privilégier les parcelles avec un arrière-plan visuel (boisements, reliefs), ou dissimulées par un élément bâti ou végétal
- Tenir compte des vues remarquables alentours que l'installation pourrait venir obstruer
- Adapter la conception du méthaniseur au paysage environnant : disposition, matériaux, couleurs (exemple : teinte de bâche en accords avec l'arrière-plan paysager de l'installation)
- Maximiser la compacité de l'exploitation
- Rythmer la ligne formée par l'installation dans le paysage par des plantations ou des bâtiments car les unités de méthanisation sont plus longues que hautes
- S'inspirer des motifs paysager environnant : privilégier une implantation naturelle des filtres végétaux (éviter les linéaire mono espèces), opter pour des essences locales, privilégier une esthétique agricole pour les clôtures (poteau en bois, grillage à grandes mailles)
- Maximiser la végétalisation de l'installation : plantations dans les délaissées, prairie sur les dalles étanches (30 cm de terre nécessaires) et semis sur les stocks d'ensilage (ex : seigle) pour éviter les bâches

⊗ A ÉVITER



✓ A PRESCRIRE



ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Principes d'intégration paysagère d'une unité de méthanisation (2/2)

RÉFÉRENCES DE PROJET :



UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AU SEIN D'UNE FERME À VÉRIÈRES-EN-FOREZ - LOIRE (42)

Nicolas Robert a installé en 2008 un méthaniseur dans l'enceinte de la ferme familiale à Vèrrières-en-Forez. L'installation permet de produire l'équivalent de la consommation d'un peu plus de 300 foyers. Elle sert actuellement à couvrir les besoins de la ferme mais aussi du lycée et de la salle des fêtes communale. Le reste de l'énergie est revendue à EDF. Dernièrement, la ferme a développé une station de Gaz Naturel pour véhicule (GNV) alimentée par le méthaniseur.



1 - PROJET DE MÉTHANISATION PORTÉE PAR UN COLLECTIF D'AGRICULTEURS «MÉTHAMOLY» DANS LES MONTS DU LYONNAIS - RHÔNE (69)

2- MÉTHANISEUR AVEC HABILLAGE BOIS PAR L'ENTREPRISE AGRIKOMP A SAINT-AMAND - NORD (59)

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Guide de l'insertion paysagère des méthaniseurs, CAUE 77](#)
- [Guide de l'insertion paysagère des méthaniseurs, CAUE 62](#)
- [Recommandations sur l'insertion paysagère des méthaniseurs, Agence d'urbanisme de la région angevine](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Principes d'intégration paysagère d'un dispositif de géothermie (1/2)

LA GÉOTHERMIE

La géothermie est un système qui permet de capter la chaleur des roches et de l'eau du sous sol pour produire de l'énergie. Elle peut être utilisée pour chauffer un bâtiment ou alimenter un réseau de chaleur, produire de l'eau chaude ou, dans une moindre mesure, pour produire de l'électricité. Certains systèmes de géothermie sont réversibles et permettent aussi de rafraîchir un bâtiment. Les ressources géothermales et la géologie locales vont déterminer la nature des projets. Les systèmes les plus courants sont :

- La géothermie très basse énergie (via l'utilisation des aquifères superficiels ou par l'implantation de sondes géothermiques couplées à une pompe à chaleur) est utilisée pour le secteur résidentiel et les bâtiments tertiaires et industriels. La majorité du territoire français est compatible avec ces systèmes, sauf risques locaux spécifiques.
- La géothermie basse énergie qui exploite les aquifères profond (présents ou non selon les régions) pour alimenter les réseaux de chaleur urbains (chaufferie à géothermie).

OÙ IMPLANter SON PROJET DE CHAUFFERIE ?

A privilégier	Milieus urbains
	Noyau bâti d'une exploitation agricole
Envisageable au cas-par-cas	Centre ancien, abords de sites remarquables
A éviter + possibles interdictions (code de l'environnement)	Implantation isolée en dehors d'un tissu bâti

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

Pour les installations individuelles chez les particuliers ou sur les bâtiments tertiaires et industriels :

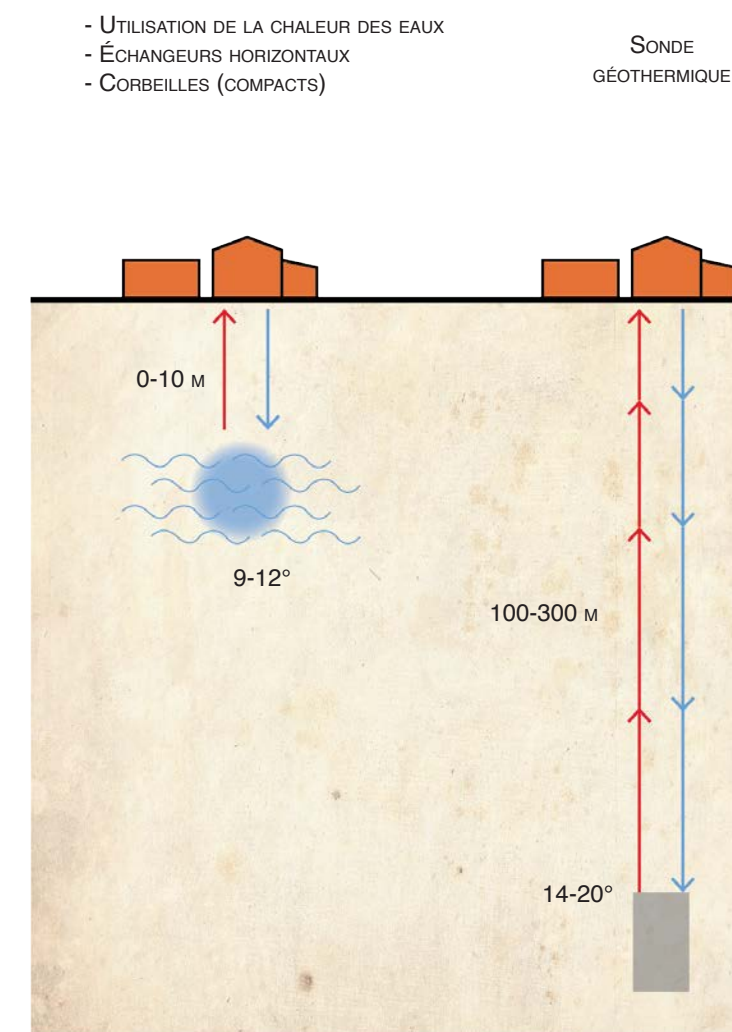
Ces systèmes n'ont pas d'impacts paysagers au delà de la phase de chantier d'installation. Pour minimiser les impacts du chantier il faut :

- Opter pour la géothermie dès la construction du bâtiments
- Réaliser les travaux de géothermie en amont des aménagement paysagers (les chantiers d'installations impactent fortement le terrains et bouleversent momentanément les plantations d'un jardin ou d'un parc)

Pour les chaufferies géothermiques alimentant le réseau de chaleur urbain, l'impact paysager se limite au bâtiment de chaufferie et rejoint donc les recommandations liées aux chaufferies à biomasse :

- S'insérer en harmonie dans le tissu bâti (alignement similaire, proportions cohérentes avec le reste des bâtiments...)
- Travailler les clôtures et privilégier la continuité avec les alentours (murets, poteaux de bois, haies..) plutôt que de simples grillages
- Utiliser des matériaux et des couleurs en accord avec le contexte bâti alentour
- La construction d'une chaufferie peut être l'opportunité d'un geste architectural

PRINCIPE DE LA GÉOTHERMIE SUPERFICIELLE



ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Principes d'intégration paysagère d'un dispositif de géothermie (2/2)

RÉFÉRENCES DE PROJET :



INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GÉOTHERMIE AU CHÂTEAU DE VALLINCHES À MAROLS - LOIRE (42)

En 2022, les propriétaires du domaine de Vallinches ont entrepris la rénovation du château datant du 13e siècle afin de développer un hôtel de 110 couchages, un espaces de séminaire et un restaurant. Le projet intègre un système de géothermie (le plus grand du département) couplé à un objectif basse consommation pour les bâtiments rénovés. Ce système permet de réchauffer les bâtiments en hiver et de les refroidir en été.



CHAUFFERIE URBAINE A GÉOTHERMIE DE VILLEJUIF - VAL-DE-MARNE (94)

La centrale géothermique de Villejuif, achevée en 2017, est l'un des maillons du plus grand réseau géothermique européen s'étendant sur trois communes : L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue et Villejuif. Ce réseau fournit en 2020 électricité et eau chaude à l'équivalent de 35 000 foyers ainsi qu'à plusieurs équipements publics et évite l'émission de 39 000 tonnes de CO2 par an par rapport à un réseau au gaz. Ce système exploite un aquifère localisé à 2km de profondeur. L'énergie ainsi produite est 30% moins chère que le gaz pour les usagers.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Article introductif à la géothermie](#), Association nationale des professionnels de la géothermie
- [Site ressource sur les géothermies développé par l'ADEME et le Bureau de Recherche Géologique et Minière](#)
- Publications du CEREMA sur les réseaux de chaleurs à géothermie avec exemple de projets : 1 - [Documentation sur les réseaux de chaleurs géothermiques](#) 2- [Fiche présentation du projet de Villejuif Inventaire du potentiel géothermique en région Rhône-Alpes](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Principes d'intégration paysagère des développements éoliens (1/2)

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Une éolienne est un dispositif qui transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, dite énergie éolienne, laquelle est ensuite le plus souvent transformée en énergie électrique. Les éoliennes produisant de l'électricité sont appelées aérogénérateurs. Il existe aussi des éoliennes de pompage (ou éolienne multipales), souvent utilisées dans le secteur agricole, qui servent à acheminer l'eau d'un réservoir à un champ de culture.

OÙ IMPLANTER SON PROJET ?

A privilégier	Grand paysage agricole
	Terrains dégradés (déchetteries, friches polluées...)
Envisageable au cas-par-cas	Grand paysage naturel
A éviter + possibles interdictions (code de l'environnement) (sauf éolienne de pompage)	Proximité des noyaux bâtis

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

Pour les aérogénérateurs :

- Privilégier les implantations régulières et géométriques pour faciliter la lisibilité de l'installation
- Souligner les lignes du paysage existant et s'inscrire dans leur continuité (en plaine : souligner la trame parcellaire ou les axes d'infrastructure, sur crête : choisir et suivre des lignes de crêtes homogènes, éviter les sommets)
- La hauteur des mâts ne doit pas dépasser 1/3 du relief ou ils s'implantent pour ne pas écraser le paysage
- Les éoliennes ne doivent pas être positionnées de manière à constituer le point d'appel principal du paysage au détriment des vues depuis et vers les éléments naturels et/ou bâtis patrimoniaux ou remarquables
- Privilégier les regroupement d'éoliennes par bouquets séparées par des espace de respiration plutôt que des lignes sans fin et éviter les chevauchement visuels entre les projets.

Pour les éoliennes de pompage :

- S'implanter au plus près du bâti pour limiter l'effet « pylône » isolé, mais pas trop car ces système peuvent être bruyant
- Privilégier les matériaux naturels comme le bois
- Étudier des possibilités d'habillage des fondations et du réservoir

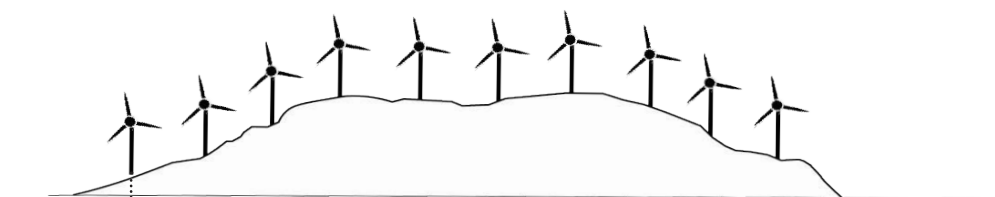
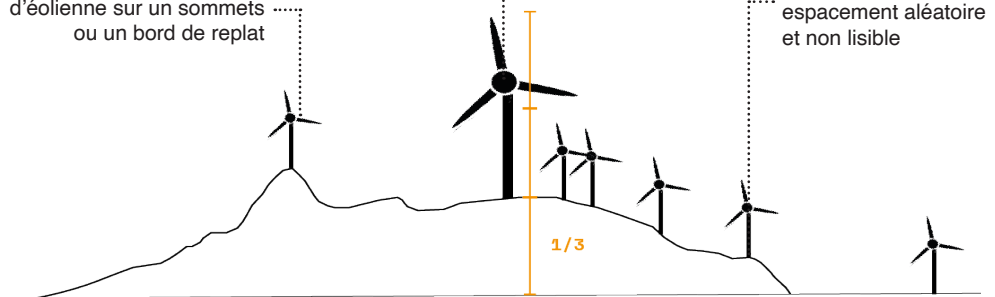
SUR LES RELIEFS

⊗ A ÉVITER

Proscrire l'implantation d'éolienne sur un sommets ou un bord de replat

La taille des éolienne ne doit pas dépasser 1/3 de la taille du relief sur lequel elles s'implantent pour ne pas écraser le paysage

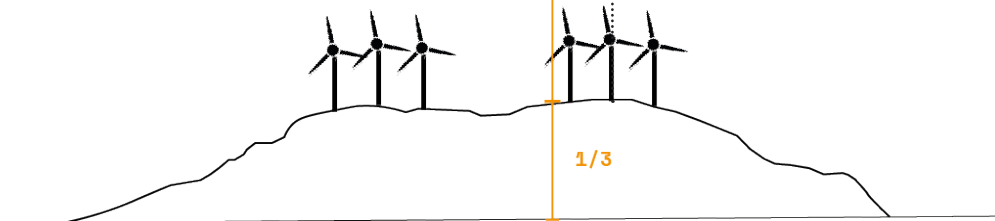
Éviter l'implantation d'éoliennes avec un espacement aléatoire et non lisible



Éviter de couvrir l'entièreté d'une ligne de crête et ménager des espaces de respiration

✓ A PRESCRIRE

Respecter les rapports d'échelle
Privilégier les bouquets d'éoliennes de nombre réduit
Favoriser les implantations géométriques



EN PLAINE

Trop grands nombre d'éoliennes regroupées
Implantation en quinconce ou non alignée en cas de deuxième ligne

Implantation des deuxième lignes dans l'axe pour réduire les impacts visuels
Implantation en cohérence avec la trame paysagère (bocage...)



⊗ A ÉVITER



✓ A PRESCRIRE

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère des développements éoliens (2/2)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



PARCS ÉOLIENS CITOYENS - MAINE-ET-LOIRE (49)

Depuis 2010, le département du Maine-et-Loire a vu fleurir plusieurs projets éoliens dans son paysage bocager. En 2020 et 2021 se sont lancés trois projets de parc éolien portés par 300 actionnaires citoyens : L'Hydrôme, Meauges Eoles Grand Fresnes et La Grande Levée. Ces projets de taille réduite comptent au total 11 éoliennes permettant de produire 75 GWh par an soit la consommation de 64 000 personnes. Avec ce modèle de gouvernance, les actionnaires ont pu choisir de revendre l'électricité à Enercoop' (fournisseur d'électricité 100% renouvelable) et d'affecter les recettes au développement du territoire et à des actions de sensibilisation autour de l'énergie. L'insertion paysagère et l'acceptabilité du projet ont été d'autant plus améliorées que les habitants du territoire ont été directement impliqués dans le dessin des projets.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la transition écologique](#)
- [Recommandations sur l'insertion paysagère de l'éolien dans le plan de paysage du Pilat](#)
- [Ressources documentaires sur les éoliennes de pompes](#)
- [Site de suivis du projet Mauges Eole Grands Fresnes](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de dispositifs de petite hydroélectricité (1/2)

LA MINI / MICRO / PICO ÉLECTRICITÉ

Les centrales hydroélectriques produisent de l'électricité à partir du flux énergétique mécanique créé par le passage de l'eau, transformé en électricité par un générateur. L'eau peut provenir de cours d'eau naturel, d'une chute d'eau, de réseaux d'approvisionnement en eau potable, de réseaux d'eaux usées (domestiques ou industrielles). La petite hydroélectricité correspond à des installations dont la puissance est inférieure à 10 MW (10 000 kW). On parle de «mini», «micro» ou «pico» hydraulique selon la puissance de l'exploitation. Il existe plusieurs types de turbines à choisir selon le type de cours d'eau d'implantation : turbine Pelton (haute chute), turbine Banki-Mitchell (moyenne chute et faible débit), turbine très basse chute (VLH), vis hydrodynamique (basse chute, faible débit)...

OÙ IMPLANter SON PROJET ?

A privilégier	Flux d'eau usées
	Flux du réseau d'eau potable
Envisageable au cas-par-cas	Ruisseau, rivières naturels
A éviter + possibles interdictions (code de l'environnement)	Cours d'eau à très forte sensibilité vis-à-vis de la faune piscicole

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES :

Les impacts paysagers de ces installations sont minimes au vu de leur petite taille mais il existe quelques points de vigilance :

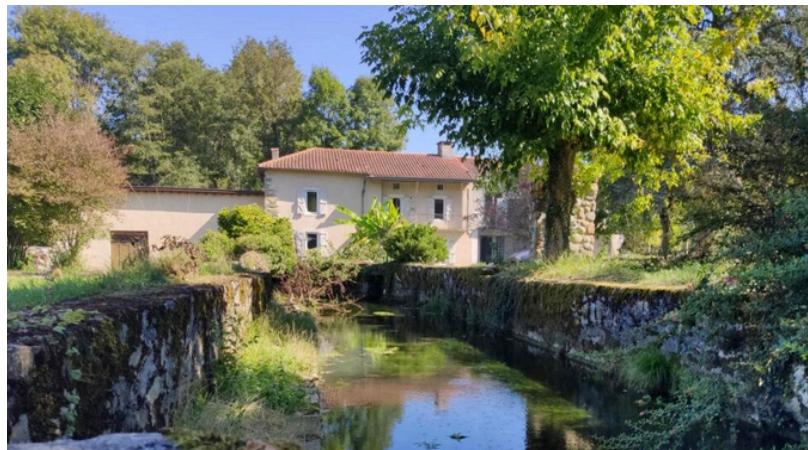
- Enterrer les canalisations, les conduites forcées et le raccordement électrique
- Réduire au maximum la taille et l'emprise du bâtiment de turbinage
- Les installations peuvent être doublées d'un système de collecte des déchets flottants
- Encourager la réhabilitation et l'implantation sur des installations historiques en lien avec l'eau (moulins notamment)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Principes d'intégration paysagère de dispositifs de petite hydroélectricité (2/2)

● RÉFÉRENCES DE PROJET :



RÉHABILITATION D'UN MOULIN A EAU À CIER-DE-RIVIÈRE
- HAUTE-GARONNE (35)

Développement d'un système de turbine low-tech (vis d'Archimède en bois) par l'association Viseta, projet lauréat du budget participatif de la région Occitanie. Système prototype implanté sur l'ancien moulin de Cier-de-Rivière réhabilité par le studio Rêver les Futurs.



CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE - FEURS (42)

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- [Guide sur la création de projet de petite hydroélectricité , ADEME](#)
- [Guide méthodologique pour la mise en œuvre de petites centrales hydroélectriques, ADEME, Agence de l'eau, DREAL PACA, Région PACA](#)
- [Panorama historique et technique sur la petite hydroélectricité, Syndicat national de la petite hydroélectricité](#)

ACTION 5. GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

COMMENT ?



Traduction réglementaire

Dans le **PLU** :

- Créer une **OAP thématique** «paysage-énergie» pour identifier précisément les EnR à privilégier sur les différentes unités paysagères du territoire et préciser des principes d'aménagement liés en s'appuyant sur le travail du plan de paysage.
- Créer des **OAP sectorielles** sur les secteurs projetés pour accueillir des projets d'EnR d'envergure.



Traduction opérationnelle

- Informer les porteurs de projets sur les zones à moindre sensibilité paysagère selon le types d'EnR qu'ils souhaitent développer.
- Orienter les porteurs de projet énergétique professionnels et particuliers vers la prise en compte de la partie recommandation sur l'insertion paysagère des EnR du présent Plan de paysage.
- Diriger les particuliers avec un projet d'EnR vers des personnes ressources comme le CAUE et vers des document guide comme le plan de paysage pour les conseiller sur l'insertion de leur installation.
- Dans tout les documents de planification lié aux EnR, opposables ou non, compléter le propos quantitatif (objectif de production etc...) par des considérations qualitatives notamment en lien avec l'insertion paysagère.



Liens utiles

- [OAP thématique Paysage et énergie](#) avec recommandations d'insertion paysagère des ENR par la communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres)



ACTION 6

FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE

ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE

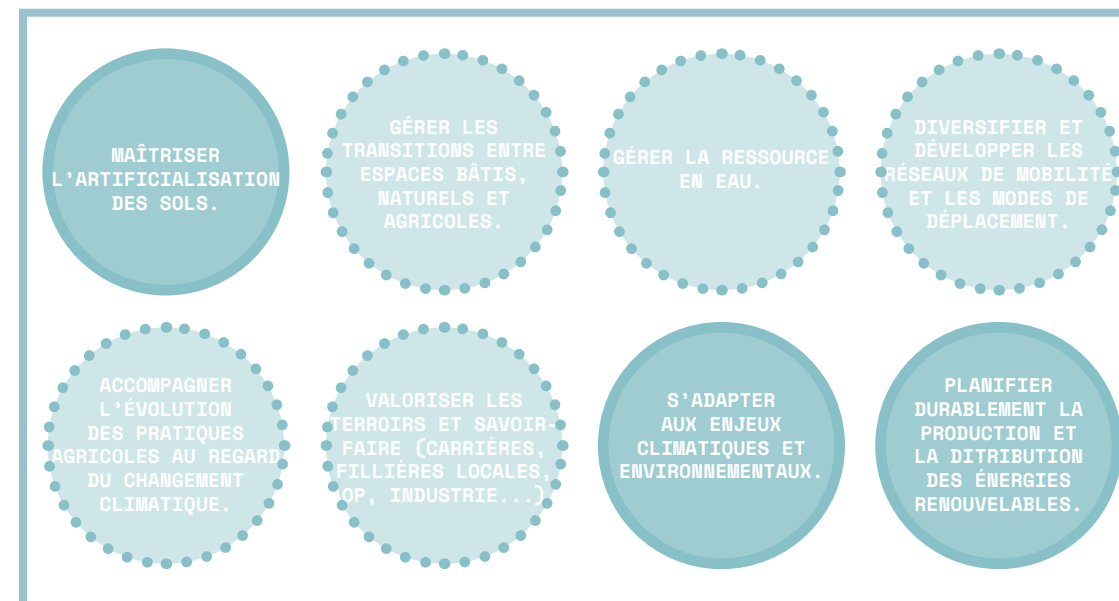
QUOI ?

Description de l'action

- S'appuyer sur la dynamique enclenchée par la démarche de Plan de Paysage pour développer des projets partagés par les différents acteurs du territoire
- Réutiliser les études produites au cours de la démarche pour les faire "atterrir" de façon concrète sur le territoire
- Acculturer le grand public et les décideurs du territoire au patrimoine paysager qui les entoure au quotidien

POURQUOI ?

Enjeux paysagers associés



QUI ?

Acteurs concernés et partenaires

> Les syndicats mixtes

- Le SCoT Sud Loire.
- Le PNR du Pilat et le PNR du Livradois -Forez.
- EPAGE Loire-Lignon.

> Les établissements publics d'état

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les Chambres d'Agriculture.

> Les collectivités territoriales

- Les élus et techniciens des 198 communes du Sud Loire.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le département de la Loire.

> Les 4 EPCI

- Les techniciens et élus en charge de la réalisation de documents d'urbanisme.

> La société civile

- Les associations, les habitants...

> Acteurs économiques

- Les entreprises, les agriculteurs

> Porteurs de projets d'aménagement

- Les promoteurs, les bailleurs, les aménageurs, les propriétaires immobiliers, les agents immobiliers, les architectes, les professionnels du bâtiment

> Autres partenaires ressources

Observatoire régional
climat air énergie
Auvergne-Rhône-Alpes



Centrales
Villageoises
Association



ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE



Communiquer et assurer le suivi du plan de paysage après sa finalisation en créant des indicateurs dédiés et missionnant un conseiller/animateur 'Plan de Paysage'



Description

Le plan de paysage a pour vocation d'affiner la compréhension du territoire et d'aider à la prise de décision pour son aménagement à court, moyen et long terme, que ce soit par le syndicat, les collectivités ou les communes.

Au sein du syndicat, la nomination d'un poste dédié à l'animation du plan de paysage ou part la mission d'un prestataire de conseil, architecte et paysagiste, permettant d'entretenir la dynamique mise en place pendant la démarche en maintenant des temps de travail et de suivi avec les différentes intercommunalités. La mise en place d'indicateurs dédiés permet d'évaluer l'application des préconisations du plan de paysage sur le territoire (nombre d'actions lancées, nombre d'actions réalisées).

Cet animateur interne ou externe a la charge de faire vivre le plan de paysage dans le temps long, de suivre son avancée et d'évaluer les réalisations faites dans ce cadre.

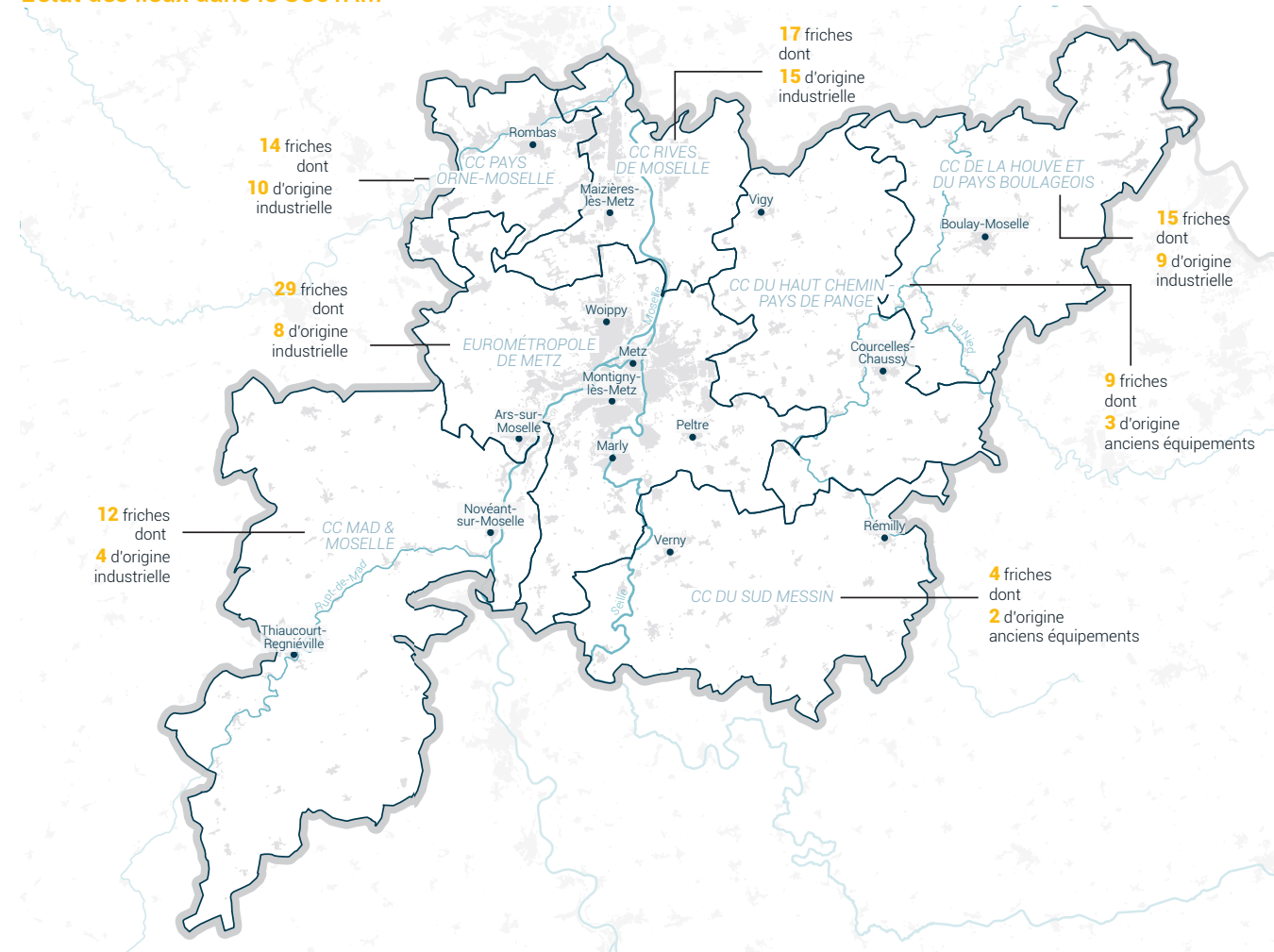


Enjeux paysagers

- Acculturer tous les acteurs du territoire aux spécificités des paysages qui les entourent
- Enclencher et maintenir une transcription opérationnelle des orientations partagées énumérées dans le Plan de Paysage
- Effectuer le suivi de l'application du Plan de Paysage sur les territoires du SCoT Sud Loire
- Pérenniser la dynamique de projets menés à l'échelle inter-EPCI et mobilisant des acteurs d'horizons différents

Exemple d'outil de suivi mobilisable : état des lieux territorialisé et thématisé des friches présentes sur le SCoT de l'Agglomération Messine, Moselle (57)
BE : Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

L'état des lieux dans le SCoTAM



- > Les travaux menés dans le cadre des séminaires ont permis d'identifier 100 friches (conformément à la méthodologie utilisée pour les séminaires). Parmi elles :
 - 82 ont été recensées initialement dans la base de l'atlas des friches de Lorraine ;
 - 18 ont été ajoutées à la suite du 1^{er} séminaire.
- > Les friches les plus représentées sur le territoire sont d'origine :
 - industrielle-minière (39 %) ;
 - militaire (14 %) ;
 - équipement (9 %) ;
 - ferroviaire (9 %).
- > Enfin, une friche sur deux (49,5 %) ne fait pas l'objet de projet de reconversion à ce stade.



Exemples de concertations menées à Ivry-sur-Seine (94), Noisy-le-Grand (93), La Seyne-sur-Mer (83) dans le cadre de différentes démarches de planification et d'aménagement

ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE



Faciliter l'appropriation du plan de paysage par les acteurs du territoire en le déclinant sur différents supports accessibles à tous les différents publics



Description

Les plans de paysages sont des documents stratégiques s'appuyant à la fois sur un diagnostic détaillé et une vision prospective du territoire qu'ils étudient. Dans le cas présent, le périmètre d'études particulièrement étendu de 198 communes augmente la complexité d'appropriation du document pour les particuliers comme pour les communes qui voudraient se renseigner sur les préconisations les concernant. Il est possible de faciliter cette appropriation du document en le déclinant sous différentes formes, par exemple des supports thématiques ou territorialisés diffusés aux publics concernés. Il est également possible de mettre en place une diffusion en ligne sur un site internet dédié qui rassemblerait l'ensemble des études tout en facilitant la navigation entre les différentes thématiques abordées. Cela permettrait de faire du plan de paysage un véritable outil d'aide à la décision et d'acculturation au paysage accessible pour tous les habitants du territoire.

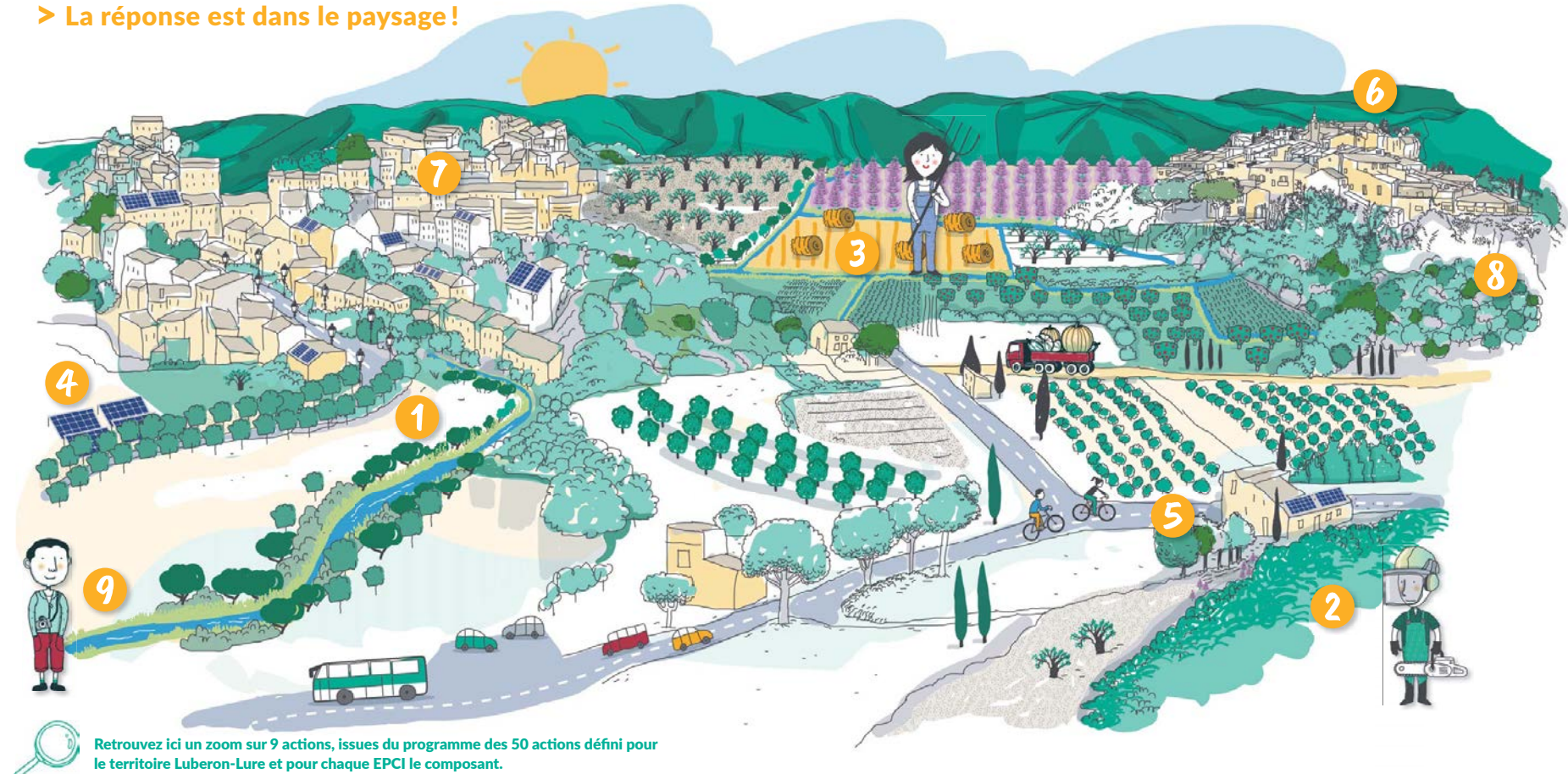


Enjeux paysagers

- Diffuser les préconisations du Plan de Paysage plus largement auprès du grand public
- Rendre accessible une version territorialisée des études (diagnostic, objectifs de qualité paysagère) à l'échelle des EPCI
- Rendre accessible une version thématisée des études (diagnostic, objectifs de qualité paysagère) à l'échelle du territoire
- Rendre accessible l'ensemble des études (diagnostic, objectifs de qualité paysagère, fiches actions) en ligne

Comment apporter de la cohérence aux actions d'aménagement du territoire et s'adapter au changement climatique ?

> La réponse est dans le paysage !



Retrouvez ici un zoom sur 9 actions, issues du programme des 50 actions défini pour le territoire Luberon-Lure et pour chaque EPCI le composant.

- 1 **Végétaliser** les points d'eau, cours d'eau et canaux et mettre en valeur l'eau dans les villes et villages.
- 2 **Préserver** les grands massifs forestiers.
- 3 **Préserver et développer l'agriculture locale** dans sa diversité et **adapter les cultures** aux évolutions climatiques et aux besoins alimentaires des populations.
- 4 Accompagner l'**intégration paysagère** des énergies renouvelables sur le territoire.
- 5 Améliorer la **qualité des entrées des villes et villages** : cohérence des aménagements, végétalisation, mobilité douce...
- 6 Réduire l'impact de l'éclairage public et préserver la **qualité du ciel nocturne**.
- 7 Développer **la nature en ville**, restaurer le **patrimoine bâti** et adapter les formes urbaines pour valoriser les **silhouettes villageoises** dans le paysage, identitaires de notre territoire.
- 8 Promouvoir le tourisme durable et les activités de loisirs en respectant les **équilibres naturels** et l'esprit des lieux.
- 9 Suivre l'évolution des paysages grâce à l'observatoire photographique du paysage, support de **pédagogie** et de **sensibilisation**.



Par nos modes d'habitation, de consommation et de production, par nos pratiques, nous sommes tous directement ou indirectement créateurs de paysage.

Exemple : présentation simplifiée du Plan de Paysages Luberon-Lure, Vaucluse (84)
BE : TEM + Agence Génopé

ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE



Mettre un place un Observatoire Photographique des Paysages à l'échelle du Sud Loire afin de suivre leurs évolutions et d'y sensibiliser le public



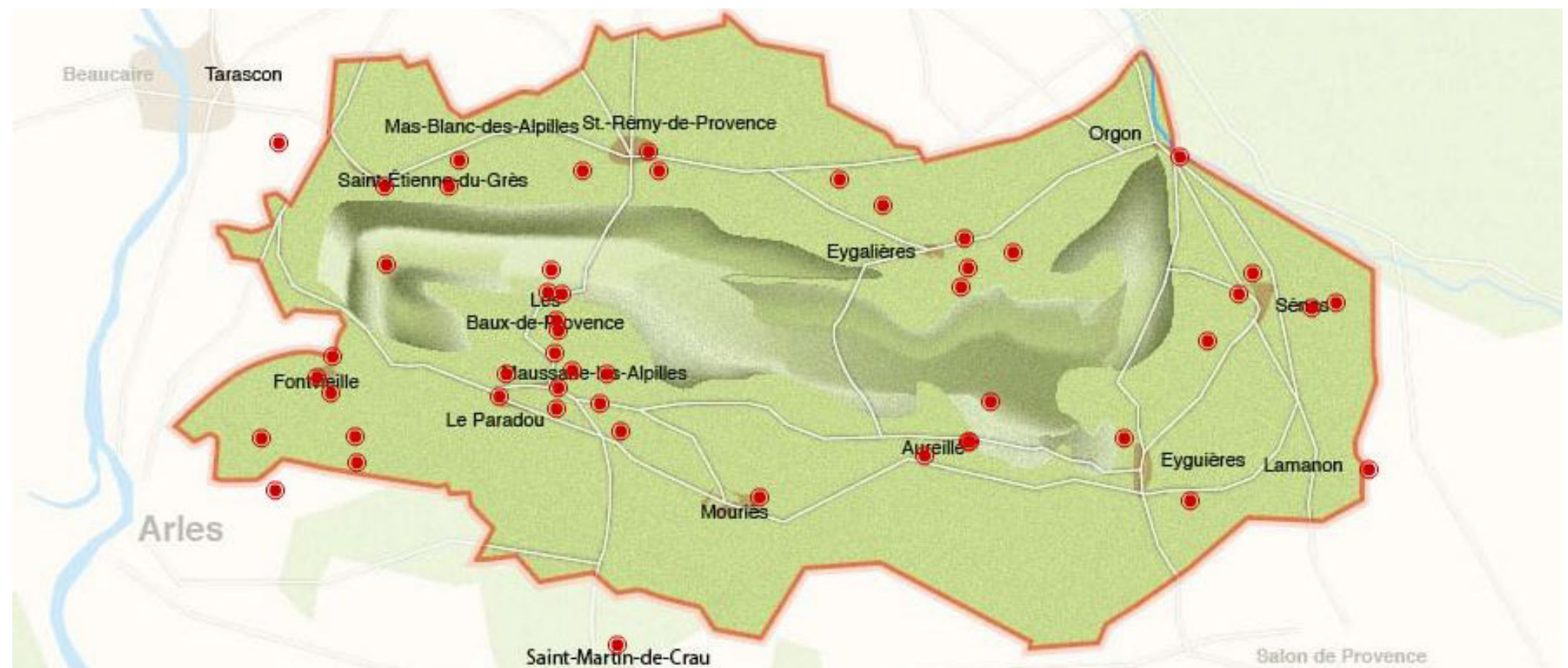
Description

Les OPP sont des outils permettant de retracer l'évolution des paysages sur des périodes étendues en s'appuyant sur des points de vue particuliers. Au sud du territoire, le PNR du Pilat en a déjà mis un en place avec 40 points de vues photographiés annuellement depuis 1994. Il est possible de répliquer ce dispositif en l'adaptant à l'échelle du Sud Loire afin d'assurer un suivi des évolutions paysagères de sites spécifiques, choisis en amont en concertation avec les acteurs impliqués dans la démarche. Cet outil peut être diffusé sur un site internet dédié, qui fournit une nouvelle porte d'entrée vers le plan de paysage et peut ainsi amener à l'acculturation de nouveaux publics. Etant donné la surface importante de territoire à couvrir, les points de vue devront être soigneusement choisis en amont et pourront faire l'objet d'un travail de concertation spécifique.



Enjeux paysagers

- Choisir des points caractéristiques des paysages du SCoT Sud Loire (éléments emblématiques et paysages du quotidien) et effectuer un suivi de leur évolution sur le long terme
- S'appuyer sur le retour d'expériences de l'OPP du Pilat pour mener à bien la démarche de façon optimale
- Articuler les OPP du Pilat et du SCoT Sud Loire pour obtenir un maillage plus fin du territoire et éviter les doublons



Exemple : Cartographie des prises de vues de l'Observatoire Photographique des Paysages du PNR des Alpilles, Bouches-du-Rhône (13)



Exemple : Paysage d'activités économiques, esplanade à Saint-Etienne-du-Grès vue en 2011, 2013 et 2017

ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE

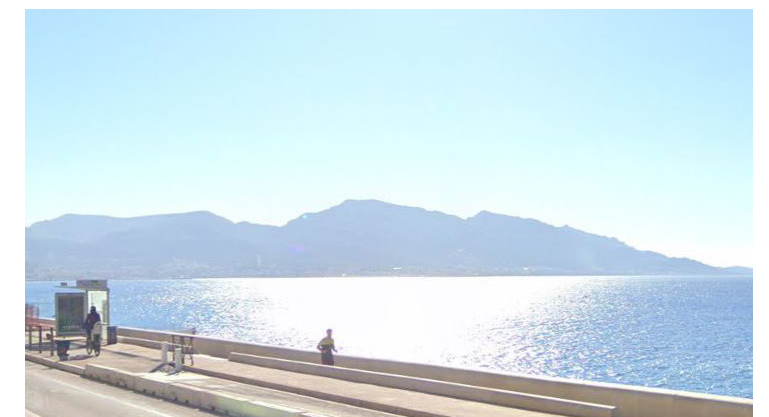
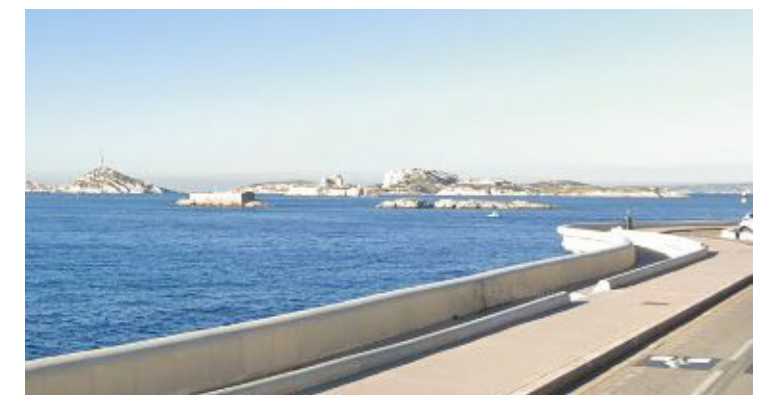


Identifier les points de vue remarquables et marqueurs paysagers emblématiques du territoire et inscrire leur préservation dans les documents réglementaires



Description

Le Sud Loire est constitué d'un territoire contrasté, avec trois massifs montagneux, une plaine cultivée parsemée d'étangs, plusieurs plateaux et vallées aux formes variées. Les routes des monts du matin et des monts du soir ouvrent par intermittence des belvédères sur la plaine du Forez, tandis que dans d'autres sites la surfréquentation peut entraîner détérioration et conflits d'usages. Identifier les points de vue remarquable et ancrer leur sauvegarde dans les documents réglementaires permettra de mieux révéler et préserver le riche patrimoine paysager du Sud Loire. Des mesures spécifiques d'entretien pourront être menées pour ces sites spécifiques afin de cadrer au mieux les vues sur le territoire. Les routes, déjà existantes, deviendraient un support accessible à toutes et tous pour la valorisation du territoire.



Enjeux paysagers

- Tirer parti du relief contrasté du SCoT Sud Loire pour ouvrir des vues depuis les routes des coteaux
- Caractériser, identifier et protéger des éléments caractéristiques du territoire visibles depuis des points accessibles à toutes et tous
- Développer un référentiel réglementaire protégeant mieux les paysages et leurs spécificités



Exemple : aménagement de points de vue en bord de route - Mont Gerbier de Jonc, Ardèche (07)
MOE : Territoires - paysagistes

Exemple : abaissement des circulations piétonnes (y compris assises et garde-corps) pour dégager des vues le long de la Corniche Kennedy, Marseille (13)
MOE : Setec

ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE



Identifier les différents marqueurs du paysage du quotidien et les valoriser à travers une signalétique et de petits aménagements dédiés



Description

Les paysages du quotidien est encore peu valorisé dans le Sud Loire, malgré la présence d'un patrimoine riche et diversifié. Les canaux de la plaine du Forez et leurs écluses à main, les lavoirs, les berges de Loire, l'architecture vernaculaire de terre crue visible partout dans le territoire constituent autant de caractéristiques paysagères qui peuvent être valorisées de façon institutionnelle dans le prolongement du travail parfois réalisés par des associations de bénévoles ou conjointement à des actions pédagogiques. La mise en place de points d'observation, le balisage de chemins de promenade, l'installation d'une signalétique dédiée voir même d'éléments de mobilier en plein air permettent de prendre conscience de la présence de ce patrimoine, déjà sur place mais pas toujours identifié comme tel par les habitants du territoire.

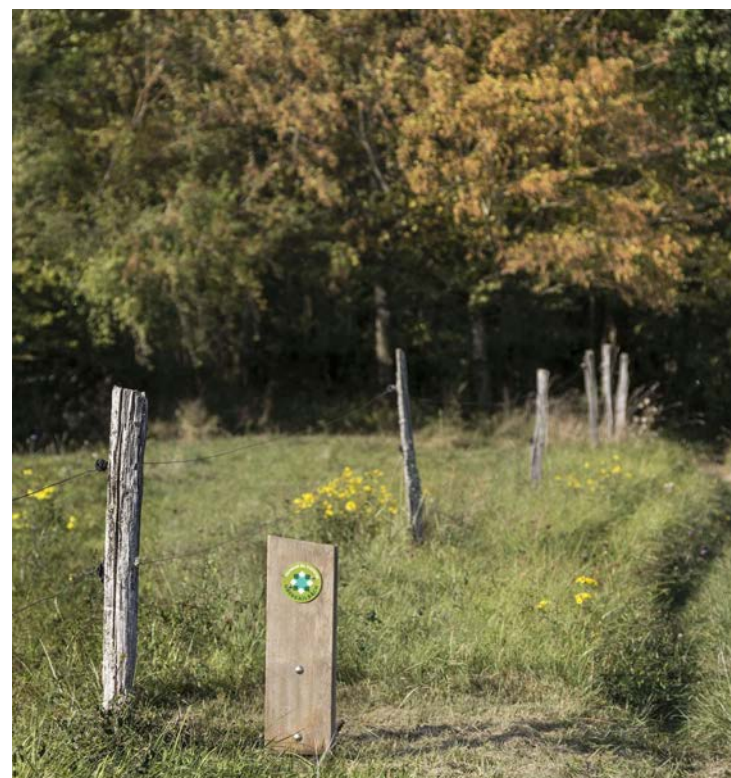


Exemple : parcours d'interprétation des voies vertes du halage de la Manche, Manche (50)
MOE : Conseil Départemental 50



Enjeux paysagers

- Révéler le petit patrimoine local diffusé sur l'ensemble du territoire et s'en servir comme points de médiation sur l'architecture vernaculaire et le paysage
- Transmettre les savoirs constructifs aux générations futures
- Améliorer le cadre de vie local en permettant l'intégration de ces éléments dans une offre touristique de proximité
- Développer une signalétique homogène à l'échelle du SCoT Sud Loire



Exemple : balisage et aménagement de promenades nature et patrimoine, Moselle (57)
MOE : Atelier Détours + Studio Cynara



ACTION 6. FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE ET ANIMER LE SUD LOIRE



Renforcer et diversifier la communication autour des paysages du Sud Loire pour inciter un plus large public à venir les découvrir



Description

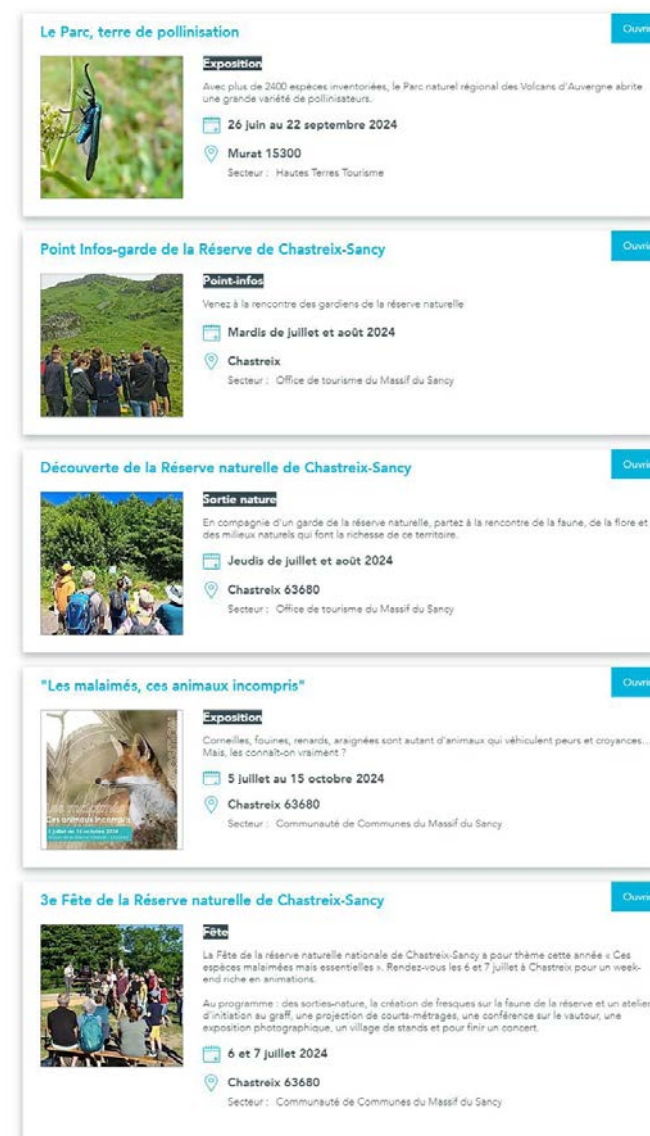
Le lancement de campagnes d'affichage, d'expositions, d'événements conviviaux est une action à réaliser pour mieux faire connaître les paysages du Sud Loire à la fois au sein du territoire et en dehors de celui-ci. Plusieurs formats peuvent être envisagés pour mieux cibler des publics variés à différentes périodes de l'année. La communication autour des paysages du Sud Loire prendrait ainsi plusieurs formes se répondant les unes aux autres et permettrait aux habitants de redécouvrir leur territoire à travers de nouveaux regards. Les nombreux supports graphiques réalisés dans le cadre du plan de paysage peuvent constituer une première base pour la réalisation de supports de communication dédiés. Afin de toucher le plus de public possible, un effort sera fait pour tendre vers une communication capable de mobiliser en dehors des cercles des acteurs habituels du paysage.



Enjeux paysagers

- Faire connaître la qualité et la diversité des paysages du Sud Loire à travers l'organisation d'événements dédiés, éventuellement en collaboration avec d'autres institutions locales
- Déterminer plusieurs formats de rencontres sur le territoire pouvant s'adapter à différents publics, différentes manifestations, et différentes temporalités
- Intégrer le paysage dans la vie culturelle du territoire

Exemple : PNR Volcans d'Auvergne, Cantal (15), Puy-de-Dôme (63)
Extrait de l'agenda des activités culturelles proposées au grand public pour valoriser le territoire et ses spécificités



Exemple : Plan de Paysage Anjou Bleu Communauté, Maine-et-Loire (49)

Extrait du site web dédié : « Dans le cadre de la démarche Plan de Paysage, Anjou BLEU Communauté organise un concours photographique, libre et gratuit, afin d'interpeler de manière ludique les habitants sur les singularités, les évolutions, et les points forts et faibles de leurs paysages quotidiens. »

BE : Atelier POLIS + Paris U + Atelier Faye



“ Mon paysage insolite ”



“ Mon paysage de la mobilité ”



“ Mon paysage préféré ”



“ Mon paysage du quotidien ”



IV - SCÉNARII PAYSAGERS 2050 : CONSTRUIRE UN RÉCIT POUR LE SUD LOIRE

Scénario 2050 #1 : Des monts nourriciers

Mise en récit

DIVERSIFICATION AGRICOLE

Les pentes des reliefs dans les Monts du Forez on du se réinventer et diversifier les filières de productions agricoles pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

La diversification agricole s'accompagne du besoin d'adapter le bâti et les outils : bois local pour la construction, production de biogaz pour les engins, mise en place de systèmes agro-forestiers diversifiés résistants au climat. Les fermes participent à produire de l'énergie pour les habitations et les équipements publics à proximité : réseau de chaleur, électricité.

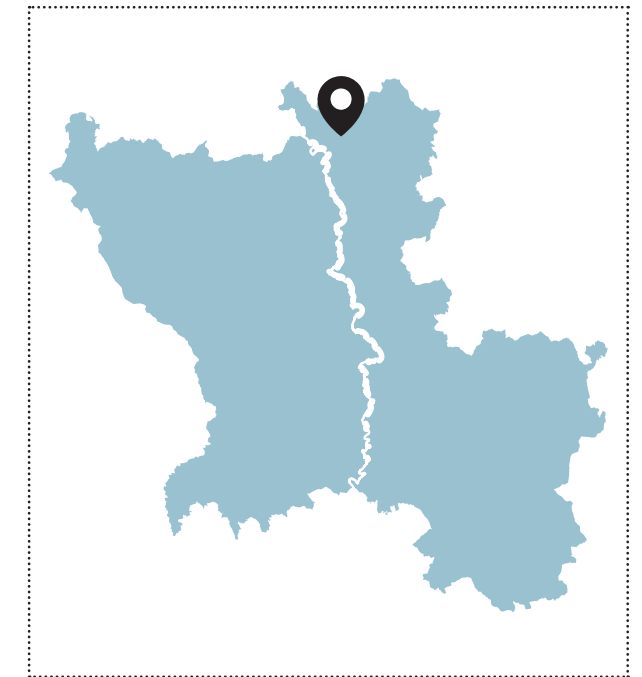
L'habitat pavillonnaire isolé se transforme et se densifie pour accueillir de nouveaux habitants et agriculteurs.

RELOCALISATION ALIMENTAIRE

Les Monts du Forez et les coteaux deviennent un espace nourricier majeur à l'échelle du Sud Loire : permettant de d'approvisionner les équipements publics du territoire, les logements intergénérationnels, les cantines scolaires et même certaines entreprises.

MOBILITÉS ET DÉCOUVERTE

Les Monts du Forez développent un statut de refuge climatique à l'échelle du Sud Loire. La forêt se diversifie, les itinéraires modes doux de découverte et de compréhension des paysages se développent, et des connexions de mobilités partagées permettent de connecter plaine et monts (navettes, covoiturage...). Lors de fortes chaleurs, les habitants de la métropole vont se rafraîchir à la montagne.



état projeté

état existant



Scénario 2050 #2 : Des coteaux actifs jardinés

Préconisations

RELOCALISATION ALIMENTAIRE

Les pentes des reliefs dans les Monts du Matin on du se réinventer et diversifier les filières productions agricoles pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les Monts du Matin et les coteaux deviennent un espace nourricier majeur à l'échelle du Sud Loire : permettant de d'approvisionner les équipements publics du territoire, les logements intergénérationnels, les cantines scolaires et même certaines entreprises.

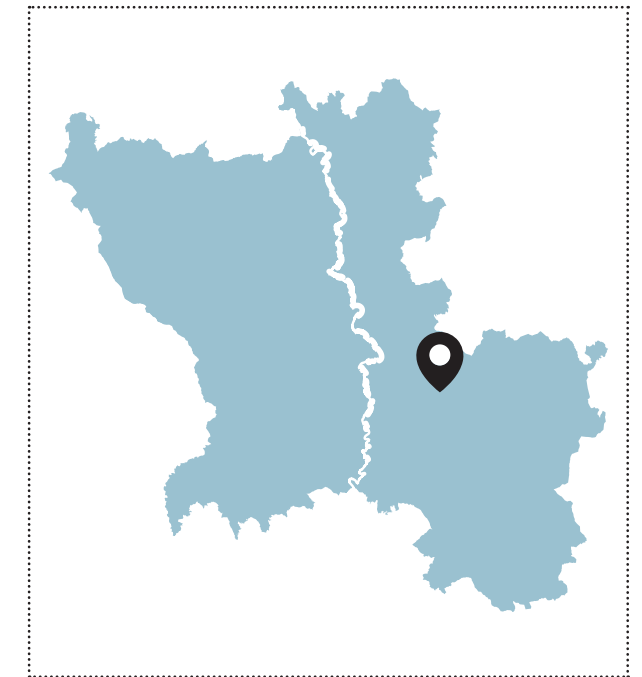
MOBILITÉS ET DÉCOUVERTE

Les Monts du Matin développent un statut de refuge climatique à l'échelle du Sud Loire. Les itinéraires modes doux de découverte et de compréhension des paysages se développent, et des connexions de mobilités partagées permettent de connecter plaine et monts (navettes, covoiturage...). Lors de fortes chaleurs, les habitants de la métropole vont se rafraîchir sur les coteaux et dans les reliefs.

REQUALIFICATION DU BÂTI

Le bâti des zones d'activités en frange se requalifie et accueille de nouveaux usages. L'évolution des mobilité et les livraisons aériennes par drone, réduisent la place de la voiture et des camions autour des entrepôts. Les parkings sont végétalisés et désimperméabilisés. Les eaux pluviales sont récupérer pour l'agriculture.

Les pavillons sont réhabilités thermiquement avec des matériaux biosourcés locaux (paille, bois local...).



état projeté

état existant



Scénario 2050 #3 : Une cité-jardin

Mise en récit

DENSIFICATION VS. ARTIFICIALISATION

L'attractivité des communes du sud de la plaine du Forez s'était fortement développée à partir des années 2000, ayant entraîné la construction de nouveaux quartiers résidentiels sur le foncier disponible, artificialisant les terres agricoles.

CONFORT DE L'HABITAT

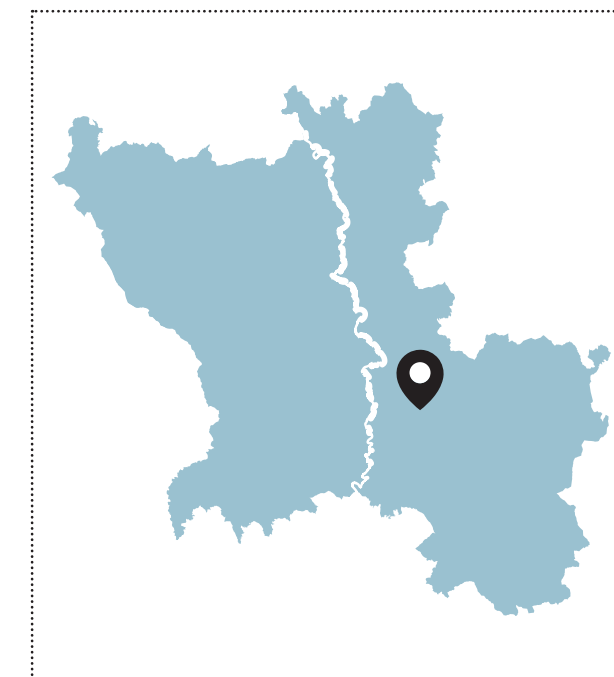
La nécessaire requalification énergétique des pavillons s'est vue accompagnée d'un besoin d'agir sur la qualité du cadre de vie dans ces quartiers : réhabilitation, végétalisation, haies mixtes et îlots de fraîcheurs.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le mix-énergétique à l'échelle du territoire, a permis de développer des chaufferies locales mutualisées, visant à l'autoconsommation collective (habitat et collectivité). Les toitures des pavillons sont solarisées répondant aux besoins individuels. Des éoliennes sont installées pour répondre aux besoins du territoire.

FRANGE AGRI-URBAINE

Les mobilités collectives sont électriques, à faible impact environnemental. Les mobilités individuelles sont douces connectant milieux urbains et ruraux. Des espaces nourriciers sont relocalisés en ceinture des espaces urbains.



état projeté



état existant



Scénario 2050 #4 : Un plateau agricole à énergie positive

Mise en récit

RELOCALISATION DES ÉNERGIES

La sortie de la dépendance aux énergies fossiles passe par une relocalisation de la production et un développement massif des énergies dites renouvelables. Agri-voltaïsme, éolien, les équipements varient selon les spécificités des territoires.

RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE

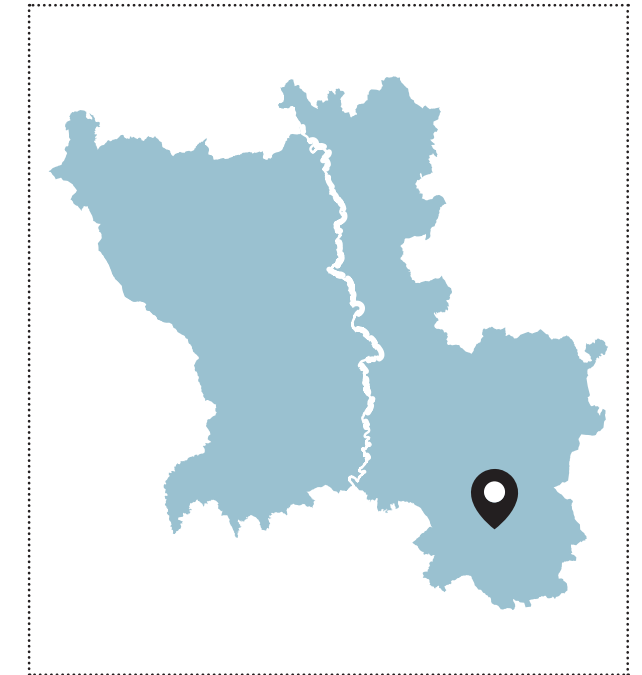
Afin de faire face à un dérèglement climatique de plus en plus imprévisible, la trame verte est restaurée et renforcée avec une diversification des boisements et la constitution de haies bocagères.

NOUVEAUX MODES DE CULTURE

Des pratiques agricoles plus diversifiées sont mises en place en s'appuyant sur les changements dans les pratiques de consommation et les modes de vie. Les parcelles en permaculture se développent dans des espaces autrefois dominés par l'agriculture intensive.

TRANSFORMATION DES MOBILITÉS

La pratique du vélo est démocratisée par une sécurisation des voies et s'articule avec un réseau de transports en commun adapté aux territoires qu'il dessert.



état projeté

état existant



Scénario 2050 #6 : Un îlot de fraîcheur en cœur de bourg

Mise en récit

ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

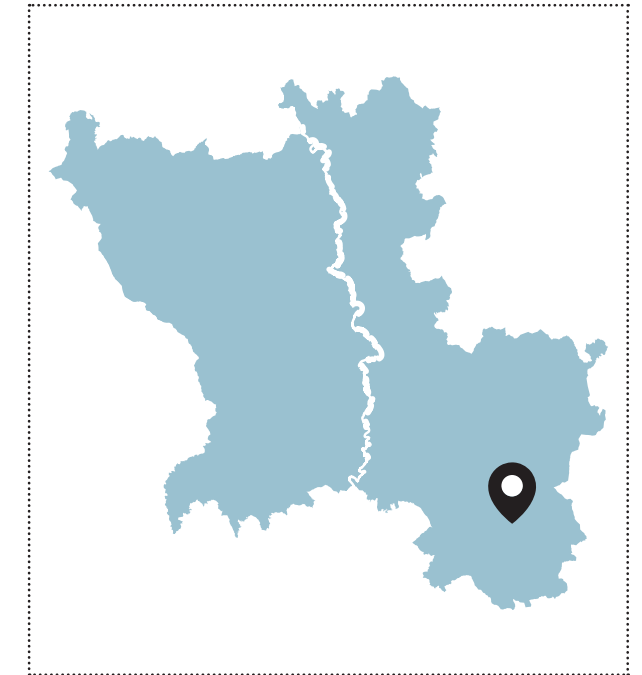
Les parkings et stationnements du centre-bourg ont laissé place à des îlots de verdure apportant ombre et fraîcheur en été. Plusieurs strates de végétation s'insèrent dans l'environnement urbain, constituant un véritable espace relais pour la biodiversité et la trame verte locale.

RÉNOVATION DU BÂTI

Les bâtiments anciens sont progressivement rénovés plutôt que remplacés par de nouvelles constructions. Leur isolation est remise à neuf afin d'améliorer le confort des habitant-es et de réduire leur consommation d'énergie.

PRODUCTION COLLECTIVE

Des systèmes individuels et collectifs de production d'énergie sont mis en place. Les panneaux photovoltaïques en toiture sont intégrés dans une réflexion d'ensemble articulant paysage et énergie pour améliorer le cadre de vie.



état projeté



état existant



Scénario 2050 #7 : Une friche requalifiée

Mise en récit

REQUALIFICATION DES COURS D'EAU

Les cours d'eau sont valorisés même en bordure de zones d'activités et le long d'axes routiers. Les berges retrouvent leur qualité de corridor écologique et des unités de production d'électricité «au fil de l'eau» s'installent lorsque c'est possible.

DENSIFICATION DU BÂTI

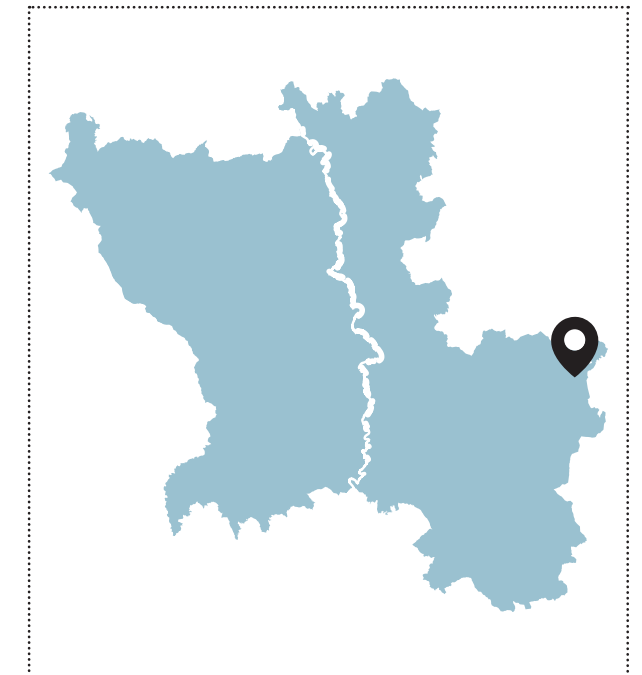
Les zones économiques sont densifiées et diversifiées dans les usages. Elles permettent l'infiltration des eaux de pluie et sont traversées par des haies les intégrant dans la trame verte locale. Etant donné leur proximité avec les villes, des espaces de maraîchage s'y insèrent.

Accessibilité renforcée

Les routes accueillent des transports en commun et sont doublées de pistes cyclables sécurisées. Des connexions sont créées avec les zones d'activité pour permettre une accessibilité moins dépendante de la voiture individuelle.

UNE BIODIVERSITÉ VALORISÉE

La régénération de la trame verte permet à une nouvelle biodiversité de s'installer. Les écosystèmes sont plus résistants et résistent mieux à des aléas climatiques de plus en plus extrêmes.



état projeté

état existant



Scénario 2050 #8 : Un parc économique agri-urbain

Mise en récit

ZÉRO ARTIFICIALISATION

La ZAIN d'Andrézieux-Bouthéon a eu un rôle pilote à l'échelle départementale, à commencer par le renouvellement de son parc industriel et tertiaire vieillissant ou inoccupé, en menant des opérations de changement d'usages et de surélévation des bâtiments.

PARC AGRICOLE

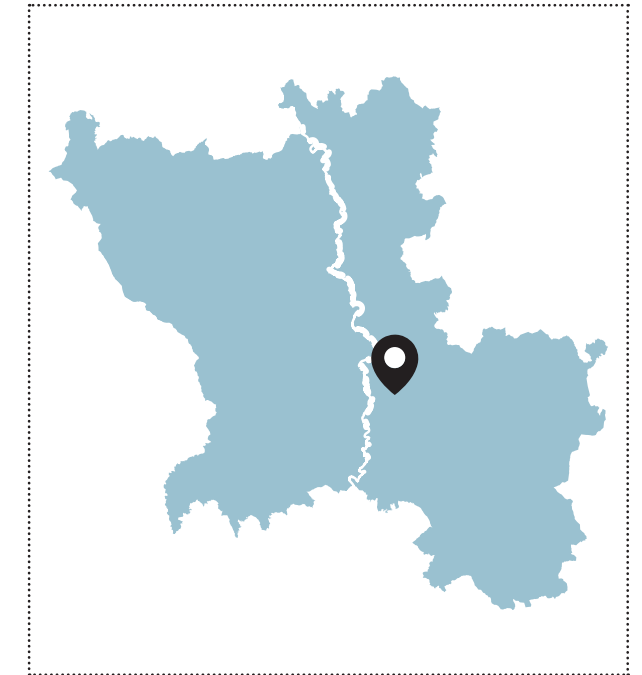
Les espaces extérieurs interstitiels imperméables et les nappes de stationnement, rendues obsolètes par la crise du coût de l'énergie, s'est transformé en parc végétalisé, accueillant activité agricole et activités récréatives mêlées.

ÉNERGIE POSITIVE

Le site de la ZAIN a servi de terrain d'expérimentation pour le développement des énergies renouvelables en réalisant une zone d'activités à énergie positive.

MOBILITÉS

Les mobilités collectives sont électriques, à faible impact environnemental. Les mobilités individuelles sont douces. L'aéroport a été transformé en plateforme logistique pour livraison aérienne : ballons dirigeables pour les gros volumes (débardage du bois local...), plateforme verticale pour la livraison en drones.



état projeté

état existant



Scénario 2050 #9 : Un étang productif et récréatif

Mise en récit

DIVERSIFICATION DES USAGES

La préservation à l'échelle départementale du maillage bleu joue un rôle pivot dans les continuité écologique et dans la valorisation d'espace récréatifs tournée vers un tourisme raisonné.

Lutter contre l'artificialisation des zones humides a pour but de préserver la ressource en eau pour l'agriculture et l'industrie.

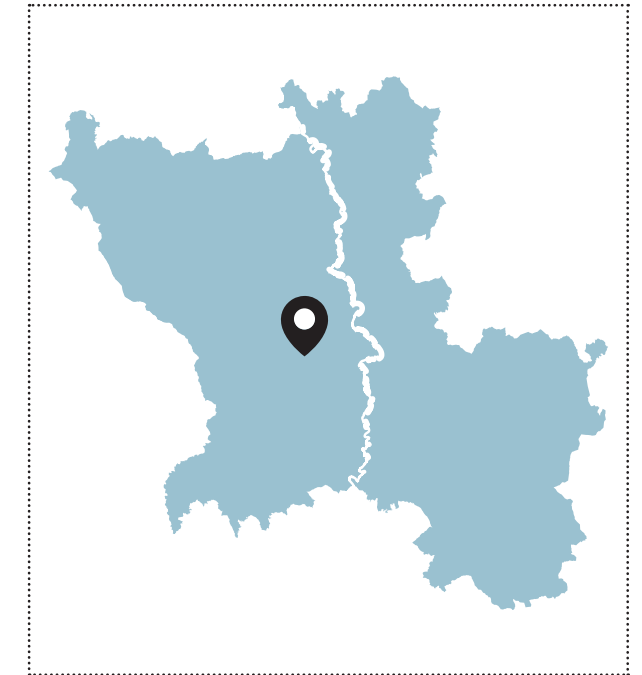
ÉNERGIE POSITIVE

Création de champs flottant de panneau photovoltaïque au sein des milieux humides.

Le développement de ces installations se fait en cohérence avec les écosystèmes.

BIODIVERSITÉ

Les milieux humides valorisés leur potentiel de réservoir de biodiversité et jouent le rôle de puits à carbone.



état projeté



état existant



Scénario 2050 #10 : Un hameau agro-énergétique

Mise en récit

ZERO ARTIFICIALISATION

La protection des sols des mont-du Forez intègre des enjeux de développement urbain des centralités urbaines rurales mais aussi la revitalisation de l'agriculture et de l'industrie.

RECONVERSION AGRICOLE

La déprise agricole a ouvert de nouvelles perspectives pour diversifier l'agriculture tant dans l'élevage que les cultures.

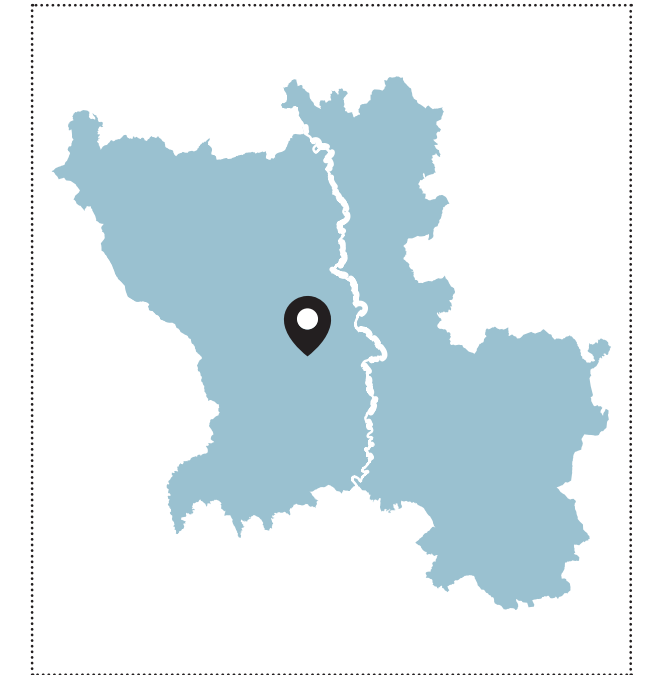
ÉNERGIE POSITIVE

La production d'énergie a été localisée pour favoriser une production à l'échelle communale et territoriale.

PRODUCTION SYLVICOLE

L'industrie sylvicole a repensé ses méthodes d'exploitation et de productions.

Les exploitations ont repensé leurs méthodes de culture et favorisé des plantations mixtes et résilientes aux changements globaux.



état projeté



état existant



Scénario 2050 #11 : Un cœur de ville actif et convivial

Mise en récit

ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

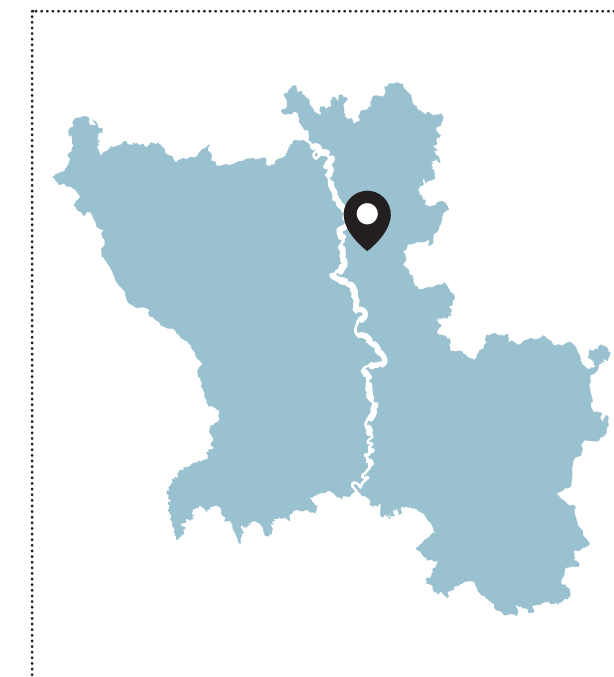
Les parkings et stationnements du centre-bourg ont laissé place à des îlots de verdure apportant ombre et fraîcheur en été et des lieux de rencontre. Plusieurs strates de végétations s'associent à l'espace urbain, constituant un véritable espace relais pour la biodiversité et la trame verte locale.

TRANSFORMATION DES MOBILITÉS

Des transports en commun adaptés aux territoires qu'ils desservent sont mis en place. Ils s'articulent avec un réseau de mobilité rendu plus efficace que la voiture individuelle. Ces nouvelles pratiques plus lentes, ont favorisés le déploiement de commerces en rez-de-chaussée, la requalification et l'investissement de l'espace public par les habitants.

URBANITÉ

L'urbanité des bourgs et les usages ont été diversifiés pour favoriser une multitudes d'usages, et d'interactions. Les centres opaques, ont été dotés de respirations, la structure urbaine ouverte et connectée sur les paysages. Les co-mobilités et les modes de transport intermodaux ont été repensés pour favoriser la mobilité en milieu rural.



état projeté



état existant



FIN DU DOCUMENT

PLAN DE PAYSAGE

SCOT SUD LOIRE